


CSP

REMARQUES

MORALES, PHILOSOPHIQUES ET GRAMMATICALES,

SUR

LE DICTIONNAIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

REMARQUES

MORALES, PHILOSOPHIQUES ET GRAMMATICALES,

SUR

LE DICTIONNAIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

P*

P* P*



A PARIS,

CHEZ ANTOINE-AUGUSTIN RENOUARD,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, n° 55.

M DCCC VII.

1807

PRÉFACE.

Le Dictionnaire de l'Académie Françoise, dédié *A l'immortalité*, sera sans doute immortel, avec les fautes qui peuvent en rendre la lecture dangereuse, si on ne les corrige pas; mais honoré des respects de l'Europe, si elles sont corrigées.

Ce n'est ni la fantaisie de présenter au public un vain sujet d'amusement, ni le désir, peut-être louable, de se faire appercevoir entre les philosophes, qui a dicté les observations qu'on a sous les yeux. Il paroîtroit plutôt que l'auteur ou les auteurs de ces observations, sont persuadés que la jeunesse studieuse pourra trouver à s'y instruire, et même que les amis des sciences et des bonnes lettres, ne les dédaigneront point.

Quant à nous, éditeurs, nous croyons, en publiant les *Remarques morales, philosophiques et grammaticales, sur le Dictionnaire de l'Académie Françoise*, pouvoir mettre ici, sans conséquence, les paroles qui nous ont été dites, par la personne de qui nous tenons le manuscrit.

» L'histoire de la langue françoise est longue
» à étudier, difficile à savoir, inutile à écrire,
» mais importante à connoître dans le sein
» d'une docte compagnie. Si MM. Desmarêts,
» Mirabaud, Duclos, D'Alembert, et les autres

» auteurs du Dictionnaire de l'Académie, eus-
» sent fait attention à cette grande vérité,
» l'édition de 1778, n'auroit laissé rien à dé-
» sirer à la République des Lettres. Car, avec
» toutes les négligences qui déparent le Dic-
» tionnaire de l'Académie, cet ouvrage est en-
» core le mieux fait de tous les dictionnaires
» de langues vivantes ».

REMARQUES
MORALES, PHILOSOPHIQUES ET GRAMMATICALES, SUR LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

ABAISSE. Substantif féminin. Pâte qui fait le fonds de toute espèce de pâtisserie. (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.)

REMARQUE. C'est une chose très remarquable, que l'Académie françoise ait commencé son Dictionnaire par la définition d'un barbarisme, et qu'elle l'ait mal défini. Ce barbarisme remplace, dans la bouche de quelques garçons pâtissiers de Paris, l'expression *Basse-pâte*, dont se servent leurs vieux maîtres. La basse-pâte est la pâte aplatie au rouleau, sans distinction de qualité ni d'emploi.

ABATAGE. Substantif masculin. Signifie entre marchands de bois... (DICT. DE L'ACAD. FRANÇ.)

REMARQUE. Ce barbarisme ne se dit point entre marchands de bois. Il se dit entre huissiers-priseurs et marchands-*ventiers*; c'est-à-dire, acheteurs de bois vif.

ABATTEUR. Substantif masculin. Qui abat. *Ce bûcheron est un grand abatteur de bois...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Abbatteur* ne se dit point

d'un bûcheron. Ce mot fait partie de deux expressions proverbiales, hors desquelles on ne l'emploie jamais. La premiere a son origine dans la chevalerie. On disoit d'un chevalier accoutumé à vaincre : *C'est un grand abbatteur de bois*; comme on disoit de celui qui portoit sa lance avec grace et fermeté : *Il porte bien son bois*. La seconde expression est une parodie de la premiere. On appelle *Grand abbatteur de quilles*, un homme connu pour se mêler ordinairement dans les jeux des fillettes.

ABATTURES. Substantif féminin pluriel. Terme de chasse. Foulures qu'un cerf laisse dans les broussailles où il a passé. (DICT. DE L'ACAD.).

REMARQUE. Expliquer *Abbattures*, terme de venerie, par *Foulures*, terme de venerie, c'est s'écarter à la fois des convenances grammaticales et du langage des veneurs. Dans ce langage, *Abbattures* se dit de toutes les marques des voies de la bête, soit dans des broussailles soit dans un taillis, à l'exception des fumées, et des marques ou traces des pieds; *Foulures*, au contraire, se dit des traces des pieds uniquement.

ABCÈS. Substantif masculin. Apostème... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est expliquer le connu par l'inconnu.

ABDALAS. Substantif masculin pluriel. Nom général que les persans donnent aux religieux; ce que les turcs appellent Derviches, et les chrétiens moines. (DICTIONN. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. On dit au singulier, *Un derviche*, *Un moine*; et la définition qu'on vient de lire donneroit implicitement à entendre, que les

deux substantifs *Moine* et *Derviche* n'ont point de singulier : ce qui est une faute contre l'exactitude.

2°. *Abd'al Elah*, ou *Abd'allah*, ou *Abdalla*, et non *Abdalas*, est une antique expression arabe, qui signifie, dans tous les idiômes orientaux, *Serviteur de Dieu.*

3°. Que Chardin le voyageur, ou tout autre écrivain, ait désigné dans son livre, par ce mot, des moines persans, ce n'étoit pas un motif plausible, pour le placer dans le Dictionnaire de l'Académie, au nombre des termes de notre langue. *Abdalla* est un terme de relation étrangere, que l'Académie françoise auroit dû réserver avec beaucoup d'autres termes, pour les expliquer dans un glossaire particulier, afin de ne pas faire dégénérer en un jargon la langue nationale.

ABDOMEN. Substantif masculin. Mot purement latin, que les anatomistes ont transporté dans notre langue, pour signifier le bas-ventre. *Les muscles de l'abdomen.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot latin est étranger au bon langage françois, même en anatomie; et d'ailleurs il avoit chez les anciens une signification purement morale. La draperie d'un Christ est un *Abdomen.*

ABÉE. Substantif féminin. Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait moudre un moulin. (DICT. DE L'ACAD.)

BÉE. Adjectif. Ce mot ne s'emploie qu'en cette phrase, *Gueule bée*, qui se dit des tonneaux défoncés par un de leurs bouts. *Des tonneaux, des futailles à gueule bée.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Par une négligence difficile à excuser, les secrétaires de l'Académie ont, en plu-

sieurs endroits du Dictionnaire, défini le même terme, sous deux orthographes différentes. Je doute qu'il y ait un vocabuliste à qui on ne puisse faire légitimement un reproche pareil : mais le Dictionnaire de l'Académie étant devenu le guide général de l'Europe, pour l'intelligence de notre langue, les fautes de cette nature m'ont semblé devoir être indiquées de façon que tout étranger qui n'est pas à portée de consulter un François, puisse remarquer facilement les doubles emplois du Dictionnaire, à la seule inspection de mon travail.

Abée, substantif féminin, est un barbarisme. Les meuniers ne disent pas à leurs garçons, *Ouvrez cette abée, Fermez cette abée*; ils disent, *Ouvrez cette bée, Fermez cette bée.* On dit : *Une bée de moulin.* On dit aussi, mais en termes de maçonnerie seulement : *Une bée de cheminée*; *une bée de porte*, &c. Hors de ces exemples, le mot *Bée* est adjectif, comme le marque le Dictionnaire.

ABÊTIR. Verbe actif. Rendre stupide. *Vous abêtirez cet enfant.* Il est aussi neutre. *Il abêtit tous les jours...* (DICT. DE L'ACAD.)	ABRUTIR. Verbe actif. Rendre comme une bête brute... (DICT. DE L'ACAD.)	RABÊTIR. Verbe actif. Rendre bête. *Vous rabêtissez ce garçon-là à force de le maltraiter.* Il est populaire... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

Remarque. Le verbe *Abrutir* est un terme du bon langage. L'ancien verbe *Abestir*, tombé depuis long-temps en désuétude, est demeuré un terme patois, qu'il n'auroit point fallu classer dans le Dictionnaire de l'Académie, et qui au surplus ne signifioit pas ce que marque le Dictionnaire. Quant à son synonyme *Rabêtir*, ce barbarisme fait allusion à l'état de brute où le peuple suppose que sont les enfans, avant d'avoir été baptisés.

SUITE DE L'ARTICLE, ABRUTIR. + *Le vin pris avec excès abrutit les hommes, abrutit l'esprit...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Dans un livre didactique, *Prendre du vin*, n'est pas synonyme de *Boire du vin*. 2°. Ce n'est pas de s'enivrer qui abrutit; mais c'est de s'enivrer habituellement.

ABIGEAT. Substantif masculin. Vol de troupeaux. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Beaucoup de termes de jurisprudence ont des articles trop longs dans le Dictionnaire de l'Académie. Cet article-ci est bref, et n'en est pas plus exact. D'habiles écrivains ont pu s'égarer en voulant déterminer la signification du mot *Abigeat*; il eût été sage à l'Académie françoise, de les ramener, par une bonne définition, au véritable sens de ce mot. Parmi les jurisconsultes romains, les Ulpien et les Paul, les Claude et les Apulée, ont jugé le crime d'abigeat plus rigoureusement punissable que le vol proprement dit. Ce ne fut point sur des motifs douteux, que ces illustres logiciens se déterminèrent. Une particularité que leurs commentateurs auroient dû ne pas perdre de vue, c'est que d'après leur opinion, un vol de troupeaux, commis dans une écurie, sur un grand chemin, dans un marché public, ne paroît pas être un abigeat, et que le vol de quelques brebis, paissant le long d'un ruisseau, en est un.

ABOLISSEMENT. Subst. masc. Anéantissement. Il n'a d'usage qu'en parlant de lois et de coutumes. *L'abolissement des cérémonies de la loi.* (DICT. DE L'AC.)

ABOLITION. Substantif fém. Anéantissement, extinction. Il se dit principalement en parlant des lois et des coutumes... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le second de ces deux mots est françois : le premier est un barbarisme, qui fut hasardé, je crois, par un écrivain de Port-Royal.

Il y avoit, dans cette école, du bon et du médiocre; vérité dont il semble que l'Académie françoise ne s'est pas toujours souvenue.

SUITE DE L'ARTICLE, ABOLITION. + *L'abolition des cérémonies de la loi...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. De quelle loi? De celle des Juifs, apparemment : car cette phrase, employée par quelques théologiens au sujet des cérémonies judaïques, ne l'a jamais été par des jurisconsultes, au sujet des lois civiles. Mais les cérémonies judaïques sont pratiquées dans les quatre parties du monde; donc elles ne sont pas abolies. Dira-t-on qu'elles le sont de droit, sinon de fait? En ce cas, il ne falloit pas traduire *Abolition* par *Anéantissement.*

FIN DE L'ARTICLE, ABOLITION. + *L'entière abolition de l'Ordre des Templiers.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'*Ordre militaire du Christ*, dit vulgairement *des Templiers*, n'a pas subi une entiere abolition.

ABRAXAS. Substantif masulin. Mot auquel la superstition attachoit de grands mystères... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Abraxa* n'est pas un terme de notre langue; c'est un mot de cabale, dont il n'auroit point fallu embarrasser le Dictionnaire de l'Académie. La superstition est de tous les temps.

FIN DE L'ARTICLE, ABRAXAS. + *L'abraxa est un amulète.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Ni plus ni moins qu'Homere, que Pythagore, Philippe, Alexandre, Hercule même, sont des camées, ou que Memnon étoit une statue.

2°. Si un abraxa *est* une amulette, la superstition *attache* des mysteres à un abraxa. C'est donc à tort qu'on a employé l'imparfait du mode indicatif au lieu du présent, dans la définition.

ACABIT. Substantif masculin. Qualité bonne ou mauvaise de certaines choses. Il ne se dit guère que des fruits. *Des poires d'un bon acabit. Des légumes d'un bon, d'un mauvais acabit.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le mot *Acabit* est un terme d'économie rurale, exclusivement affecté à une espece d'animal, qui est le porc ; et encore ne se dit-il que d'un porc vivant. Ce terme très ancien, et dont la signification n'a jamais varié dans l'économie rurale, a occupé, au dix-septieme siecle, la curiosité des étymologistes. L'abbé Ménage, le plus renommé d'entre eux, s'imagina que le mot *Acabit* étoit formé du mot *Achat*, ou le mot *Achat* du mot *Acabit*. L'Académie a réglé sa définition sur cette conjecture, non pas seulement hasardée, mais entierement fausse. C'est ainsi que les langues se dénaturent.

ACAJOU. Substantif masculin. Arbre d'Amérique... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. D'Asie et d'Amérique.

Suite de l'article, ACAJOU. + Son fruit est une noix en forme de rein... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Comparaison très intelligible pour les peuples antropophages.

ACATALEPSIE. Substantif féminin. Impossibilité de savoir une chose. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce n'est point là un mot françois ; et le sens du mot grec et latin *Acatalepsia*, n'étoit point celui que présente cette définition. Ce mot signifioit : *Situation d'esprit du philosophe qui n'a pas encore compris la doctrine de son maître.* Les auditeurs des Thalès, des Bias, des Pittacus, des Xénophon, des Aristote, des Xénocrate, et des autres philosophes transcendans de l'antiquité, devoient commencer par être *Acataleptiques.* Ce

terme-ci, oublié par les rédacteurs du Dictionnaire, est cependant un mot de notre langue.

ACCOUER. Verbe actif. Terme de chasse. Donner le coup à un cerf au défaut de l'épaule, ou lui couper le jarret. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Explication étrangement fausse. *Accouer* un cerf, c'est l'atteindre à la course ; et tout cerf accoué par son veneur, n'est pas nécessairement destiné à être mis à mort.

ACHIT. Substantif masculin. Espèce de vigne qui croît dans l'île de Madagascar. Elle porte beaucoup de grappes. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

LAMBRUCHE ou LAMBRUSQUE. Substantif féminin. Espèce de vigne sauvage qui donne de gros raisins et d'assez bon goût, mais dont la peau est fort coriace. La lambruche croît en quelques contrées de l'Amérique septentrionale. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le nom par lequel une nation étrangere, civilisée ou sauvage, désigne la plante nommée en France, *Lambruche*, est indifférent à la langue françoise.

2°. Il n'y a point de choix à faire entre *Lambruche* et *Lambrusque* : le premier de ces mots est françois ; le second est patois.

3°. Il y a des milliers de sortes de lambruches ; il n'y en a pas de deux especes.

4°. Nos forêts, nos montagnes sont garnies de lambruches : un jésuite a vu des lambruches dans l'Amérique septentrionale ; il ne falloit pas occuper exclusivement le public des lambruches du jésuite ; il ne falloit pas même l'en occuper.

ACHOPPEMENT. Subst. masc. Il ne se dit guère que dans cette phrase, *Pierre d'achoppement*, pour dire, Occa-

sion de faillir, de tomber dans l'erreur... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le substantif *Achoppement* ne se dit plus qu'au sens figuré ; mais le verbe neutre et réciproque *s'Achopper*, oublié ou négligé par les rédacteurs du Dictionnaire, se dit toujours au sens propre. Il signifie, se heurter le pied contre une pierre, ou contre un autre obstacle.

ACOLYTE. Subst. masc. Clerc promu à l'un des quatre ordres mineurs, et dont l'office est de porter les cierges, de préparer le feu, l'encensoir, le vin et l'eau, et de servir à l'Autel le Prêtre, le Diacre et le Soudiacre. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Hors du Temple, l'Acolyte a des fonctions non moins importantes et discrètes, qu'au dedans du Temple; fonctions dont la premiere est d'être continuellement à la suite de son évêque, s'il en a un; de son curé ou ministre, s'il est dans une hiérarchie presbytérienne ; de porter les eulogies, les mandemens, &c. Ainsi l'article est trop court, ou ne l'est pas assez.

ACOUSMATE. Substantif masc. Bruit de voix humaines ou d'instrumens qu'on s'imagine entendre dans l'air. (Dictionn. de l'Acad.)

INCANTATION. Substantif fém. Nom qu'on donne aux cérémonies absurdes des fourbes qui se donnent pour magiciens. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Des biographes ont écrit que sainte Cecile, prête à recevoir le martyre, entendoit au dedans d'elle-même des chants angéliques; d'où lui est venu le titre de patrone des musiciens. Si ce trait d'histoire est exact, sainte Cecile étoit alors dans un état d'*Acousmate* ou d'*Incantation*; car ces deux substantifs, dans le langage des doctes métaphysiciens, sont essentiellement synonymes. L'un et l'autre désignent une affection mentale, que peu de physiologistes savent distinguer; affec-

tion rarement morbifique, par fois endémique, mais dont ceux qui en souffroient, quand ils n'étoient pas des saints, ont souvent imputé la cause à sorcellerie.

Lorsque Sganarelle, de bûcheron devenu médecin, menace un paysan de lui donner la fievre, il se vante d'un pouvoir dont le paysan appréhende la réalité, et auquel les académies ne croient heureusement pas. Mais des académiciens dont le devoir est de ne point croire qu'un homme puisse donner la fievre à un autre en le regardant de travers, ont néanmoins un tort inexcusable, s'ils nient l'existence de la fievre. C'est ce qu'a fait implicitement l'Académie françoise par la maniere dont elle a rédigé son article sur l'incantation.

ADAGIO. Adverbe. Terme de Musique, qui se met à la tête d'un air, pour marquer que cet air doit être joue d'un mouvement lent... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Adagio* est une expression de la langue italienne, laquelle expression est formée d'une préposition et de son régime, et qui signifie, dans notre langue : *A l'aise*, ou *A votre aise*. Les forgerons italiens et d'autres artisans, emploient cette expression en parlant à leurs compagnons, ainsi que les musiciens en parlant à leurs écoliers ; mais ce n'est pas pour recommander *un mouvement lent*, car la lenteur d'exécution, ils la recommandent par le mot *Lento*.

FIN DE L'ARTICLE, ADAGIO. + ... mais moins lent cependant que le mouvement indiqué par *Largo*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet autre mot italien n'est pas le superlatif de *Lento*, comme la définition pourroit le faire penser. Le superlatif du mot italien *Lento*, parmi les musiciens, ainsi que parmi les autres hommes, c'est *Lentissimo*.

Ainsi l'expression italienne *Adagio*, est déplacée dans le Dictionnaire de l'Académie françoise ; et, de plus, elle y est mal expliquée.

AFFABLE. Adjectif de tout genre. Qui a de l'affabilité. *C'est un homme extrêmement affable. Il est d'un caractère doux et affable.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Affable* ne se dit que d'un prince, ou d'un homme élevé à une dignité éminente ; et on ne peut employer ce mot avec justesse, que lorsqu'on parle de la maniere dont cet homme ou ce prince reçoit ses inférieurs.

AFFABLEMENT. Adverbe. Avec affabilité. Il est de peu d'usage. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Affable*, qui précède celui-ci, est de peu d'usage, par la raison que les occasions de l'employer ne se présentent pas souvent. Ce n'en est pas moins un très bon terme. Quant à cet adverbe *Affablement*, on ne s'en sert jamais. C'est un barbarisme.

AFFÉAGER. Verbe actif. Terme de coutume. Donner une partie de son fief à tenir en fief ou en roture. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Fief ou non fief, partie ou le tout, *Afféager*, c'est amodier sans contrat écrit, sans témoin nécessaire ; en un mot, de confiance, de bonne foi, sans la présence d'aucun magistrat, et sans autre intervention admissible, que celle des bonnes mœurs.

AFFIQUET. Subst. masc. Parure, ajustement. Il ne se dit guère qu'en raillerie, et au pluriel... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Des *Affiquets* sont deux petits morceaux de bois, de corne, d'écaille ou d'ivoire, travaillés au tour-en-l'air, dans lesquels les dames qui tricotent des bas, et qui veulent passer à un

autre ouvrage ou se reposer, chaussent leurs aiguilles, afin de prévenir tout accident.

AFFORAGE. Subst. masc. Droit qui se paie à un seigneur pour la vente du vin. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est définir un terme en commis au fisc, au lieu de le définir en grammairien. L'*Affoillage*, mal écrit *Afforage*, est l'action de celui qui attache à sa maison, une enseigne d'auberge ou de cabaret. L'Affoillage autorise le magistrat à faire à toute heure du jour et de la nuit, des visites, pour la sûreté des voyageurs.

AFFRE. Subst. fém. Grande peur, extrême frayeur. Il n'est guère en usage qu'au pluriel. *Les affres de la mort.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Affre* ne signifie ni peur ni frayeur ; il signifie *Percussion.* Les *affres de la mort*, sont l'agonie.

AGIO. Subst. masc. Terme de change et de banque, qui se dit de l'excédent qu'on prend sur une certaine somme, pour se dédommager de la perte qu'il pourroit y avoir à faire. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'*Agio* est, de même que l'escompte, une remise d'argent que fait au débiteur, le créancier qui veut être payé avant l'échéance de la dette. Et c'est à cause de l'avantage que le consentement du débiteur procure au créancier, que cette remise a été nommée *Agio*, d'un terme du midi, qui est la traduction du mot *Aise.* Mais il y a cette différence entre le mot *Agio* et le mot *Escompte*, que le premier ne s'emploie guere qu'en mauvaise part, dans le public.

AHAN. Subst. masc. Peine de corps, grand effort, tel que celui que font ceux qui fendent du bois, ou qui lèvent quelque pesant fardeau. C'est un de ces mots qui se

forment du son de la chose qu'ils signifient. *Suer d'Ahan.* Il est bas. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Dans le langage antique de nos aïeux, les deux mots *Chan* et *Achan* signifioient, le premier, HOULETTE ; le second, ARAIRE : et le second se prononçoit aussi *Ahan.* Affirmer qu'*Ahan* s'est formé du son de la chose qu'il signifie, c'est donner une conjecture erronnée, pour une vérité incontestable. Présenter pour exemple de diction, l'expression inusitée *Suer d'ahan,* c'est recourir à son imagination, lorsqu'il faudroit n'interroger que sa mémoire.

AHANER. Verbe neutre. Avoir bien de la peine en faisant quelque chose. *Il a bien ahané avant que de venir à bout de ce travail, de cette affaire.* Il est bas. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. J'oserai soumettre à mes lecteurs la remarque qui va suivre. *Faire péniblement un travail*, et *Faire un travail pénible*, sont des phrases qui présentent deux idées différentes. L'Académie néanmoins semble confondre ces deux idées, en exprimant la derniere dans son exemple, après avoir exprimé la premiere dans sa définition.

AIDE. Subst. masc... en parlant des personnes... *Aide à maçon,* se dit d'un garçon qui sert sous un maçon... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette locution est du patois mal orthographié. En langage limousin, on dit, *Aida-maçoun*; en bon langage françois on doit dire et on dit, *Aide-maçon.* Ce sont les mêmes mots différemment prononcés; et le premier de ces mots, savoir *Aide* ou *Aida*, n'est pas un substantif; c'est le verbe *Aider*, à la troisieme personne du présent de l'indicatif, et employé comme le verbe *Porter* est employé dans *Porte-feuille*, *Porte-voix*, *Porte-croix* ; le verbe *Gagner* dans *Gagne-petit*, &c.

AIDOIALOGIE. Subst. fém. Partie de la Médecine qui traite des parties de la génération. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce n'est pas sans de sages raisons, que les médecins françois ont donné à telle ou telle partie de la médecine, des noms étrangers au langage habituel. Et c'est par inadvertance sans doute que l'Académie françoise a laissé mettre dans son dictionnaire un article sur l'aidoialogie; car pourquoi, si cet article y eût été mis avec réflexion, n'en liroit-on pas un sur l'aidoiotomie?

AIGRE-DOUX, AIGRE-DOUCE. Adjectif. Il ne se dit guère au propre que des fruits... *Un fruit aigre-doux*... (DICT. DE L'ACAD.)

OXYSACCARUM. Subst. masc. Mélange de sucre et de vinaigre, dont il résulte une sorte de sirop. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Aigre-doux* est un substantif masculin qu'on emploie quelquefois adjectivement. Ce substantif signifie la même chose que le mot grec *Oxysakcharon*, latinisé *Oxysaccharum*, par les anciens Romains, et inusité dans la langue françoise. Mais ce mélange de vinaigre et de sucre qu'on nomme *Aigre-doux*, et que les grecs et les romains nommoient comme je viens de dire, n'a jamais eu ces diverses dénominations qu'après avoir long-temps bouilli sur le feu; condition essentielle, que le rédacteur a omise dans la définition d'*Oxysaccarum*.

AIGRELET, AIGRELETTE. Adjectif diminutif. Un peu aigre. *L'épine-vinette a un petit goût aigrelet. Une sauce aigrelette.* (DICT. DE L'ACAD.)

AIGRET, AIGRETTE. Adjectif dimin. *Ce fruit là est un peu aigret. Cela a un goût aigret qui n'est pas désagréable. Une sauce qui est un peu aigrette.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'épine-vinette a un goût aigre, et les confitures d'épine-vinette ont un goût aigrelet.

Aucun fruit, aucune sauce n'a un goût *aigret*

ni *aigrette*; à plus forte raison, *un peu aigret* ni *un peu aigrette*. Ces mots sont tout au plus du vocabulaire de la minauderie. Par conséquent ils ne sont pas françois.

AILE. Substantif féminin. Ce qui sert aux oiseaux et à quelques insectes, à voler et à se soutenir en l'air... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Des milliards d'insectes, et non pas *quelques insectes* seulement, ont des ailes et s'en servent à voler.

SUITE DE L'ARTICLE, AILE. + AILE se dit de diverses choses par analogie. Ainsi on dit, *Les ailes d'un moulin à vent... d'une Eglise... d'une armée.*

On appelle *Aile*, une espèce de bière qui se fait sans houblon... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il n'y a aucune analogie entre les ailes d'un oiseau et la boisson nommée *Biere*. Aussi la biere d'aîle ou d'aële, ne tire-t-elle pas sa qualification, du mot qui désigne les membres supérieurs des oiseaux. Et puisque l'Académie vouloit faire mention de la biere d'aîle autre part qu'à son article *Biere*, elle auroit dû faire du mot *Aîle*, un chef d'article.

FIN DE L'ARTICLE, AILE. + *Boire de l'aile.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Boire de l'aîle* est une expression de cabaret. *Boire de la biere d'aîle* ou *d'aële*, est une expression de bonne compagnie.

AILLADE. Subst. fém. Sauce faite avec de l'ail. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Une aillade est du pain dont la croûte a été frottée avec de l'ail. Ce ragoût est le déjeûner de beaucoup d'artisans et de manœuvres.

ALBRAN. Substantif masculin. Jeune canard sauvage. (DICT. DE L'ACAD.)

HALBRAN. Subst. masc. (*Et entre parenthèses :* H s'aspire.) Jeune canard sauvage. *Ragoût de halbrans. Potage de halbrans.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce double emploi du même mot avec différente orthographe, est, je crois, la plus légere faute qu'on puisse reprocher ici aux secrétaires de l'Académie françoise.

1°. Le mot est, *Alebrand.*

2°. Aucune lettre de l'Alphabet, quand elle est le nominatif d'un verbe, ne s'écrit sans article. C'est une regle invariable, dont la lettre H n'est pas exceptée.

3°. L'exemple de diction, *Potage de halbrans,* est l'effet d'une étrange méprise. On appelle quelquefois, par plaisanterie, un jeune homme qui est dans la force de sa croissance, un *Alebrand* : et, en suivant la même métaphore, on dit, *Un dîner d'alebrand*, *Un potage d'alebrand*, pour ne pas dire, *Une soupe de limousin.*

ALCORAN. Subst. masc. Mot arabe... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Alcoran* est françois depuis les assises de Jérusalem. D'ailleurs, Boileau n'a-t-il pas mis ce vers dans la bouche d'un des plaideurs du lutrin?

Pour moi, je lis la bible autant que l'alcoran.

SUITE DE L'ARTICLE, ALCORAN. + Le livre qui contient la loi de Mahomet... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas *la loi* : Les loix.

SUITE DE L'ARTICLE, ALCORAN. + *Alcoran* signifie dans son origine, la lecture... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur.

SUITE DE L'ARTICLE, ALCORAN. + *Al* est l'article, et *Koran* veut dire lecture... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Coran est en effet un mot arabe, mais qui signifie *Lecture*, à peu près comme les deux mots françois *Heures chrétiennes* signifient *Livre de piété.*

FIN DE L'ARTICLE, ALCORAN. + ... *Abjurer l'Alcoran pour embrasser l'Evangile.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit, *Abjurer le mahométisme, pour embrasser la foi chrétienne.*

ALCYON. Subst. masc. Oiseau de mer. *Les poètes ont feint que les Alcyons rendoient la mer calme pendant qu'ils faisoient leurs petits.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les philosophes feignirent que les dieux rendoient la mer calme pendant que les alcyons y couvoient leurs œufs. Cette fiction morale et astronomique est une des plus belles fables de l'antiquité.

ALDÉBARAM. Subst. masc. Mot emprunté de l'arabe... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Phrase arabe, dont les mots ne sont point espacés.

SUITE DE L'ARTICLE, ALDÊBARAM. + Nom d'une étoile fixe de la première grandeur... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette phrase arabe n'est pas un nom ; elle est une indication météorologique. Mais les phénomenes qui annoncent la pluie ou le beau temps en Arabie, ne sont pas identiquement les mêmes que ceux qui annoncent en France l'un ou l'autre ; et cette raison au moins auroit dû déterminer l'Académie à ne pas admettre *Aldébaram* comme nom appellatif.

FIN DE L'ARTICLE, ALDÉBARAM. + ... qui est dans l'œil du Taureau. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. C'est selon le dessein. 2°. Les

Arabes ne dessinent ni taureau ni œil de taureau.

ALDERMAN. Subst. masc. Officier municipal. Alderman à Londres, est à-peu-près la même chose qu'Echevin à Paris. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Tout lecteur sensé aimeroit mieux voir, dans ce Dictionnaire, le mot *Londres*, en chef d'article, que le mot *Alderman*, parce que le mot *Londres*, au moins, est françois.

2°. Cette phrase, *Alderman à Londres, est.... la même chose qu'Echevin à Paris*, est fautive à la fois contre la grammaire, contre la logique, et contre la dialectique.

La faute de grammaire, c'est de n'avoir pas écrit, *Un alderman.... un échevin.*

La faute de logique, c'est d'avoir employé l'idée de *chose*, comme moyen de comparaison entre deux hommes.

La faute de dialectique, c'est d'avoir implicitement supposé qu'il n'y a des échevins qu'à Paris et à Londres.

ALLÉGE. Subst. fém. Petit bateau qui va à la suite d'un plus grand, et qui sert à le décharger de ce qu'il a de trop. *L'allége d'un grand bateau.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un bateau d'allege, et par ellipse, un allege, est un bateau de secours, attaché à un grand bateau de riviere. C'est aussi un petit bateau de forte construction, servant, dans les ports de mer, à la décharge des navires.

En termes de maçonnerie, un mur d'allege, et par ellipse, un allege, est un mur étroit dans une embrâsure de gros mur, sous la bée d'une fenêtre.

ALLOBROGE. Subst. masc. Ce mot n'est point mis ici comme un nom de peuple ancien, mais parce qu'on

s'en sert pour signifier un homme grossier, un rustre, un homme qui a le sens de travers. *C'est un franc allobroge. Traiter quelqu'un d'allobroge.* Il est familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Traiter d'allobroge, quelqu'un qui n'est pas né entre le Rhône et l'Isere, c'est lui faire un bon compliment ou un mauvais compliment, selon le siecle où l'on parle. Dans le langage antique des Celtes ou Gaulois, ce mot signifioit, *Guerrier de la liberté.*

ALLURE. Subst. fém. Démarche, façon de marcher.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas de marcher, mais d'aller; et seulement en parlant des chevaux et d'autres quadrupedes.

ALPIOU. Subst. masc. Terme de jeu... *Faire un alpiou*, c'est doubler sa mise après l'avoir gagnée. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Un joueur ne gagne pas sa mise; il gagne celle d'autrui. 2°. *Alpiou* est un barbarisme. On dit, *Va-tout.*

AMBLE. Subst. masc. Sorte d'allure d'un cheval, entre le pas et le trot... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'amble est une allure, et non une sorte d'allure. 2°. Toute monture qui va l'amble n'est pas nécessairement un cheval. Des mules, des ânes, et même des mulets vont l'amble. 3°. L'amble n'est pas une allure entre le pas et le trot; c'est un galop sans croiser.

AMEN. Terme emprunté de la langue Hébraïque... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Amen* a été emprunté de la langue hébraïque, par le plus grand nombre

des peuples civilisés, mais emprunté uniquement pour être joint à des prieres religieuses. Cette destination, dans aucun temps n'a varié. C'est donc un mot qui n'est non plus francisé qu'il n'est italianisé, germanisé, turcisé, persanisé, &c.

SUITE DE L'ARTICLE, AMEN. + ... Qui signifie, Ainsi soit-il..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Dans beaucoup de traductions françoises de prieres latines, le mot *Amen* est remplacé par la phrase *Ainsi soit-il.* Mais il ne s'ensuit pas de là, que cette phrase signifie expressément la même chose que ce mot.

SUITE DE L'ARTICLE, AMEN. + ... Il est familier... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non. Le terme mystique *Amen* est formé d'un monogramme. Il est l'abréviation d'une phrase respectable qui signifie proprement: *Le Roi de l'univers est fidele à ses promesses.*

SUITE DE L'ARTICLE, AMEN. + On s'en sert... pour signifier la fin... d'une proposition. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Pour signifier la fin des vêpres, etc.

FIN DE L'ARTICLE, AMEN. + *Attendez jusqu'à Amen.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le sens de cette phrase est, Attendez que l'oraison soit finie : ou bien c'est une métaphore enfantine, qu'il ne faudroit pas donner pour exemple de diction.

AMETHYSTE. Subst. fém. Pierre précieuse, de couleur violette, tirant sur le pourpre. *Tailler une amethyste. Une amethyste bien mise en œuvre.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il y a des amethystes violettes : on en voit aux anneaux des évêques. Mais, sans parler de certaines amethystes dénuées de couleur (celles de toutes les pierres précieuses qui ont le plus de ressemblance avec les beaux diamans), il est des amethystes dont la couleur plus ou moin

purpurine, plus ou moins collombine, differe entièrement du violet.

AMIABLEMENT. Adverbe.... (DICT. DE L'ACAD.)

AMICALEMENT. Adverbe. D'une manière amicale. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Amiablement* est patois : le mot *Amicalement* est françois.

AMIANTE. Subst. masc. Matière minérale dont on fait de la toile incombustible... (DICT. DE L'ACAD.)

ASBESTE. Pierre de la nature de l'amiante... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le mot françois *Amiante*, qualifié substantif masculin par le Dictionnaire de l'Académie, est un substantif féminin.

2°. Le mot gréco-mystique *Asbestos*, dont le Dictionnaire a francisé la terminaison, sans en indiquer le genre, n'est en effet d'aucun genre dans la langue françoise, à laquelle il ne tient ni de nature ni par emprunt.

3°. Il n'y a pas deux espèces d'Amiante.

4°. On a essayé de faire de la toile incombustible avec du fil d'amiante ; mais on y a réussi comme on a réussi à faire des gants de quelque usage avec du fil d'araignées.

FIN DE L'ARTICLE, AMIANTE. + *Les anciens brûloient les corps dans de la toile d'amiante*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet exemple de diction, à peine intelligible pour les lecteurs à qui l'histoire ancienne est familiere, n'est point intelligible du tout pour les autres lecteurs. Ceux-ci sont fondés à demander de quels *anciens* et de quels *corps* il est question dans cette phrase isolée. Ceux-là, en aidant beaucoup à la lettre, verront que le rédacteur a eu l'intention d'écrire que chez celles des nations anciennes où les funérailles se faisoient au moyen

d'un bucher, on enveloppoit le corps mort dans une toile incombustible, afin que ses cendres ne fussent pas mêlées avec la cendre des matieres qui avoient servi à alimenter le feu. Mais si telle a été l'intention du rédacteur de l'article *Amiante*, on ne peut disconvenir que cette intention décele au moins une singuliere étourderie. A-t-il ignoré que, suivant le rapport de Pline, une nappe d'amiante auroit été achetée à Rome aussi cher qu'on y eût payé un tapis de perles? N'avoit-il pas tous les moyens de se convaincre, que le désir que paroissent avoir eu quelques monarques orientaux, d'être consumés, après leur mort, dans un linceul d'amiante, ne put jamais être accompli?

FIN DE L'ARTICLE, ASBESTE. — Elle est composée de filets, mais ces filets ne sont pas moins flexibles que ceux de l'Amiante. Cette pierre comme l'Amiante n'éprouve aucune altération dans le feu. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. La conjonction *Mais*, dans la premiere de ces deux phrases, présente une faute de logique.

2°. C'est une erreur de croire que l'Amiante n'éprouve aucune altération dans le feu. On en réduit aisément en cendres les filets, à la flamme ordinaire d'une lampe.

3°. Le mot mystique *Asbestos*, trouvé dans quelques livres, au sujet de tombeaux lumineux, n'a été employé depuis, dans la signification d'*Amiante*, que sur de fausses conjectures.

AMOUR. Substantif masculin. Sentiment par lequel le cœur se porte vers ce qui lui paroît aimable, et en fait l'objet de ses affections... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Définition vicieuse par le sens et par le style. L'amour proprement dit, porte les affections principales de celui qui l'éprouve, non pas *vers* CE QUI *lui paroît aimable*, mais vers la

personne du beau sexe, qui lui paroît la plus belle, la seule belle, ou la plus digne d'être belle.

Suite de l'article, AMOUR. + ... *Amour réciproque. Amour mutuel. Avoir de l'amour, donner de l'amour, inspirer de l'amour. Être transporté d'amour, brûler d'amour, languir d'amour, mourir d'amour.*
Lorsque le mot d'*Amour*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Il falloit écrire, *Lorsque le mot Amour*; sans article devant ce mot.

Fin de l'article, AMOUR. + ... est pris pour la passion d'un homme pour une femme, et d'une femme pour un homme... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Il est absurde et ridicule, pour ne pas dire plus, de supposer qu'on puisse prendre littéralement le mot *Amour*, pour une autre passion.

AMPHORE. Subst. fém. Nom d'un vaisseau dont la capacité contenoit une mesure de liqueur équivalente à peu près chez les romains, à vingt-quatre de nos pintes. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Une *Amphore* étoit chez les anciens grecs et chez les anciens romains, et elle est encore chez les grecs modernes, une grande urne à deux anses, employée généralement aux mêmes usages auxquels nous employons les tonneaux : et tous les tonneaux ne sont pas de la même capacité.

AMULETTE. Substantif masculin. Remède, figure ou caractère qu'on porte sur soi, auxquels la crédulité ou la superstition attribuent beaucoup de vertus. (Dict. de l'Ac.)

TALISMAN. Subst. masc. Pièce de métal fondue et gravée sous certains aspects de planettes, sous certaines constellations, et à laquelle on attribue des vertus extraordinaires. On appelle du même nom certaines figures et certaines pierres chargées de caractères, auxquelles on attribue les mêmes vertus. *La superstition des talismans a un grand cours dans l'Orient. Il s'imagine qu'il y a de*

la vertu dans les talismans. Faire un talisman. Il prétend avoir un talisman pour le jeu. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Ces deux mots sont synonymes, avec la seule différence, que l'un est françois, et l'autre, demi-persan demi-arabe.

2°. Le substantif *Amulette* est féminin.

3°. Une amulette, ou, si l'on veut, un talisman, est, à parler sans métaphore, un vase portatif, contenant de l'eau lustrale. Cet instrument religieux, symbole de purification, paroît dater d'une époque non moins ancienne dans l'histoire du genre humain, que la naissance même de la philosophie. Mais la superstition d'une part et l'ignorance de l'autre, ont pris souvent pour la partie caractéristique des amulettes, tantôt une inscription qui les décoroit, tantôt un hiéroglyphe gravé sur un bijou dont la destination étoit uniquement votive, historique, ou didactique. L'Académie françoise auroit dû ne pas régler la définition du mot *Amulette* et du mot *Talisman*, sur les fausses notions que l'histoire sans cesse contrariée par le charlatanisme, laisse présenter communément de ces deux termes. Il y auroit d'autres observations à faire, sur les deux articles, particulierement sur le dernier, qui est beaucoup trop long : mais afin que cette remarque ne devienne pas trop longue aussi, je renvoie mon lecteur à l'article Phylactere.

ANAGIRIS ou BOIS PUANT. Subst. masc. Arbre d'Amérique... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Plante d'Europe, qui servit d'objet de comparaison, dans un antique proverbe grec ainsi conçu, *N'empoigne pas l'anagyre* ; pour avertir qu'il ne faut pas se familiariser avec les gens perdus de réputation.

ANCRE. Subst. fém. Grosse pièce de fer, dont les extrémités se terminent à deux branches tournées en arc, et

de laquelle on se sert pour arrêter et fixer les vaisseaux quand on veut. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ajoutons d'abord, *Et quand on peut*, tout en nous souvenant de la réponse de M. d'Orvilliers à un ministre qui, appuyant son index sur une carte de l'Amérique, lui disoit : *Il faut faire là un pont. Monsieur*, répondit l'homme de science, *votre doigt n'est pas un pont.*

Remarquons ensuite que, *les extrémités* d'une ancre, ne *se terminent* pas *à deux branches tournées en arc*, et que cette phrase, rédigée sous le nom de l'Académie françoise, est à la fois obscure et ridicule. On dit, au reste, *la tige* d'une ancre, *les pattes* d'une ancre : et il y a des ancres à trois pattes, et même à quatre, pour les petits bâtimens.

ANDABATE. Subst. masc. Gladiateur qui combattoit les yeux fermés. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Terme étranger à la langue françoise; définition hazardée; phrase équivoque; style de conversation.

ANDAIN. Subst. masc. L'étendue qu'un faucheur peut faucher à chaque pas qu'il avance. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Un andain n'est pas une étendue; c'est un tas, un amas. C'est une rangée de foin, formée successivement par la faulx, et qu'on n'a pas remuée encore avec la fourche. L'Académie a commencé par supposer une étymologie à ce mot; j'ose dire qu'il falloit commencer par en faire la définition. D'ailleurs le mot *Andin* est plus ancien sans aucun doute que l'idiôme italique, d'où l'abbé Ménage, et l'Académie après lui, se sont persuadé qu'il dérivoit.

ÂNE. Substantif masculin... On dit... *Méchant comme un âne rouge... A laver la tête d'un âne on y perd sa lessive... On*

ne sauroit faire boire un âne s'il n'a soif... Il cherche son âne et il est dessus... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La Fontaine a écrit :

Un ânier, son sceptre à la main,
Menoit en empereur romain
Deux coursiers à longues oreilles.

Ce mot *Ânier*, que l'Académie n'a pas jugé à propos d'insérer dans son Dictionnaire, La Fontaine l'avoit tiré du vieux proverbe, *A rude âne rude ânier*, omis par le rédacteur de l'article sur le mot *Âne*.

ÂNERIE. Substantif féminin. Grande ignorance de ce qu'on devroit savoir. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Définition vague. Le mot *Ânerie* se dit familierement d'une lourde faute commise par quelqu'un, dans une science où il est passé maître, ou dont il s'érige en maître.

Suite de l'article, ÂNERIE. + *Quelle ânerie à un médecin de ne connoître pas les remèdes qu'il ordonne.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le mot *Ânerie*, en cet exemple, est contraire à la diction et à la politesse.

Fin de l'article, ÂNERIE. + *Tout ce livre est plein d'âneries.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Phrase étrange dans le Dictionnaire de l'Académie françoise !

ANGAR. Substantif masculin. Espèce de remise pour des chariots, pour des charrettes. *Un grand Angar. Placer des charrettes sous des Angars.* (Dict. de l'Acad.)

HANGAR. Substantif masc. (*Et entre parentheses :* H s'aspire.) Espèce de remise destinée pour des chariots, pour des charrettes. *Un grand hangar. Placer des charrettes sous des hangars.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Des grammairiens disputoient, il

y a cent ans et plus, dans l'Académie françoise, et au-dehors, sur l'orthographe du mot *Hangart*, sans s'occuper assez de la juste définition de ce mot. Les deux articles que mon lecteur a sous les yeux, se ressentent de la dispute. Il ne paroît pas qu'à l'époque où fut publiée, par ordre de l'Académie, l'édition du Dictionnaire sur laquelle je fais des remarques, le secrétaire eût encore décidé si le mot *Hangart* nous étoit venu positivement de Babylone, de Constantinople, de Florence, d'Austerlitz, ou des environs de Breda, plutôt que du langage de nos ancêtres les Gaulois, dits autrement, Celtes. A cet embarras sur l'origine du mot, un autre embarras s'étoit joint sur l'usage de la chose. Et de cette confusion est sortie la définition vague, *Espece de remise*, *pour des chariots*, *pour des charrettes*; de laquelle il résulteroit qu'un terrein abrité où l'on emmagazine de la grosserie, et sous le toit duquel peuvent travailler ou travaillent, soit des forgerons, soit des boisseliers, soit des charrons ou d'autres artisans, ne seroit plus un *Hangart*.

ANGE. Substantif masculin. Créature purement spirituelle et intellectuelle. *Bon Ange. Mauvais Ange...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Qu'un bon ange soit une créature *purement* spirituelle et intellectuelle, c'est une idée conforme à la logique. Mais il n'en est pas de même à l'égard d'un mauvais ange. Ainsi, dans une définition générique du mot *Ange*, on ne peut employer avec justesse l'adverbe *purement*, bien que le mot *Ange*, employé sans épithete ou sans autre désignation, signifie toujours un esprit pur.

SUITE DE L'ARTICLE, ANGE. + Dans le discours ordinaire, on dit... qu'*Un homme voit des Anges violets*, pour dire,

que c'est un fanatique qui a des visions creuses. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit d'un homme, fanatique ou autre, qui paroît avoir reçu un coup à l'œil droit, qu'il a vu des anges violets. C'est une allusion à l'éblouissement lumineux qui accompagne d'ordinaire ces sortes de coups, à la couleur violette de la partie contuse, et à l'usage où l'on étoit jadis, de donner le nom d'*Angès* aux évêques.

SUITE DE L'ARTICLE, ANGE. + On dit, *Rire aux Anges*, en parlant de ceux qui sont tellement transportés de joie, qu'ils en paroissent extasiés... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est une erreur. On dit, en parlant des personnes transportées de joie, qu'*elles sont aux anges*, et non qu'elles rient aux anges. Mais on dit d'un enfant au berceau, qui rit ou qui sourit en regardant en l'air, qu'*il rit aux anges*.

SUITE DE L'ARTICLE, ANGE. + On appelle *Lit d'Ange*, une sorte de lit qui n'a point de colonnes, et dont les rideaux sont suspendus en l'air. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les lits à la duchesse, n'ont point de colonnes; et il n'est aucun lit à rideaux, dont les rideaux ne soient *suspendus en l'air*. On appelle *Lit d'ange*, un lit à pavillon pour une seule personne. Et le rédacteur a oublié de dire qu'on appelle *Eau d'ange*, une eau de senteur qui ne fait point de mal aux personnes vaporeuses.

FIN DE L'ARTICLE, ANGE. + ANGE se dit aussi de deux boulets de canon attachés ensemble par une chaîne, ou par une barre de fer. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le véritable mot est *Enge*, par un E au commencement. 2°. L'enge est formé de deux demi-boulets et non de deux boulets. Le rédacteur de ce paragraphe a défini les boulets ramés.

ANGE. Substantif masculin. Sorte de poisson de mer qui ressemble à la raie... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il y a un poisson dont le nom est *Angue*, que les pêcheurs normands appellent, dans leurs patois, *Enge*, qui ressemble au poisson nommé *Raie*, mais dont la chair est coriace. La peau de ce poisson, ainsi que celle du poisson nommé *Roussette*, est conservée, en certains parages, pour être vendue aux gaîniers.

FIN DE L'ARTICLE, ANGE. + *Un morceau d'ange.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est-à-dire, *Un morceau d'Angue*. Mais comme on ne demande jamais à table un morceau de mulet, quoiqu'il soit possible qu'il y ait eu des occasions où un aubergiste ait servi du mulet à des voyageurs auxquels il avoit promis du sanglier ou du chevreuil; de même on ne demande jamais à son hôte, un morceau d'angue.

ANGELOT. Substantif masculin. Sorte de petit fromage qui se fait en Normandie..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le terme est *Ingelot*. Les ingelots sont tous les petits fromages qui se débitent au compte et non au poids. Le vieux substantif *Angelot* est un diminutif d'*Ange*; et le substantif *Ingelot* a une autre étymologie. A l'égard de la Normandie, elle ne devoit non plus être citée dans cette définition, que le Hainaut, la Suisse, etc.

FIN DE L'ARTICLE, ANGELOT. + ANGELOT est aussi une espèce de monnoie qui a eu cours en France sous Philippe de Valois. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce point d'histoire n'est pas exact. Les deniers d'or auxquels se rapporte cet article, et qui représentoient la vérité combattant l'imposture, sous l'emblême d'un cavalier terrassant une hydre, ne sont pas les seuls deniers du même métal, qui aient été connus sous le nom d'*Angelots*.

ANGINE. substantif féminin. Maladie de la gorge, qui rétrécit le larynx et le pharynx, et empêche d'avaler. (Dict. de l'Acad.)

ESQUINANCIE. Substantif fém. Sorte de maladie... (Dict. de l'Acad.)

KINANCIE. Subst. fém. Esquinancie inflammatoire, qui empêche la respiration et oblige le malade de haleter... *Il est mort d'une kinancie.* (Dict. de l'Acad.)

SQUINANCIE. Substantif fémin. Voyez Esquinancie. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le mot *Angine* est complettement synonyme du mot *Squinancie*. Le premier est un terme tiré du latin et demeuré dans la médecine, où l'Académie auroit dû peut-être le laisser; le dernier, tiré du grec, est passé dans le langage ordinaire, et suffit au public.

Suite de l'article, ESQUINANCIE. + ...qui fait enfler la gorge... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. C'est une erreur d'écrire que l'enflure de gorge, est un des symptômes généraux de la squinancie.

Fin de l'article, ESQUINANCIE. + ...qui empêche de respirer, et quelquefois même d'avaler. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La squinancie empêche d'avaler, et quelquefois même de respirer. A l'égard du mot *Esquinancie*, ce n'est autre chose que le mot *Squinancie*, prononcé en patois. Il n'en est pas de même de *Kinancie*. Ce mot-ci est un barbarisme en grammaire et en médecine. Si le secrétaire de l'Académie françoise, eût écrit *Kynancie*, par un *y*, il n'y auroit point eu de barbarisme de grammaire, dans son orthographe.

ANILLE. Substantif féminin. Terme de Blason. Fer de moulin. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le substantif *Anille* est un terme

d'agriculture, je dirois même de botanique, si l'élégant Jean-Jacques de Genève eût connu ce substantif.

Les filets en hélice par lesquels les rameaux de vigne, les pois montans, le houblon, la bryone, le cantuc et d'autres plantes, s'attachent aux rameaux voisins, sont des *Anilles*. Passons au blason.

L'Académie explique *Anille*, terme de blason, par *Fer de moulin*; et en nul endroit de son Dictionnaire, cette expression *Fer de moulin* n'est expliquée ni même rappellée. La vérité est que cette expression fut imaginée par des juges de tournois, qui ne vouloient pas expliquer l'emblême nommé *Anille*.

Mais puisque le Dictionnaire parle du substantif *Anille*, en le considérant uniquement comme terme de blason, il auroit dû faire mention aussi de l'adjectif *Anillé*; car il y a des croix *anillées*, des pals *anillés*, &c.

ANISER. Verbe actif. Mettre une couche d'anis sur quelque chose. *Gâteau anisé.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On anise des liqueurs.

ANOCHE. Substantif fém. Plante potagère... (DICT. DE L'ACAD.)

ARROCHE. Substantif fém. Plante potagère... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur inexcusable. L'arroche n'est point une plante potagere. C'est une plante vénéneuse.

SUITE DE L'ARTICLE, ANOCHE. + On la nomme aussi Bonnedame, Atriplea, &c... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Aucune plante n'est nommée *Anoche*, ni *Atriplea*.

Suite de l'article, ARROCHE. + On la nomme aussi Bonne-Dame... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Dangereux quiproquo. Il falloit écrire qu'on la nomme aussi *Belle-dame.* Ce nom lui vient de l'emploi qu'on en fait dans la composition d'une sorte de fard. Il y a une plante nommée *Bonne-dame*, qui est réellement potagere. Des écrivains avoient confondu la plante nommée *Bonne-Dame*, avec la plante nommée *Arroche* ou *Belle-Dame.* C'étoit à l'Académie françoise à détruire cette erreur, puisqu'elle en avoit l'occasion.

ÂNON. Substantif masculin. Le petit d'un âne. *L'ânesse et l'ânon.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Véritablement on ne peut nier qu'un ânon ne soit *le petit d'un âne.* Mais cette sorte de paternité n'entre pas dans une bonne définition. Un ânon est le poulain d'une ânesse.

2°. Le substantif *Ânon*, se dit non-seulement d'un *Ânichon* (Mot que l'Académie a négligé), mais aussi d'une monture asine de petite taille.

ÂNONNER. Verbe neutre. Ne lire ou ne répondre qu'avec peine, qu'en hésitant. *Il y a deux ans que cet enfant va à l'école, et il ne fait encore qu'ânonner. Quand il soutint ses thèses, il ne faisoit qu'ânonner.* Il est familier. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. C'est *Hanonner* qu'il faut écrire. Du reste les exemples sont mal conçus. Ils ne font point sentir que le défaut d'hanonner consiste uniquement dans l'hésitation de la parole. Dire d'un enfant, qu'il ne fait encore qu'hanonner, c'est supposer, contre une vérité commune, que tous les enfans commencent par hanonner, et qu'il n'y a que les enfans qui hanonnent.

ANSÉATIQUE. Adjectif. On écrivoit autrefois Hanséa-

tique à cause du mot Hanse dont ce mot vient... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cette phrase, d'un style très négligé, est imprimée d'une maniere très fautive; les mots *Hanséatique* et *Hanse*, étant du même caractere que le texte. Mais voyons, sous la lettre H, l'article auquel cette même phrase renvoie naturellement le lecteur.

« HANSE ou HANSE TEUTONIQUE. Substantif » féminin..... Société de plusieurs villes d'Allema- » gne et du Nord, qu'on appelle Anséatiques. Voyez » ANSÉATIQUES ».

L'article Anséatique, renvoie implicitement le lecteur à l'article Hanse; et l'article Hanse, le renvoie formellement à l'article Anséatique. Revenons donc à l'article, Anséatique.

Suite de l'article, ANSÉATIQUE. + Il se dit de certaines villes unies ensemble pour le commerce... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ni l'une ni l'autre de ces deux définitions ou explications, n'apprend aux lecteurs, quel est le sens littéral des mots *Hanse* et *Anséatique*, ni même si ces mots sont d'origine étrangere. Ils n'en sont pas. Notre ancien substantif *Hanse*, a été remplacé, dans son sens propre, par le substantif féminin *Avanture*; et l'adjectif *Hanséatique* ou *Anséatique*, formé de cet ancien substantif, signifie, *Avanturier*, *Avanturiere*.

ANTAN. Substantif masculin. L'année qui précédoit celle qui court. Il est vieux, et ne se dit guère qu'en cette phrase proverbiale. *Des neiges d'antan. Je ne m'en soucie non plus que des neiges d'antan.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Le mot *Antan* signifie, l'espace de temps qui a précédé l'année courante; espace qui véritablement se borne quelquefois dans le

discours, à un an, et même à une saison, mais qui d'autres fois remonte à un grand nombre d'années. Ainsi, par exemple, la neige d'antan, n'est pas seulement le reste de la neige qui tomba l'année derniere ; c'est aussi le reste des neiges de plusieurs années, qui en certains endroits ne se sont pas entierement fondues. *Antan*, au surplus, est demeuré terme de boutique chez les débitans de certaines especes de marchandises. Les droguistes disent, *De la manne d'antan*, etc.

2°. L'Académie françoise, qui semble par-tout ailleurs avoir pris à tâche de recueillir les termes de venerie et de fauconnerie, a oublié ici l'adjectif *Antannier*, lequel se dit d'un oiseau de chasse, déniché depuis plus d'un an.

ANTIPATHIE. Subst. fém. Sentiment naturel d'opposition... *Les naturalistes parlent de l'antipathie qui est entre le crapaud et la belette, et de celle que les serpens ont pour le frêne...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'ombre du mancelinier est funeste aux hommes; l'ombre du frêne est funeste aux serpens. La connoissance des causes de ces deux phénomenes, est un des secrets que la Nature semble s'être réservés. Tous les hommes qui sont placés près d'un mancelinier, n'ont pas le sentiment ou pressentiment du danger auquel ils s'exposeroient en s'asseyant à l'ombre de cet arbre : tous les serpens au contraire s'éloignent du frêne par instinct, et se jettent dans un brasier, plutôt que de s'arrêter auprès de cet arbre, sur la partie même du terrein éclairée par le soleil, et qui, par conséquent ne leur est point dangereuse. Ainsi le serpent a véritablement une nature antipathique à l'égard du frêne.

Il en est de même des animaux de basse-cour, à l'égard des animaux de proie, et de beaucoup

d'espèces paisibles en apparence ou en réalité, à l'égard des bêtes dévorantes. Mais ce seroit s'exprimer mal, que de dire, qu'il y a de l'antipathie, par exemple, entre les autours et les pigeons, entre les loups et les chevres, entre les crapauds et les grenouilles, entre les serpens et les serins, car l'antipathie du serin au serpent, de la grenouille au crapaud, de la chevre au loup, du pigeon à l'autour, n'est pas réciproque.

Or s'il est vrai que les belettes sont dans un état continuel d'antipathie à l'égard des crapauds, il est vrai aussi que les crapauds, en toute occasion où leur nature n'est point contrariée, sont dans un état de charme, à l'égard des belettes; et rien ne ressemble moins à la faculté du charme, que le sentiment de l'antipathie.

Concluons que la phrase académique sur laquelle je viens d'arrêter les lecteurs du dictionnaire, a besoin d'être corrigée.

ANTIPHONIER. Substantif masculin. Livre d'Eglise, où les Antiennes sont notées... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le terme françois est *Antiphonaire.*

AOÛT. Subst. masc. Prononcez *Oût.* Le huitième mois de l'année... *Au mois d'Août. Le premier jour d'Août...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La prononciation du mot *Août*, varie suivant la mode.

FIN DE L'ARTICLE, AOÛT. + Lorsque ce mot est mis avec l'article *le*, il signifie, La moisson. *Faire l'Août. Nous voilà bien avant dans l'Août. L'Août n'étoit pas commencé en ce pays-là. On a tant promis à ce valet pour son Août*, c'est-à-dire, pour avoir moissonné. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *On a tant promis*, pour *On a*

promis tant, ou *telle somme*, est une expression impropre.

2°. Le rédacteur de cet article, a fait une confusion de termes. Beaucoup de vocabulistes, avant et après Ægidius Menagius, ont soumis les définitions de la langue françoise, au hazard des ressemblances. Le devoir de l'Académie étoit de tout examiner dans ses discussions, de décider brievement et doctement dans son dictionnaire. Elle n'a pas toujours rempli ce double devoir.

L'antique substantif féminin *Ouste*, est étranger au mot *Août*, et signifie proprement, l'action de moissonner. Il fut formé d'*Oust*, autre substantif, mais masculin, qui est le nom de la faucille volante, et qui s'emploie métaphoriquement, dans le sens propre du féminin *Ouste*.

AOÛTER. Verbe actif. Faire mûrir...

...AOÛTÉ... Mûrir par la chaleur du mois d'Août. *Citrouille aoûtée.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Barbarismes des halles de Paris. 2°. *Mûrir*, pour *Mûri*; faute grave d'impression.

AOUTERON. Subst. masc. Moissonneur qui travaille à la récolte des grains... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le mot est *Ousteron*. 2°. Un ousteron est un homme qui moissonne avec un oust; et tous les moissonneurs ne savent pas faire usage de cet outil.

Les ousterons sont ordinairement des journaliers qui, lorsque les moissons sont faites dans leur pays, remontent, du midi de la France vers le nord, et s'offrent aux cultivateurs dont les blés sont mûrs. Leurs femmes et leurs enfans travaillent à la faucille.

APHERÈSE. Substantif féminin. Figure par laquelle on retranche quelque chose au commencement d'un mot.

Temnere pour *contemnere*, est une Apherèse... C'est ainsi que de *gibbosus*, nous avons fait *bossu*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le mot *Aphérese* ne signifie pas seulement une figure de grammaire, un trope; il signifie aussi une opération de chirurgie. Et le mot *Dierese*, que les rédacteurs du Dictionnaire ont présenté comme signifiant uniquement une opération de chirurgie, signifie aussi un trope. 2°. C'est une erreur de croire que le mot *Bossu* ait été fait du mot *Gibbosus*. 3°. Beaucoup de lecteurs, et sur-tout de lectrices, sont en droit de demander ce que c'est que *Gibbosus*, *Temnere* et *Contemnere*; le Dictionnaire de l'Académie n'ayant pas prévenu cette question. 4°. *Temnere* ne dérive pas de *Contemnere* : il en est au contraire la racine.

APOPLEXIE. Subst. fém. Maladie... *Apoplexie de sang. Fausse apoplexie*..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il n'y a point de *fausse apoplexie*.

APOSTÈME. Substantif masculin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot, hazardé autrefois par un ou deux habiles médecins ou chirurgiens, pour désigner un abcès, n'appartient ni à la langue commune, ni même au véritable langage des médecins.

SUITE DE L'ARTICLE, APOSTÈME. + ... Un abcès est un apostème ouvert... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Assertion fausse, ou phrase équivoque. On dit, *Ouvrir un abcès*.

FIN DE L'ARTICLE, APOSTÈME. + On dit proverbialement et figurément, qu'*Il faut que l'apostème crève*, pour dire, qu'il faut que quelque chose de mauvais qui étoit caché, vienne enfin à paroître. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le dicton proverbial étoit, *Il faut*

que la postume sorte ; et l'erreur du dictionnaire de l'Académie, n'a pas encore altéré ce dicton.

Le substantif féminin *Postume*, signifioit littéralement, la matiere contenue dans un abcès ; et ce substantif n'étoit ni traduit du grec *Aposthêma*, comme se le persuadèrent quelques médecins, ni tiré par métaphore du latin *Posthumus*, comme sa ressemblance avec cet adjectif, pourroit le faire croire.

APPORT. Subst. masc. Lieu ou marché où s'assemblent les marchands de denrées... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'ancien mot *Apport*, a cessé depuis long-tems de faire partie du langage usité. C'est un terme à conserver dans un glossaire, et qui au surplus n'avoit pas la signification déterminée que lui donne le rédacteur de cet article. Il signifioit, Concours, Affluence, Embarquement, Subsides, &c.

Fin de l'article, APPORT. + *L'apport de Paris*. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. *L'apport de Paris* étoit un péage, dont l'indication s'est conservée après que le péage a été aboli ; comme l'on conserve l'indication de *Change*, à un pont de Paris, où étoient anciennement les changeurs d'especes monnoyées.

APPRENTI, APPRENTIE. Celui ou celle qui apprend un métier... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Le mot *Apprentif*, que l'on prononce communément *Apprenti*, est un substantif masculin.

2°. Le mot *Apprentive*, anciennement *Apprentifse*, est un substantif féminin.

3°. L'Académie a oublié le proverbe, *Jamais bout de barre ne fut apprentif*.

ARABE. Subst. masc. Ce mot n'est pas mis ici comme un

nom de Nation, mais comme signifiant un homme qui exige avec une extrême dureté ce qui lui est dû... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. C'est toujours comme nom de nation, que ce mot est employé dans notre idiôme. La preuve en est dans la force comique de ce vers :

Les juifs, tout juifs qu'ils sont, sont moins turcs, moins arabes.

Fin de l'article, ARABE. + *Il est cruel d'avoir affaire à lui, c'est un arabe.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Les trois premiers mots de cet exemple font équivoque; d'ailleurs la métaphore employée par l'auteur, est doublement vicieuse. 2°. Le pronom *Lui*, ne détermine point le sens que l'auteur a voulu déterminer; car ce pronom peut s'appliquer à un arabe.

ARCHÉE. Subst. fém. Terme de Chimie. On le dit du feu qu'on imagine être au centre de la terre, pour cuire les métaux et les minéraux, et être le principe de la vie des végétaux... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Il faudroit toujours dans un dictionnaire tel que celui-ci, mettre à l'écart les termes, ou du moins les définitions qui ne sont en usage que parmi les gens qui construisent le monde à leur maniere.

Fin de l'article, ARCHÉE. + Archée signifie aussi en terme de Médecine, le principe de vie dans les hommes. *L'Archée de Van-Helmont.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Au moins eût-il fallu écrire, *L'archée de Paracelse*; car le suisse Paracelse, et non pas le flamand Van-Helmont, fut l'auteur du mot latin tiré du grec, que des traducteurs françois de Lausanne, rendirent par *Archée.* Paracelse désignoit sous le nom d'*Archeus*, à-peu-près ce qu'on nomme maintenant, *Feu électrique*, *Fluide vital*, &c. Au reste, le mot françois *Archée*, substantif féminin signifioit, avant Paracelse, la por-

tée d'un arc : et dans cette signification, c'est un véritable terme de glossaire.

ARCHIVES. Substantif féminin pluriel. Anciens titres, chartes, et autres papiers importans... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Des archives sont la partie d'un palais, d'un hôtel, d'une maison, où l'on tient en réserve des documens de famille, des titres de propriété, et d'autres papiers importans.

ARCHIVISTE. Substantif masculin. Garde des Archives... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Desquelles ?

FIN DE L'ARTICLE, ARCHIVISTE. + *Le Père Archiviste*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Quel pere ?

ARDENT, ARDENTE. Adject. Qui est en feu..... ARDENT est aussi substantif, et... s'est dit autrefois de ces personnes qui avoient un certain mal épidémique qui les brûloit... (DICT. DE L'ACAD.)

FER-CHAUD. Substantif masculin. Maladie qui consiste dans une chaleur violente, qui monte depuis l'estomach, jusqu'à la gorge. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le rédacteur du premier de ces deux articles, paroît avoir eu l'intention de faire entendre que le mal des ardens étoit très douloureux, pour toutes les personnes qui en étoient affectées; en quoi il s'est éloigné de l'exactitude. Il s'en est également éloigné, en parlant de ce mal comme s'il étoit essentiellement épidémique.

La maladie nommée *Ardent* ou *Mal des ardens*, ou *Feu de Dieu*, ou *Feu sacré*, ou *Baptême du feu*, est la même maladie, lorsqu'elle est extrêmement grave, que celle que le Dictionnaire a désignée sous le nom de *Fer-chaud*, dans l'article que je viens de rapporter. Les personnes qui sont

subitement attaquées de ce mal, ont quelquefois, outre la douleur corporelle qu'elles ressentent, l'affliction d'être qualifiées de malades imaginaires par leurs parens et par leurs amis, et ont le temps de guérir ou de mourir, avant qu'on se soit décidé à appeller un médecin. C'est d'une atteinte subite du mal des ardens vulgairement nommé *Ferchaud*, qu'Antoine Calas étoit frappé, lorsque, dans son désespoir, il mit fin à ses jours.

Le célebre orateur hollandois qui fut pere de Jean et de Corneille de Witt, vécut plusieurs années, affecté du mal des ardens, mais d'une façon benigne. On pourroit en affirmer autant avec vérité, de feu M. De M***, président au parlement de P***, et de quelques autres personnes.

Selon une tradition philosophique, la fable de Prométhée fait allusion au mal des ardens.

ARÉOLE. Substantif féminin. Petite aire, petite surface... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit, *Une petite aire, Une petite surface*; et jamais on ne substitue le mot *Aréole*, à l'une ni à l'autre de ces deux expressions. En effet, ce mot ne signifie ni *Surface* ni *Aire*. C'est un terme de météorologie, qui désigne un cercle autour de la lune, lequel est coloré comme un arc-en-ciel. Une double aréole, séparée par une couronne lumineuse, et bornée par une auréole, est un des plus beaux phénomenes.

FIN DE L'ARTICLE, ARÉOLE. + Il se dit principalement du cercle coloré qui entoure le mamelon. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Quelque poëte qui chantoit les beautés de son amante, aura parlé d'aréole, et quelque anatomiste aura pris au mot le chanteur. C'est ainsi vraisemblablement que le mot *Iris* est passé dans la physiologie. Mais la signification du

substantif *Aréole*, n'est pas moins le cercle aux sept couleurs dont, en certaines circonstances très rares, on voit la lune admirablement entourée. Et ce mot ne doit pas être confondu avec *Réole*, autre substantif.

ARGOT. Substantif masculin. Certain langage des gueux et des filoux, qui n'est intelligible qu'entre eux. *Savoir l'argot. Parler l'argot. Apprendre l'argot.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'argot proprement dit, est un langage de marchandise, que les porte-balles parlent entre eux. Ce langage est composé de métaphores bizarres, et de quelques anciens termes dont on ne se sert plus dans la langue ordinaire. L'argot est nécessaire à ces sortes de marchands, dans les foires et dans les auberges, tant pour se garantir des filoux, et même se préserver des brigands, que pour pouvoir se communiquer mutuellement, au besoin, des avis sur leur commerce, sans exciter une curiosité soupçonneuse dans l'esprit des acheteurs, et les éloigner par cette indiscrétion, de l'étalage devant lequel ils se sont arrêtés; ce qui auroit lieu souvent, si un marchand parloit à l'oreille à son compagnon.

Un comédien de Paris, qui, en termes d'argot, avoit été *cabotin*, c'est-à-dire, qui avoit commencé par jouer la comédie dans des troupes ambulantes, publia, vers le milieu du dix-huitieme siecle, pour l'amusement des oisifs, un dictionnaire d'argot, à la suite d'un assez méchant poëme sur un fameux filou nommé *Cartouche*. Ce dictionnaire ainsi placé, avoit, par-dessus tous ses défauts, le défaut grave de faire croire au public que l'argot n'est ni plus ni moins qu'un *certain langage des gueux et des filoux*. L'Académie françoise ajouta le mot *Argot* à son dictionnaire, et le définit sur

la bonne-foi et sur l'érudition de l'auteur du poëme de *Cartouche*. Il est vraisemblable que les gueux de profession et les filoux ont un argot particulier; mais il est certain que les merciers qui fréquentent les foires, ont, de temps immémorial, un argot qu'ils se gardent, autant qu'ils peuvent, d'enseigner aux filoux.

Au surplus, à parler métaphoriquement et familierement, chaque profession a son argot, en remontant depuis le colportage des merceries, jusqu'à la métaphysique la plus relevée : et les rapports de signification entre *Argot* et *Langage*, sont les mêmes qu'entre *Grimoire* et *Ecriture*.

ARGOT. Substantif masculin. Terme de jardinage... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Terme d'agriculture.

Suite de l'article, ARGOT. + Il se dit du bois qui est au-dessus de l'œil. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. De quel œil? Un rejet de l'an passé, peut avoir une douzaine d'œils ou davantage; mais, aussi long-temps que ses pousses peuvent être nommées *Œils*, il ne peut avoir qu'un seul argot.

2°. C'est s'exprimer d'une façon équivoque et même louche, que de définir un terme d'agriculture ou de jardinage, *Morceau de bois qui est au-dessus de l'œil.*

3°. Le rédacteur de l'article s'est trompé en ne désignant qu'une sorte d'argot, qui est l'argot des brochettes et des boutures. Il n'est pas rare de voir des argots à de vieilles branches. Aux troncs même des plus gros arbres, on remarque des argots, qui, dépérissant peu à peu, sont la cause ordinaire des cavités où se logent, avec le temps, certaines especes d'oiseaux, de quadrupedes ou de reptiles.

ARGYRASPIDES. Substantif masculin pluriel. Nom d'un corps d'élite de l'armée d'Alexandre... (DICT. DE L'AC.)

REMARQUE. Définition amphibologique, d'un mot qui n'est d'aucune langue vivante.

FIN DE L'ARTICLE, ARGYRASPIDES. + Les *Argyraspides* tiroient ce nom du bouclier d'argent qui faisoit partie de leur armure. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Toute armée de grecs avoit plus ou moins d'*argyraspides*; toute armée de perses, plus ou moins de *chrysaspides*, c'est-à-dire, de soldats portant un bouclier d'or; les unes et les autres avoient des régimens entiers de *cataphractes*, c'est-à-dire, de cavaliers armés de toutes pieces: et si on autorise l'admission d'*Argyraspide*, dans un dictionnaire françois, on ne peut y excuser l'omission de *Chrysaspide* et de *Cataphracte.*

ARISTARQUE. Substantif masculin. Nom propre qui s'emploie figurément... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Depuis la plume jusqu'à l'épée, l'histoire ancienne et l'histoire moderne offrent quantité de noms propres qu'on emploie figurément. Mais ces noms n'appartiennent à aucun idiôme en particulier.

FIN DE L'ARTICLE, ARISTARQUE. + ... pour exprimer un critique sévère. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. On exprime une idée, une pensée, un sentiment, et non un critique. 2°. Aristarque étoit un critique savant, lequel rétablit le texte de l'Iliade et de l'Odyssée, que l'ignorance et la présomption avoient altéré sous la plume des copistes ordinaires.

ARPEGEMENT. Substantif masculin. Terme de musique. Manière de frapper successivement et rapidement tous les sons d'un accord, au lieu de les frapper à la fois.

ARPEGER. Verbe neutre. Terme de musique. Faire des Arpegemens. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. *Frapper des sons* est une expression métonymique, laquelle n'est point convenable dans une définition.

2°. Le substantif *Arpegement* signifie, Action d'arpeger : et ce substantif est dérivé de ce verbe.

3°. Le verbe *Arpeger* signifie, outre ce que marque le Dictionnaire : Jouer d'un rebec, sans employer ni archet, ni flattoirs, ni baguette, ni épinette, mais en touchant immédiatement avec un doigt ou avec plusieurs doigts, les cordes de l'instrument.

ARPENTEUR. Subst. masc. Officier, dont la charge est de mesurer et d'arpenter les terres, quand il est nommé par Justice. *Arpenteur juré.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Un *Arpenteur* est un homme qui fait son état de l'arpentage.

ARRIÈRE-POINT. Substantif masculin. Rang de points continus qu'on fait avec une aiguille et du fil sur le poignet de la manche d'une chemise. *Faire un rang d'arrière-points.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Les arriere-points dont parle cet article, et que le rédacteur est loin d'avoir définis, ne sont qu'une broderie de lingere : la véritable couture en arriere-points, est un travail journalier et indispensable aux couturieres et aux tailleurs qui aiment à ne pas bousiller. Toute simple que soit cette couture, je n'ose la définir ; non dans la crainte de me tromper, mais parce que la définition m'en paroît fort difficile à faire nettement. Je saisis cette occasion de dire à ceux de mes lecteurs qui n'auroient jamais réfléchi sur l'extrême difficulté de définir les termes avec exactitude, que je n'ai pas la moindre volonté de refaire les définitions du Dictionnaire de l'Académie, dont j'in-

dique les défauts. Une pareille prétention seroit ridicule dans un particulier : et si je n'étois intimement persuadé que mon travail, pour être utile en tout pays où l'on parle françois, n'exige point que je substitue des définitions à des définitions, je n'aurois pas entrepris de publier ces Remarques.

ARSENAL. Substantif masculin. Magasin d'armes... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un arsenal est une maison forte, destinée à la fabrique et à la conservation de toutes sortes d'armes, de machines et d'outils, nécessaires pour la guerre défensive et offensive, soit sur terre soit sur mer.

ARTICHAUT. Substantif masculin. Espèce de légume fait à peu près en forme de gros chardon, avec plusieurs feuilles larges et piquantes, couchées les unes sur les autres. *Une pomme d'artichaut. Des cardes d'artichaut. Des artichauts à la poivrade. Un ragoût d'artichauts.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le nom d'artichaut est commun à un fruit et à la plante potagere dont ce fruit est la production; ce que le dictionnaire ne marque point dans la définition de l'artichaut. 2°. Le rédacteur de cette définition a confondu l'artichaut avec la cardousse, légume dont les feuilles et les fruits sont épineux. Je n'arrêterai pas mon lecteur sur les autres fautes de cet article.

ASPIC. Substantif masculin. Petit serpent dont la morsure est très dangereuse. *Il fut piqué d'un aspic...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Morsure dans la définition et piqûre dans l'exemple : premiere faute de rédaction. 2°. Il y a de petits serpens dont la piqûre est

très dangereuse, et qui ne sont pas des aspics. Aussi cet article du Dictionnaire de l'Académie a-t-il induit en erreur quelques jeunes écrivains d'histoire naturelle, au point de leur faire nier l'existence de l'espèce des reptiles nommés *Aspics*.

SUITE DE L'ARTICLE, ASPIC. + ASPIC, se dit aussi d'une espèce de Lavande d'une odeur très-forte... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Toute espece de lavande est d'une odeur très forte.

2°. Aucune espece de lavande n'est nommée *Aspic*.

FIN DE L'ARTICLE, ASPIC. + En ce sens, il n'a guère d'usage qu'en cette phrase, *Huile d'aspic*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Si le mot *Aspic* étoit employé pour désigner une plante aromatique, il seroit d'un grand usage dans les cantons où l'on cueilleroit cette plante. 2°. *Huile d'aspic* est une mauvaise expression des droguistes, pour désigner une liqueur dont le nom est *Huile de spic*.

ASYMPTOTE. Substantif féminin. Terme de Géométrie... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Terme de mathématiques; et, par synecdoque, terme seulement de géométrie.

FIN DE L'ARTICLE, ASYMPTOTE. + Ligne droite dont une ligne courbe s'approche continuellement et à l'infini sans jamais la rencontrer. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition est fautive à plusieurs égards. Une asymptote est une ligne droite ou une ligne courbe, qu'on suppose prolongée à l'infini, et dont on démontre que telle autre ligne courbe ou ligne droite, qu'on nomme aussi *Asymptote*, si elle étoit prolongée indéfiniment, ne la joindroit jamais, quoiqu'elle en approchât toujours.

ATHÉE. Substantif masculin. Celui qui ne reconnoît point de Dieu... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Non pas. Un athée, s'il existe, est celui qui, sans avoir la raison troublée, nie la possibilité d'une intelligence quelconque, au-dessus de l'intelligence humaine.

ATINTER. Verbe actif. Parer, orner avec trop d'affectation. *Elle est deux heures à s'atinter. Qui vous a ainsi atintée ?* Il est populaire. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Un sonneur qui veut carrillonner, commence par accrocher les battails de ses cloches, pour faire mouvoir à son gré ces battails, au moyen des cordelettes auxquelles tiennent les crochets. Il bride ensuite le marteau de l'horloge, si la cloche sur laquelle ce marteau frappe les heures doit servir au carrillon. Tous ces préparatifs sont ce qu'on nomme proprement *Attinter*.

Figurément on dit d'une épousée qui sort de l'église, et qui joint un air décent mais satisfait, à une parure agréable, qu'*elle est bien attintée*. On l'eût insultée la veille si on eût parlé ainsi; et on l'insulteroit quand elle rendra ses visites, si on employoit le même terme, en la complimentant sur sa toilette.

ATOUR. Substantif masculin. Parure. Il ne se dit que de la parure des femmes, et guère qu'au pluriel. *Elle avoit ses plus beaux atours. Quand elle est dans ses beaux atours...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Les atours sont les diverses parties de la parure d'une femme, depuis la poitrine et les épaules, jusqu'au sommet de la tête. Un collier est un atour : une collerette est un atour : une palatine est un atour : une cornette, une aigrette, des pendeloques, un bouquet, etc. sont des atours.

SUITE DE L'ARTICLE, ATOUR. + On appelle chez les Reines et chez les Princesses... *Dame d'atour*, une dame dont la charge est de coiffer et d'habiller la Reine, la Princesse... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ni l'un ni l'autre. L'office des dames d'atours commence là où le service des femmes-de-chambre finit. Cette disposition de toilette fut une institution morale, fondée sur la nécessité où sont les personnes que la majesté de leur rang soumet aux regards empressés mais judicieux du public, à demeurer fideles aux lois de la décence, en satisfaisant aux regles du bon goût.

SUITE DE L'ARTICLE, ATOUR.+ *Dame d'atour de la Reine. Dame d'atour de Madame...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. En ces deux phrases, et en toute phrase pareille, il faut écrire le mot *Atours* au pluriel, et non au singulier, comme il est imprimé dans le dictionnaire de l'Académie.

ATTÉRIR. Verbe neutre. Prendre terre. (DICT. DE L'AC.)

REMARQUE. 1°. *Attérir* est un barbarisme.

2°. Le mot *Atterrir* est un terme de marine; et l'expression par laquelle le secrétaire de l'Académie a voulu expliquer ce mot, est une métalepse de marin.

3°. En termes de marine, *Atterrir* n'est pas, *Prendre terre*; c'est, Reconnoître la terre qu'on a apperçue.

AVACHIR, S'AVACHIR. Verbe réciproque. Devenir lâche, mou, et sans vigueur. *Cet homme commence à s'avachir.*

Il se dit plus ordinairement des femmes qui deviennent trop grasses. Il est familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot se dit des souliers et non des personnes. Il ne seroit pourtant pas étonnant qu'*Arlequin savettier* s'en fût servi par méta-

phore, en parlant d'Isabelle ou du beau Léandre. On connoît la familiarité d'Arlequin.

AVALAISON. Subst. fém. Chute d'eau impétueuse, qui vient des grosses pluies qui se forment en torrens. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition donne à entendre qu'une avalaison est un torrent formé de plusieurs torrens. L'auteur s'est trompé. Une avalaison n'est pas un torrent. C'est un amas de pierres, de terre, de débris, qu'un torrent a entraînés dans sa course, et qu'il a laissés à sec.

AVANT-GARDE. Substantif féminin. La partie la plus avancée d'une armée qui marche en bataille... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Armée, division, escadron, bataillon, régiment, en temps de guerre, en temps de paix, toute troupe réglée qui est en marche, est précédée d'une avant-garde.

AUBE. Substantif féminin. La pointe du jour... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le point du jour.

AUBIER. Substantif masculin. Arbre... qui ressemble... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le nom de cet arbre est *Obere*.

AUBIER. Substantif masculin. Le bois tendre et blanchâtre qui est entre l'écorce et le corps de l'arbre... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'aubier fait, aussi bien que la bille, partie du corps de l'arbre.

2°. Il y a beaucoup d'especes qui n'ont point d'aubier. Tels sont le buis, le charme, le saule, etc.

3°. Il y a des especes dont l'aubier n'est pas tendre.

Fin de l'article, AUBIER. + *Cet arbre ne vaut rien à faire une poutre, il y a trop d'aubier.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Exemple mal présenté : phrase dont le sens est vague, et à laquelle on pourroit opposer celle-ci dont le sens est déterminé. *Ce tronc d'orme est très bon à faire des moyeux, et ses branches sont très bonnes à faire des jantes, quoique le tout soit presque de l'aubier.*

AVENTURE...
AVENTURER...
AVENTUREUX...
AVENTURIER... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Fausse orthographe, dont la mode a été amenée par une fausse étymologie. *Avanture* ne tient pas à la même racine qu'*Avenement*, *Avent*, etc. ; il tient à celle des mots *Avancement*, *Avantage*, *Avant*, etc.

AVERSE. Substantif fém. Pluie subite et abondante... (Dict. de l'Acad.)

VERSE. Façon de parler adverbiale, qui n'est en usage que dans cette phrase, *Il pleut à verse*, pour dire, Il pleut abondamment. (Dictionn. de l'Acad.)

Remarque. L'ancien mot *Verse*, étoit un substantif féminin, qui signifioit, Canal, Gargoule, etc. d'où est restée la phrase métaphorique, *Il pleut à verse.* On dit aussi *Recevoir une à verse*, c'est-à-dire, *une pluie à verse*, métaphoriquement et elliptiquement parlant. Mais dans le second de ces exemples, ainsi que dans le premier, l'expression *A verse* est toujours de deux mots.

Ce n'est pas que le mot *Averse*, substantif, soit précisément un barbarisme. C'est un vieux terme

du langage de nos aïeux, mais qui avoit une signification tout autre que celle qui lui est donnée dans le dictionnaire de l'Académie; signification que le rédacteur de l'article *Averse* paroît n'avoir pas connue, et qu'il ne seroit point inutile de rappeller dans un glossaire.

AVERTIN. Substantif masculin. Maladie d'esprit qui rend opiniâtre, emporté, furieux. Il est vieux. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'*Avertin* est un accident qui n'arrive qu'aux bestiaux. C'est une sensation, ou une suite de sensations que l'animal éprouve en quelque partie de son individu, et qui le pousse à des mouvemens irréguliers.

Figurément on nomme en médecine, *Avertin*, une affection de l'esprit, qui tient du délire, mais qui ne rend le malade ni furieux, ni emporté, ni opiniâtre. La maladie que le dictionnaire définit sous le nom d'*Avertin*, est la phrénésie.

AVEUGLE. Adjectif de tout genre... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La langue françoise n'a point d'adjectifs de tout genre. Le mot *Aveugle* est un adjectif des deux genres.

SUITE DE L'ARTICLE, AVEUGLE. + Qui est privé de l'usage de la vue... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le participe *Privé*, n'étant pas des deux genres, et faisant *Privée*, au féminin, cette phrase est incorrecte.

2°. Toute personne privée de l'usage de la vue, n'est pas nécessairement aveugle.

SUITE DE L'ARTICLE, AVEUGLE. + On dit proverbialement d'un homme qui crie bien fort pour quelque mal léger qu'on lui a fait,... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La particule *On* est placée, dans cette phrase, d'une façon malhonnête.

SUITE DE L'ARTICLE, AVEUGLE. + ... qu'*Il crie comme un aveugle qui a perdu son bâton*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit proverbialement, *Crier comme un sourd* : on dit proverbialement, *Être embarrassé comme un aveugle qui a perdu son bâton*. De ces deux façons de parler, il se peut que des gens d'esprit ou autres en aient voulu composer une troisieme. Le public ne s'est pas trouvé de leur avis.

SUITE DE L'ARTICLE, AVEUGLE. + ... On dit... qu'*Au Royaume des Aveugles les borgnes sont Rois*, pour dire... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit proverbialement : *Au pays des aveugles les borgnes sont rois*. Et ce seroit ôter le sel de ce proverbe, que de substituer le mot *Royaume*, au mot *Pays*.

SUITE DE L'ARTICLE, AVEUGLE. + *Aveugle* est aussi substantif... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il falloit placer cette observation plus haut ; car *Aveugle* est substantif dans plusieurs des exemples qui la précèdent. Il l'est même dans toutes les phrases qui viennent d'être rapportées.

SUITE DE L'ARTICLE, AVEUGLE. + ... *Un aveugle incurable*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Solécisme. On dit d'un mal, qu'il est incurable ; on ne le dit pas d'un malade.

AUMÔNE. Substantif féminin. Ce qu'on donne aux pauvres par charité... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ou par générosité, ou par respect humain, ou par obéissance, ou par commisération, ou par ostentation, ou par ennui, ou par mauvaise humeur, ou par orgueil, ou par avarice, ou par colère, ou par dégoût. Ainsi l'aumône est ce qu'on donne gratuitement aux pauvres, par quelque motif que ce soit.

Suite de l'article, AUMÔNE. + *Aumône publique......* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Exemple mal placé en premiere ligne.

AUMONIER. Substantif masculin. Ecclésiastique dont la fonction ordinaire est de distribuer les aumônes, que ceux auprès de qui il est attaché, lui donnent à faire, de leur dire la messe, de faire la prière du soir et du matin, etc. *Grand Aumônier de France. Premier Aumônier du Roi... Aumônier de quartier. Aumônier du Commun. Aumônier de la Reine. L'Aumônier d'un Evêque. L'Aumônier d'une Princesse... L'Aumônier d'un Régiment.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le rédacteur de cet article, n'a pas séparé grammaticalement le ministere de l'aumônier, des fonctions du chapelain. La confusion de deux dignités sous un même nom, est quelquefois admissible dans les Cours des Potentats, où la bienséance excuse les expressions vagues ; elle ne l'est jamais dans un Dictionnaire académique, où la pureté du langage doit conserver tous ses droits. Le sens propre du mot *Aumônier*, ne comporte pas l'idée d'un prêtre plutôt que d'un laïque ; et le sexe d'une femme, princesse ou non, qui fait répandre des aumônes, ne comporte pas l'idée d'un aumônier plutôt que d'une aumôniere. Le souvenir de nos mœurs antiques, le souvenir même de nos mœurs, dans le temps où le Dictionnaire de l'Académie fut imprimé et réimprimé, dépose heureusement contre l'article que j'attaque, lequel ne s'accorde pas mieux avec l'élégance du langage, qu'il ne s'accorde avec la grammaire et avec l'histoire morale et politique de France.

Cette locution triviale, par exemple, *Aumônier du Commun*, pour désigner un *Chapelain de l'hôtel du Grand-Commun*, décele une négligence difficile à excuser dans un académicien. L'ou-

bli du substantif *Aumôniere*, qui indique une fonction respectable dans chaque société de bonnes femmes, n'est pas moins étonnant. Cette phrase, *L'Aumônier d'un Evêque*, laisse croire que le rédacteur ne savoit pas qu'un évêque n'a point d'aumônier proprement dit ; et que chaque évêque étant, par devoir, l'aumônier de confiance de chacun de ses diocésains, des réglemens charitables ont désigné, depuis l'origine du Christianisme, les diverses mains par lesquelles il doit transmettre les aumônes qu'il ne place pas personnellement. A l'égard des *Grands-Aumôniers* qui se sont succédé en France, sous divers regnes, leur nomination dépendoit de la pure confiance du prince ; et il n'étoit pas nécessaire que les hommes sur qui reposoit cette confiance, fussent de ceux qu'on appelle proprement, *Ecclésiastiques*, ni même qu'ils entrassent dans ce qu'on nomme, *Les ordres sacrés.*

Enfin l'article *Aumônier* du Dictionnaire de l'Académie, a été rédigé avec tant de négligence, ou avec une telle préoccupation, qu'il sembleroit, à en croire l'auteur, que l'aumône et la priere sont exclusivement le partage des communions religieuses où l'on célebre la messe.

AVOUTRE ou AVOUÊTRE. Substantif masculin. Vieux mot qui signifioit un bâtard adultérin. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le vieux mot *Avoutre*, ou *Avouetre*, ou *Advoutre*, ou *Advouetre*, ou *Advouestre*, ou *Advoestre*, ou *Avoestre*, ou *Avoustre*, ou *Advoustre*, ou *Advostre*, étant tout-à-fait hors d'usage, et se rapportant à une idée politique entierement étrangere à nos mœurs, depuis plusieurs siecles (*) ; il auroit fallu n'en pas faire un sujet d'article dans le dictionnaire de la langue vivante. La

(*) Cette phrase a été écrite au mois de pluviôse de l'année 1806.

signification de ce mot, au surplus, n'étoit pas celle que lui a donnée le secrétaire de l'Académie.

AURILLA. Adjectif. Qui se dit d'un cheval qui a de grandes oreilles, et qui les branle souvent. (DICT. DE L'AC.)	OREILLARD, OREILLARDE. Adjectif. Il se dit d'Un cheval, d'une jument dont les oreilles sont longues, basses, pendantes, ou mal plantées. (DICT. DE L'ACAD.)	ORILLARD, ORILLARDE. Adjectif. Il se dit d'un cheval ou d'une cavale qui a de grandes oreilles, et qui les remue d'ordinaire en marchant. (DICTIONN. DE L'AC.)

REMARQUE. Ce ne sera pas un petit sujet d'étonnement pour les Scaligers à venir, que de lire dans le Dictionnaire de l'Académie françoise, le mot *Oreillard* placé en chef dans trois différens endroits, orthographié et défini de trois façons différentes, et de reconnoître qu'aucune des trois définitions n'est exacte.

AUTO-DA-FÉ. Substantif masculin. Mot emprunté de l'Espagnol...... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Phrase arabe, dont les mots sont mal espacés.

AUTONOME. Adjectif... Titre qu'on donnoit aux Villes grecques qui avoient le privilège de se gouverner par leurs propres lois. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est définir l'espece au lieu du genre. De plus, c'est mal définir l'espece. Une nation autonome est une nation qui est auteur des lois qui la gouvernent.

AUTOPSIE. Substantif féminin. Contemplation. On désignoit par ce terme la cérémonie la plus auguste des anciens mystères... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le mot *Contemplation*, sans un régime, n'est pas synonyme d'*Autopsie*. 2°. L'im-

parfait *Désignoit*, sans indication de temps ou de lieu, est un solécisme là.

FIN DE L'ARTICLE, AUTOPSIE. + ... par laquelle les Initiés se flattoient d'être admis à contempler la Divinité. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'expression *Se flattoient*, ne s'accorde point avec l'idée de *Cérémonie auguste*. 2°. On prouveroit aisément par le texte de divers auteurs, entre lesquels je ne nommerai que Platon et Saint Clément d'Alexandrie, que cette définition est contraire à la justesse de l'histoire.

AZOTH. Substantif masculin. Nom que les Alchimistes donnent au Mercure. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est une erreur et une vérité : mais quand ce seroit une vérité simplement, qu'importeroit à la langue françoise ?

BACHOT. Substantif masculin. Petit bateau. *Passer la rivière dans un bachot*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce terme, dans la signification de *Batelet*, est un des restes du patois de Paris. Mais en bon langage françois, un bachot est une benne en forme de hotte, destinée à transporter à dos de personne, des substances liquides.

BAGARRE. Substantif féminin. Tumulte. Grand bruit causé ordinairement par une querelle. *Il y a là de la bagarre. Il n'a point voulu se mêler dans la bagarre*. Il est du style familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Une bagarre est une rencontre fortuite de voitures, d'équipages, etc. qui embarrassent un chemin. Tel est le sens propre du mot *Bagarre*. Et quant à la phrase, *Il y a là de la bagarre*, donnée pour exemple dans le Dictionnaire, elle n'est françoise ni au propre ni au figuré.

BAGASSE. Substantif féminin. Terme populaire et malhonnête, qui signifie une femme prostituée. *Vieille bagasse.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot patois n'avoit point à se montrer dans le Dictionnaire de l'Académie : mais puisqu'on l'y admettoit, on ne devoit pas s'épargner les recherches nécessaires pour le définir exactement. La signification non figurée du mot *Bagasse*, est, *Frange d'oripeau*, *Pretintaille usée*, *Falbalas croté*, *Vieille pendeloque*, etc.

BAGUE. Substantif féminin. Anneau où il y a une pierre enchassée, et que l'on met au doigt... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Qu'il y ait une pierre enchassée, qu'il y ait plusieurs pierres, ou qu'il n'y en ait point, tout bijou fait pour être porté au doigt, a le nom générique de *Bague*.

SUITE DE L'ARTICLE, BAGUE. + On appelloit autrefois *Bagues d'oreilles*, ce qu'on appelle aujour-dhui boucles d'oreilles... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On nommoit autrefois *Bagues d'oreilles*, ce qu'on nomme à présent *Pendants d'oreilles* : et rien de ce qu'on nomme *Boucle*, n'a été nommé *Bague*, dans aucun temps.

BAGUENAUDE. Substantif féminin. Petit fruit qui est enveloppé dans de petites gousses pleines de vent, et que les enfans font claquer en les crevant entre leurs mains. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce sont les gousses mêmes qui sont nommées *Baguenaudes*.

BAGUENAUDER. Verbe neutre. S'amuser à des choses vaines et frivoles. *Il ne faut pas baguenauder dans une occasion si sérieuse.* Ce mot est du style familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le sens propre du verbe *Baguenauder*, c'est chercher des baguenaudiers, cueillir des baguenaudes et les faire claquer.

BAJOUE. Subst. fém. Partie de la tête du cochon, qui s'étend depuis l'œil jusqu'à la mâchoire. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le porc n'a point de bajoue : plusieurs especes de singes ont des bajoues ; de quoi le dictionnaire ne parle aucunement. Ainsi cet article est fautif par commission et par omission.

BALLADE. Substantif féminin. Epèce d'ancienne poësie française, par couplets... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Une ballade est proprement une chanson à faire danser, ou chanson de danse.

BANIANS. Substantif masculin pluriel... (Dict. de l'Ac.)

Remarque. Ce pluriel a un singulier, et ce masculin un féminin.

Fin de l'article, BANIANS. + Idolâtres des Indes Orientales, qui croient la Métempsycose. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Cette phrase implique contradiction ; les deux idées signifiées par les mots *Idolâtre* et *Métempsycose*, étant absolument contraires, en logique et en histoire.

2°. La même phrase a de plus le défaut d'être incorrecte. *Croire à la doctrine de la métempsycose* ; et, par ellipse, *Croire à la métempsycose*, sont de bonnes phrases. *Croire la métempsycose*, est une ellipse fautive, ou un hellénisme sans utilité.

BARD. Subst. masc. Civière... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Orthographe défectueuse. Le mot est *Bayard.*

Suite de l'article, BARD. + Civière à bras, sur laquelle... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Toute civière est *à bras.*

BARDANE ou GLOUTERON. Substantif féminin. Plante qui croît le long des chemins... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Le substantif *Bardane* est féminin, et le substantif *Glouteron* est masculin.

2°. La bardane et le glouteron sont des plantes d'especes très différentes.

3°. La nature faisoit vraisemblablement croître la bardane avant qu'il y eût des chemins.

BARDE. Substantif féminin. C'étoit autrefois une espèce d'armure faite de lames de fer, pour couvrir le poitrail et les flancs d'un cheval... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Oui, d'un destrier ou cheval de lance : mais il ne falloit pas spécifier les parties que cette armure couvroit ; ou bien il falloit ajouter, qu'elle couvroit aussi la tête, l'encollure, la croupe, et même la partie supérieure des quatre ars.

SUITE DE L'ARTICLE, BARDE. + BARDE, aujourd'hui ne se dit plus que pour signifier une tranche de lard fort mince, dont on enveloppe des chapons, des gelinottes, des cailles, et autres oiseaux... *Une barde de lard.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Tout le monde sait dans la chrétienneté, pays d'inquisition et autres, que cette tranche de lard n'*enveloppe* pas la piece de volaille ou de gibier.

2°. Une barde est une couverte de toile rembourrée, qu'on place entre le bât d'un âne ou d'un mulet, et le dos de l'animal.

3°. On dit, *Les bardes d'une selle*, en parlant des parties rembourrées sur lesquelles porte le poids du cavalier et de la selle même.

FIN DE L'ARTICLE, BARDE. + *Une barde de lard.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Hors des cuisines, on dit, *Une tranche de lard* : et, dans les cuisines, *Barde de lard* doit être une expression inusitée, chacun y sachant sans doute, que lorsque le cuisinier demande une *barde*, le marmiton n'ira pas la lui chercher à la sellerie.

BARIL. Subst. masc. Sorte de petit tonneau... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot est imprimé en chef avec

une seule *R* : mais on lit, au mot CAQUE, substantif féminin, qu'une caque est une *espece de BARRIQUE ou de BARRIL* ; et cette orthographe-ci est la bonne.

BARILLAR. Subst. masc. Officier de Galère, qui a soin du vin et de l'eau. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot est *Barrillard*.

BATISTE. Subst. fém. Espèce de toile très-fine. *Une aune de batiste*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce n'est point là une définition.

Toute toile de lin ou de chanvre, dont le fil est très fin et dont le tissu est très serré, est nommée, Toile de batiste; et, par ellipse, *Batiste*.

BATTE. Substantif féminin. Maillet ou plateau de bois qui a un long manche, et avec lequel on bat la terre pour l'aplanir. *Aplanir une allée avec des battes*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Définition inexacte, et mauvais exemple de style.

Définition inexacte : car les battes qui ont un manche court, et les battes qui n'ont point de manche, mais qui ont une poignée, ne s'y trouvent pas comprises.

Mauvais exemple de style : car pourquoi *Des battes*, au pluriel, plutôt qu'*Une batte*, au singulier? Et pourquoi *Une allée*, qui est souvent un passage pavé, soit de pierres soit de briques, ou une promenade de simple agrément; plutôt qu'*Une aire*, qui est ordinairement de terre applanie, et qui est sans contredit un objet d'utilité?

FIN DE L'ARTICLE, BATTE. + On appelle aussi *Batte*, un sabre de bois dont Arlequin se sert. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Qu'est-ce qu'Arlequin? Le Dictionnaire n'en dit rien nulle part. On n'y trouve

seulement pas, sous la lettre A, le mot *Arlequinade*, très usité et très ancien.

2°. Le nom du sabre de bois dont se sert le docteur de la comédie, pour châtier son valet, s'écrit, *Bate*, avec un seul *T*. Les couvreurs en chaume, les fondeurs en bronze, et d'autres ouvriers, se servent d'une *Batte*, écrit par un double *T*. Et ces deux termes diffèrent essentiellement dans leur signification propre, et même par leur étymologie.

BATTRE. Verbe actif..... On dit, *Battre une Ville en ruine*, pour dire, tirer de l'Artillerie sur... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Non pas : mais on dit, *Battre en ruine une ville*.

Suite de l'article, BATTRE. + On dit, *Battre les cartes*, pour dire, les mêler... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Non ; si ce n'est au cabaret.

Fin de l'article, BATTRE. + On dit, *Battre le fer*, pour dire, faire souvent des armes... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. C'est expliquer une métaphore par une ambiguité.

BAUDRUCHE. Substantif masculin... (Dict. de l'Acad.)	BODRUCHE. Substantif féminin...(Dict. de l'Acad.)

Remarque. Pour laquelle de ces deux orthographes, et pour lequel de ces deux genres, se détermineroient les Saumaises futurs?

Suite de l'article, BAUDRUCHE, par un A. + Pellicule de boyau de bœuf... (Dict. de l'Acad.)

Fin de l'article, BODRUCHE, par un O. + Sorte de parchemin très fin fait de boyau de bœuf. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Toute bodruche est de boyau, mais toute n'est pas ni ne doit être de boyau de bœuf.

2°. La bodruche filée n'est pas un parchemin.

Fin de l'article, BAUDRUCHE, par un A. + ... dont les batteurs d'or se servent pour réduire l'or en feuilles. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Les batteurs d'or ne se servent pas de cordes de bodruche. 2°. Les batteurs de cuivre et d'étain se servent de parchemin de bodruche. 3°. Les batteurs de métaux en feuilles ne sont pas les seuls artisans qui fassent usage de bodruche en parchemin.

De toutes ces observations il s'ensuit que non seulement les rédacteurs des deux articles ci-dessus, ont fait un double emploi, mais encore qu'ils ont mal spécifié la nature, l'apprêt et l'usage de la bodruche.

BAVE. Substantif féminin... *Essuyer la bave d'un enfant...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On dit, *Essuyer la bouche d'un enfant.*

Suite de l'article, BAVE. + *Un vieillard à qui la bave tombe le long du menton...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Respectons la vieillesse. Où est la nécessité d'employer *Bave* plutôt que *Salive*, en pareille phrase? Et où étoit la nécessité de la phrase même?

BAVER. Verbe neutre. Jeter de la bave. *Les petits enfans ne font que baver.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Faute de grammaire; car les petits enfans font souvent autre chose que baver.

Erreur de physiologie; car il y a de petits enfans qui ne bavent point du tout.

BAUME. Subst. masculin....... liqueur... *Baume oriental... Baume d'Egypte... Baume de la Mecque...* (Dict. de l'Acad.)

OPOBALSAMUM. Subst. masculin. Suc ou liqueur épaisse, blanchâtre, transparente, d'une odeur approchante de celle de la térébenthine, mais plus

agréable. Il coule de l'incision qu'on fait à un arbre du levant, qu'on appelle Baumier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'arbre du Levant qu'on nomme *Baumier*, et d'où découle, par incision, la liqueur résineuse que les anciens, grecs et romains, nommoient *Opobalsamum*, et que les françois nomment *Baume oriental* ou *Baume d'Arabie*, a été omis sous la lettrine BAU, par les rédacteurs du dictionnaire.

2°. Introduire dans le Dictionnaire de l'Académie françoise une définition d'*Opobalsamum*, c'étoit s'engager à y définir *Carpobalsamum*, *Xylobalsamum*, *Opocarpathum*, etc. ou à se contredire implicitement. C'est pour ce dernier parti que le secrétaire dit perpétuel paroît s'être décidé. Tant mieux pour la langue françoise. Mais il eût, ce semble, agi plus sagement encore, s'il eût supprimé l'article *OPOBALSAMUM*, qui n'est ni usité ni nécessaire à adopter dans la langue que parle le public, et qui est à peu près inutile à l'idiôme des sciences.

BEC-FIGUE. Substantif masc. Petit oiseau qui se nourrit ordinairement de figues, et qui est très-délicat à manger. *Manger des bec-figues.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On croit assez communément en Champagne, que les moutons des provinces du midi, se nourrissent de thim et de serpolet; ils n'en mangent pas un brin. On a transformé à Paris le nom de *Becaffil*, en *Bec-figue* et en *Béca-figue*, parce qu'on y a cru que cet oiseau se nourrissoit *ordinairement de figues*; ce qui est une erreur. Les becaffils ne mangent point de figues.

BÉJAUNE. Substantif masculin. Terme de fauconnerie. Oiseau jeune et niais... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Pléonasme un peu niais; car tout

oiseau niais, c'est-à-dire, qui fait partie d'une nichée, est un oiseau jeune.

Suite de l'article, BÉJAUNE. + On donne figurement ce nom à un jeune homme sot et niais... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Non.

Suite de l'article, BÉJAUNE. + Il signifie aussi une sottise, une ineptie... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Non.

1°. Le mot *Bec-jaune* (et non *Béjaune*, avec un accent aigu) se dit par synecdoque ou par ellipse, dans la fauconnerie et dans l'oisellerie, d'un sujet qui n'est pas encore en âge de nicher; ce qui se reconnoît d'ordinaire à la partie membraneuse du *bec*, laquelle conserve sa couleur *jaune*, jusqu'à l'appariage. Le même mot est employé métaphoriquement par les compagnons dans les arts mécaniques, pour désigner l'ouvrier qui passe de l'apprentissage au compagnonnage; et par les maîtres, pour désigner le compagnon qui passe à la maîtrise. L'ouvrier, à ces deux époques de sa vie, paye pour son *bec-jaune*, un régal aux chefs de la corporation dont il devient membre.

Fin de l'article, BÉJAUNE. + *Montrer à quelqu'un son béjaune.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cette phrase équivoque, signifie, sans doute contre l'intention du secrétaire de l'Académie françoise: Prouver à quelqu'un qu'il manque d'habileté dans sa profession; ou le mettre à même de se convaincre qu'on manque soi-même d'habileté.

BELLEMENT. Adverbe. Doucement, avec modération. Il est familier, et ne s'emploie guère que pour avertir quel-

qu'un d'être plus modéré. *Bellement, vous vous emportez, vous vous oubliez.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Explication ridicule, et phrase digne de mesdemoiselles Gorgibus.

On dit, dans certains arts mécaniques : *Frapper bellement.*

BELVEDER. Substantif masculin. Lieu pratiqué au haut..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Oh oh*, est équivoque là : et *Lieu pratiqué*, pour *Cabinet construit*, ou pour *Terrasse élevée*, n'est pas une expression françoise.

SUITE DE L'ARTICLE, BELVEDER. + ...*J'ai chez moi un belveder...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On a chez soi une table, une pendule; on n'y a pas un belvedere.

FIN DE L'ARTICLE, BELVEDER. + ... *d'où je vois deux lieues...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On voit à deux lieues; on ne voit pas deux lieues.

Cet article contient d'autres fautes, qui ne sont guere moins remarquables que celles dont je me suis permis de faire la critique.

BERNIQUET. Substantif masculin. Terme populaire, qui n'a guère d'usage qu'en ces phrases, *Être au berniquet, Mettre au berniquet*, pour dire, Être à la besace, Mettre à la besace. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un *Berniquet* ou plutôt Un *Breniquet*, est un bahut où l'on renferme du gros son, soit pour le donner aux bestiaux, soit pour d'autres usages.

BESACE. Substantif féminin. Espèce de sac ouvert par le milieu, et fermé par les deux bouts, en sorte qu'il forme

deux poches. *Les religieux mendians portent la besace. Mettre dans une besace. Il s'en est retourné la besace vide.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette rédaction est fautive, en ce qu'elle n'apprend pas ou ne rappelle pas au lecteur, que le double sac nommé *Besace*, est porté sur l'épaule, ballant devant et derriere.

BESAIGRE. Adjectif de tout genre. Il se dit du vin qui aigrit, parce qu'il est au bas. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Du vin *Mesaigre* est du vin qui commence à aigrir, par quelque cause que ce soit: et on a fait une faute grave de grammaire, en imprimant *Besaigre*, dans le Dictionnaire de l'Académie, par quelque motif que ce soit.

BESSON, BESSONNE. Adj. Jumeau, l'un des deux enfans d'une même couche. Il est vieux. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Jumeau se dit des enfans; *Besson* des quadrupedes : l'un et l'autre se disent des fruits, mais *Besson* est plus usité parmi les personnes qui s'attachent à la propriété des termes.

BESTIOLE. Substantif masculin. Diminutif. Petite bête... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Faute grave d'impression. Le mot BESTIOLE est un *substantif masculin*, et un *terme diminutif*.

SUITE DE L'ARTICLE, BESTIOLE. + *Une petite bestiole...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Pléonasme sans nécessité.

BÊTA. Substantif masculin. Terme familier... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Terme grossier.

SUITE DE L'ARTICLE, BÊTA. + Il se dit de quelqu'un qui est très-bête... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le rédacteur a voulu écrire que

ce mot se dit de quelqu'un que celui qui parle croit très bête; et il ne l'a pas écrit. 2°. Le mot *Bête* n'a point de superlatif.

FIN DE L'ARTICLE, BÊTA. + *C'est un gros bêta.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Etrange exemple de diction, à la suite d'une étrange définition! Ce mot *Bêta* n'a jamais dû voyager plus loin que les halles, où il est né; mais si on vouloit s'en servir autre part, encore ne falloit-il pas y joindre l'épithète de *Gros*, qui fait équivoque.

BÉTON. Substantif masculin. Terme de maçonnerie. Sorte de mortier qu'on jette dans les fondemens d'un bâtiment et qui se pétrifie dans la terre. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot n'est pas françois: il faut écrire *Bletong*; c'est le terme. Le bletong est une poudingue factice, qui égale en solidité la poudingue naturelle, quand la chaux est de premiere qualité, que le gravier est bien choisi, et que le travail est habilement fait. Ce qui distingue ce mortier du mortier commun, c'est que les maçons qui le fabriquent, font à la fois et en même temps, la double besogne d'éteindre la chaux et de fabriquer le mortier. Selon le rédacteur de l'article qu'on a sous les yeux, le bletong *se pétrifie dans la terre.* Il semble, à lire cette phrase, que le bletong ne se pétrifie que dans terre. Ainsi la définition, quoique courte, est fautive par son commencement et par sa fin; car tout bletong bien fait se pétrifie à l'air, et promptement.

BIDON. Substantif masculin. Espèce de broc de bois qui contient environ cinq pintes. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le *broc* est tout au plus un ustensile de cabaretier; le *bidon* est tout au moins un meuble de régiment. Le premier ne peut donc

être, avec justesse, présenté comme genre du second. L'Académie semble néanmoins l'avoir considéré comme tel, en avançant qu'un bidon est une espece de broc.

Cette faute n'est pas la seule. Il y a des bidons de métal.

BIGARADE. Substantif féminin. Espèce d'orange aigre, sur la peau de laquelle il y a quelques espèces d'excroissances. *Grosse Bigarade. Jus de bigarade.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La *Bigarrade* mûre n'est pas aigre: mais, en flattant l'odorat par sa suavité, elle contrarie le goût par son amertume. De plus, elle est ordinairement d'une couleur jaune bigarrée de vert. Son nom lui vient autant de ces deux contrastes, qui la distinguent de l'orange proprement dite, que des excroissances dont parle l'Académie; excroissances que beaucoup de bigarrades n'ont point.

BIGARREAU. Substantif masculin. Sorte de fruit à noyau rouge et blanc, et de la figure des guignes, mais beaucoup plus ferme et de meilleur goût. *Les bigarreaux sont sujets aux vers. Ces bigarreaux sont bien fermes.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Dans les environs de Paris, les cerises grafionnes sont ordinairement de deux couleurs qui se tranchent; d'où leur est venu le nom de *Bigarreaux.* Mais la définition ci-dessus est défectueuse, en ce que le bigarreau n'y est constamment reconnoissable qu'à la halle de Paris, tant pour le goût que pour la couleur.

Autre faute du secrétaire de l'Académie françoise. Cette construction, *Fruit à noyau rouge et blanc*, est une amphibologie.

BIGLE. Adjectif de tout genre. Louche, qui a un œil, ou

les deux yeux tournés en dedans. *Un homme bigle. Une femme bigle. Il est bigle...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. En prenant cette définition au pied de la lettre, on trouveroit que les trois substantifs *Bigle*, *Louche* et *Borgne* sont synonymes; ce qui n'est aucunement vrai.

Le *bigle* est celui qui a les yeux tournés en dehors; ou seulement un œil tourné en dehors, pendant que l'autre œil regarde devant soi. C'est mal s'exprimer, que de dire d'un homme dont les yeux ont le défaut de se tourner en dedans, qu'il est *bigle*, au lieu de dire qu'il est louche.

FIN DE L'ARTICLE, BIGLE. + Il est aussi substantif. *Un méchant bigle.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le désagrément de bigler, n'indique pas plus un vice de l'ame qu'il n'annonce une vertu; et, par conséquent, le rédacteur de cet article auroit dû honnêtement s'abstenir de la phrase de cabaret, par laquelle il l'a terminé.

BIGUER. Verbe actif. Changer, troquer une carte.

On dit aussi, *Biguer un cheval*, pour dire, le troquer but-à-but. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il a existé des laboureurs avant qu'il y eût des jeux de cartes.

Si deux paysans dont chacun possede une bête de labour, les réunissent et en forment un attelage qui travaillera un jour au champ de l'un et un jour au champ de l'autre, ils auront bigué.

Si un postillon place son cheval de volée au brancard, et son cheval de brancard au palonnier, il aura fait biguer ses chevaux.

Biguer, dans la signification de *Troquer but-à-but*, est une expression d'argot, que le Dictionnaire de l'Académie devoit laisser aux maquignons.

BILBOQUET. Subst. masc. Petit instrument fait au tour, et creusé de telle sorte par les deux bouts, qu'en jettant en l'air une petite balle qui y tient par le moyen d'une longue ficelle, la petite balle puisse être reçue dans l'un des petits creux. *Un bilboquet de bois. Un bilboquet d'ivoire*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un bibloquet ou bilboquet n'est pas un instrument; c'est un jouet.

Ce jouet est composé de deux pieces, qui tiennent l'une à l'autre par un cordon, plus long ou plus court, selon la stature du joueur, ou selon sa dextérité.

La tige du bibloquet, est terminée, à un bout, par une oquelle ou par un plateau, et à l'autre bout, par un fustel.

Il importe peu à la beauté de la langue françoise, qu'on ait dit *Bibloquet* autrefois, et que l'Académie, depuis cent ans, fasse prononcer *Bilboquet*, aux personnes qui consultent son Dictionnaire. Mais il seroit utile de renoncer enfin à soumettre les termes de cette langue aux conjectures étymologiques des copistes et des imprimeurs. Ce fut dans une librairie allemande, qu'on altéra pour la premiere fois, l'orthographe du mot *Bibloquet*.

SUITE DE L'ARTICLE, BILBOQUET. + On appelle aussi *Bilboquet*, une petite figure qui a deux plombs aux deux jambes, et qui est posée de manière, que de quelque côté qu'on la tourne, elle se trouve toujours debout... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette petite figure, nommée proprement *Bibelot*, communément *Bimbelot*, n'est désignée sous le nom de *Bibloquet*, que par inattention. Ecrire qu'elle est *posée de maniere que de quelque côté qu'on la tourne, elle se trouve toujours de bout*, n'est pas s'exprimer avec justesse. Le bibelot est construit de telle façon, que de quelque maniere qu'on le pose, il se replace de lui-même sur ses pieds : en quoi il ressemble à la

Bîble, engin de l'artillerie antique, lequel, après avoir lancé les mangons et les carreaux dont il étoit chargé, se remettoit mécaniquement en place, par le seul effet de sa construction. L'origine du bibelot ou bimbelot, est dans cet engin de guerre; et le bibloquet ou bilboquet, tient son origine du bibelot.

Suite de l'article, BILBOQUET. + Et c'est de-là qu'on dit dun homme..... dont les affaires demeurent toujours en bon état, quelques traverses qu'on lui suscite, qu'*Il se retrouve toujours sur ses pieds comme un bilboquet...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Comme un bibelot. Et des personnes qui ne comprennent pas ce dicton, l'altèrent en le répétant.

Fin de l'article, BILBOQUET. + On dit familièrement d'un homme frivole et léger, que *C'est un vrai bilboquet.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Si on a dit cela, on l'a dit très tard et on ne l'a pas dit long-temps. Les hommes sages, versés dans l'histoire de notre langue, seroient même excusables de penser que cette métaphore inusitée, fut supposée au dix-septieme siecle, par quelqu'un de ces minces académiciens qui, sans cesse disputant contre les Bossuet et les Racine, réduisirent un jour Boileau, à les qualifier de *Topinamboux*. Mais comment le Comte de Caylus, écrivain si renommé du dix-huitieme, a-t-il eu la fantaisie, pour appuyer une conjecture bibliographique, de forger un vieux proverbe, au sein même de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres! La machine de guerre nommée *Bîble*, dont je viens de parler, avoit donné lieu à des expressions métaphoriques; et comme cette arme écartoit beaucoup dans son action, le nom de *Bîble* fut employé par deux ou trois écrivains, pour désigner une censure générale des mauvaises mœurs.

Ces particularités n'étant pas connues du commun des critiques et des érudits, le comte se persuada qu'une satire du onzieme siecle, intitulée *La bible de Guiot*, portoit ce titre parce que Guiot de Provins, en la livrant au public, avoit désiré que foi fût ajoutée aux assertions qu'elle contenoit, avec autant de respect qu'au recueil de Moyse et de ses successeurs. M. de Caylus, afin de faire adopter son opinion à ses confreres, affirma, contre la vérité, qu'au temps où Guiot écrivoit, il existoit un proverbe ainsi conçu : *Cela est vrai comme la Bible*, et conclut que le titre choisi par Guiot, étoit une allusion à ce proverbe. J'avertirai par occasion les lecteurs de M. de Caylus, que *Bîble*, engin de guerre, a toujours été féminin; mais que *Bible* écrit religieux ou collection d'écrits religieux, a été masculin jusqu'au quinzieme siecle : ce qui fait sauter aux yeux la supposition de son proverbe.

BILL. Substantif masculin. Terme Anglois, qui se dit d'un projet d'acte du Parlement d'Angleterre. *Le roi a rejetté un tel bill. Les deux chambres sont d'accord sur la tenue d'un tel bill.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Il n'y a aucun motif raisonnable de placer et de définir dans le Dictionnaire de l'Académie françoise, un *terme anglois*.

2°. Quantité de substantifs françois sont tombés en désuétude, qui nous ont laissé néanmoins des dérivés bien établis par l'usage. *Bill* est un de ces antiques substantifs. Ce mot gaulois signifioit, *Tarif d'impositions*, *Réglement*, *Loi*, *Edit*, *Ordonnance*, etc. Il est la racine de *Billet*, de *Billon*, de *Billonner*, et de plusieurs autres noms ou verbes ; sans parler de *Billette* et de *Billetté*, termes du blason, que l'Académie n'a pas oubliés à leur rang, mais qu'elle n'a définis ni mieux ni plus mal que ne les ont définis dans leurs

livres, le carme Anselme et le jésuite Menestrier. Si au lieu de faire sur le mot inusité de *Bill*, un article de glossaire, l'Académie vouloit absolument le placer dans le Dictionnaire de l'idiome vivant, rien n'empêchoit d'y observer que ce mot avoit jadis telle signification en France, et qu'il a maintenant telle signification en Angleterre. Le Dictionnaire alors auroit au moins dit la vérité.

BILLEVESÉE. Substantif fémin. Discours frivole, conte vain et ridicule. *Il nous a donné d'une billevesée. C'est un donneur de billevesées. Tout ce qu'il dit n'est que billevesées.* Il est du stile familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet article donne l'explication d'une métaphore, mais ne définit pas le terme d'où cette métaphore est tirée. Une billevesée est proprement une de ces bulles de savon que la sollicitude maternelle inventa jadis pour amuser l'enfance, et dont la mode durera aussi long-temps que l'usage du linge et du blanchissage.

BILLION. Terme d'arithmétique. Mille millions. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le substantif *Billion*, terme de calcul philosophique, signifie en effet, *Mille millions* : mais le substantif *Trillion*, négligé par les secrétaires de l'Académie, signifie, mille billions; et de là jusqu'au substantif *Nonillion* inclusivement, il y a six termes négligés, qu'il est pourtant indispensable de placer dans tout Dictionnaire où l'on met le substantif *Billion*.

BIOGRAPHE. Subst. masc. Auteur d'une vie particulière. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Phrase équivoque et définition inexacte, d'après laquelle on ne pourroit qualifier Plutarque de *Biographe*.

BIOGRAPHIE. Subst. fém. Histoire de la vie des particuliers. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Depuis les anachoretes jusqu'aux potentats.

BISAGE. Subst. masc. Terme de teinturier. Il se dit de la teinture d'une étoffe qui avoit déjà une autre couleur. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce mot n'est pas exactement défini; et l'erreur de la définition me paroît avoir pour cause principale une erreur d'étymologie. On aura cru que *Bisage* étoit un mot hybride, composé de l'adverbe latin *Bis* et du substantif françois *Age*. Cependant *Bisage* est un vieux mot tout françois, lequel signifie proprement le travail que fait ou que fait faire un marchand, sur une marchandise dégradée quelconque, pour en cacher les défauts. Il a été formé de notre antique substantif *Bigs*, qui a été remplacé, dans la signification de *Marchand*, par *Colporteur*, *Porte-balle*, etc. *Bisage*, au reste, n'est resté que dans l'argot de marchandise; et ce terme, qui n'est pas plus de teinturier que de peintre, de frippier, etc. ne devroit point se trouver dans le Dictionnaire de l'Académie, ayant été depuis long-temps écarté de la langue françoise par le mot presque moderne de *Visage*, avec lequel il produisoit de trop fréquentes équivoques.

BISSAC. Subst. masc. Sorte de sac, ouvert en long par le milieu, et fermé par les deux bouts, ensorte qu'il forme comme un double sac. *Porter un bissac sur l'épaule*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cette définition convient exclusivement au substantif *Besace*. Un bissac est un sac de petit marchand forain, en forme de hâvre-sac.

Fin de l'article, BISSAC. + On dit qu'*Un homme est*

au bissac, pour dire, qu'il est réduit à la mendicité. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On dit qu'un homme est *à la besace*: on ne dit pas qu'il est au bissac.

BLAIREAU. Subst. masc. Taisson. Sorte de bête puante qui se terre. *La chasse du blaireau. Puant comme un blaireau. De la graisse de blaireau.* (Dict. de l'Acad.)

TAISSON. Subst. masc. Blaireau, animal sauvage à quatre pieds, qui se terre. *La chasse du taisson. Puant comme un taisson.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le blaireau et le taisson ne sont pas le même animal. Le taisson est une bête puante; le blaireau est un fort bon gibier.

BLANC, BLANCHE. Adjectif... ...On appelle *Fer blanc*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On nomme *Fer blanc*...

Suite de l'article, BLANC, BLANCHE. + ... une sorte de fer réduit en feuilles... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On fait du fer-blanc avec du fer de toutes sortes réduit en feuilles; c'est-à-dire, avec de la tôle de toute qualité.

Suite de l'article, BLANC, BLANCHE. + ...et rendu blanc... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Non pas *rendu blanc*, mais blanchi des deux côtés, avec de l'étain.

Suite de l'article, BLANC, BLANCHE. + ... par le moyen de l'étain. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Par le moyen du feu, et d'une substance résineuse.

Suite de l'article, BLANC, BLANCHE. + On appelle... *Eau blanche*, de l'eau dans laquelle on a jeté du son pour... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Dans laquelle on a mêlé du son de froment.

Suite de l'article, BLANC, BLANCHE. + ... pour faire boire les chevaux. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Non pas tous, ni en toute circonstance.

Suite de l'article, BLANC, BLANCHE. + ... *Sauce blanche*, une sorte de sauce faite avec du beurre qu'on n'a pas fait roussir... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. On nomme sauce blanche une sauce blanche : une Académie françoise n'en doit pas savoir davantage. 2°. Toute *sauce faite avec du beurre qu'on n'a pas fait roussir*, n'est pas dite, *Sauce blanche*.

Suite de l'article, BLANC, BLANCHE. + ... *Gelée blanche*, la gelée qui se forme le matin de la rosée... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. *Le matin de la rosée*; expression à enquérir. 2°. La gelée blanche ne se forme pas seulement le matin.

Suite de l'article, BLANC, BLANCHE. + ... ou du brouillard congelé.... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. C'est-à-dire, ou brouillard condensé ; car ce qui est gelé ne gele pas.

Suite de l'article, BLANC, BLANCHE. + On appelle *Magie blanche*, La connoissance des choses naturelles les plus occultes, par opposition à Magie noire... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Ainsi que les deux mots *Magie blanche*, les deux mots *Magie noire*, devroient être imprimés en caracteres italiques.

2°. Cette expression *Magie blanche*, n'est pas en opposition à *Magie noire* : c'est au contraire l'expression *Magie noire*, qui est en opposition à *Magie blanche*; comme la négation à l'affirmation.

Suite de l'article, BLANC, BLANCHE. + On dit proverbialement, *Donner carte blanche, la carte blanche à quelqu'un...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Donner la carte blanche, est une

expression de jeu, laquelle n'a aucun rapport à *Donner carte blanche.*

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC, BLANCHE. + ... pour dire, Donner plein pouvoir à quelqu'un, lui promettre d'agréer ce qu'il fera... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Lui promettre d'agréer ce qu'il fera, non; ratifier d'avance, autoriser ou excuser ce qu'il fera, oui.

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC, BLANCHE. + ... lui offrir toutes sortes de partis... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Expression équivoque : voilà pour la morale. 2°. Donner n'est pas offrir : voilà pour la grammaire. 3°. On n'offre pas une partie à qui on donne le tout : voilà pour la logique.

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC, BLANCHE. + On dit... figurément et familièrement, d'un homme qui sort gueux de quelque emploi, qu'*il en sort le bâton blanc à la main*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit figurément et familierement, d'un honnête homme qui sort d'un emploi lucratif, sans y être devenu riche, qu'*il en sort le bâton blanc à la main.*

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC, BLANCHE. + On dit proverbialement *Mettre quelqu'un en beaux draps blancs*, pour dire. Le mettre dans l'embarras, lui susciter des affaires... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Susciter des affaires*, pour, *Susciter de mauvaises affaires*, n'est pas une expression d'honnêtes gens.

2°. L'épithete de *Blancs* n'est jamais jointe au dicton féminin que le rédacteur a cru expliquer, dans la phrase sur laquelle je fais cette remarque.

3°. Ce dicton est ironique; de quoi il falloit au moins avertir les jeunes lecteurs du Dictionnaire. On dit métaphoriquement, et par antiphrase, à quelqu'un qui se vante d'avoir été très utile à

quelque autre, et que l'on croit au contraire lui avoir causé de grands malheurs : *Vous l'avez mis dans de beaux draps !*

Suite de l'article, BLANC, BLANCHE. + On dit... proverbialement, *Se faire tout blanc de son épée*, pour dire, Se vanter excessivement de son crédit, s'en promettre toutes choses... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le dicton, *Il se fait blanc de son épée*, est mal cité et mal expliqué en ce paragraphe. On dit d'un homme qui est toujours prêt à relever le gant, pour réparer les atteintes portées à son honneur, qu'*il se fait blanc de son épée* ; c'est-à-dire qu'il se fait absoudre au moyen de son épée. On dit la même chose de tout homme dont les rares talens ou la grande capacité, imposent à la fois silence à la médisance et à la calomnie.

Fin de l'article, BLANC, BLANCHE. + On dit proverbialement quand quelqu'un dit quelque chose qu'on ne croît pas qu'il puisse faire, *Si vous faites cela, je vous donnerai un merle blanc.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le rédacteur a voulu faire entendre qu'on dit familierement à quelqu'un qui se vante de faire une chose, que l'on croit impossible : *Si vous faites cela*, etc. Mais sa phrase n'eût-elle pas le défaut de présenter l'adverbe *Quand* d'une façon vague, elle seroit encore très défectueuse.

BLANC. Subst. masc... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Les secrétaires de l'Académie ont fait du mot Blanc, deux chefs d'articles, et n'ont fait du mot Noir, qu'un seul chef. C'est la premiere de ces deux dispositions qui est vicieuse.

Suite de l'article, BLANC. + La couleur blanche. *Le blanc à côté du noir a plus d'éclat. Cette couleur...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le rédacteur du premier exemple

de diction que contient ce paragraphe, a voulu faire entendre que le blanc à côté du noir a plus d'éclat que s'il est à côté d'une autre couleur. Mais il n'a pas exprimé cette idée ; et sa phrase, ainsi conçue, *Le blanc à côté du noir a plus d'éclat*, ou n'est qu'une phrase commencée, ou présente un solécisme.

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC. + BLANC, signifie aussi une sorte de fard... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas *Une sorte de fard* : il signifie un fard quelconque, lorsque ce fard est blanc.

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC. + On dit aussi *Blanc de perle, blanc de Céruse, blanc d'Espagne*. Ce sont des préparations chimiques..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Chimiques* soit : mais le *Blanc de ceruse* (et non *Céruse*) est une substance ; et le *blanc de perle* est seulement, ainsi que le gris de perle, une nuance de couleur. A l'égard du *Blanc d'espargne* ou *d'épargne* improprement dit *Blanc d'Espagne*, les carrieres en sont dans la Champagne dite anciennement *POLIEUSE*, que des écrivains modernes qualifient improprement de *pouilleuse* : et les vinaigriers de Troyes sont les chimistes qui exploitent ces carrieres ; d'où la craie qu'ils en retirent, a reçu son nom véritable de *Blanc de Troyes*.

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC. + BLANC, se dit aussi du but où l'on tire... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Oui, lorsqu'on tire à la ceble.

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC. + ... *Tirer au blanc, Donner dans le blanc*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Mettre au blanc*, est l'expression usitée parmi les hommes qui tirent au blanc. Les plus adroits mettent dans le noir.

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC. + ... Tirer de but en blanc,

c'est, du lieu marqué où l'on est, tirer droit dans le blanc où l'on vise... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Explication fausse d'une phrase très simple. *Tirer de but en blanc*, signifie, Tirer du but même où est la ceble, contre la ceble; ce qui seroit le fait d'un sot ou d'un fripon.

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC. + Et figurément..., *Dire quelque chose de but en blanc*, c'est dire hardiment et inconsidérément quelque chose de désagréable... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette explication-ci est vraie : hardiment comme le fripon, ou inconsidérément comme le sot.

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC. + On dit proverbialement et bassement, *Mettre un homme au blanc*, pour dire, Lui gagner tout son argent, le ruiner... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Une Académie ne doit point enseigner à s'exprimer bassement.

2°. On dit, en termes de médecine, *Saigner un malade jusqu'au blanc*. Et par métaphore, on dit, sans bassesse, d'un joueur qui a ruiné un autre joueur, qu'*il l'a saigné jusqu'au blanc*. Voilà tout.

SUITE DE L'ARTICLE, BLANC. + BLANCHE, au féminin, s'emploie substantivement dans cette phrase, *Avoir blanche*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce paragraphe, bon ou mauvais, n'est pas placé en son lieu. Il auroit fallu le joindre à l'article BLANC, BLANCHE; et non à l'article où il se trouve dans le Dictionnaire.

FIN DE L'ARTICLE, BLANC. + ... dans cette phrase, *Avoir blanche*, qui se dit au jeu des cartes lorsqu'on n'a aucune figure dans son jeu. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Mauvais argot de joueuses qui ne prennent pas le temps de s'expliquer.

BLETTE. Subst. fém. Plante qui croît par-tout sans culture... (Dict. de l'Acad.)

BETTE. Subst. fém. Plante potagère, qu'on appelle aussi *Poirée*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le substantif *Blaite*, mal prononcé *Bette*, par des latinistes qui le croyoient dérivé du mot latin *Beta*; mal orthographié *Blete*, par d'autres qui le traduisoient du latin *Blitum*; mal orthographié *Blette*, par des écrivains qui ont vu dans ce mot le féminin de l'adjectif *Blet*, employé substantivement : le substantif *Blaite* est le nom d'un légume qui ne croît pas par-tout sans culture, comme l'a écrit l'Académie; et dont la qualité varie, presque d'une saison à l'autre, suivant la maniere dont il est cultivé. La poirée ou plutôt *Porée*, est proprement ce qu'on nomme improprement *Bette-rave*.

BLOC. Subst. masc. Amas, assemblage de diverses choses... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Un bloc est un gros cep de bois dur, posé verticalement, pour la commodité d'un ménage, ou pour l'utilité d'un art mécanique. On aiguise des échalas sur un bloc. La piece de bois sur laquelle est placée l'enclume d'un forgeron, est ordinairement un *Bloc* proprement dit.

Suite de l'article, BLOC. + On dit, *Acheter en bloc, vendre en bloc*, ... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Figurément.

Suite de l'article, BLOC. + ... pour dire, Acheter en gros, vendre en gros... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Dans les villes maritimes, on achette aussi souvent en vrac, qu'on achette en bloc. *Achetter en bloc* et *Achetter en vrac*, ne sont pas positivement la même façon d'*Achetter en gros*. Les marchandises en vrac ne sont ni comptées ni mesurées, ni disposées avec ordre, ni garanties par le vendeur.

Suite de l'article, BLOC. + Bloc... de marbre... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. C'est une catachrese.

BOHÈME ou BOHÉMIEN, BOHÉMIENNE. On les nomme aussi *Egyptiens.* Ces mots ne sont point mis ici pour signifier les peuples de cette partie de l'Allemagne qu'on appelle *Bohème;* mais seulement pour désigner une sorte de vagabonds qui courent le pays, disant la bonne aventure, et dérobant avec adresse. *Une troupe de Bohemiens...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'orthographe de ces mots est *Boîme*, *Boîmien*, *Boîmienne.* Les rédacteurs du Dictionnaire ont oublié *Boîmerie*. Les *Boîmes* ou *Gougots*, sont des bandes d'hommes, de femmes, et d'enfans dont les peres vivent en commun, lesquelles se retirent dans les bois, quand les ordonnances les poursuivent sur les grands chemins. A ces bandes, se mêlerent, au commencement du quinzieme siecle, plusieurs centaines d'égyptiens, chassés de leur pays par les mamelucs. Ces égyptiens, qui étoient venus chercher en France, du soulagement à leur misere, avoient été expulsés de Paris, par un arrêt du Parlement, parce que leurs femmes pratiquoient la chiromancie, dans les églises où le prévôt des marchands et les échevins leur avoient donné asyle.

Suite de l'article, BOHÈME. + On dit familièrement d'une maison où il n'y a ni ordre ni règle, que *c'est une maison de Bohème...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Jeu de mots.

Fin de l'article, BOHÈME. + On dit proverbialement qu'*Un homme vit comme un Bohème*, pour dire, qu'il vit comme un homme qui n'a ni feu ni lieu. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. En cette phrase, c'est *Boîme* qu'il faut écrire.

BONDE. Subst. fém. Grosse planche de bois, qui étant baissée ou haussée, sert à retenir ou à lâcher l'eau d'un étang. *Lever la bonde. Hausser la bonde. Lâcher la bonde...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'expression *Grosse planche de bois* est risible, et ne convient que dans la bouche d'un enfant qui verroit pour la premiere fois une *Vanne*. Mais si l'enfant qui auroit défini ainsi une vanne, voyoit une *Bonde*, il diroit que c'est un *gros*, *gros bouchon de bois*; et il s'exprimeroit, sinon élégamment, du moins avec justesse.

BORBORIGME ou BORBORISME. Subst. masc.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le premier de ces deux mots est mal orthographié : le second est un barbarisme.

SUITE DE L'ARTICLE, BORBORIGME ou BORBORISME. + Vent qui se fait entendre dans les intestins... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Amphibologie. En termes de définition, un borborygme ne se fait pas entendre : on l'entend.

SUITE DE L'ARTICLE, BORBORIGME ou BORBORISME. + ... et qui est un symptôme d'indigestion. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur; ou bien il faut ajouter que c'est aussi un signe d'inanition, etc.

BOTTER. Verbe actif. Faire des bottes. *Ce cordonnier botte bien, botte mal. Qui est le cordonnier qui vous botte?*

Il signifie aussi, Mettre des bottes à quelqu'un. *Appelez, qu'on me vienne botter.* Et mettre ses bottes soi-même. *Je vais me botter...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Si le verbe *Botter* signifioit, *Faire des bottes*, c'est-à-dire, les tailler et les coudre, le verbe *Débotter*, signifieroit, *Défaire des bottes*, c'est-à-dire, les découdre et les dépécer. Mais il n'en est pas ainsi. Le sens propre du mot *Botter*, c'est,

Chausser des bottes. On dit, figurément, *Quel est le cordonnier qui vous botte?* comme on dit, figurément, *Quel est le tailleur qui vous habille?* Il ne s'ensuit point de là que *Faire des bottes* et *Botter*, que *Faire des habits* et *Habiller*, soient des expressions synonymes.

BOUC. Subst. masc. Animal à cornes, qui est le mâle de la chèvre...

... L'Ecriture dit qu'*Au jour du jugement*, *Jesus-Christ séparera les agneaux d'avec les boucs*, pour dire qu'il séparera les bons d'avec les méchans... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Texte certainement mal cité, et vraisemblablement mal interprété. Les boucs sont les conducteurs des troupeaux.

Suite de l'article, BOUC. + On appelle *Barbe de bouc*, la barbe d'un homme, lorsqu'il n'en a que sous le menton. *Il a une barbe de bouc...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Impertinence dans ceux qui parleroient ainsi : faute d'écolier dans la rédaction de la premiere phrase de ce paragraphe, où le relatif *En*, ne se rapporte grammaticalement à rien.

Fin de l'article, BOUC. + *Une vraie barbe de bouc.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Une vraie barbe de bouc est la barbe d'un vrai bouc; l'adjectif *Vrai*, *Vraie*, ne pouvant être donné pour épithete à un substantif employé métaphoriquement, sans détruire la métaphore même.

BOUCON. Subst. masc. Terme pris de l'Italien, et qui de lui-même ne signifie que Morceau, mais qui n'a d'usage que pour signifier un morceau empoisonné, ou un breuvage empoisonné. Ainsi, *Donner le boucon*, n'est autre chose qu'empoisonner... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. *N'est autre chose qu'empoisonner*! Ne diroit-on pas, au ton léger de cette phrase, que le crime d'empoisonnement est une peccadille?

2°. Il est vrai qu'on a dit figurément autrefois, *C'est un bailleur de boucons*; *C'est une bailleresse de boucons*, pour ne pas dire, *C'est un empoisonneur*; *C'est une empoisonneuse.* Mais les ironies de cette espece, quand on en fait usage, doivent être employées de façon à ne laisser dans l'esprit des auditeurs, aucun doute sur les idées morales de l'honnête homme qui parle ainsi : et le rédacteur de l'article BOUCON, auroit dû donner cet avertissement à ses lecteurs.

BOUE. Subst. fém. La fange des rues et des chemins... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La fange seche n'est pas de la boue.

SUITE DE L'ARTICLE, BOUE. + On dit, *Payer les boues et lanternes...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On le disoit peut-être à Paris, parmi les gens du fisc; mais les académiciens disoient sans doute, *Payer pour les boues et les lanternes.*

SUITE DE L'ARTICLE, BOUE. + BOUE se dit aussi du pus... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il n'auroit point fallu noter comme exemple, cette mauvaise métaphore.

BOUGEOIR. Subst. masc. Espèce de chandelier sans pied, qui a un manche, qu'on porte à la main, et dans lequel on met ordinairement une bougie. *Un bougeoir d'argent. Un bougeoir de cuivre doré.* (DICT. DE L'ACAD.)

MARTINET. Subst. masc. Espèce de petit chandelier plat qui a un manche. *Se servir d'un martinet.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Il paroît que le rédacteur du premier de ces deux articles, a cru devoir recourir à l'étymologie, pour définir le mot *Bougeoir*,

et qu'il a cru que *Bougeoir* venoit de *Bougie*. Cependant l'un de ces deux substantifs ne vient pas de l'autre. Ils ont une origine commune, qui est dans le mot *Bouge*, substantif masculin. D'ailleurs c'est une vérité incontestable, qu'il y a beaucoup plus de bougeoirs où l'on ne consomme que de la chandelle, qu'il n'y en a où l'*on met ordinairement une bougie*.

2°. Le substantif *Martinet*, employé dans la signification de *Bougeoir*, est un mot orthographié suivant la mauvaise prononciation des cuisinieres, qui ont changé *Maltinet* en *Martinet*; comme les copistes qui nous ont transmis, à travers le moyen âge, les narrations de César, firent du mot *Alverni* (Auvergnats), le barbarisme *Arverni*. Voyez au surplus ma remarque sur l'article, MARTINET.

BOUGRAN. Subst. masc. Sorte de toile forte et gommée... *Mettre du bougran à des boutonnières.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le terme est *Bouqueran*; mais le mot *Treillis* est plus en usage.

BOUILLIE. Subst. fém. Sorte de nourriture qui est faite de lait et de farine, et qu'on donne ordinairement aux petits enfans. *Faire de la bouillie. Un poëlon de bouillie*.......... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition est fautive. La bouillie qu'on sert par fois en carême, sur les bonnes tables, et qu'on nomme *Soupe-à-la-reine*, depuis bientôt deux cent cinquante ans, ne contient pas ombre de farine. Cette même bouillie, faite de jaunes d'œufs et de lait, mêlés à froid, et bien cuits, est un aliment souverain pour les enfans et pour beaucoup de vieillards.

SUITE DE L'ARTICLE, BOUILLIE. + On dit familièrement, d'une viande qu'on a fait bouillir trop long-temps,

qu'*Elle s'en va toute en bouillie*..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On dit cela dans les petites cuisines. Dans les grandes, on dit, *Voilà un consommé qui se fait bien*. Mais ni l'une ni l'autre de ces deux phrases, n'est digne d'être citée dans le dictionnaire d'une académie.

Fin de l'article, BOUILLIE. + On dit proverbialement, *Faire de la bouillie pour les chats*, pour dire, Se tourmenter beaucoup pour une chose dont on ne tirera aucun avantage. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ou plutôt, pour dire, Se donner beaucoup d'embarras pour faire une chose dont personne ne tirera aucun avantage. Car les chats n'aiment pas la bouillie : la raison s'en apperçoit dans la crainte continuelle où sont ces animaux, quand ils mangent, de se salir les barbes.

BOULEUX. Subst. masc. Terme qui n'a d'usage au propre que pour signifier un cheval trapu, et qui n'est propre qu'à des services de fatigue. *Le cheval qu'il a acheté est un assez bon bouleux*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cette définition est contraire en plusieurs points à la vérité. On dit d'un homme qui chemine bien, qu'il est bon piéton ; d'un cheval qui chemine bien, qu'il est bon bouleux : abstraction faite de toute autre qualité bonne ou mauvaise.

Suite de l'article, BOULEUX. + On dit figurément et familièrement d'un homme d'un génie médiocre, mais qui ne laisse pas pourtant de bien faire son devoir dans l'occasion, que *C'est un bon bouleux*. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Dire d'un homme qu'il est bon bouleux, c'est dire qu'il dépêche sa besogne, en ne laissant pas de la faire bien. Métaphoriquement et familierement parlant, le grand Colbert étoit un bon bouleux. Qui donc lui trouve un génie médiocre ?

BOUQUIN. Subst. masc. Vieux bouc... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Jeune bouc.

Suite de l'article, BOUQUIN. + On appelle aussi *Bouquins*, les... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La conjonction *Aussi* est un solécisme en cet endroit.

Suite de l'article, BOUQUIN. + ... les mâles des Lièvres... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Les mâles des lievres ! Au temps où les lievres sont en amour, les chasseurs désignent les lievres mâles par le nom de *Bouquins*, et les lievres femelles par le nom de *Hâzes*. Mais nulle part, on ne dit, *Les mâles des lièvres* : et quiconque parleroit de cette façon, s'exprimeroit aussi ridiculement, que s'il disoit, *Les mâles des chevaux*, *des coqs*, etc.

Suite de l'article, BOUQUIN. + On appelle *Bouquins*, les Satyres... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. En quel pays appelle-t-on les satyres ?

BOUQUINER. Verbe neutre. Il se dit des Lièvres qui couvrent les femelles. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On dit, en langue françoise, qu'un lievre tient sa femelle; ce qui arrive au temps du *Bouquinage* : terme de chasse oublié par le rédacteur de cet article.

BOURGOGNE. Subst. fém. Nom qu'on donne en plusieurs endroits au sainfoin. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce petit article est fautif depuis le premier mot jusqu'au dernier. Le mot *Bourregogne*, substantif masculin et non substantif féminin, est le nom d'un sachet de mailles, qu'on attache, l'été, en museliere à certains chevaux de travail, et où l'on a soin de mettre le foin vert le plus

tendre, c'est-à-dire, du senfoin. Ce mot *Bourregogne*, a été formé comme les mots, *Brûle-gueule*, *Grippe-minaux*, *Casse-cou*; du vieux substantif *Gogne*, qui signifioit à peu près, *Mâchoire*, *Museau*, etc.

BOURGUIGNOTE. Subst. fém. Espèce de casque de fer. Il n'est plus en usage dans ce sens. On appelle maintenant *Bourguignote*, une sorte de bonnet garni en dedans de plusieurs tours de mèche, et revêtu d'étoffe, que l'on porte dans les occasions à l'armée pour parer le coup de sabre. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. *Parer le coup de sabre*, au lieu de, *Parer les coups de sabre*, est une expression fanfaronne, autre part que dans la mêlée, et n'est en aucune circonstance, une expression académique.

BOURIQUET. Subst. masc. C'est le nom qu'on donne dans les mines au tourniquet qui sert à monter les fardeaux de dessous terre. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Le mot est *Boliquet*. 2°. Cet article contient plusieurs fautes.

BOURRACHE. Subst. fém. Plante potagère... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Nullement potagere; entierement médicale.

BOURRÉE. Subst. féminin... fagot de menu bois..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Il y a une *R* de trop à ce chef d'article.

Suite de l'article, BOURRÉE. + Bourrée, se dit aussi d'une sorte de danse... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. D'une sorte de pas, dans une danse quelconque; et, par extension, de toute gavotte où les danseurs font beaucoup de pas de bourée.

Fin de l'article, BOURRÉE. + *Danser la bourrée... Chanter une bourrée.* (Dict. de l'Acad)

Remarque. 1°. Ces deux exemples de diction se contredisent l'un l'autre. 2°. *Danser la bourée*, est une expression de petite fille : *Danser une bourée*, est une phrase du bon langage, laquelle est elliptique, et signifie, Répéter souvent le pas de bourée, dans telle ou telle danse. Quant à l'expression, *Chanter une bourée*, elle est vraisemblablement de l'invention du rédacteur ; car on ne chante non plus des bourées que des entrechats.

BOURSE. Subst. fém. Petit sac.....

On appelle encore *Bourses*, deux sacs de cuir, qui se mettent des deux côtés au-devant de la selle d'un cheval... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. C'est une erreur. On ne donne point à des sacoches, le nom de *Bourses*. 2°. Dans un ouvrage didactique, sur l'art de s'exprimer avec netteté, il ne faut ni écrire que des sacoches *se mettent* sur un cheval, ni employer indiscretement l'adverbe *Encore*, comme s'il étoit synonyme de la conjonction *Aussi*.

Suite de l'article, BOURSE. + *Bourse*, se dit aussi d'un petit sac de taffetas noir, où l'on enferme ses cheveux par derrière... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Phrase mal rédigée. 1°. On dit, *Une bourse-à-cheveux*; ce que ne marque point le Dictionnaire. 2°. Tel homme a porté tous les jours de sa vie, une bourse à ses cheveux, qui ne les y a jamais enfermés dedans ; laissant à son valet, le soin de lui attacher sa bourse.

Suite de l'article, BOURSE. + *Mettre ses cheveux dans une bourse...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cet exemple de diction est équivoque.

BOUSILLAGE. Subst. masc. On appelle ainsi un certain mélange de chaume et de terre détrempée, ... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le nom du mortier dont veut parler le rédacteur de cet article, est *Bauzeillage*, qu'on dit par euphémisme, au lieu de *Baugillage.*

FIN DE L'ARTICLE, BOUSILLAGE. + On dit figurément de tout ouvrage mal fait, que *C'est du bousillage, que ce n'est que du bousillage.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Oui, on le dit; mais cette métaphore vient d'autre part. Nos ancêtres, avant l'invention de la poudre tonnante, nommoient *Bosage*, la construction des gros engins de guerre, et *Bosillage* ou *Bousillage*, la charpente des petits engins. A présent on nomme proprement *Bousillage*, le travail de menuiserie en jouets d'enfans.

BOUSIN. Subst. masc. Ecorce tendre qui enveloppe les pierres de taille. *Il faut abattre le bousin en taillant la pierre...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Aucune pierre n'a de l'écorce. 2°. Il y a plusieurs sortes de pierres de taille. 3°. Toutes les sortes de pierres de taille n'ont pas du bouzin. 4°. De deux pierres de taille tirées de la même carrière, l'une peut avoir beaucoup de bouzin, et l'autre n'en avoir point du tout.

BOUTANT. Adj. Terme d'Architecture, qui se dit par corruption pour *Butant...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Assertion qui a pour autorité une fausse conjecture.

SUITE DE L'ARTICLE, BOUTANT. + ... et qui n'a d'usage qu'avec les mots *Arc* et *Pilier.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet adjectif n'est point en usage avec le substantif *Pilier.*

SUITE DE L'ARTICLE, BOUTANT. + ... qu'avec les mots

Arc et *Pilier*. Arc boutant est un... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Solécisme.

SUITE DE L'ARTICLE, BOUTANT. + Arc boutant est un pilier qui finit en demi arc, ... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un pilier est un pilier ; un arc est un arc : et tout arc-boutant n'est pas supporté par un pilier. Mais qu'est-ce qu'un demi-arc? Un barbarisme. Le rédacteur vouloit peut-être exprimer l'idée de *Demi-ceintre*.

SUITE DE L'ARTICLE, BOUTANT. + ... et qui sert à soutenir une voute. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Voute, terrasse, ou autre construction, n'importe.

FIN DE L'ARTICLE, BOUTANT. + Et *Pilier boutant*, se dit d'un pilier qu'on appuye contre un bâtiment pour le maintenir, pour le fortifier. *Construire des piliers boutans contre un mur.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Boutant* étoit autrefois le participe du verbe *Bouter*; *Buttant* étoit le participe du verbe *Butter*. On a dit, on dit et on doit dire, *Arc boutant*, et *Pilier buttant*. L'un de ces deux adjectifs ne se dit pas *par corruption pour* l'autre, ainsi que l'a écrit le secrétaire de l'Académie françoise. Ils ont chacun leur signification propre ; et chacun des deux n'a que la sienne. Ce qui est *boutant* appuye par un bout : ce qui est *buttant* appuye par sa masse.

BOUTILLIER. Subst. masc. Officier qui a l'intendance du vin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Officier dont la fonction est de goûter le vin, proposé par les fournisseurs.

BOUTIS. Subst. masc. Terme de chasse. Il se dit des lieux où les bêtes noires fouillent. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Ce n'est pas écrire avec méthode, que d'expliquer un singulier par un pluriel.

2°. Ce n'est pas écrire avec précision, que d'expliquer par le présent de l'indicatif, un prétérit sous-entendu.

3°. C'est s'exprimer vaguement, que de désigner par le nom de *Boutis*, les lieux où il y a des boutis.

4°. Un *Boutis* est une fouille qu'un sanglier a faite avec son boutoi.

BOUTURE. Subst. fém. Branche séparée de l'arbre, et qui étant plantée en terre, y prend racine. *Il y a des arbres qui viennent de bouture, comme le saule, l'osier, etc.* (DICT. DE L'ACAD.)

QUILLETTE. Subst. fém. Terme d'Agriculture, qui se dit des osiers que l'on plante. Ce sont des brins gros comme le petit doigt, et longs d'un pied, et que l'on enfonce en terre d'un demi-pied. (DICT. DE L'AC.)

REMARQUE. Ce barbarisme *Quillette*, est d'un mauvais patois; et la définition n'en vaut pas mieux que le mot. Mais *Bouture* est passablement défini : et il ne manqueroit rien à l'exemple qui en suit la définition, si le rédacteur eût ajouté, que les boutures de saule et de peuplier, sont ordinairement des plantards.

BRAIE. Subst. fém. Linge dont on enveloppe les enfans... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les linges dont on enveloppe les enfans, sont nommés, les uns *Langes*, les autres *Couches*. Aucun des linges qui composent une layette n'est nommé *Braie*. Mais on nomme *Braie*, un outil d'économie rurale, dont on se sert pour briser ou maquer le lin et le menu chanvre.

SUITE DE L'ARTICLE, BRAIE. + On dit figurément et populairement, d'un homme qui s'est tiré heureusement d'une mauvaise affaire, qu'*Il en est sorti les braies nettes.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Dicton mal rapporté et mal expliqué.

BRANDE. Subst. fém. Sorte de petit arbuste qui croit dans les campagnes incultes. *Un pays de brandes. Chauffer le four avec des brandes.*

On appelle aussi *Brande*, une campagne pleine de ces sortes de petits arbustes. *Entrer dans une brande.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le mot françois *Bronde*, que les bûcherons prononcent mal-à-propos *Brande*, en quelques cantons de la France, et qui a produit le verbe *Ebronder*, ne signifie point un arbuste, et n'est point synonyme de *Hallier*. Ebronder un rameau, une latte, un paisseau, un échalas; c'est en couper, ras la tige, toutes les branches grosses, et menues. Ce sont les menues branches, qu'on nomme *Brondes*, coupées ou non.

BRANDEBOURG. Subst. fém. Sorte de casaque à manches, ainsi appelée, parce que la mode en est venue de Brandebourg... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Assertion avanturée. Le terme est *Brandebourd.* Mais les tailleurs allemands que le secrétaire de l'Académie paroît avoir consultés sur l'étymologie de ce mot, ne laissèrent pas de servir, par leur réponse, les projets de Louis XIV, à l'égard de la maison électorale de Berlin : ce qui rappelle la fable du lion et de l'âne chassans. Il est pourtant vraisemblable que le *grand Electeur* n'y auroit rien perdu, quand l'Académie se seroit donné la peine de définir exactement le mot *Brandebourd*, en le métamorphosant en *Brandebourg*.

BRANDEVIN. Subst. masc. Terme emprunté de l'allemand, et dont on se sert pour signifier de l'eau-de-vie. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. *Brandevin* n'est pas emprunté de l'allemand. Ce mot est tout françois. Mais l'eussions-nous tiré d'Allemagne, le Dictionnaire de

l'Académie françoise doit être un ouvrage purement grammatical, et non un Dictionnaire historique ou étymologique.

BRANDEVINIER, NIÈRE. Subst. Celui ou celle qui vend et qui crie du brandevin. Il n'a d'usage qu'en parlant de ceux qui crient et qui vendent de l'eau-de-vie dans un camp, dans une garnison. *Les brandeviniers commençoient déjà à crier.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les ouvriers qui distillent l'eau-de-vie, sont appellés *Brandeviniers* : et on a distillé de l'eau-de-vie, avant qu'on en débitât.

BRANDON. Subst. masc. Espèce de flambeau fait avec de la paille tortillée. *Allumer des brandons.....*

On appelloit autrefois le premier dimanche de carême, *Le dimanche des brandons*, parce que ce jour-là le peuple allumoit des feux, dansoit à l'entour, et en portoit dans les rues et dans les campagnes. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. La fête des brandons est d'une haute antiquité : et les observances de cette fête n'étoient pas tellement négligées en 1778, que l'Académie françoise dût les faire considérer comme tout-à-fait hors d'usage. 2°. Ces paroles du Dictionnaire, *Parce que ce jour-là le peuple allumoit des feux, dansoit à l'entour, et en portoit dans les rues et dans les campagnes*, présentent sous un faux aspect, un des plus beaux traits de l'histoire primitive de l'Europe civilisée, en donnant à entendre que la fête des brandons avoit pour objet, des danses et des feux de joie. 3°. La fête des brandons étoit célébrée en l'honneur de l'Agriculture. 4°. Ces brandons ou faisceaux, qu'on portoit en procession, et qu'on offroit ensuite en holocauste, étoient composés d'herbes sauvages, cueillies en des lieux incultes; par conséquent la paille en étoit exclue. 5°. Les brandons étoient fichés au bout d'une hampe; et les hommes qui les por-

toient, faisoient retentir les montagnes et les vallées, du cri philosophique, BARDE LENNEIRE, lequel signifie, *Conservez l'agriculture.* 6°. Le sacrifice des brandons n'étoit ni facile ni nécessaire à abolir, quand le christianisme vint remplacer les différens cultes payens. Aussi le législateur se contenta-t-il de faire mettre, mais sans l'ordonner, vers la partie supérieure du faisceau, un croisillon également composé d'herbes sauvages ; ce qui imprimoit à la cérémonie des brandons devenue populaire, un caractere de fête chrétienne. 7°. Les institutions morales placées à travers les siecles, par une haute philosophie, méritent d'autant plus notre admiration, que le vulgaire croit davantage qu'elles sont un effet des caprices humains. La cérémonie des brandons et quelques autres cérémonies augustes, paroissent être devenues inutiles au peuple françois ; mais elles doivent conserver une place honorable dans le souvenir de toute académie, aussi long-temps qu'il restera sur la terre des nations à civiliser.

BRANLE-BAS. Terme de marine. Commandement qu'on fait de détendre tous les branles d'entre les ponts, pour se préparer au combat ; et de faire attention aux signaux..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le *Brimbal*, que le Dictionnaire de l'Académie nomme *Branle-bas*, suivant la prononciation vulgaire, le brimbal est un acte, et non le commandement d'un acte. Le brimbal est le transport à fond de cale, de tous les meubles inutiles au combat.

BRASQUE. Subst. fém. Mélange d'argile et de charbon pilé, dont on enduit l'intérieur des fourneaux de fonderies. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Glaiser un fourneau à la fumette ou à la brasque, c'est l'enduire avec un mélange

d'argille et de bouze, ou d'argille et de brasque. Les fournelliers, pour faire ce dernier mélange, ne pilent point de charbon ; ils trouvent toujours dans leurs charbonnieres, assez de charbon brisé : et c'est le charbon brisé même, quand il provient du bois, que proprement on nomme *Brasque*.

BREBIS. Subst. fém. La femelle d'un bélier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Académie, au mot *CHÉVRE*, définit cet animal, *La femelle DU bouc*; et non, *D'UN bouc*. En style de définition, la *Brebis* également doit être dite, *La femelle DU bélier*; et non pas, *D'UN bélier*.

SUITE DE L'ARTICLE, BREBIS. + On dit proverbialement et figurément... *Brebis qui bêle perd sa goulée... A brebis tondue Dieu mesure le vent... Qui se fait brebis le loup le mange...* Et, *A brebis comptées le loup les mange*, ... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce dernier proverbe est textuellement, *Brebis comptées le loup les mange*. La leçon académique est contraire à l'usage; et de plus elle présente un solécisme.

SUITE DE L'ARTICLE, BREBIS. + ... pour dire que quelque soin que l'on prenne de bien garder ce qu'on a, et d'en savoir le compte, on ne laisse pas quelquefois d'être volé... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Explication puérile. Ce proverbe signifie qu'il ne suffit pas d'avoir compté ses brebis, pour savoir les conserver.

BRISE-COU. Subst. masc On appelle ainsi un escalier... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est-à-dire, apparemment, *On désigne ainsi un escalier....*

SUITE DE L'ARTICLE, BRISE-COU. + ... un escalier fort roide, où il est aisé de tomber... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il n'est pas également aisé de descendre de tous les escaliers ; mais il est également

aisé de tomber, dans tout escalier où l'on se trouve.

SUITE DE L'ARTICLE, BRISE-COU. + ... si on n'y prend bien garde... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'auteur a voulu faire entendre : *Si on n'y prend pas bien garde.*

BROC. Subst. masc. Sorte de gros vaisseau d'étain, ou de bois relié avec des cercles de fer, dont on se sert pour tirer une grande quantité de vin à la fois, et qui a une anse. *Mettre du vin dans un broc. Emplir, vider un broc. C'est un homme qui boiroit un broc de vin...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les pots d'étain ou de bois, ou de cuivre doublés de bois, nommés improprement *Brocs*, sont des ustensiles de cave et de cabaret; ce que l'Académie a oublié de remarquer.

SUITE DE L'ARTICLE, BROC. + BROC s'est dit autrefois pour broche; et il en est encore resté cette phrase, *Manger de la viande de broc en bouche*, pour dire, La manger sortant de la broche. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas *de BROC en bouche*, mais *de BROQUE en bouche*. Le mot *Broche*, qu'on prononçoit anciennement *Broque*, a dû retenir en cette phrase, son ancienne prononciation, pour sauver une cacophonie.

L'Académie, dans l'article que nous avons sous les yeux, ne parle point de cette expression si usitée et si ancienne : *Se défendre par bric et par broc*, *Gens de bric et de broc*, etc. Ce qui feroit croire que ce silence est un oubli, c'est qu'elle n'a ni craint de définir *RIC-A-RIC* dans son Dictionnaire, ni dédaigné d'y placer *MIC-MAC*.

BROCANTER. Verbe neutre. Acheter, vendre et troquer des curiosités, comme tableaux, bronze, médailles, bijoux, etc. *C'est un homme qui ne fait que brocanter.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La signification précise du verbe *Brocanter*, c'est, *Porter la brocante.*



BROCANTEUR. Subst. masc. Celui qui achette, qui vend et qui troque des curiosités. *C'est un fin brocanteur. Il fait le métier de brocanteur.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Un brocanteur, dans le sens propre, est un marchand forain qui vend à la brocante : et une *Brocante* (mot omis dans le Dictionnaire de l'Académie françoise) est une perche où sont attachées des merceries.

BROCHETTE. Subst. fém. Petite broche de bois dont on se sert pour tenir la viande en état à la broche..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Pitoyable définition.

Fin de l'article, BROCHETTE. + On appelle *Brochettes,* des morceaux de foies gras et de ris de veau, passés et rôtis dans de petites brochettes de bois ou d'argent. *Servir une pièce de bœuf avec des brochettes.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Voilà un style bien étrange ! *Des morceaux* de *foies* au pluriel ! Et ces morceaux sont *rôtis dans* des *brochettes* ! Et ces brochettes étant *de bois ou d'argent*, il se trouve que les brochettes de fer n'ont point de nom ! Et, pour éclaircir le tout, vient l'exemple d'*une piece de bœuf* servie *avec des brochettes* !

En langue françoise, des *brochettes* sont des scions d'arbres, coupés pour ente. A l'égard de la mangeaille, les modes se succedent quelquefois au gré des cuisiniers : mais les convives qui parlent avec un peu d'attention, disent, *Une brochettée d'alouettes*, *d'éperlans*, etc. Ainsi, c'est peut-être sans de bons motifs, que le secrétaire de l'Académie a omis le substantif féminin *Brochettée*.

BROCOLI. Subst. masc. Espèce de chou qui nous vient d'Italie, et dont on a conservé le nom italien. *Manger des brocolis...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. *Brocolis* seroit en Italie un barba-

risme, et en France un mot oiseux. Les Italiens nomment *Broccoli*, pluriel de *Broccole*, substantif masculin, ce que nous nommons *Broctons*, pluriel de *Brocton*, substantif masculin, oublié dans le Dictionnaire de l'Académie. Et les broctons sont les rejets que poussent les trous-de-choux, sans aucune distinction d'espece.

FIN DE L'ARTICLE, BROCOLI. + ... Ils se mangent ordinairement en salade. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les broctons ne se mangent pas; on les mange : voilà qui est certain. Mais qu'on les mange plus *ordinairement* en salade, qu'en friture ou sur la soupe, c'est un point de fait difficile à éclaircir, et heureusement inutile à connoître.

BROQUETTE. Subst. fém. Sorte de petit clou de fer à tête. *Acheter de la broquette. Attacher une tapisserie avec de la broquette.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les tapissiers de Paris disent, *Acheter de la broquette*, *du clou*, *du crochet*; *Vendre et acheter du tableau*, *du meuble*, *du fauteuil.* Les fruitieres disent aussi : *Acheter de la noix*, *de la pomme*, *de la poire*, *du navet.* C'est mal s'exprimer. Il faut dire, *Acheter des broquettes*, *des pommes*, *des noix*, *des meubles*; et ainsi du reste.

BROUSSIN D'ÉRABLE. Subst. masc. Excroissance qui vient à l'érable. On se sert du broussin dans la tabletterie. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'étoit le broussin en général, qu'il falloit indiquer et définir en cet article, et non le broussin d'une seule espece d'arbres. Tous les arbres n'ont pas du broussin; mais il se trouve dans toutes les especes, des arbres qui en ont. Il y a même des arbres dont le tronc, entierement nouailleux,

forme un seul et unique broussin. Tel on rencontre quelquefois un frêne ou un érable, en refendant des arbres choisis pour la monture des armes à feu. Tel fut trouvé, il y a vingt à trente ans, dans les bois de la grande Chartreuse, un énorme pin ou melèse, dont les religieux firent de petits ouvrages de poche et de cabinet, que les curieux recherchent toujours, parce que ces meubles réunissent à la beauté du broussin de buis, communément nommé racine, et à la délicatesse du travail, la légereté du bois blanc.

BROUT. Subst. masc. On appelle ainsi ce que le bois des jeunes taillis commence à pousser au printemps, et que les bêtes vont manger. *Les cerfs aiment le brout, vont au brout.*

BROUT se dit aussi de l'écale verte des noix. *Le brout des noix sert à divers usages, selon qu'il est préparé. Des noix confites avec leur brout.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Brout* signifie l'*Action de brouter*, et ne signifie rien de ce que les animaux broutent. Dire que *les cerfs aiment le brout*, que les chèvres et les moutons aiment le brout, c'est dire qu'ils aiment à brouter; en quoi ils ressemblent à tous les quadrupedes paissans.

Brout ne se dit point de l'écale verte des noix. Cette écale ou écouffe a le nom générique de *Brou*; mot très différent de *Brout*, et par sa signification et par son origine. Le *brout des noix*, n'est autre chose qu'une expression absurde; car les animaux ne mangent point de brou. L'*eau de brou* est une teinture qu'on emploie pour faire disparoître la couleur de l'aubier, d'un ouvrage de tour ou de menuiserie. La liqueur stomachique dite proprement *Eau de noix*, et improprement *Brou de noix*, a pour ingrédient principal, quand elle est bien faite, non pas du brou, mais des noix

tendres, dont on a ôté le brou. A l'égard *des noix confites avec leur brout*, comme parle l'Académie, ce sont des confitures qui décelent ignorance ou paresse dans le confiseur : mais des noix confites dont on a d'abord enlevé le brou avec beaucoup de soin, sont un aliment agréable et salutaire, et un mez assez commun dans les bons ménages ruraux.

BROYE. Subst. fém. Terme de Blason.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur.

BROYON. Subst. masc. Espèce de molette avec laquelle les Imprimeurs broyent le vernis et le noir dont ils composent leur encre. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le breyon des imprimeurs ne sert pas pour composer leur encre, et ne pourroit y servir. 2°...... 3°...... 4°...... 5°...... 6°.....

BUCOLIQUE. Adjectif de tout genre. Qui se dit des poësies pastorales. *Poëme bucolique*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. « BUCOLIQUES... veut... dire... à la » lettre... ENTRETIENS DE... BOUVIERS OU DE... GAR- » DEURS DE BOEUFS ». Nicolas Boileau.

FIN DE L'ARTICLE, BUCOLIQUE. + On appelle aussi *Bucoliques*, un ramas de choses de peu de conséquence, comme papiers, nippes, etc. *J'ai cela dans mes bucoliques.* Il est familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Ce n'est point ici le même terme. 2°. Comment un académicien a-t-il pu écrire que des *papiers* fussent en général, *choses de peu de conséquence*? 3°. Des *blucoliques* sont, dans le sens propre, les petits meubles de métal qui servent à la commodité de l'habillement.

CABALE. Subst. fém. Terme didactique qui signifie une

sorte de tradition parmi les juifs touchant l'interprétation mystique et allégorique de l'ancien testament... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le mot *Cabale* n'est pas un terme didactique pour une Académie. C'en seroit un, tout au plus, pour certains sectaires qui croient obstinément que Dieu écarte avec malédiction les prieres de quiconque n'est pas juif. La qualification de *Terme didactique*, donnée au mot *Cabale*, dans le Dictionnaire de l'Académie françoise, a égaré, et tous les jours égare de savans européens, qui, désireux d'ajouter des connoissances nouvelles à leurs connoissances acquises, perdent à consulter des rabbins, à feuilleter des grimoires, un temps précieux pour la philosophie.

Suite de l'article, CABALE. + *Les Docteurs de la Cabale*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Les véritables docteurs de la cabale, sont l'esprit de haine et de prévention. Ce sont aussi des laquais rusés qui, ayant vu leurs maîtres attacher de l'importance à des livres tout composés de peintures bizarres, emploient secrettement leurs heures de loisir à en fabriquer de semblables, qu'ils font présenter ensuite par des colporteurs, soit à leurs maîtres soit à d'autres curieux, comme des raretés judaïques.

Suite de l'article, CABALE. + On appelle aussi *Cabale* la science prétendue, l'art chimérique de commercer avec des peuples élémentaires... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cette assertion n'a d'autre garantie qu'un roman frivole, composé vers le commencement du dix-huitieme siecle, et qui fut à la mode pendant quelques mois.

Quant à cette expression, *Peuples élémentaires*, elle est excusable chez un romancier; mais des

lecteurs de bon sens ne peuvent que la tolérer, écrite au nom d'une académie.

SUITE DE L'ARTICLE, CABALE. + CABALE signifie aussi un complot de plusieurs personnes qui ont un même dessein. Il se prend en mauvaise part... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il est certain que le mot *Cabale*, abstraction faite de tout rabbinage, signifie un complot de plusieurs personnes. Mais il est certain aussi que le mot *Complot* ne se prend qu'en mauvaise part; vérité que le Dictionnaire de l'Académie semble mettre en doute, dans le paragraphe que je critique : et de plus, c'est chose incontestable, que des personnes qui sont d'une même cabale, ou d'un même complot, peuvent n'avoir pas un même dessein.

CABRER. Verbe réciproque. Dans le propre, il ne se dit que du cheval, et signifie, se dresser sur les pieds de derrière. *Ce cheval se cabre...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un cheval qui se dresse sur les pieds de derrière, ne se *câbre* pas; *il pointe*, ou il *fait une pointe*, ou il *fait des pointes* : ce sont les termes. Mais comme, sous un mauvais cavalier, un cheval accompagne ordinairement une pointe d'une ruade, les auteurs des dictionnaires n'ont pas connu la distinction que le langage a établie entre ces deux mouvemens qu'ils confondoient. D'autre part, ils avoient vu qu'un cheval qui pointe et un cabri qui joûte, font le même mouvement de corps. Ils en ont conclu dans leur cabinet, qu'un cheval qui se câbre, se dresse comme un cabri. On se tromperoit à moins, au pays des conjectures. L'Académie françoise cependant auroit dû ne pas se fier à des raisonnemens pareils.

Un cheval se câbre, un mulet se câbre, un baudet se câbre, lorsqu'il écarte ses jambes, les

roidit et demeure immobile, soit pour pisser, soit pour désobéir à l'homme qui le monte ou qui le tient. Il y avoit anciennement, dans les armées, des affuts d'artillerie, qui étoient des billots à trois pieds. On les nommoit *Chêvres* ou *Câbres*, par la raison qu'on pouvoit les placer au besoin, sur les pointes escarpées des rocs, où les chèvres aiment à grimper. On *câbroit* une bîble, une gonnelle, un guarindon, etc. Les soldats jouoient même *à la câbre* dans leurs délassemens; et de ce jeu, est demeuré le dicton proverbial, *Prendre la chêvre.* Les arpenteurs donnent encore le nom de *Chêvre* ou de *Cabre*, au trépied qui supporte leur planchette, et dont les pecs sont mobiles, comme l'étoient ceux du montoir des chevaliers revêtus d'acier en lames. Toutes ces explications fatigantes seroient oiseuses dans le Dictionnaire de l'Académie; mais elles ne l'eussent pas été dans ses discussions. Elles auroient amené des définitions vraies, sûres, qui n'auroient eu le défaut ni de contrarier parmi nous le bon usage des peres, ni d'altérer le bon langage des enfans.

FIN DE L'ARTICLE, CABRER. + Il signifie figurément, s'emporter de dépit ou de colère. *On ne lui sauroit dire un mot qu'il ne se cabre. Ne lui dites pas cela, vous le ferez cabrer.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ces deux exemples supposent qu'on peut dire qu'un homme *se cabre*, lorsqu'il se roidit sur un propos de son inférieur ou de son égal. C'est une erreur. *Se cabrer* ne se dit métaphoriquement que d'un inférieur à l'égard de son supérieur; et encore les circonstances sont-elles rares, où cette expression puisse être convenablement employée.

CABUS. Adj. masc. Pommé. Il ne se dit qu'avec le mot de chou. *Des choux cabus.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Cabus* n'est pas proprement syno-

nyme de *Pommé*. Ce terme-ci désigne la qualité de l'individu ; celui-là désigne la nature de l'espece. On seme, on plante des choux cabus ; on met dans la marmite un chou pommé.

L'adjectif *Cabus*, qui, ainsi que l'a remarqué l'Académie, ne se joint qu'avec le mot *Chou*, a un féminin, qui se joint avec les mots *Laitue* et *Chicorée*, et dont elle a oublié de faire mention. La signification du mot *Cabusse*, ne differe de celle du mot *Cabus*, que par le genre grammatical. Ainsi, de deux laitues cabusses, dont on fera une salade, l'une pourra être pommée, l'autre ne l'être pas; celle-ci ayant été cueillie avant d'avoir pris toute la crue qui doit précéder la montée en graine.

CAFETAN. Subst. masc. Robe de distinction en usage chez les Turcs. *Le Grand Seigneur envoye des cafetans aux personnes qu'il veut honorer, et sur-tout aux Ambassadeurs, et à ceux qui paroissent à son audience.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La définition et l'exemple qu'on voit ici, rappelleront à plus d'un lecteur cette phrase d'un écrivain espagnol cité par Beaumarchais, dans ses fameux Mémoires, *Approche maraud, que je te distingue*; laquelle phrase cet espagnol supposoit avoir été proférée par le Pere Eternel, appliquant un fer rouge sur le front de Caïn.

Le cafetan est, chez tous les peuples orientaux, un signe de sujétion, ou au moins de vasselage. Envoyer un cafetan à un gouverneur de province, c'est renouveller son brevet ; faire endosser un cafetan à un ambassadeur, c'est admettre un tributaire à l'audience du prince ; honorer du cafetan un vaincu, c'est ordonner qu'on l'amène aux pieds du vainqueur. *Cafetan* donc doit être effacé du Dictionnaire de l'Académie françoise.

CAILLEBOTTE. Subst. fém. Masse de lait caillé. *Nous avons mangé des caillebottes.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Une caillebote est un petit vase de table, contenant du caillé. On mange une caillebote, ni plus ni moins qu'on mange un plat de crème ou un plat d'épinards. Cela signifie qu'on mange le contenu, et que la servante remporte le contenant à l'évier. Ainsi cette phrase, *Masse de lait caillé*, ne donne pas le sens propre du terme que le secrétaire de l'Académie a voulu définir.

CAILLEMENT. Subst. masc. Etat du lait ou d'une autre liqueur qui se caille. (DICT. DE L'ACAD.)

COAGULATION. Subst. féminin. Terme didactique. L'état d'une chose coagulée, ou l'action par laquelle elle se coagule. (DICT. DE L'ACAD.)

FIGEMENT. Subst. masc. Action par laquelle un liquide gras se fige, ou état de ce qui est figé. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Si jamais *Caillement* et *Figement* sont employés par quelque écrivain à la mode, on pourra les qualifier avec justesse de barbarismes. Jusque-là on ne peut en dire autre chose, sinon que ce sont des assemblages de syllabes, qui n'ont seulement pas l'honneur d'être des expressions barbares ; car personne ne s'en sert.

SUITE DE L'ARTICLE, COAGULATION. + *Le ... lait ne lui est pas bon, il s'en fait une...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette virgule toute seule, n'est point excusable.

FIN DE L'ARTICLE, COAGULATION. + *Le ... lait ne lui est pas bon, (;) il s'en fait une coagulation dans son estomach.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Mauvais raisonnement, dont la prémisse sous-entendue est fausse.

CAILLER. Verbe actif. Figer, coaguler, épaissir. *La présure caille le lait*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le tabac n'éternue pas; il fait éternuer : la présure fait cailler le lait, et ne le caille pas. 2°. Il n'est point de présure qui vaille un bon *Cail*; toutes les laitieres le savent : cependant l'Académie n'a pas daigné placer dans son Dictionnaire, ce mot, qui est la racine de *Cailler*, et qui se soutient malgré ce dédain.

SUITE DE L'ARTICLE, CAILLER. + Il est aussi réciproque. *Le lait se caille. Le sang se caille. Cela fait cailler le lait*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Il est toujours réciproque. 2°. Mettre ainsi *le sang* qui *se caille*, au milieu du *lait* qui *se caille*, n'est pas donner une preuve du bon goût qui ne doit jamais abandonner l'Académie, en matiere de littérature. Moyse s'y entendoit mieux quand il écrivit : *Vous ne ferez point cuire l'agneau dans le lait de sa mere*. 3°. A s'exprimer didactiquement, le sang ne se caille pas; il se fige.

FIN DE L'ARTICLE, CAILLER. + CAILLÉ, CAILLÉE. Participe. *Lait caillé. Sang caillé*. On dit aussi absolument *Du caillé*, pour dire, du lait caillé; et on le dit substantivement. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Lorsqu'on dit simplement, *Du caillé*, l'expression signifie toujours, du caillé naturel. Pour désigner le caillé artificiel, on dit ordinairement, *Du caillé doux*. La partie butyreuse du lait, est demeurée dans le *Caillé doux*; elle n'est plus dans le *Caillé* simplement dit.

CAILLETTE. Subst. fém. La partie du chevreau, agneau, veau, etc. qui contient la présure à cailler le lait... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Une caillette est un petit morceau

qu'on a coupé à un cail, lorsqu'on n'a pas voulu mettre en présure avec le cail entier.

FIN DE L'ARTICLE, CAILLETTE. + On appelle *Caillette,...* une femme frivole et babillarde... un homme frivole et babillard... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Caillette*, dans cette signification, est autre que le chef d'article.

CALAMISTRER. Verbe actif. Friser, poudrer. Il est familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Dans son sens propre, le mot *Calamistrer* signifie, Friser les cheveux avec un calamistre; c'est-à-dire, avec l'instrument que les perruquiers nomment pour l'ordinaire, *Fer à toupet.*

CALENTURE. Subst. fém. Fièvre chaude assez commune sur mer. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Définition *assez vague.*

La calenture est une maladie d'esprit, laquelle attaque, tantôt subitement et tantôt avec lenteur, la plupart des personnes qui naviguent pour la premiere fois entre les tropiques, si elle n'est prévenue par la cérémonie nommée *Baptême de mer*; cérémonie sur laquelle les vieux nochers appellent gravement l'attention des jeunes, et fixent mystérieusement leur curiosité, plusieurs semaines d'avance : cérémonie qu'on pourroit aussi nommer, *les Saturnales maritimes*, et qu'il ne sera pas dans la puissance humaine d'abolir, tant que des vaisseaux passeront la ligne équinoxiale.

CALMANDE. Subst. fém. Etoffe de laine, lustrée d'un côté comme le satin. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La calemandre et le satin sont des étoffes de matiere différente, mais tissues de la même façon, et que le fabriquant lustre ou ne

lustre pas, selon la mode qui court, et selon l'emploi plus ou moins grave auquel l'acheteur les destine.

CAMBRER. Verbe actif. Courber en arc. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. *Courber en arc*, est un pléonasme; et *Courber*, sans un régime, est neutre. 2°. *Cambrer*, c'est, dans le sens littéral, Courber activement, et assujettir ce que l'on courbe.

Suite de l'article, CAMBRER. + ... *Cambrer la forme d'un soulier...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Exemple de diction dont le moindre défaut est de rappeller cette phrase ronflante et équivoque, d'un compagnon de plume de MM. D*** et D*** : « A l'égard de la forme » du soulier, elle a varié dans tous les temps, se- » lon les mœurs et les coutumes des nations ».

Fin de l'article, CAMBRER. + Cambré, Cambrée. Participe. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le verbe *Cambrer* suppose nécessairement une action humaine; il n'en est pas ainsi du mot *Cambré*, tantôt participe et tantôt simple adjectif de qualification. Toute jante de roue, par exemple, est cambrée; mais toutes les jantes ne sont pas faites avec du *bois cambré*.

CAMAÏEU. Subst. masc. Pierre fine qui est de deux couleurs.

Il se dit plus particulièrement d'un tableau peint avec une seule couleur. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Un camaïeu est un faux camée.

2°. On nomme aussi *Camaïeu*, un tableau représentant, soit un camée, soit un bas-relief sculpté sur une pierre d'une seule couleur. Mais comme on ne peut peindre un tableau sans clairs,

sans demi-teintes et sans ombres; ou du moins sans un fonds ou des contours qui fassent distinguer les objets : ce n'est pas *avec une seule couleur*, comme l'a écrit le secrétaire de l'Académie françoise ; ce n'est pas, dis-je, avec une seule couleur, qu'un peintre fait un camaïeu.

CAMÉE. Subst. masc. Pierre composée de différentes couches, et sculptée en relief... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La pierre fine, composée de différentes couches, tire le nom de *Camée*, de la disposition de ses couleurs ; qu'elle soit sculptée ou non.

FIN DE L'ARTICLE, CAMÉE. + *Un beau camée est plus rare qu'une belle pierre taillée en relief.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette assertion n'est ni fausse ni vraie ; tel accident de couleur, faisant quelquefois qu'une belle cornaline, une belle calcédoine, un beau jaspe, ou telle autre pierre, est tout ensemble une belle pierre et une pierre unique.

CANAL. Subst. masc... *Canal de bois... Creuser un canal... Nettoyer un canal... Le canal de Constantinople...... Uriner à plein canal...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette dernière expression n'est excusable que dans un livre de chirurgie.

CANAPSA. Subst. masc. Sac de cuir que porte sur les épaules un goujat, ou un pauvre artisan, quand il voyage. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition, faite d'après une fausse étymologie de l'abbé Ménage, conviendroit plutôt au *Hâvre-sac* qu'au *Canapsas*. Mais s'il faut parler juste, elle ne vaut rien ni pour l'un ni pour l'autre. Le hâvre-sac est un meuble de voyage ; le

canapsas est un meuble de travail. Le premier renferme les vêtemens du compagnon ; le dernier, les outils du maître.

CANARD. Subst. masc. Sorte d'oiseau aquatique...

On... appelle figurément *Canard privé*, un homme aposté pour en attirer, pour en attraper d'autres... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Il y a des oiseaux de plusieurs sortes, dans l'espece des volatiles qu'on désigne sous le nom de *Canards*.

2°. Ces expressions, *Canard privé, Mouton de geole, Limier de Greve,* et d'autres métaphores semblables, sont entierement de l'idiome des filous, des voleurs, des assassins, et ne doivent point trouver place dans le dictionnaire des honnêtes gens. Mais comme elles tiennent à l'histoire des mœurs, on pourroit les noter à la fin d'un glossaire manuscrit.

FIN DE L'ARTICLE, CANARD. + On appelle *Canards*, les chiens qui ont le poil épais et frisé, qui sont dressés pour aller querir dans l'eau les canards qu'on a tirés. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition, terminée par une équivoque, est appuyée sur de fausses conjectures. 1°. Le chien-*cannard* ne tire point son nom du volatile nommé *Canard*. Son nom est un augmentatif de notre antique substantif *Can-heo* ou *Canheo*, duquel l'ancienne langue de Rome paroît avoir tiré le mot *Canis* : le nom du volatile, au contraire, a pour origine l'imitation de son cri. 2°. *Cannard*, autrefois *Canniard* et *Canneard*, est le nom d'une très belle espece de chiens, dont les individus, dressés ou non dressés, sont remarquables, soit sur terre, soit à l'eau, par un instinct supérieur à celui des chiens de toute autre espece,

hors les barbets : et ce nom de *Cannard*, signifioit anciennement, le *Chien par excellence.*

J'entre le plus rarement que je puis dans de pareils détails ; car en publiant ces remarques, j'ai en vue un tout autre objet, que de livrer des assauts d'étymologies. L'Académie françoise, en négligeant quelquefois de rappeller à ses secrétaires inamovibles, que la médecine n'est pas la seule science qui ait ses doctes et ses charlatans, a réduit tout lecteur de son Dictionnaire à se tenir en garde contre chacune des définitions qu'elle établit sur l'origine des termes, au lieu de les établir sur le bon usage. Notre langue est celle des siecles à venir. Les écrits des Racine, des Fleury, des Bossuet, des Boileau, des Pascal, des Descartes, arriveront sans doute avec gloire, jusqu'à la derniere postérité : le Dictionnaire de l'Académie seroit-il donc condamné à ne les y suivre que dans un état sensible d'imperfection ; faute d'un travail de quelques années, qu'il est encore temps de proposer à la République des Lettres?

CANARDIÈRE. Subst. fém. Lieu qu'on prépare dans un marais, pour prendre des canards sauvages dans des nasses.

Canardière, en parlant des fortifications qu'on faisoit autrefois dans les châteaux, se dit d'une guerite, ou d'une autre pièce d'où l'on pouvoit tirer en sûreté. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Toutes les fois que l'Académie attribue à deux mots homonymes une racine différente, elle fait pour chacun des deux un article séparé. Or, les deux paragraphes qui précedent cette remarque, ne composant qu'un article, il est évident que, suivant l'opinion de l'Académie françoise, les deux mots *Canardiere* ont une origine commune. Mais cette opinion n'est fondée qu'en apparence. Et ce n'est pas tout. La princi-

pale signification que le rédacteur de l'article donne à *Canardiere*, est controuvée, ou du moins n'est pas de nature à devenir assez générale, pour mériter une place dans le Dictionnaire de l'Académie. Quant à *Canardiere*, pris dans le second sens que l'Académie lui donne, ce seroit un terme d'ancienne fortification, que les glossateurs seuls devroient le conserver. Enfin voici une autre erreur de l'Académie, dans cet article. Les glossateurs ne doivent pas s'emparer de *Canardiere* comme d'un terme proprement dit d'ancienne fortification, mais comme d'un terme d'ancienne artillerie. *Canardiere* étoit un mot générique, pour signifier tout engin de *Can*. Si mon lecteur me demandoit compte de ce dernier monosyllabe, je répondrois : C'est un substantif masculin de la plus haute antiquité, racine de plusieurs mots appartenans à notre langue et à d'autres langues, et qui est actuellement remplacé lui-même, dans son sens propre, par le substantif féminin *Houlette*; dans son sens figuré, par le mot *Jet*, substantif masculin.

CANEPETIÈRE. Subst. fém. Espèce d'oiseau de la grandeur d'un faisan. *La canepetière n'est pas un oiseau aquatique, et n'a d'ailleurs aucune ressemblance avec la cane.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Canepetiere* ou *Canepetiere*, est composé, ainsi qu'on le voit, d'un substantif et d'un adjectif. Il désigne un oiseau à peu près de la grosseur de la cane, dont le bec a la même forme que celui de la cane, mais dont les pieds ressemblent à ceux de l'outarde; qui vit dans les bruyeres, dans les halliers, où il préfere toujours les fonds marécageux; enfin un oiseau qui ne se perche jamais, en quoi il differe assez du faisan, pour écarter toute idée de comparaison

entre ces deux volatiles. On donna anciennement à cette cane, le surnom de *petiere*, qui signifioit proprement *Coureuse* ou *Courante*, afin de la distinguer des diverses especes de canes nageuses. Ainsi *Cane petiere* et *Cane coureuse*, c'est tout un; et l'Académie auroit peut-être dû en faire l'observation, d'autant que l'adjectif *Petier*, *Petiere*, est tombé en désuétude, depuis la seconde race.

CANICHE. Subst. fém. Chienne barbette. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur. *Un caniche* est un petit chien-cannard; *une caniche* est une chienne, petite ou grosse, mais de la race des cannards: et une barbette est de la race des barbets.

CANNELURE. Subst. fém. Espèces de petits canaux creusés sur des colonnes ou des pilastres. *La cannelure orne bien une colonne.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le substantif *Cannelure* n'est point un terme collectif.

CAPOT. Subst. masc. Espèce de cape,... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Soit.

FIN DE L'ARTICLE, CAPOT. + Au jeu de piquet, on dit, *Faire capot*, pour dire, Faire toutes les levées, toutes les mains. *Faire pic, repic et capot.* Et dans cette acception, on dit aussi, *Etre capot*, pour dire, ne faire aucune levée. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette ancienne phrase, *Pic, repic et capot*, qui s'est conservée au jeu du piquet, c'est-à-dire, au jeu du combat singulier, signifie à la lettre, *Blessé, reblessé et hors de combat.*

CAPRICE. Subst. masculin....... i. e. se dit aussi de certaines

pièces de Musique, de Poësie, de Peinture, etc. où l'auteur s'abandonnant à son génie... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est-à-dire très souvent : *A sa fantaisie.*

FIN DE L'ARTICLE, CAPRICE. + ... s'abandonnant à son génie, ne suit d'autres règles que son imagination. *Cet Organiste a joué un fort beau caprice.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Caprice* n'est, en aucune circonstance, terme particulier *de Poësie* ni *de Peinture*; mais la signification de ce mot est, dans la musique, la même que celle du mot *Impromptu*, dans la poësie.

CAQUETOIRE. Subst. fém. On appelle ainsi une chaise basse, qui a le dos fort haut, et qui n'a point de bras. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Une *Cacatoire*, et par euphonie, une *Caquetoire*, est une chaise percée. C'est aussi une chaise basse, sur laquelle on peut placer un vase de nuit.

CARBONNADE. Subst. fém. Viande grillée sur les charbons. *Faire une carbonnade. Mettre des tranches de jambon à la carbonnade.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

CHARBONNÉE. Subst. fém. Petit aloyau, côte de bœuf. *Manger une charbonnée.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

GRILLADE. Substantif fém. Manière d'apprêter certaines viandes en les grillant. *Mettre des côtelettes de mouton, des cuisses de perdrix à la grillade.* Il se dit aussi des viandes grillées. *Voilà une bonne grillade.*

On dit *Faire grillade,* pour dire, Mettre sur le gril des cuisses de poulet, de perdrix, et autres choses semblables qui sont déjà rôties. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Je ne sais si *le Sieur de la Varenne*, soi-disant *écuyer de cuisine*, de je ne sais

quel marquis, et dont le livre a été, je crois, l'archétype de tous les volumes qui enseignent, en notre idiome, son métier ou son art, distingua, dans sa doctrine, la *Charbonnée* de la *Carbonnade*, ainsi que l'Académie a daigné les distinguer dans son Dictionnaire. Certainement M. de la Varenne avoit le droit de faire cette distinction, de l'établir; même de la fonder. Je dis plus : il le devoit. Une charbonnée à un bout de la table et une carbonnade à l'autre bout, font symmétrie, et peuvent épargner bien des efforts d'esprit à une servante. L'art, comme on dit, y gagnoit donc. Mais la découverte ou l'invention de M. de la Varenne ou de ses successeurs, excusent-elles ici l'Académie? Non, sans doute. L'Académie françoise travaillant à un livre qu'elle adressoit *A l'immortalité*, devoit tout voir, tout entendre, tout regarder, tout écouter, et s'écrier souvent avec Socrate: *Oh combien de choses dont je n'ai que faire*!

Je ne m'arrêterai pas sur le mérite des définitions discordantes de ces trois synonymes ; sur la définition bizarre de *Charbonnée*; sur l'explication aussi bizarre de ces deux mots, *Faire grillade*. Je me contenterai de remarquer très sérieusement, que le substantif féminin *Frigousse*, salade de viandes froides, est oublié dans le Dictionnaire de l'Académie ; ce qui n'est guere excusable, une copieuse frigousse étant le meilleur restaurant qu'on puisse offrir à des chasseurs en halte, ou à des pêcheurs fatigués.

CARIATIDE. Subst. fém. Figure de femme qui soutient une corniche sur sa tête... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le public n'étant ni statuaire ni architecte, n'est point obligé d'attacher au substantif *Figure*, le sens déterminé de *Statue*: et les architectes eux-mêmes ne sont pas tenus de deviner

que l'auteur de cette définition, veut faire entendre, par le mot *Corniche*, un entablement sans frise.

FIN DE L'ARTICLE, CARIATIDE. + *Les Cariatides s'emploient dans l'Architecture.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les sculpteurs s'emploient dans l'Architecture autant qu'ils le peuvent ; et les architectes y emploient les caryatides des sculpteurs, suivant le bon ou le mauvais goût des uns et des autres.

CARISTADE. Subst. fém. Terme familier, pour dire, *Aumône. Demander la caristade. Donner la caristade.* (DICT. DE L'AC.)

CHARITÉ. Subst. féminin. L'une des... vertus... Il signifie aussi... Aumône, ... *Faire la charité à quelqu'un. Ce pauvre... vous demande la charité...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Charité* est françois ; le mot *Caristade*, ou *Caritada*, ou *Caritad*, ou *Caristada*, en est la prononciation patoise ; et c'est chose étrange que l'Académie ait cru pouvoir placer au nombre des termes du bon usage, une de ces quatre expressions.

CARRELEUR. Subst. masc. Celui qui pose le carreau. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ainsi le valet qui porte à l'église le carreau de sa dame, est un carreleur ; puisqu'il *pose le carreau.*

CARRELURE. Subst. fém. Les semelles neuves qu'on met à de vieux souliers, à de vieilles bottes. *Mettre une carrelure à des souliers.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un *carleur de souliers*, est un homme qui recoud de vieux souliers ; et une *carlure* est le travail de cet homme, qu'il y ait ressemelage ou non.

CARRILLON. Subst. masc. Battement de cloches...
A DOUBLE CARRILLON. Façon de parler adverbiale, qui signifie, Fort, beaucoup, et... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Fort*, pour *Fortement*, n'est pas bien placé dans cette explication. 2°. *A double carrillon* signifie, *A carrillons doubles*, c'est-à-dire : *A doubles cordelettes*.

SUITE DE L'ARTICLE, CARRILLON. + ... et qui n'a guère d'usage que dans cette phrase, *Fouetter quelqu'un à double carrillon*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Phrase d'algouzin. On dit : *Sonner les cloches à double carrillon*.

CARTE. Subst. fém. Assemblage de papiers collés l'un sur l'autre. *De la carte fine. De la carte bien battue*. En ce sens on se sert plus ordinairement du mot de *Carton*; et on appelle cette sorte de carte, *Du carton fin*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Bon à savoir dans une boutique de papetier, à Paris. *Carte* au lieu de *Carton*, ne se dit que là ; encore ces deux mots ne sont-ils pas synonymes dans la bouche d'une papetiere qui s'exprime avec attention. Mais que ce soit *Carton* ou *Carte* qu'il faille dire, ou tous les deux ; la définition académique, manque de justesse. Si on en croit cette définition, le carton ou la carte sont un *assemblage de plusieurs papiers collés l'un sur l'autre*. C'est une erreur. Les feuilles dont est composé le carton de fabrique, sont adhérentes les unes aux autres par la seule manipulation, et sans colle.

CASSE-COU. Subst. masc. On appelle ainsi un endroit où il est aisé de tomber si on n'y prend garde. *Cet escalier est un vrai casse-cou*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Style que M. de la Visclede n'eût pas désavoué, dans l'escalier de Fontenelle.

Ce mot composé *Casse-cou*, est un cri d'avertissement au jeu du colin-maillard. C'est aussi un

sobriquet par lequel, dans un manege, on désigne le piqueur auquel l'écuyer fait ordinairement monter les chevaux qu'il veut corriger tout à la fois avec la chanbriere, la siguette et les éperons.

CASTAGNETTE. Subst. fém. Instrument composé de deux petits morceaux de bois... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Une cascagnette est une des deux ou trois palettes d'ardoise, de bois ou d'autre matiere, dont on compose son instrument, lorsqu'on veut jouer des cascagnettes, ou de la cliquette: car le mot *Cliquette* au singulier, et le mot *Cascagnettes* au pluriel, sont ordinairement synonymes. Je ne tiendrai pas plus long-temps mon lecteur sur le mot *Castagnette*, longuement défini, mal défini, et dont une inadvertance de Moliere n'autorisoit pas l'Académie à changer l'orthographe.

CATALEPSIE. Subst. fém. Maladie où l'on reste tout-à-coup immobile avec la respiration libre. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition convient à deux ou trois maladies, dont la catalepsie differe par ses principaux symptômes. Le caractere distinctif de la catalepsie, c'est que la personne qui en est affectée conserve machinalement la situation qu'on donne à son corps, la direction qu'on donne à ses membres, et souvent même la mesure d'action qu'on imprime à son individu.

CATI. Subst. masc. Apprêt propre à rendre les étoffes plus fermes et plus lustrées. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Phrase défectueuse.

2°. Les mots *Cati*, *Catie*, sont des participes, dont le masculin s'emploie quelquefois substantivement : et le verbe *Catir* est défini dans le Dic-

tionnaire, beaucoup mieux que le participe. Mais l'Académie a négligé *Décatir*; ce qu'on peut regarder comme une faute grave; car ce mot est de l'idiome public; au lieu que *Catir* est seulement un terme de métier.

CATON. Subst. masc. Nom qu'on donne à un homme très-sage, ou qui affecte de l'être. *C'est un caton. Il fait le caton.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Chez tous les peuples où l'histoire romaine a pénétré, on emploie cette métaphore. L'Académie, en proposant de faire de ce mot un vocable françois, devoit du moins avertir que c'est un nom propre, consacré par l'histoire.

CAVESSON. Subst. masc. Demi-cercle de fer qui se met sur le nez des jeunes chevaux, pour les dompter et les dresser... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le rédacteur de cet article, au lieu de définir le *Cavesson*, qui est un licol à têtiere et à muserolle, à l'usage de toutes les écuries, définit ici la museliere de manege, et ne la définit pas bien.

SUITE DE L'ARTICLE, CAVESSON. + *Donner un coup de cavesson à un cheval...*

On dit d'un homme naturellement fougueux et emporté, qu'*Il a besoin de cavesson,* pour dire qu'il a besoin qu'on le retienne. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Donner un coup de cavesson, c'est donner une sacade avec la longe de manege, et par conséquent faire sentir la museliere à l'animal. Hors du manege, le cavesson ne peut retenir ni au sens propre ni au sens figuré, à moins qu'avec le licol du cavesson, le palfrenier ne fasse promptement un *Moursin*, terme négligé par les secrétaires de l'Académie françoise.

CEDILLE. Subst. fém. Petite marque en forme de C tourné

de droite à gauche, qu'on met sous la lettre C, quand elle précède un A, un O, ou un U, pour faire qu'on la prononce comme une S. *Garçon. Venez-ça. Avez*-vous *reçu?* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La cedille n'est point un C retourné; c'est un petit Z. Nos ancêtres écrivoient *Franczois. Leczon*, *Faczon*, etc. Ils déplacerent ensuite le Z, le mirent sous le C, en le diminuant de grandeur, et du mot *Zede*, ils firent le diminutif *Zedille*, qu'on prononce, *Cedille*. Sans doute cette futilité historique ne devoit pas être nécessairement dans le Dictionnaire de l'Académie; mais il n'y falloit rien mettre de contraire.

CÉLIBAT. Subst. masc. L'état d'une personne qui n'est point mariée. *Vivre dans le célibat. Passer sa vie dans le célibat. Garder le célibat. Demeurer dans le célibat.*

CÉLIBATAIRE. Subst. masc. Celui qui vit dans le célibat, quoiqu'il soit d'âge et de profession à pouvoir se marier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le substantif *Célibat* signifie positivement, l'état d'une personne, mariée ou non mariée, qui vit dans la continence par un motif de religion. Et *Célibataire* est un substantif des deux genres, que l'assoupissement des bonnes mœurs, semble avoir en effet réduit, pendant un temps, au seul genre désigné par l'Académie.

CHABOT. Subst. masc. Espèce de poisson qui a la tête plus grosse que le reste du corps. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un chabot est un petit animal nageant, qui semble n'être composé que d'une tête et d'une queue. A mesure que les jours s'écoulent, cet animal grandit, grossit; sa tête s'allonge : il lui pousse quatre pattes; sa queue diminue. Ce n'est plus un chabot; c'est une petite grenouille, ou c'est un petit doubot, etc. selon l'espèce du reptile dont il est né.

Chabot est aussi le nom d'une arme antique, inconnue au docte pere Menestrier.

CHALAND, CHALANDE. Subst. Il se dit de ceux qui achètent ordinairement chez un même marchand. *Bon chaland. Un marchand qui a beaucoup de chalands. Il a force chalands. C'est un de ses chalands. C'est une de ses chalandes*, etc.

On appelle, *Pain chaland*, une sorte de gros pain assez blanc et fort massif; et en ce sens, *Chaland* est adjectif. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le marchand a ses *pratiques*; la marchande a quelquefois des *chalands* : mais ni l'un ni l'autre ne peuvent dire qu'ils ont des *Chalandes*; ce terme seroit ridicule ou malhonnête. A l'égard du *Pain chaland*, c'est ainsi que les boulangers désignent le pain qu'ils débitent pour la consommation ordinaire des ménages; mais ce pain ne peut être défini ni sur sa couleur ni sur son poids, l'un et l'autre variant selon les coutumes des diverses villes.

CHAMBRIÈRE. Subst. fém. Servante de personnes de petite condition... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition n'est point nette.

FIN DE L'ARTICLE, CHAMBRIÈRE. + Il signifie aussi dans les Académies où l'on montre à monter à cheval, un bâton de trois ou quatre pieds de longueur, au bout duquel est attaché (*Lisez*, attachée) une courroie, une longe de cuir, etc. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le fouet de manege, très mal placé en cet article, et très mal défini, est nommé CHANBRIERE, écrit avec une *N*. Ce nom lui vient de ce qu'il doit être fait avec du chanvre, ainsi que son enguerin, par plusieurs raisons qu'il est inutile d'expliquer ici.

CHANTEPLEURE. Sub. fém. Sorte d'entonnoir qui a un

long tuyau percé de plusieurs trous par le bout d'en bas... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La chantepleure n'est pas un entonnoir : elle est un tuyau qu'on adapte à un entonnoir.

FIN DE L'ARTICLE, CHANTEPLEURE. + ... pour faire couler du vin ou quelque autre liqueur dans un muid de vin, sans le troubler... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. A ces paroles, *Dans un muid de vin*, si l'on eût ajouté, *Ou de quelqu'autre liqueur*, le second membre de cette demi-phrase, s'accorderoit avec le premier. Et si l'on eût substitué *Tonneau* à *Muid*, on auroit désigné un vase au lieu d'une mesure.

CHANTIER. Subst. masc. Grande place où l'on entasse des piles de gros bois...

On dit, *Mettre une pièce de bois en chantier*, pour dire, la poser, la mettre en état d'être travaillée... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un *Chantier* est, dans le sens littéral, un quartier de bois ou de pierre, dont se sert un maçon qui taille ou un charpentier qui équarrit ; pour soutenir, sur le plan nécessaire, la piece à laquelle l'un ou l'autre travaille. On met *en chantier* dans une chambre, dans un cabinet, *sur un toit* ; et cette expression n'est pas figurée, comme le laisse entendre le Dictionnaire.

CHAPELER. Verbe actif, qui n'a guère d'usage que dans cette phrase, *Chapeler du pain*, qui signifie, Oter le dessus de la croûte du pain.

CHAPELÉ, CHAPELÉE, Participe. *Du pain chapelé.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Chapeler* est un barbarisme, ainsi que *Chapelé*, *Chapelée*, ainsi que *Chapelure*, que l'Académie a placé plus loin. Il faut, si l'on veut parler françois, dire et écrire *Chapler*, *Chaplé*,

Chaplée, *Chaplure*. Cette antique prononciation n'a pas varié.

CHAPELET. Subst. masc. Certain nombre de grains enfilés, sur lesquels on dit des *Ave Maria*, et à chaque dixaine desquels il y en a un plus gros sur lequel on dit le *Pater*. Chapelet de *Corail*. *Chapelet d'agate*, etc. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Il n'y a aucune nécessité de parler latin dans un dictionnaire de la langue françoise. C'est la *Salutation angélique* et l'*Oraison dominicale*, que les chrétiens récitent sur le chapelet. 2°. Mais le christianisme n'est pas la seule religion où l'on fasse usage du chapelet. Cet instrument d'oraison est de la plus haute antiquité chez les orientaux, bramins, israëlites et autres. Ainsi la définition du chapelet n'est pas complette dans le Dictionnaire de l'Académie.

CHAPON. Subst. masc. Coq châtré... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Mauvaise définition. Toutes les petites filles savent qu'un chapon et une poularde sont un gros poulet et une jeune poule, auxquels on a coupé la crête, pour les engraisser. Le Dictionnaire de l'Académie, au mot POULARDE, définit ce terme par, *Jeune poule engraissée*; définition excusable. Mais ces deux articles rapprochés, prouveroient complettement que le Dictionnaire a été fait sur un plan défectueux.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAPON. + On dit d'un homme qui a les doigts crochus et retirés, qu'*Il a les mains faites en chapon rôti*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On ne dit point cela, dans le sens propre; mais les honnêtes cuisinieres le disent d'une personne qui a le vice du larcin.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAPON. + On dit proverbiale-

ment, *Qui chapon mange, chapon lui vient*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Parodie du proverbe, *Qui chapon donne, chapon lui vient*.

CHAPONNER. Verbe actif. Châtrer un jeune coq. *Chaponner des cochets*. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Les servantes de basse-cour, en chaponnant des poulets, font des chapons; et font des poulardes en chaponnant des poulettes. De plus, le verbe *Chaponner*, signifie proprement, *Ecrêter*. L'article du Dictionnaire est vicieux sous tous les rapports.

CHARBON. Subst. masc. Morceau de bois qui est entièrement embrasé, qui ne jette plus de flamme. *Le bois neuf fait de bon charbon. Charbon ardent. Charbon tout rouge. Charbon éteint. Charbon allumé. Faire griller sur les charbons*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Voilà bien définir les charbons de l'âtre, mais non pas le charbon que fabrique un charbonnier. Car ce charbon-ci n'est pas du *bois qui ne jette plus de flamme*. Il n'en a jamais jetté. Une charbonniere qui s'ènflamme ou qui s'embrase, est une charbonniere qui se consume.

Suite de l'article, CHARBON. + On dit figurément dans le style de l'Ecriture, *Amasser des charbons ardens sur la tête de son ennemi*, pour dire, le rendre plus inexcusable; et attirer sur lui la vengeance de Dieu, en lui rendant le bien pour le mal... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Ceux qui disent cela, traduisent ridiculement une phrase de la Bible, et s'arrogent ainsi un privilege qui n'a jamais appartenu qu'aux soi-disans *A. D. S. M. L. R. D. P*. D'ailleurs le Dictionnaire de l'Académie n'a point pour objet d'expliquer les passages difficiles des écrits religieux.

2°. La phrase citée ici sous le nom de l'Acadé-

mie françoise, est aussi faussement expliquée qu'elle est piteusement traduite. *Tenir un flambeau sur la tête de son ennemi*, c'est dissiper les ténebres dont un ennemi enveloppe sa conduite.

3°. Lorsqu'un prédicateur, un catéchiste, un théologal, une mere abbesse ou révérende prieure, disent ou écrivent, *L'Ecriture*, tout court, il ne peut y avoir aucun doute sur le genre ni sur l'espece de l'écriture dont les uns ou les autres veulent parler; mais ce mot isolé devient équivoque sous la plume de l'Académie françoise, quand il est écrit en son nom.

Suite de l'article, CHARBON. + On dit d'un homme qui a une fièvre lente, qu'*il brûle comme un charbon...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On dit d'un homme qui a une fievre lente, qu'*il s'éteint comme une lampe sans huile*, et non qu'*il brûle comme un charbon.*

Suite de l'article, CHARBON. + *Charbon* se dit aussi des tronçons de jeune bois qu'on brûle à demi, et qu'on éteint pour les rallumer quand on en aura besoin. *Ce bois là est fort propre à faire du charbon. Passer du bois en charbon. Charbon de bateau. Charbon de somme. Un sac de charbon. Une voie de charbon. Noir comme du charbon.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Véritablement les ouvrieres de Paris croient que le charbon qu'elles achettent chez la fruitiere, se fait comme la braise qu'elles achettent chez le boulanger. Mais le secrétaire perpétuel de l'Académie devoit prendre son temps, pour consulter au moins une servante bourguignone.

2°. *Passer du bois en charbon*, n'est pas plus de la compétence du Dictionnaire de l'Académie françoise, que *Passer du cuir en souliers*, *de la laine en matelas*, *de l'étain en étamure*, *du chiffon en papier*, etc.

3°. *Charbon de bateau*, *Charbon de somme*, sont des expressions patoises du quai Saint-Bernard, qui ne peuvent avoir de valeur que sur ce quai. *Une voie de charbon*, est une expression qui a besoin d'être expliquée, n'étant en usage qu'à Paris, dans le sens que les parisiens y attachent.

SUITE DE L'ARTICLE, CHARBON. + *Charbon de terre.* Sorte de fossille, dur et inflammable, dont se servent les maréchaux et autres ouvriers en fer. *Mines de charbon de terre...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il y a *Charbon de terre* et *Charbon de pierre*; ce que l'Académie ne marque pas.

SUITE DE L'ARTICLE, CHARBON. + *Charbon* est aussi une espèce de gros froncle, qui le plus souvent est pestilentiel, une tumeur qui fait escarre à la partie. *Il lui parut un charbon au bras...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Froncle* n'est pas le mot, ni *Furoncle*, que l'Académie a mis ailleurs. Il faut dire et écrire *Feroncle.*

FIN DE L'ARTICLE, CHARBON. + Il se dit plus particulièrement de la tumeur qui paroît à ceux qui sont frappés de la peste. *Il a le charbon.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le Dictionnaire de l'Académie n'est pas écrit pour des temps de peste.

2°. Tous les pestiférés n'ont pas un charbon.

3°. Tous les charbons ne sont pas pestilentiels.

4°. Toutes les personnes qui ont un charbon pestilentiel n'ont pas la peste.

5°. Il y a une maladie des bœufs, qu'on nomme, *Le charbon.*

6°. Le Dictionnaire de l'Académie françoise doit ne présenter au public, aucune définition, aucune explication, aucun exemple qu'on puisse raisonnablement interpréter d'une façon contraire à quelque vérité que ce soit.

CHARBONNIER, CHARBONNIERE. Subst. Celui ou

celle qui fait ou qui vend du charbon. *Noir comme un charbonnier. Maître charbonnier...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un charbonnier est un homme qui fait métier de fabriquer du charbon, ou d'en mesurer, ou d'en porter. Dans ce sens, il n'y a non plus des *charbonnieres* qu'il n'y a des *bucheronnes.*

SUITE DE L'ARTICLE, CHARBONNIER. + On dit proverbialement, *La foi du charbonnier*, pour dire, la foi d'un homme simple, qui croit sans aucun examen tout ce que l'Eglise croit... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Pas si *simple* : peut-être faut-il changer cette épithète. Voici le conte. Le diable, déguisé en hermite, pour pervertir un charbonnier, et l'entraîner à la controverse, lui demanda : Que crois-tu? Je crois, répondit-il, ce que l'Eglise croit. Et que croit l'Eglise? répliqua l'esprit malin. Elle croit ce que je crois, repartit le malin charbonnier. Le diable fut quinaud.

SUITE DE L'ARTICLE, CHARBONNIER. + On dit aussi proverbialement, que *Le charbonnier est maître dans sa maison,* pour dire que chacun doit être maître chez soi... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le proverbe est textuellement, *Charbonnier est maître chez soi*, c'est à dire, dans sa hutte, qu'il ne faut pas confondre avec sa maison, et d'où il guette jour et nuit sa charbonniere, pendant la huitaine ou la quinzaine qu'elle est en couvée. Un charbonnier dans sa hutte est comme un soldat dans sa guerite. Le charbonnier chez qui François I se mit à table, crut que le vieux proverbe l'autorisoit à se conduire dans sa maison comme il auroit fait dans sa hutte ; c'est à dire, à ne donner à son hôte que la seconde place. Mais on voit que le sens du proverbe n'est pas ce que marque l'Académie.

FIN DE L'ARTICLE, CHARBONNIER. + *Charbonnier* se

dit aussi en quelques endroits, du lieu où l'on serre le charbon. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. En bon langage, tout lieu clos où l'on serre une provision quelconque de charbons, est nommé, par extension, *Charbonniere*.

CHARBONNIÈRE. Subst. fém. Le lieu où l'on fait du charbon dans les bois. *Il y a une charbonnière dans une telle forêt.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Hors des forêts, loin des forêts, ainsi que dans les forêts, on fait des charbonnieres. 2°. Ecrire qu'une charbonniere est *Le lieu où l'on fait du charbon*, n'est pas désigner une charbonniere, mais seulement l'aire d'une charbonniere; et le nom de cette aire, c'est *Foulde*, substantif féminin. Le substantif *Charbonniere* donc reste à définir, dans le Dictionnaire de l'Académie.

CHARIER. Verbe actif. Voiturer dans une charrette ou chariot. *Charier des pierres d'une carrière. Charier des gerbes......* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Charrier*, verbe, est françois; *Charier* ne l'est pas. *Une charrette ou chariot*, n'est pas françois; *Une charrette ou un charriot*, le seroit. A quoi il faut ajouter qu'on charrie aussi avec un *Char*.

CHARIOT. Subst. masc. Sorte de voiture... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Mauvaise orthographe. Voyez l'article précédent.

CHARME. Subst. masc. Ce qu'on suppose... fait par art magique pour produire un effet extraordinaire... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le charme est proprement, l'*Action de charmer*; action qui procede d'une faculté naturelle, dont certains animaux sont pourvus et qui paroît être un sens à part.

CHARME. Subst. masc. Arbre... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le vrai nom de cet arbre est, *Chorme.*

CHARMER. Verbe actif. Produire un effet extraordinaire sur quelque personne, ou sur quelque chose..., par un prétendu art magique... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il n'y a aucune prétention d'art magique, dans un homme qui charme ou *épreint* un loup; dans un loup qui charme ou *enserre* un homme; dans un barbet qui charme ou *arrête* une beccasse; dans un serpent qui charme ou *attire* un rossignol; etc.

CHARRÊE. Subst. fém. Cendre qui a servi à faire la lessive. *La charrée est bonne au pied des arbres.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet article est fort bon, à une lettre près. La vraie orthographe de ce mot est, *Charée*, avec une seule *R.*

CHARRIER. Subst. masc. Pièce de grosse toile, dans laquelle on met la cendre au-dessus du cuvier, quand on fait la lessive. *Ce drap servira de charrier.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. On prononce et on doit écrire *Charier*, et non *Charrier*. 2°. *Piece de grosse toile*, est ici une expression équivoque. Une *Piece de grosse toile*, une *Piece de toile fine*, sont le labeur d'un tisserand, où ni les ciseaux ni l'aiguille n'ont encore passé; et il n'en est pas ainsi d'un charier. 3°. La lessiveuse ne met pas la cendre *dans* le charier, mais *sur* le charier; autrement la lessive ne vaudroit rien. 4°. L'exemple qui termine l'article, est mal choisi. Que penseroit-on de l'article MANTEAU, ou de l'article BONNET, si on lisoit au bas, pour tout exemple : *Cette courte*

pointe vous servira de manteau; ou *Cette serviette vous servira de bonnet*?

CHARRUE. Subst. fém. Machine à labourer la terre, composée d'un train monté ordinairement sur deux roues, qui porte un gros fer pointu et un autre tranchant pour ouvrir et couper la terre, et qui est tirée par des chevaux ou par des bœufs. *Charrue bien attelée. Charrue de bœufs, de chevaux. Valet de charrue. Tenir le manche de la charrue. Le soc d'une charrue. Tirer la charrue.*

On dit figurément, *Tirer la charrue*, pour dire, Avoir beaucoup de peine. *C'est tirer la charrue, que de s'adonner à un travail si pénible*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Des trois ou quatre exemples mal choisis de diction que présente le premier paragraphe de cet article, j'appellerai l'attention de mon lecteur, sur le dernier seulement. Cette phrase, *Tirer la charrue*, ne vaut rien au propre, dans le sens que paroît lui donner l'Académie. On dit, *Mener* ou *Conduire la charrue*. 2°. Cette même expression *Tirer la charrue*, employée dans un sens métaphorique, vient particulierement de l'usage où étoient encore dans les derniers siecles, les mahométans de la côte d'Afrique, d'atteler à la charrue ou à l'araire, des esclaves chrétiens, par un faux zèle de religion. Ainsi la phrase académique, *C'est tirer la charrue, que de s'adonner à un travail si pénible*, est vicieuse. Mais elle seroit correcte, si le rédacteur de l'article, eût substitué le verbe *Faire* au verbe *s'Adonner*. 3°. La charrue n'est pas composée d'un train *monté ordinairement sur deux roues*; elle est composée d'un train *monté toujours sur deux roues*. Otez les deux roues d'une charrue; elle cessera d'être une *machine à labourer*. Une charrue sans roues et sans essieu, est tout simplement une charrue démontée, que ce démembrement a mise hors de tout service. et c'est une erreur de croire, comme le rédacteur de

l'article semble vouloir l'insinuer, que cette soustraction la convertisse en un araire.

FIN DE L'ARTICLE, CHARRUE. + On dit des personnes d'une société, qui s'accordent mal ensemble, que *C'est une charrue à chiens, une charrue mal attelée.* Il est du style familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Charrue à chiens* est une expression malhonnête. 2°. On dit d'un ménage désuni, que *c'est une charrue mal attelée*; et cette métaphore n'est pas exclusivement du style familier. 3°. Les secrétaires de l'Académie ont oublié, aux articles BŒUF et CHARRUE, l'expression proverbiale, *Mettre la charrue devant les bœufs.*

CHAT. Subst. masc. CHATTE. Subst. fém. Animal... *Ce chat est bon aux souris, pour les souris.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Ce chat est bon aux souris*, n'est pas une expression françoise.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAT. + On dit bassement d'une femme friande, qu'*Elle est friande comme une chatte*, que *C'est une chatte.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette expression métaphorique est familière; mais elle n'est point basse.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAT. + On dit encore, *A bon chat bon rat*, pour dire, Bien attaqué, bien défendu..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas *Bien défendu*, mais *Bien esquivé.*

SUITE DE L'ARTICLE, CHAT. + On dit encore, *Jetter le chat aux jambes à quelqu'un*, pour dire, Rejetter la faute sur lui... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit, *Jetter chat aux jambes...*, et *Jetter le chat aux jambes....* Cette phrase métaphorique, dans la première leçon, est une injure qui signifie : Susciter un embarras à quelqu'un, pour détourner son attention de l'affaire qui l'oc-

cupe. Et dans la seconde, elle n'est point insultante, et signifie : Se tirer, sans réflexion, d'un grand embarras, au dépens d'autrui.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAT. + On dit proverbialement *Acheter chat en poche*, pour dire, Faire marché d'une chose sans la connoître et sans la voir... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce dicton proverbial est mal placé dans un article relatif à un quadrupede. La propre signification de la phrase *Achetter chat'en poche*, c'est, Achetter un bijou chattoyant, sans l'avoir fait démonter. L'Académie, dans son dictionnaire, a omis le verbe *Chattoyer*, et son participe *Chattoyant*.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAT. + On dit proverbialement *Eveiller le chat qui dort*, pour dire, Réveiller une affaire qui étoit assoupie, chercher un danger qu'on pouvoit éviter. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le proverbe est textuellement · *N'éveillez pas le chat qui dort*.

FIN DE L'ARTICLE, CHAT. + CHATS, au pluriel, se dit quelquefois des folles fleurs de certains arbres, entre autres des noyers, des coudriers, des saules, etc. (DICT DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est mal à propos. Ce que désigne ici le dictionnaire, est nommé, des *Muirons*.

CHÂTAIGNE. Subst. fém. Sorte de fruit dont la substance est farineuse, et l'écorce de couleur brune, tirant un peu sur le rouge. *Grosses châtaignes*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Définition incomplette, où l'on ne dit rien du hérisson, et que suivent cinq exemples dont trois ou quatre sont mal choisis.

CHÂTAIGNE D'EAU. Subst. fém. Plante aqua-	MACLE. Subst. fém. Fruit...... Ce fruit est regardé comme

tique, ainsi nommée parce que son fruit ressemble à la châtaigne ordinaire. (Dict. de l'Acad.)

une espèce de châtaigne aquatique, et il en a la grosseur. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le premier de ces deux articles est doublement fautif. 1°. La châtaigne d'eau n'est pas une plante. 2°. Le fruit nommé *Châtaigne d'étang*, *Châtaigne aquatique* ou *Châtaigne d'eau*, ne ressemble point par sa forme à la châtaigne des forêts.

Le second article ne vaut pas mieux que le premier. Le fruit nommé *Macle*, n'est pas une *espece de châtaigne aquatique* : il est la châtaigne aquatique même. Ainsi, écrire que la macle a la grosseur de la châtaigne aquatique, c'est écrire qu'elle a la grosseur de la macle.

CHATIÈRE. Subst. fém. Trou qu'on laisse aux portes des greniers, ou ailleurs, pour laisser passer les chats. *Faire une chatière à une porte*. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. *Laisser* et *Faire* ne sont pas synonymes; cependant cet article présente ces deux verbes comme tels. Une chatiere n'est pas un *trou qu'on laisse* à une porte : c'est une ouverture pratiquée au battant d'une porte, à laquelle ouverture les gens soigneux font adapter un portelon, que les chats ouvrent quand ils veulent passer, et qui se referme mécaniquement.

CHATON. Subst. masc. Petit chat... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Il y a déjà long-temps que des lexicographes ont essayé de faire admettre par le public, le mot *Chaton*, dans l'acception de *Petit chat*. Ils n'ont point réussi.

CHATON. Subst. masc. La partie d'une bague, d'un poin-

çon, dans laquelle une pierre précieuse est enchassée... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Un *Chatton*, à s'exprimer sans figure, est, depuis le diamant jusqu'à la verricle, une pierre, précieuse ou non, mais enchassée : et une *Baste* (substantif oublié par l'Académie françoise), est la piece de métal dans laquelle est retenu un chatton.

2°. Au lieu du mot vague de *Poinçon*, qui fut quelques années à la mode, parmi les dames, pour désigner leur grande épingle de toilette, il eût été sage au secrétaire de l'Académie, pour éviter toute équivoque, d'écrire, *Aiguille de tête*, *Bijou*, *Joyau*, etc.

CHATONS. Subst. masc. Terme de Botanique. C'est ainsi qu'à cause de leur ressemblance avec la queue d'un chat, on nomme les fleurs de certains arbres, lesquelles sont attachées plusieurs sur un même filet... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le rédacteur de cet article auroit dû ne pas en terminer le chef par une *S*; ou bien il devoit ajouter le mot *Pluriel*, à la qualification de *Substantif masculin.* 2°. La définition qu'il a donnée de ce chef d'article, ne sent ni le bon écrivain, ni même le botaniste. 3°. Le vrai terme n'est ni *Chaton* ni *Chat*; c'est *Muiron*. 4°. Le vrai terme fût-il *Chaton*, comme écrivent en effet quelques personnes, la cause de cette dénomination est toute autre que ce qu'a supposé le secrétaire de l'Académie françoise.

CHAUD, CHAUDE. Adjectif..... On dit proverbialement et figurément, d'un homme qui fait plusieurs mains de suite au Lansquenet, et à d'autres jeux où celui qui gagne fait toujours, qu'*Il a la main chaude*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Ce paragraphe, généralement

inintelligible, semble avoir été dicté par un de ces hommes que les honnêtes gens désignent quelquefois, sous le nom de *Piliers de tripots*.

2°. On dit, au jeu innocent de la *main-chaude*, jeu dont l'Académie françoise a dédaigné de faire mention dans son Dictionnaire, que quelqu'un *a la main trop chaude*, pour l'avertir obligeamment qu'il a tapé trop fort : et c'est de cette expression-ci, que les gens au lansquenet ont sans doute pris cette expression-là.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAUD, CHAUDE. + Proverbialement et figurément, pour marquer qu'on se vengera de quelqu'un, ... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Faute contre la morale. Il n'y a rien de proverbial à se venger de quelqu'un.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAUD, CHAUDE. + ... pour marquer qu'on se vengera..., on dit... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Faute contre la logique. Les paroles qu'on profere, ne marquent pas historiquement une chose qu'on fera ; quoiqu'elles puissent marquer l'intention où l'on se trouve de faire telle ou telle chose.

SUITE DE L'ARTICLE. CHAUD, CHAUDE. + ... On dit qu'*On lui rendra chaud comme braize*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Faute contre la grammaire : un verbe actif sans régime.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAUD, CHAUDE. + On dit d'un homme qui a un peu trop... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette litote n'est point excusable dans un livre didactique.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAUD, CHAUDE. + ... qui a un peu trop bu, et que... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette autre litote n'est guere plus sage que la précédente ; et cette ellipse n'est recevable que dans un cabaret.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAUD, CHAUDE. + ... qu'*Il est chaud de vin...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Quolibet de taverne.

SUITE DE L'ARTICLE, CHAUD, CHAUDE. + A LA CHAUDE. Adverbial. Sur l'heure, dans le premier mouvement. *Les choses qui se font à la chaude sont excusables...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Mauvaise définition. Exemple vague de diction. *A la chaude*, est une expression propre à plusieurs arts mécaniques. Le forgeron, par exemple, doit souder *à la chaude*, c'est-à-dire quand son métal est en *chaude*; ce qui signifie, en *Etat de fusion*.

CHAUVIR. Verbe neutre. Il n'est d'usage qu'en cette phrase, *Chauvir des oreilles*, pour dire, Dresser les oreilles; et il ne se dit que des chevaux, des mulets et des ânes. *Ce cheval chauvit des oreilles.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet article est très fautif. Les quadrupedes dont il y est fait mention, ne sont pas les seuls qui chauvissent des oreilles; et l'expression *Chauvir des oreilles*, ne signifie pas, Dresser les oreilles, comme l'a cru le rédacteur. Elle signifie, Serrer les oreilles contre la tête.

CHEVELURE. Subst. fém. collectif. Les cheveux de la tête. *Avoir une belle chevelure...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition est vicieuse. Elle cesseroit de l'être, si on mettoit le mot *Tous* au commencement de la phrase, et si on ajoutoit, *D'une personne*, à la fin.

SUITE DE L'ARTICLE, CHEVELURE. + CHEVELURE se dit aussi des rayons d'une comète. *La chevelure de cette comète...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Chevelure* se dit des rayons de certaines cometes seulement.

CHEVIR. Venir à bout de quelqu'un, lui faire faire ce qu'on veut. *On ne sauroit chevir de cet enfant. Laissez-le-moi gouverner, j'en chevirai bien.* Il est populaire. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Chevir* est un vieux mot, qui signifioit, Être chef, Être maître; et non *Venir à bout*.

CHÈVRE. Subst. fém. La femelle du bouc......

On dit proverbialement et figurément, *Où la chèvre est attachée il faut qu'elle y broute*, pour dire qu'il faut s'en tenir à la condition, à la profession où l'on se trouve engagé. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Académie a respecté le texte de ce proverbe, en n'en supprimant pas l'avant-dernier mot, qui fait pléonasme : et il faut peut-être la louer de sa retenue. Il n'y a pas encore cent ans qu'on parloit ainsi. Boileau, quand il fit ce vers :

C'est *à vous*, mon esprit, *à qui* je veux parler,

ne commit pas une faute. Rousseau eut tort, au contraire, d'écrire un demi-siecle après,

Mais *de* quelque superbe titre
Dont ces héros soient revêtus.

Il s'apperçut de sa faute, et corrigea ainsi son second vers :

Mais *de* quelque superbe titre
Que ces héros soient revêtus.

L'Académie a donc respecté le texte du proverbe, *Où la chèvre est attachée il faut qu'elle y broute*. On désireroit qu'elle en eût aussi respecté le sens. Ce proverbe n'est jamais employé pour dire vaguement, *qu'il faut s'en tenir à la condition... où l'on se trouve engagé*. Il ne concerne pas les hommes, ce proverbe. Il ne concerne pas même les femmes en général. On ne le cite guère que

pour imposer silence poliment à une femme qui se plaint de son mari.

SUITE DE L'ARTICLE, CHÈVRE. + On dit proverbialement et figurément, *Prendre la chèvre*, pour dire, Se fâcher, se dépiter sans sujet... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce proverbe n'est point ici à sa place : mais le rédacteur auroit dû mettre ici le proverbe, *La chèvre a pris le loup*, et l'expression proverbiale, *Prendre la chèvre par les cornes*. Car ces deux dictons sont relatifs à la femelle du bouc ; au lieu que *Prendre la chèvre*, se rapporte au trépied de bois nommé *Chèvre* ou *Câbre*, dans le jeu qui porte ce nom. Au surplus, ces deux vers de Molière,

D'un mari qui se plaint j'approuve le souci ;
Mais c'est *prendre la chèvre*, un peu bien vîte aussi,

exigeoient peut-être que l'Académie françoise dans ses dernieres éditions, mît plus de soin qu'elle n'a fait à expliquer ce même proverbe.

SUITE DE L'ARTICLE, CHÈVRE + *Chèvre* signifie aussi, une machine propre à élever les fardeaux, des poutres, etc... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le nom de cette machine est, *Echelle d'engin*.

FIN DE L'ARTICLE, CHÈVRE. + En Astronomie on appelle *Chèvre*, une des constellations septentrionales. On donne aussi ce nom à une étoile du Cocher. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Peu importe : mais, dans le langage public, on nomme *Poil-de-chèvre*, un fil retors, d'un usage particulier, et très commun, fait avec la toison du quadrupède nommé *Stambouc*.

CHEVRETTE. Subst. fém. La femelle du chevreuil.
On appelle aussi *Chevrette*, une sorte de petites écre-

visses de mer, que d'autres appellent *Crevettes*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Chevrette*, au lieu de *Cravette*, est du phébus de Basse-Normandie. Un érudit de Caen et d'Avranches, évêque d'ailleurs très docte, a voulu excuser autrefois cette locution, en alléguant les cornes de la cravette : mais l'écrevisse a des cornes aussi ; le haumard, la langouste, etc. ont des cornes, et ne sont pourtant nommés ni chêvres ni chevrettes. Le mot françois *Cravette* a son origine dans le substantif *Crabe*.

FIN DE L'ARTICLE, CHEVRETTE. + Il se dit aussi d'un petit chenet bas, qui est de fer, et n'a point de branche devant. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Branche* n'est pas le mot convenable ; c'est *Tige* qu'il falloit écrire. 2°. Ce paragraphe auroit dû être l'objet d'un article séparé, le chenet d'un poêle n'ayant été nommé *Chevrette*, que parce qu'il ressemble, par le nombre de ses pieds, à l'ancien montoir de chevallerie, nommé *Chêvre* ou *Câbre*.

CHICON. Subst. masc. Laitue romaine. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le chicon d'une laitue, romaine, françoise ou autre, en est la partie dont on a détaché les feuilles. Il y a des laitues qui n'ont point de chicon. Le milieu de ces laitues est nommé, le *Cœur*.

CHIENDENT. Subst. masc. Espèce d'herbe... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le substantif *Cheindant* ou *Chendant*, que des Sœurs Hospitalieres, tout occupées de leurs charitables devoirs, et peu attentives à la science des termes, ont, sans y penser, accoutumé les imprimeurs à orthographier *Chiendent*, n'est

pas une herbe. C'est un végétal subterranée, dont le chevelu se change en feuilles, ou demeure racines, selon qu'il est plus ou moins rapproché de la surface du sol. Aussi long-temps que le cheindant ne rencontre pas l'air immédiat, aussi long-temps il se passe de feuilles.

SUITE DE L'ARTICLE, CHIENDENT. + ... qui jette en terre quantité de racines... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. A proprement définir, aucune herbe ne *jette en terre* ses racines. Mais la phrase fût-elle juste, elle ne seroit pas applicable à un végétal qui, vivant sous terre, sans avoir besoin du contact de l'air atmosphérique, jette des feuilles dans l'occasion.

SUITE DE L'ARTICLE, CHIENDENT. + ... de racines longues et déliées, ... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Déliées, pour *Menues*, fait équivoque en cet endroit. *Longues*, au lieu de *Courtes*, est une faute grave. Le cheindânt est très-long, dans les champs mal soignés par le laboureur; mais ni les racines du cheindant ne sont longues, ni ses feuilles, quand par hazard il en a.

SUITE DE L'ARTICLE, CHIENDENT. + ... et que les chiens mangent... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur fondée sur une fausse étymologie.

SUITE DE L'ARTICLE, CHIENDENT. + ... pour se purger... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Aucune brute ne mange quoi que ce soit, *pour se purger*. Mais les chiens mangent quelquefois d'une herbe qui les purge.

SUITE DE L'ARTICLE, CHIENDENT. + *Cette terre est toute pleine de chiendent...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Phrase hyperbolique et ridiculement équivoque.

FIN DE L'ARTICLE, CHIENDENT. + *Les racines de chiendent sont bonnes à faire de la tisane.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le cheindant, ou, si l'on veut, le chiendant, est bon à faire de la tisane : mais il faut avoir soin d'en retrancher les racines.

CHIGNON. Subst. masc. Le derrière du cou. *Le chignon du cou. Voilà un beau chignon.* (DICT. DE L'ACAD.)

TIGNON. Subst. masc. Il se dit, en parlant des femmes, de la partie des cheveux qui est derrière la tête. *Tignon relevé. Tignon bien frisé.*

TIGNON se prend aussi quelquefois pour toute la coiffure des femmes du peuple. *Ces harengères se sont arrachées le tignon.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Tignon* n'est autre chose que le mot *Chignon*, mal prononcé. Ainsi le secrétaire de l'Académie a fait encore sur ce mot un double emploi.

2°. Ni le derriere du cou ni la partie des cheveux qui est derriere la tête, ne sont nommés *Chignon*. Le mot *Chignon* signifie, *De longs cheveux retroussés par derriere*, et ne signifie que cela. On dit, *Chignon uni*; *Chignon tressé* ou *natté*, etc. Mais *Chignon du cou* est un mauvais pléonasme. *Voilà un beau chignon*, ne signifie pas, Voilà un beau derriere de cou; il signifie, Voilà de beaux cheveux, élégamment relevés derriere le cou.

3°. *Ces harengeres se sont arrachées le tignon*, est une phrase qui présente un barbarisme et un solécisme. Un barbarisme; c'est *Tignon*, au lieu de *Chignon* : un solécisme; c'est *Arrachées*, féminin pluriel, au lieu d'*Arraché*, prétérit indéclinable. Que *Chignon*, au reste, s'entende quelquefois de toute la coiffure des femmes du peuple, cela se peut; et alors il y auroit métonymie :

cependant la phrase alleguée n'offre point un exemple où le mot soit employé dans cette acception.

CHOU. Subst. masc. Sorte de légume... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Sorte, non; espece, oui.

SUITE DE L'ARTICLE, CHOU. + ... de légume qu'on met ordinairement dans le pot. *Choux blancs*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette expression indéterminée, *Le pot*, ne signifie point, académiquement parlant, une marmite à soupe.

SUITE DE L'ARTICLE, CHOU. + *Choux blancs. Choux rouges*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce premier exemple de diction rappelle la phrase *Chou-blanc*, usitée de temps immémorial dans plusieurs jeux d'exercice; expression dont le premier mot est un verbe, et à laquelle ressemble trop la phrase *Choux blancs*, si un article ne la précede.

SUITE DE L'ARTICLE, CHOU. + PETIT-CHOU. Subst. masc. Espèce de pâtisserie ou de gâteau. *Manger des petits-choux*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas; c'est le substantif *Choue*, qui est le nom d'un petit gâteau soufflé.

SUITE DE L'ARTICLE, CHOU. + CHOU, CHOU-LA. Termes de chasseur, pour exciter son chien à quêter... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Cette phrase est mal construite. 2°. *Chou, chou là*; *chou*; *chou*, *chou*, etc. sont une expression françoise qui n'a point de rapport avec le légume nommé *Chou*, et qui a la même origine que *Chou-blanc*.

SUITE DE L'ARTICLE, CHOU. + *Chou-pille*, autre terme

pour exciter le chien à se jetter sur le gibier : ... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. CHOPPILLE : impératif du verbe *Choppiller*.

SUITE DE L'ARTICLE, CHOU. + ... : et *Chou-pille* est aussi le nom du chien qui n'est bon que pour quêter sous le fusil... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Qui n'est bon que pour quêter sous le fusil* ! C'est-à-dire, d'un chien qui ne veut pas courre un lievre avec le marquis de Sotenville. Mais est-ce donc peu de chose que la faculté d'un chien d'arrêt ?

CHUT. Particule dont on se sert pour imposer silence. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On se sert du mot *Chut*, pour avertir de faire silence : mais pour *imposer silence*, on se sert du mot *Paix*, ou du mot même de *Silence*. Aucun de ces trois noms substantifs ne devient particule en ces occasions ; car une particule fait partie du discours, et tous trois, loin d'en faire partie, l'interrompent. Le mot *Chut*, employé comme faisant partie du discours, n'est plus en usage depuis long-temps, si ce n'est au joli jeu qui en a conservé le nom ; jeu dont le Dictionnaire ne parle non plus que du jeu de *Mourre*, et dont le but philosophique est à peu près le même.

CIBOULE. Subst. fém. Petit oignon bon à manger en salade et en ragoût... (DICT. DE L'ACAD.)

CIVE. Subst. fém. Plante potagère. Sa racine est un assemblage de petites bulbes, ... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Ciboule* est un mot françois ; *Cive* est un mot patois : ces deux substantifs ont la même signification ; et ni l'un ni l'autre n'est un terme collectif.

FIN DE L'ARTICLE, CIBOULE. + *Les ciboules relèvent le goût des sauces.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Eh, qu'importoit à l'Académie françoise le goût des sauces?

CIBOULETTE. Subst. fém. Diminutif. Petite ciboule. (DICT. DE L'ACAD.)

CIVETTE. Subst. fém. Petite herbe potagère, qu'on emploie principalement en salade. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Il y a entre les synonymes *Ciboulette* et *Civette*, la même différence qu'entre *Ciboule* et *Cive*; c'est-à-dire que *Civette* est patois et que *Ciboulette* est françois. 2°. Le mot *Ciboulette* ne désigne pas une *petite ciboule* : il signifie, *Ciboule de la petite espèce.*

CIMENT. Subst. masc. Brique ou tuile battue et pilée, dont on fait une espèce de mortier. *Faire du ciment...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le substantif masculin *Ciment* est, ainsi que le substantif féminin *Colle*, un terme générique. Et que diroit-on d'un dictionnaire où le substantif *Colle* seroit défini, « Farine » tamisée, dont on fait une espece de gomme »?

2°. Les briques pilées sont un enfantillage très coûteux.

CINÉRATION. Subst. fém. La réduction du bois ou autres corps combustibles en cendres par la violence du feu. (DICT. DE L'ACAD.)

INCINÉRATION. Subst. fém. L'action de réduire en cendres. (DICT. DE L'AC.)

REMARQUE. De ces deux mauvais articles, il est aisé de faire un bon article, en prenant la définition dans le premier, et le mot défini dans le second. *Cinération* n'est pas françois; et il fait un double emploi. On remarquera peut-être une faute de syntaxe, à celle des deux définitions que je pro-

pose de substituer à l'autre. Mais cette faute est facile à corriger. Il ne s'agit que d'ajouter l'article *De* au-devant du mot *autres*; et alors on lira, *ou d'autres corps combustibles.*

CIOUTAT. Subst. masc. Sorte de raisin assez semblable au chasselas. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le nom de ce raisin est *Raisin de panse* : et *Cioutat*, *La cioutat*, ou *Laciotat*, est un petit port de mer, où l'on en fait des embarcations.

Au surplus, on lit sous la lettrine PAN, un article que je crois devoir citer ici.

« Pancaliers. Subst. masc. Choux qui tirent leur » nom de la ville de Pancaliers en Piémont, d'ou » ils nous ont été apportés ».

En bonne logique, on peut inférer au moins de ce rapprochement, que l'article *Cioutat* du Dictionnaire de l'Académie est trop court, ou que l'article *Pancaliers* est trop long.

CITRONNÉ, CITRONNÉE. Adj. Qui sent le citron, où l'on a mis du jus de citron. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Barbarisme.

CLAN. Subst. masc. Nom qu'on donne en Ecosse et en Irlande à une tribu formée d'un certain nombre de familles. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cet article est inutile dans un Dictionnaire tel que celui-ci; et *Bataclan*, que les rédacteurs ont omis, y seroit nécessaire.

CLÉCHÉ, CLÉCHÉE. Terme de Blason. Il se dit d'une pièce ouverte à jour, et qui laisse voir le champ de l'écu par des ouvertures semblables à des anneaux de clef. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Assertion fausse et étymologie

absurde. Mais comme l'étymologie n'est que sous-entendue, je ne m'arrêterai pas à la contredire.

CLERC. Subst. masculin.... Celui qui par la tonsure est entré dans l'Etat Ecclésiastique... (DICT. DE L'ACAD.)

Remarque. *Entrer par la tonsure*, est une expression vicieuse; et *Entrer dans l'Etat Ecclésiastique*, est une expression équivoque.

CLIGNE-MUSSETTE. Subst. fém. Jeu d'enfans, dans lequel l'un d'eux ferme les yeux, tandis que les autres se cachent en divers endroits où il les doit chercher pour les prendre. *Jouer à cligne-mussette, à la cligne-mussette.* (DICT. DE L'ACAD.)

Remarque. Mauvaise orthographe et mauvaise définition. L'une a pour cause une fausse étymologie; l'autre, un oubli étonnant des récréations du collége. Malgré le *Cligne-mussette* des étymologistes que l'Académie a cru devoir suivre, la France entiere dit encore, *Cligne-muzet*. C'est en effet ainsi qu'on doit prononcer. *Cligne-muzet* est une très ancienne expression, qui signifieroit à la lettre *Cache-nez*, s'il falloit la traduire. Je viens à la définition.

Ce n'est pas *pour les prendre*, comme l'écrit le rédacteur, que l'enfant qui est marre, cherche ses camarades: c'est pour en voir un, pour courir au coignet, pour toquer le coignet avant que son adversaire y soit arrivé; et ainsi le marrir. Mais cette explication, et toute autre explication de jeu, sont étrangeres au Dictionnaire de l'Académie, qui doit s'occuper uniquement de définir les mots, laissant aux glossateurs le soin d'expliquer les choses.

CLINIQUE. Adjectif..........., qui se dit de ceux qui reçoivent le baptême au lit de la mort. (DICT. DE L'ACAD.)

Remarque. Il y eut la secte des cliniques, les-

quels on appella aussi *Grabatistes* et *Lecticaires.* Cette secte étoit composée, non de mourans qu'on baptisoit, comme le donne à entendre l'Académie, mais de docteurs bien baptisés et bien portans, qui enseignoient que le baptême devoit être différé jusqu'à l'heure de la mort.

Il y eut aussi des médecins cliniques; et il y a toujours des maladies cliniques, des traitemens cliniques, etc.

CLIQUETTE. Subst. fém. Sorte d'instrument fait de deux os, ou de deux morceaux de bois... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Article trop long, d'ailleurs inexact, et qu'il est inutile de rapporter en entier. Jouer de la cliquette, c'est jouer d'un instrument fait avec des cascagnettes.

CLOSSER. Verbe neutre. Il se dit de la poule. (DICT. DE L'ACAD.)

GLOUSSER. Verbe neutre. Il se dit proprement du cri de la poule qui veut couver, ou qui appelle ses poussins. *Une poule qui glousse.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce premier article n'est autre chose que le verbe *Glousser*, mal orthographié et mal défini; effet d'une double négligence de la part des secrétaires de l'Académie françoise. Quant à la définition du verbe *Glousser*, elle ne prête point à la critique.

COCHONNET. Subst. masc. Sorte de boule à douze faces; sur chacune desquelles il y a des points marqués depuis un jusqu'à douze. *Jouer au cochonnet...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le cochonnet dont parle ici l'Académie, n'est pas une sorte de boule; c'est une sorte de pirouette, dont le nom véritable est

Tôton. 2°. Ce ne sont pas des *points* qui sont marqués sur un tôton : ce sont des *chiffres* numériques. Si c'étoient des points, le jeu du tôton manqueroit le but des inventeurs, qui fut de familiariser les enfans avec les premieres notions du calcul.

FIN DE L'ARTICLE, COCHONNET. + On appelle aussi *Cochonnet*, ce que des gens qui jouent à la boule ou au palet, jettent devant eux au hasard, pour leur servir de but. *Cochonnet va devant*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Ceux qui nomment *Cochonnet* le BUT d'un jeu de boules, ou le TON d'un jeu de palets, se trompent. 2°. Jamais un homme qui joue aux boules, ne jette le but *au hazard*. 3°. *Cochonnet va devant*, est une phrase barbare : au moins eût-il fallu écrire, *Le cochonnet va devant*.

Je n'arrêterai pas mon lecteur sur les autres fautes de cet article.

COGNÉE. Subst. fém. Outil de fer acéré, plat et tranchant en forme de hache. *Bonne cognée*, *Emmancher une cognée*..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE.

Un bûcheron perdit son gagne-pain...
O ma cognée ! ô ma pauvre cognée !
S'écrioit-il : Jupiter, rends-la moi...
Mercure vient. Elle n'est pas perdue...
Lors une d'or à l'homme étant montrée,
Il répondit : Je n'y demande rien.
Une d'argent succede à la premiere ;
Il la refuse. Enfin une de bois :
Voilà, dit-il, la mienne cette fois ;
Je suis content, si j'ai cette derniere...

Et voilà des vers de La Fontaine, qui étant un des principaux forestiers de France, savoit qu'il y a des coignées de bois ; ce que l'Académie françoise a eu grand tort d'ignorer, puisqu'il fut même académicien.

COI, COIE. Adverbe... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Adjectif.

FIN DE L'ARTICLE, COI, COIE. + Tranquille, calme, paisible. Il n'a guère d'usage qu'en ces phrases, *Se tenir coi*, *Demeurer coi*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Coi* est un vieux mot qui signifie, *Caché*.

COÏON. Subst. masc. Poltron, lâche, qui a le cœur bas, l'ame servile, et capable de souffrir lâchement des indignités. *Grand coïon. Il est si coïon que...* Il est du style libre et familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Académie n'auroit dû faire mention de ce mot, que pour avertir qu'il est un diminutif du mot *Coi*. Elle n'a point donné cet avertissement : premiere faute. Elle a fait une seconde faute en définissant mal le mot ; et une troisième, en présentant de mauvais exemples de diction.

Un poltron ne propose le combat ni ne l'accepte : un lâche provoque, injurie et s'enfuit ; un coïon se tient à l'écart, quand il faut combattre. Voilà le sens de trois termes que l'Académie a confondus mal-à-propos.

Les Italiens, en transportant de notre idiome dans le leur, le mot qui fait le sujet de cet article, se contenterent d'abord d'en changer la terminaison : mais depuis quelque cent ans ils en ont corrompu l'orthographe, et l'ont inconsidérément rendu homonyme de *Témoin*. D'autre part, des fureteurs d'étymologies, qui les ont vu procéder, se sont empressé de faire venir *Coïon* de *Cog****. Croira-t-on qu'il n'en a pas fallu davantage pour embarrasser les secrétaires de l'Académie françoise, sur la signification de ce mot?

Le substantif *Coïon* ne convient point à l'adjectif *Grand*, que ces secrétaires ont employé dans

leur premier exemple de style : et on ne dit jamais, *Grand coïon* : à moins qu'on ne voulût faire allusion à la stature de celui à qui l'injure seroit adressée ; ce que l'Académie n'a pas eu intention de faire entendre. On ne dit pas non plus, *Il est si coïon que*... si ce n'est parmi la canaille : car le mot *Coïon* n'a ni comparatif ni superlatif.

COÏONNER. Verbe actif. Traiter quelqu'un en coïon, lui faire quelque indignité. *Il le coïonnoit tous les jours. Pense-t-il me coïonner ? Il n'est pas homme à se laisser coïonner, à être coïonné.* Il est du style familier.

Il est aussi neutre. *Il ne fait que coïonner.*

COÏONNÉ, COÏONNÉE. Participe. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Article trop long. Définition fausse : détermination irréfléchie ; et mauvais exemples de diction.

1°. Remarquons d'abord que les mots *Coïonner* et *Coïon*, s'ils sont d'un style, sont du style grivois.

2°. Le verbe *Coïonner* signifie, Parler comme parleroit un coïon très naïf dans ses discours. La bataille de Fontenoy commença par un houzard françois, qui prit le galop et alla coïonner le général ennemi. En pareille circonstance, la coïonnerie est bonne ; mais seulement en pareille circonstance.

3°. Un homme qui se laisseroit coïonner tous les jours, et un homme qui tous les jours en coïonneroit un autre, ne doivent point occuper l'esprit des lecteurs pour qui est destiné le Dictionnaire de l'Académie.

4°. Le rédacteur auroit dû éviter, dans cette matiere, de s'exprimer à la premiere personne.

COLLER. Verbe actif. Joindre et faire tenir deux choses avec de la colle. *Coller des châssis ; coller du papier*...

On dit figurément d'un habit bien fait, et qui est juste à la mesure du corps, qu'*Il est collé*, qu'*Il semble qu'il soit collé sur le corps.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Monsieur, votre habit est collé, votre habit vous colle*, etc. est une hyperbole de maître tailleur, à laquelle un garçon a recours par euphémisme, quand la pratique oublie de lui donner son pour-boire. Cet euphémisme est bon; mais cette hyperbole ne vaut rien, hors du métier.

FIN DE L'ARTICLE, COLLER. + On dit aussi d'un homme qui est ferme et droit à cheval, qu'*Il est collé sur son cheval, collé sur la selle*....... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. C'est à tort qu'on a lié cette phrase à la précédente, par la conjonction *Aussi*. Le trope n'est point le même. 2°. On dit métaphoriquement, *Etre collé à la selle*, mais non *être collé sur la selle*, ni *être collé sur son cheval*. La premiere de ces expressions est d'un écuyer; la seconde et la troisieme sont du tailleur. 3°. Cette métaphore signifie qu'un homme est ferme à cheval, et ne signifie point qu'il y est *droit*. Le fameux casse-cou qu'on appelloit, *Le bossu de M. d'Abzac*, étoit toujours *collé à la selle*. D'ailleurs un homme naturellement droit, peut négliger la tenue de son dos, de ses épaules, ou être voûté par l'âge, et néanmoins ne pas cesser d'être *collé à son cheval*.

COMA. Subst. fém. Terme de médecine. Maladie soporeuse moins forte que le carus. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le coma est un sommeil dans lequel la personne endormie n'a pas toujours les yeux fermés. Cette affection morbifique n'est ni moins forte ni plus forte que celle qu'on nomme *Carus* : elle est autre.

COMMANDITE. Subst. fém. Société de deux Marchands, dont l'un donne son argent et l'autre ses soins. *Société en commandite.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. C'est *Commendite* par un *E*, et non par un *A*, qu'il eût fallu orthographier.

2°. Ce n'est pas exclusivement entre deux personnes, que se fait une commendite : ce n'est pas non plus exclusivement entre marchands. Une commendite peut même se former, sans qu'il y ait un marchand de part ni d'autre. Je n'en citerai qu'un exemple : ce sont les commendites qui se forment entre des villageois et des bergers, pour nourriture de bestiaux.

CONFIDENTIAIRE. Subst. masc. Qui tient un bénéfice par confidence. *C'est un confidentiaire...* (DICT. DE L'ACAD.)

CUSTODINOS. Subst. masc. Confidentiaire qui garde un Bénéfice pour le rendre à un autre en certain temps, ou qui n'en a que le titre et lui en laisse les fruits, ne faisant que prêter son nom. *Il fait tenir ses bénéfices par des Custodinos...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Custodi nos*, *Domine* ; GARDEZ-NOUS, SEIGNEUR, est une priere chrétienne. C'est même une priere de toutes les religions. Qu'un secrétaire de l'Académie Françoise, ait essayé d'en faire une expression burlesque, et que l'Académie ait favorisé cet essai, on auroit peine à se le persuader, sur-tout en réfléchissant au grand nombre d'ecclésiastiques qui ont siégé dans son enceinte. Mais l'article qu'on a sous les yeux, en est une preuve évidente. Je ne parlerai pas du mot *Confidentiaire*, barbarisme qui n'a seulement pas l'honneur d'être tiré de la basse latinité.

CONJUGUER. Verbe actif. Terme de grammaire. Il se dit pour signifier les différentes inflexions et terminaisons que reçoit un verbe selon les temps et les modes,

suivant les règles de la grammaire..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce membre de phrase, *Suivant les regles de la grammaire*, est une redondance. Cet autre membre de phrase, *Selon les temps et les modes*, est une équivoque risible. Mais, équivoque pour équivoque, au moins falloit-il mettre, *Selon les modes et les temps*; car les modes sont la division des verbes, et les temps en sont la sous-division. Il est vrai que l'Académie, qui a défini expressément le *sous-multiple*, la *sous-normale*, la *sous-tendante* et la *sous-tangente*, a négligé le substantif *Sous-division*.

Fin de l'article, CONJUGUER. + Conjugué, Conjuguée. Participe. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le féminin *Conjuguée* n'est pas un terme de grammaire. C'est un terme d'antiquariat. Il se dit d'une tête disposée de certaine façon, sur une médaille dite *Bajoire*.

CONTAGIEUX, CONTAGIEUSE. Adj. Qui se prend et se communique par contagion.....

CONTAGION. Subst. fém. Communication d'une maladie maligne. *Ce mal se prend par contagion......* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Une maladie contagieuse est celle qui se communique par le toucher ou contact.

CORME ou SORBE. Subst. masc. Fruit très-acide, fait en forme de petite poire. Les gens de campagne en font une sorte de boisson. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La corme ou sorbe est un fruit qui s'ablettit en mûrissant, de même que la nefle; et l'Académie définit ici la sorbe avant sa maturité seulement.

COSSER. Verbe neutre. Il se dit des béliers qui heurtent

de la tête les uns contre les autres. (DICTIONN. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'orthographe de ce mot est, *Cocer*.

2°. L'action de cocer est commune à tous les quadrupèdes d'espece cornue, soit qu'ils aient des cornes soit qu'ils n'en aient point.

COUARD. Subst. m. Poltron, qui n'a point de courage. *C'est un franc couard.* Il est vieux. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Définition mal faite. *Couard* est un augmentatif de *Coi*.

2°. Epithete mal choisie, et contraire à l'usage de notre langue. Quand Montesquieu eut écrit, *Les francs nos ancêtres*, Voltaire lui répondit, *Eh, mon ami! qui t'a dit que tu descendes d'un franc plutôt que d'un gaulois?* On pourroit dire à l'académicien qui a si gauchement accolé ce mot *Franc*, lequel, soit comme adjectif soit comme substantif, est un des termes les plus respectables de notre langue : Qui vous a au moins dit que vous descendez d'un gaulois plutôt que d'un franc?

COUDE-PIED. Subst. masc. La partie supérieure du pied qui se joint à la jambe. *Le coude-pied droit, le coude-pied gauche.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet article est doublement vicieux. *Coude-pied* est un barbarisme. Le *pied* n'a point de *coude*; et s'il en avoit un, ce coude seroit le talon. Il resteroit encore à savoir quel est le nom de la partie supérieure du pied de l'homme, laquelle se joint à la jambe. Cette partie a le nom de *Col-de-pied*, qu'on prononce, et même qu'on écrit, depuis un siecle, *Cou-de-pied*. Passons à la phrase donnée en exemple, par l'Académie. *Le cou-de-pied droit, le cou-de-pied gauche*, est aussi

un barbarisme. On ne dit non plus, *Le cou-de-pied droit*, qu'on ne dit, *Le pouce droit*, *La cheville droite*, *La rotule droite* ou *gauche*, etc. Quelques anatomistes le disent peut-être ; mais leur langue n'est pas celle du public.

COULANT. Subst. masc. Diamant ou pierre précieuse que les femmes portent pour ornement à leur cou, et qui est enfilé à un cordon de soie, en sorte qu'on le peut hausser et baisser. *Cette dame avoit un coulant de grand prix.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le coulant d'un collier, en est la partie au moyen de laquelle une femme peut le resserrer ou le relâcher à volonté. Il y a des coulans de diamans ou d'autres pierres précieuses : il y en a qui sont d'or ; il y en a d'argent : il y en a même de cuivre pour les pauvres femmes, et d'étain ou de verre pour les petites filles.

COULEUR. Subst. fém. Impression que fait sur l'œil... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Sur les yeux.

Suite de l'article, COULEUR. + ... la lumière réfléchie par la surface des corps. *Les couleurs simples. Les couleurs composées...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cette définition est intelligible pour les physiciens. Ces deux premiers exemples de diction peuvent être compris par des teinturiers. Mais ce n'est ni des uns ni des autres, que les secrétaires de l'Académie françoise avoient à s'occuper d'abord : c'est du public. Et le public n'est d'aucune profession.

Suite de l'article, COULEUR. + *Mettre en couleur. Donner la couleur. Cette étoffe a perdu sa couleur. On ne porte plus de cette couleur, de ces couleurs.*
On dit aussi... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Les phrases, *Mettre en couleur*, et

Donner la couleur, sont des ellipses de balayeur d'appartemens, qu'il falloit passer sous silence, ou du moins expliquer. Et la synecdoque ou l'hyperbole de couturiere, *On ne porte plus de cette couleur*, est déplacée dans un dictionnaire d'académie.

SUITE DE L'ARTICLE, COULEUR. + On dit aussi au masculin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette conjonction fait un contresens.

SUITE DE L'ARTICLE, COULEUR. + On dit aussi au masculin, *Le couleur de feu, le couleur de rose...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur. Ce sont des ellipses de marchandes de modes, où le mot *Ruban* est sousentendu.

SUITE DE L'ARTICLE, COULEUR. + COULEURS, au pluriel, se prend quelquefois pour la livrée dont on habille les Pages......

Au jeu du Lansquenet, on dit *Prendre couleur*, pour dire, Entrer au jeu et couper. *Prenez couleur. Il a pris* couleur.

On dit figurément, *Prendre couleur*, pour dire, Se décider, se déclarer.

On dit.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La synecdoque *Prendre couleur*, ne vient point d'un jeu : elle vient de la guerre.

COUPER. Verbe actif. Trancher, séparer, diviser......

On dit figurément et proverbialement, *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*, pour dire, le supplanter avec adresse... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette explication n'est pas la même que celle qu'on lit sous le mot PIED. Car *supplanter quelqu'un avec adresse*, et *Supplanter quelqu'un dans quelque affaire*, sont deux phrases qui different par leur signification. La premiere

seule explique nettement le dicton métaphorique, *Couper l'herbe sous les pieds*. Mais ce dicton, bien expliqué ici, est mal rapporté dans les deux articles du Dictionnaire. Je renvoie mon lecteur, pour ce qu'il me reste à en dire, à ma remarque sur le mot PIED.

SUITE DE L'ARTICLE, COUPER. ✝ On dit aussi en ce sens, *Couper pied, il faut couper pied à cet abus*, pour dire, En arrêter le cours. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce n'est pas *en ce sens* qu'on le dit; c'est dans un tout autre sens. Ici on compare un abus à une plante; là on compare un homme à un animal.

COURONNE ..... On appelle aussi *Couronne*, la partie basse du paturon d'un cheval. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La couronne est le lieu qu'occupent les crins qui tombent sur la corne, tout autour du pied. Suivons les divisions connues de la jambe du cheval Epaule, Coude, Bras, Genou, Canon, Boulet, Paturon, Couronne, Sabot, Sole. La couronne n'est proprement ni la partie la plus basse du paturon, ni la partie la plus haute du sabot : elle est placée entre le sabot et le paturon, comme le sabot est placé entre la sole et la couronne.....

COURSE. Subst. fém. Action, mouvement de celui qui court. *Course légère... Il saute bien sans prendre sa course...* (DICT. DE L'ACAD.)

ESCOUSSE. Subst. fém. Mouvement, action, course qui sert à... sauter, à s'élancer avec... force, avec... légèreté. *Prendre son escousse.* Il est du style familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le second de ces deux chefs d'article n'est d'aucun style, quoiqu'en dise le rédacteur. C'est un barbarisme.

2°. On dit, *Prendre la course* et *Prendre sa*

course; et le sens de ces deux façons de s'exprimer, n'est pas complettement le même. Le rédacteur de l'article *Course*, a oublié la première des deux expressions.

COURTAUD, COURTAUDE. Subst. Celui ou celle qui est de taille courte, . . . (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce sont deux barbarismes.

Suite de l'article, COURTAUD. + On appelle *Courtauds de boutique*, ou simplement *Courtauds*, les garçons de boutique..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le terme est *Courtot*, diminutif de l'ancien mot *Courtier*.

Suite de l'article, COURTAUD. + On appelle aussi *Courtaud*, un cheval à qui (*Lisez*, auquel) l'on a coupé les oreilles et la queue..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Tout cheval dit *Courtaud*, n'a pas la queue et les oreilles coupées. *Courtaud* est opposé à *Genet* et à *Roussin*.

COUSIN, COUSINE. Subst......

On dit proverbialement, *Tous Gentilshommes sont cousins, et tous vilains sont compères*..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Ce fut un grand acte d'humilité ou d'arrogance, de la part du secrétaire de l'Académie françoise, de croire qu'il y ait jamais eu proverbe pareil. 2°. Aucune phrase n'est proverbiale, quand elle n'est pas au moins nationale.

CRABE. Subst. masc. Poisson de mer à coquille, du genre des testacés, qui ressemble à une araignée. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Il falloit dire, *du genre des crustacées* : tous les crabes en sont. Quant à l'araignée, il y a tout au plus une espece de crabe qu'on puisse comparer, pour sa forme, à cet animal,

dans le Dictionnaire de l'Académie ; encore ne sais-je.

Ce qui distingue des autres amphibies, le crabe proprement dit, c'est qu'il ne nage ni en avant ni en arriere. Il nage de droite à gauche ou de gauche à droite; et point autrement.

CRAPAUDAILLE. Subst. fém. Qui se dit (*Lisez*; féminin, qui se dit) par corruption du mot *Crépaudaille*. Sorte de crêpe fort délié et fort clair. *Une coiffe de crapaudaille.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On disoit autrefois *Crespe*, *Crespon* et *Cresponnaille*, pour signifier trois sortes d'étoffes frisées. Chacun de ces trois mots a changé de prononciation et d'orthographe : mais il n'y a pas d'apparence que, du mot *Cresponnaille*, on ait jamais fait *Crépaudaille*. Il est vraisemblable, au contraire, que, *Coiffe de crapaudaille*, n'a été d'abord qu'une expression de mépris ; et que *Créponnaille* est encore le terme usité parmi les femmes qui connoissent le bon langage de la toilette.

CRAPOUSSIN. Subst. Il se dit d'un très-petit homme contrefait. Il se dit aussi d'une femme, et n'est que de la conversation familière. *Ce n'est qu'un crapoussin, une crapoussine.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Si le substantif CRAPOUSSIN *se dit d'une* FEMME, le barbarisme CRAPOUSSINE est sans utilité ; et le mot qui termine cet article, est trop long d'un *E* muet.

2°. Les crapoussins sont une sorte de poissons crustacées : mais les crapoussines sont inconnues dans l'histoire naturelle.

CRETONNE. Subst. fém. Sorte de toile blanche. *Des chemises de cretonne.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Monsieur Cretonne est un mar-

chand fabriquant de toile, à Lisieux, dont les fournitures égalent presque en bonté, la *Toile de ménage*; c'est-à-dire, la toile faite avec le plus de soin, sous la direction des meres de famille, pour l'usage particulier de leur maison. Si le secrétaire de l'Académie eût fait attention à ce point d'histoire, il n'auroit pas défini le nom de Monsieur Cretonne; ou bien il l'auroit défini autrement. Et d'une ou d'autre façon, il eût préservé d'une erreur grave, les rédacteurs d'une loi sur les études, dans laquelle il est spécifié que les écoliers de tous les colleges de France, auront des chemises de *toile de cretonne*.

CRINIÈRE. Subst. fém. Tout le crin qui est sur le cou d'un lion. *La crinière d'un lion. Le lion rugissoit et secouoit sa crinière. Il avoit la crinière toute hérissée. Longue, épaisse crinière.*

Il se dit figurément et par mépris d'une vilaine chevelure, d'une vilaine perruque. *Grande crinière. Vilaine crinière.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le secrétaire de l'Académie françoise auroit bien dû examiner un lion en réalité ou en peinture, pour savoir comment la nature a disposé la criniere de cet animal.

2°. L'Académie françoise auroit fait un acte doublement sage, si elle eût supprimé le second paragraphe de cet article, et qu'elle l'eût remplacé par un petit mot sur la criniere des chevaux.

CRISE. Subst. fém. Effort que fait la nature dans les maladies, qui est d'ordinaire marqué par une sueur, ou par quelque autre symptôme, et qui donne à juger de l'événement d'une maladie. *Bonne crise. Mauvaise crise. Crise imparfaite. Attendre la crise.*

On dit figurément, qu'*une affaire est dans sa crise*, pour dire, qu'Elle est sur le point d'être décidée de manière ou d'autre. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il auroit fallu, 1°. que l'Académie

eût commencé par avertir ses lecteurs, que le mot *Crise*, est un terme de Médecine ; 2°. qu'au lieu de ces mots, *Effort que fait la nature dans les maladies*, etc. elle eût mis, *Effort que fait, dit-on, la nature dans certaines maladies*, etc. 3°. que les mots suivans, *Et qui donne à juger de l'événement d'une maladie*, eussent été corrigés, à peu près de cette façon : *Et qui, selon la doctrine de plusieurs médecins de l'antiquité, donne à juger de l'état plus ou moins dangereux du malade.*

CRITIQUABLE. Adjectif de tout genre. Qui peut être critiqué. *Les meilleurs ouvrages sont critiquables.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot est formé du verbe *Critiquer*, pris dans son acception la plus vulgaire. *Critiquable* est donc un barbarisme.

CROMORNE. Subst. masc. Tuyau des jeux de l'orgue à l'unisson de la trompette. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Tous les instrumens de musique sont à l'unisson les uns des autres, quand on veut qu'ils y soient, et qu'on sait les y mettre. Un cromorne est un antique instrument, chevaleresque et municipal. Il y avoit anciennement à la Cour et à la Ville, des charges d'officiers-cromornes.

CROQUANT. Subst. masc. Un homme de néant, un misérable. *C'est un croquant. Ce n'est qu'un croquant, un pauvre croquant.* Il est familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE.

Passe un certain croquant qui marchoit les pieds nuds.
Ce croquant par hazard avoit une arbalête.
LA FONTAINE.

C'est en effet par hazard qu'un croquant se

trouve muni d'une arbalète. La Fontaine savoit que le meuble d'un croquant est un croc. L'Académie semble l'avoir oublié : première faute.

En voici une seconde ; c'est d'avoir fait précéder le mot *Croquant*, de l'épithète de *Pauvre*. Car si on pouvoit honnêtement dire, *C'est un pauvre croquant*, rien n'empêcheroit qu'on ne dît sans ironie, *C'est un pauvre filou, C'est un pauvre larron, C'est un pauvre voleur.*

FIN DE L'ARTICLE, CROQUANT. + On appelle *Croquans*, certains paysans qui se révoltèrent en Guienne sous Henri IX et sous Louis XIII. *La révolte des croquans.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce trait d'histoire, fourni par un commentateur de La Fontaine, n'explique point le mot *Croquant*, et par conséquent est inutile ici. Long-temps avant la révolte de Guienne rappellée par Coste, la *Crocque* étoit une arme de guerre; et celui qui portoit cette arme étoit appellé *Croquant*, comme celui qui portoit un *Arc* étoit appellé *Archer*.

CROQUANT, CROQUANTE. Adjectif. Qui croque sous la dent. *Biscuit croquant*.... On dit... *Une croquante*, pour dire, Une tourte croquante. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Mauvaise définition.

2°. On n'a jamais dit, *Une croquante*, si ce n'est peut-être dans quelque réfectoire de nonnains; ce qu'il faut bien distinguer d'une académie.

CUL. Subst. masc. Le derrière, cette partie de l'homme qui comprend les fesses et le fondement. *Il tomba sur son cul, sur le cul. Il est laid comme un cul*...

On dit proverbialement, *Etre à cul*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas proverbialement.

SUITE DE L'ARTICLE, CUL. + ... pour dire,... n'avoir plus aucune ressource. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit quelquefois que *le vin est à cul*, pour faire entendre qu'il n'en reste plus guere dans la bouteille ou dans le tonneau. On dit aussi que *la bouteille* ou que le tonneau *est à cul*: mais on ne le dit point d'un homme.

SUITE DE L'ARTICLE, CUL. + On dit proverbialement et familièrement, *Donner du pied au cul à un valet*, pour dire, Le chasser de son service,... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On ne le dit ni ne le disoit. Seulement le fieffé l'avoit pu dire de son serf, lorsqu'il le renvoyoit du castillon à la glebe. A quoi j'ajoute avec certitude, que dans ces temps éloignés, le mot *Cul* ne signifioit pas ce qu'il signifie aujourd'hui; et que cette phrase métaphorique, *Bailler du pied au cul à quelqu'un*, ne disoit autre chose, dans le sens propre, sinon, Donner un coup de pied à l'escabeau sur lequel la personne étoit assise.

SUITE DE L'ARTICLE, CUL. + On dit proverbialement et figurément d'un homme qui a montré de la foiblesse lorsqu'on attendoit beaucoup de son courage, de sa fermeté, *En cette querelle où l'on croyoit qu'il feroit paroître du courage il montra le cul*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un soldat raconte que l'ennemi a tourné le dos : une vivandière dit que l'ennemi a montré le cul. Ni l'une ni l'autre de ces deux façons de parler n'est proverbiale; et la derniere ne mériteroit pas les six lignes que lui a données le Dictionnaire de l'Académie.

SUITE DE L'ARTICLE, CUL. + On dit... *Jouer à coup-cul*, pour dire, Jouer sans revanche... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'expression est, *Coupe-cul*, et non pas *Coup-cul*. L'ancienne phrase *Couper cul*, signifioit, sans régime, *Se lever de sa chaise*; avec régime, *Prendre la chaise de quelqu'un*. Depuis

peu de temps on dit, *Jouer à cul levé*, expression dont rien n'excuse l'étourderie.

SUITE DE L'ARTICLE, CUL. + On dit, *Faire le cul de poule*, pour dire, faire la moue en avançant les lèvres et en les pressant... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette expression de basse-cour est nouvelle, inutile, et peu décente. Et ce ne sont pas des phrases comme, *Faire le cul de poule*, que l'Académie devoit recueillir dans son Dictionnaire.

SUITE DE L'ARTICLE, CUL. + On appelle *Cul de sac* une rue qui n'a point d'issue... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Définition équivoque. Un *Cul-de-sac* est une petite place publique, laquelle a une seule issue. On a fait beaucoup de plaisanteries sur cette antique expression, et sur les respectables bourgeois qui l'employerent les premiers. Mais lorsque le nom de *Culs-de-sac* fut imposé à ces petites places, les deux substantifs dont il est formé, avoient des acceptions que Guillaume Vadé, Jérôme Carré et l'abbé Bazin n'ont pas connues, et qui ne laissoient prise à aucune équivoque. Les procès alors étoient débattus et jugés en plein air, avant d'être portés au tribunal supérieur de la ville; et chaque place où se tenoit le *plaid*, ou l'*oyance*, reçut le nom de la chose à quoi elle étoit destinée, savoir, *Cul-de-sac*, c'est-à-dire, *Lit de justice*, *Siége de tribunal*, etc. Dans ces mêmes temps, (Qu'on me pardonne cette explication littérale.) *Se placer dans un cul*, signifioit uniquement, *S'asseoir sur un siége*; et *Bailler à chacun son sac*, expression qui est passée en proverbe, signifioit à la lettre, *Rendre à chacun la justice, selon son droit*.

On se tromperoit si on prenoit l'explication que je viens de donner, pour une apologie du mot

Cul-de-sac, conservé au dix-huitieme siecle. Ce n'est pas que j'approuvasse le mot proposé par l'abbé Bazin ou ses prête-nom, pour remplacer *Cul-de-sac*. L'abbé Bazin a écrit en langue françoise comme l'abbé Goudouli écrivit en langue gasconne : je veux dire, avec autant de supériorité, autant de goût, de netteté, de justesse; mais aussi sans être curieux d'apprendre comment sa langue fut formée, comment elle fut corrigée, comment elle se fixa, comment on pourroit l'empêcher de se corrompre. Le hazard seul l'auroit donc servi, si son mot *Impasse*, étoit admissible. Le temps a prouvé que ce mot ne vaut rien : des inscriptions changées au coin des murs ne prévaudroient pas contre cette condamnation.

SUITE DE L'ARTICLE, CUL. + On appelle *Cul-de-lampe*, certain ornement d'Architecture, qui pend du plancher ou de la voûte, et qui se termine en pointe. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Toute piece d'architecture fait ornement, quand l'architecte sait tirer parti de son art. Sous ce point de vue, un cul-de-lampe, une corniche, une fenêtre, une façade, sont des ornemens, un palais même est un ornement.

Le cul-de-lampe est un support de lampe, de lampion, de flambeau. Ce support est une pierre saillante ou d'un angle de mur ou d'un mur plan; ou bien c'est une piramide renversée qui termine un pendantif. On disoit anciennement *Cul-leil*, au midi de la France; *Chul-leil* au nord. Le dernier est resté, mais en changeant de signification: et le mot *Chulleil*, en même temps que le mot *Chul* ou *Cul*, ne signifia plus le support de la chose, mais la chose même.

SUITE DE L'ARTICLE, CUL. + On appelle aussi *Culs-de-lampes*, certains fleurons ou ornemens que les impri-

meurs mettent à la fin d'un livre, d'un chapitre, etc...... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. C'est-à-dire, qu'on nomme, par ellipse, *Cul-de-lampe*, un dessein qui représente un cul-de-lampe; comme on nomme par ellipse, *Paysage*, un dessein qui représente un paysage.

CURÉE. Subst. fém. Pâture qu'on donne aux chiens de chasse en leur faisant manger la bête qu'ils ont prise. *Faire curée*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cet article un peu long, dont je ne rapporte que les premieres lignes, est entierement à refaire. Et ceux qui le referont, ne doivent pas, ainsi que ceux qui l'ont fait, oublier que le fardeau dont se dégage une vache, une jument, et tel autre animal femelle, après avoir mis bas, a le nom de *Curée*, substantif féminin.

DAGORNE. Subst. fém. Vache qui a perdu une corne. Il se dit... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. En style de définition, une vache peut perdre son licol; mais elle ne peut perdre une corne.

2°. Il ne peut y avoir dans aucune langue, un mot substantif pour désigner une vache qui s'est cassé une corne. Il y auroit tout au plus un adjectif, qui serviroit pour tous les individus d'especes cornues.

Fin de l'article, DAGORNE. + Il se dit... d'une vieille femme. *Une vieille dagorne.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Cette épithete contredit cette assertion; et l'assertion elle-même est contraire en tout à la vérité. 2°.....

DAGUE. Subst. fém. Espèce de poignard. *Donner des coups de dague*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cet infinitif est d'un mauvais exemple.

DAGUER. Verbe actif. Frapper de coups de dague. *Il le fit daguer dans son lit.* Il est vieux. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Cette définition est vicieuse. 2°. Cet exemple est encore plus mauvais que le précédent.

Le verbe *Daguer* n'est plus qu'un terme de vennerie. On dit en bon langage, qu'une cavalle a été saillie, une chienne couverte, une biche daguée, une hâze tenue, etc.

Anciennement, *Daguer* signifioit, *Frapper de la dague*, et non *Frapper de coups de dague*, comme on l'a imprimé sous le nom de l'Académie. La dague fut quelque temps, parmi les soldats françois (à l'imitation des soldats espagnols, qui tenoient cet usage des soldats sarrazins); une arme de secours dans le combat à l'épée; comme l'épée étoit une arme de secours, dans le combat à la lance.

DAMAS. Subst. masc. Etoffe de soie à fleurs, ainsi nommée parce que la manufacture en est venue de Damas, ville de Syrie. *Damas de Gènes, de Venise, de Luques. Gros damas...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet article est défectueux dans sa definition et dans ses exemples. 1°. L'Académie n'y a point marqué ce qui distingue le damas, des autres étoffes de soie à fleurs; par exemple, du brocard. Le caractère distinctif du damas, c'est d'être un satin à deux envers. 2°. Affirmer que le damas est nommé *Damas*, parce que la manufacture en est venue de Damas, ville de Syrie, est beaucoup hazarder sur un point d'histoire, et se tromper absolument sur un autre point; ce que le rédacteur de l'article auroit pu éviter, je pense, en s'exprimant à peu près ainsi : *Parce que la premiere manufacture en est*, *dit-on*, *venue de Damas*; ou *Parce que les premieres pieces*, ou

les premiers vêtemens de cette étoffe sont venus, dit-on, de Damas. Je viens aux exemples.

Pourquoi donc n'y est-il mention que de damas étrangers, et n'y trouve-t-on pas un mot sur les damas de Lyon? Cette omission n'est point du tout françoise.

SUITE DE L'ARTICLE, DAMAS. + On appelle *Damas caffart*, une sorte de Damas mêlé de soie et de fleuret...... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On nomme aussi *Damas caffart*, toute calemandre festonnée.

SUITE DE L'ARTICLE, DAMAS. + *Damas* se dit aussi d'une espèce de prunes dont le plant est venu de la ville de Damas. *Prune de Damas. Damas musqué, Damas rouge. Damas blanc. Damas noir. Damas gris. Damas violet....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La robe à fleurs tissues, brodées ou peintes, étoit jadis en France un signe d'éminente distinction, réservé aux *dams* seuls et aux dames. Cette robe étoit nommée, par cette raison, *Damas*.

Quant aux prunes, c'est autre chose. Pline a parlé de fruits dont les plants étoient nommés *Damascenes*, parce qu'ils étoient originaires, croyoit-on, de Damas en Syrie. Mais cette particularité n'empêche point que nous n'ayons en France, plusieurs sortes de prunes, nommées *Prunes d'amas*, par la seule raison qu'elles sont plus propres que les autres sortes, à être amassées et conservées.

FIN DE L'ARTICLE, DAMAS. + On appelle *Acier de Damas*, un acier d'une trempe excellente, et dont il se fait un grand débit à Damas. *Un sabre d'acier de Damas.* On dit en ce sens, *Mon sabre est un vrai damas.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce n'est pas seulement la trempe des damas qui en fait l'excellence : c'est la qualité

de l'acier ; puisque ce même acier, détrempé dans nos forges, et retravaillé sur nos enclumes, est encore supérieur au meilleur acier d'Europe.

DAMASSER. Verbe actif. Fabriquer une étoffe ou du linge en façon de Damas... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Damasser est un terme de fabrique, lequel me semble inutile dans le Dictionnaire de l'Académie françoise.

SUITE DE L'ARTICLE, DAMASSER. + DAMASSÉ, DAMASSÉE. Participe. Il se dit principalement du linge de table, qui est ou à fleurs ou à personnages. *Linge damassé. Serviette damassée....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Oui.

FIN DE L'ARTICLE, DAMASSER. + DAMASSÉ se dit aussi substantivement, pour dire, du linge damassé. *Avoir beaucoup de damassé. Un service de damassé.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Langage de femme-de-charge et de blanchisseuse, que l'Académie ne devroit point excuser dans la bouche des maîtres.

DAME-JEANNE. Subst. fém. Espèce de grosse bouteille qui sert à garder et à transporter du vin et autres liqueurs. Il est du style familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Familier ou non, c'est *Dame-jane* qu'il faut écrire. Et il faut ajouter à la définition, qu'une dame-jane est toujours revêtue de jonc, de paille ou d'ozier ; sans quoi on ne pourroit la désigner que par le mot *Bouteille*, synonyme de l'ancien mot *Jane*.

DARIOLETTE. Subst. fém. Terme dont on se servoit autrefois pour signifier la confidente d'une héroïne de roman. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Dans le fameux roman d'*Amadis*, la confidente d'Oriane est nommée *Dariolette*,

d'un mot qui signifioit *Tartelette*, au siecle où ce roman fut composé. Et comme cette confidente étoit la perle des filles de son métier, l'usage s'est établi de dire en certaines occurrences, d'une femme-de-chambre qu'on ne veut ni blâmer ni vanter, que *c'est une Dariolette*; expression qui n'est que métaphorique à l'égard de la suivante, mais qui à l'égard de la maîtresse, est ordinairement un euphémisme.

DÉBOURRER. Verbe actif. Il signifie au propre, Ôter la bourre; mais il n'a guère d'usage qu'au figuré... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On débourre les cocons, les peaux de lievre, certaines étoffes : les femelles des lapins se débourrent pour faire un lit à leurs petits : on débourre les armes à feu.

FIN DE L'ARTICLE, DÉBOURRER. Ainsi on dit *Débourrer un jeune homme*, pour dire, Lui faire perdre le mauvais ton, les mauvaises manières, l'air embarrassé qu'il avoit; et le former et le façonner. *Mettre un jeune homme dans le monde, dans les bonnes compagnies, pour le débourrer.* Il est familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Mettre un jeune homme dans le monde*, est une expression de cotterie; et *Débourrer un jeune homme* est une expression malhonnête. Mais comme les écuyers débourrent les jeunes chevaux, ou les font débourrer par les piqueurs, il arrive quelquefois, en temps de paix, que dans les garnisons de cavalerie, on appelle certaines dames, les *Débourreuses.* Ce n'est point là une autorité suffisante pour le Dictionnaire de l'Académie.

DEFAIRE. Verbe actif...

On dit, *Se défaire d'un domestique;* pour dire, le mettre dehors, le congédier... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On ne fait usage de cette façon

de s'exprimer, qu'en parlant d'un très mauvais domestique.

SUITE DE L'ARTICLE, DÉFAIRE. + et, *Se défaire de son ennemi*, pour dire, Le faire mourir... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Etrange leçon de morale! Etoit-ce à des académiciens à recueillir des explications de caverne?

DÉFINITION. Subst. fém. Explication de la nature d'une chose par son genre et par sa différence. *Définition juste*,... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition est fausse, en terme de grammaire. A parler didactiquement, la nature des choses est inconnue aux hommes.

Cette définition est dangereuse, en termes de philosophie: car elle suffiroit, dans un temps de troubles théologiques, pour renouveller les longues querelles des *Réalistes* et des *Nominaux*; querelles qui occuperent quatorze générations de docteurs dans les diverses parties de l'Europe, et qui furent suivies d'un édit indiscret de Louis XI, auquel on peut raisonnablement imputer la fausse définition publiée par l'Académie françoise, deux ou trois siecles après l'apparition de cet édit.

Quant au singulier *Sa différence*, employé pour le pluriel *Ses différences*, c'est une expression d'argot, qui ne seroit point admissible sur les bancs d'une école, en présence des professeurs.

Une définition est une exposition verbale et univoque, de l'idée dont un mot est le signe.

SUITE DE L'ARTICLE, DÉFINITION. + *Définition juste, exacte. Definition claire, nette, obscure, imparfaite. Les règles de la définition*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ces exemples de diction condamnent positivement, quoique d'une façon indi-

recte, la définition qui les précede, dans le Dictionnaire de l'Académie.

FIN DE L'ARTICLE, DÉFINITION. + Il signifie aussi, Décision, règlement. *Avant la définition du Concile sur cette matière.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. De ce qu'une assemblée aura défini un terme sur lequel on disputoit parmi les docteurs, et de ce qu'un réglement aura suivi la définition, il ne s'ensuit pas que les substantifs *Définition* et *Reglement* soient synonymes.

2°. La phrase isolée que le secrétaire de l'Académie a placée ici pour exemple, a trois défauts remarquables. Elle n'est pas complette. Elle n'appuye point l'opinion de son auteur, sur le sens détourné qu'il prête au substantif *Définition*. Elle est rédigée comme si l'histoire ne faisoit mention que d'un seul concile.

DEGOBILLER. Verbe actif. Vomir le vin et les viandes qu'on a prises avec excès... Il est bas. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Dans le bon langage, on fait usage de ce verbe, en parlant des bêtes; et figurément, en parlant des ivrognes.

DÉGOBILLIS. Subst. masc. Le vin et les viandes dégobillées... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas *Le vin*; car les chiens ne boivent que de l'eau.

DÉGRINGOLER. Verbe actif... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Verbe neutre.

SUITE DE L'ARTICLE, DÉGRINGOLER. + Sauter... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Jamais.

SUITE DE L'ARTICLE, DÉGRINGOLER. + ... descendre vîte... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ni vîte, ni lentement, ni *Descendre*; à moins qu'on ne s'exprime par métaphore: car *Dégringoler* ne se dit pas proprement des êtres animés.

SUITE DE L'ARTICLE, DÉGRINGOLER. + *On lui a fait dégringoler... les montées...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Mauvais exemple. 2°. Phrase équivoque. 3°. Deux solécismes.

DÉISTE. Substantif de tout genre. Celui ou celle qui reconnoît un Dieu, mais... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'Académie, aux mots ATHÉE et THÉISTE, qualifie de *Substantif masculin*, l'un et l'autre de ces deux termes. Elle qualifie le mot DÉISTE, ainsi qu'on le voit ici, de *Substantif de tout genre*. C'est une contradiction ; car ces trois termes dogmatiques sont de la même catégorie grammaticale.

FIN DE L'ARTICLE, DÉISTE. + ... mais qui ne reconnoît aucune religion révélée. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot *Reconnoît* est équivoque en cette place; mais ne le fût-il pas, la définition n'y gagneroit rien en clarté. Un déiste est un homme qui croit que Dieu laisse aller l'univers, suivant les lois qu'il lui a données au commencement des choses, et qu'en conséquence il n'agit point sur les êtres.

DEMAIN. Adverbe de tems, servant à marquer le jour qui suit immédiatement celui où l'on est........ (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas, *qui suit*; mais *qui suivra.*

SUITE DE L'ARTICLE, DEMAIN. + *Son procès se juge demain. Il arrive demain, demain matin...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit, *Son procès se juge demain*, pour *se jugera*; mais ce trope est un contre-temps, dans une phrase où l'on veut montrer le sens exact de l'adverbe *Demain*.

SUITE DE L'ARTICLE, DEMAIN. + *Demain au matin, demain au soir. Il m'a remis à demain. A demain toutes choses nouvelles. Adieu jusqu'à demain...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit, *Hier matin, hier au soir*; *Demain matin, demain au soir.* Toute construction différente est affaire de mode. Quant à la phrase, *A demain toutes choses nouvelles*, c'est un proverbe; et par conséquent il auroit fallu en faire le sujet d'un paragraphe particulier, pour ne pas contrarier la méthode générale de l'Académie, à l'égard des proverbes.

FIN DE L'ARTICLE, DEMAIN. + On dit proverbialement, *A demain les affaires,* pour dire, qu'on les remet à une autre fois... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La phrase *A demain les affaires*, ne seroit pas un proverbe, si elle avoit cette signification. Un commandant de citadelle étoit en partie de plaisir. Un messager se présente, qui lui dit : *Vous êtes instamment prié de lire tout de suite cette lettre.* Le commandant, sans ouvrir la missive, la pose en riant, dans un coin; et, *A demain les affaires*, dit-il. Mais il n'étoit pas encore jour, que ce commandant ne vivoit plus, et que Pélopidas étoit maître de la place et de la citadelle. Bientôt la phrase *A demain les affaires*, passa de bouche en bouche avec le récit. Telle fut la naissance du proverbe.

DEMI-SETIER. Subst. masc. Petite mesure de liqueur,....

Il se prend aussi pour la quantité de liqueur contenue dans le demi-setier. *Nous n'avons bu chacun que notre demi-setier.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE.

Ainsi tel qu'autrefois on vit avec Faret,
Charbonner de ses vers les murs d'un cabaret, etc.

Oui : mais c'étoit dans une chambre particuliere, que Chappelle, à moitié endormi, disoit à Boileau : *Je ne te passerai pas ARGENTINES* ; et dans cette chambre, on ne buvoit pas *chacun son demi-setier.* L'exemple choisi par l'Académie est donc vicieux, quoique la phrase convienne dans la bouche d'un manoeuvre.

DENT. Subst. fém. Petit os qui tient à la mâchoire de l'animal, et qui lui sert à inciser les alimens et à les mâcher..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Ecrire que les dents sont des os, c'est ne s'accorder ni avec les physiologistes, ni avec la définition du substantif *Os*, qui se lit dans le Dictionnaire même de l'Académie.

2°. Toutes les especes d'animaux n'ont pas des dents : ainsi dans la définition du substantif *Dent*, il ne faut pas donner au mot *Animal* un sens générique.

3°. Le verbe *Inciser*, que les chirurgiens ont tiré de la langue latine, appartient exclusivement à leur art, et suppose toujours une action de la main, armée d'un instrument. Ce verbe devroit donc ne point se trouver dans la définition que mon lecteur a sous les yeux.

SUITE DE L'ARTICLE, DENT. + On appelle *Dents de lait*, les premières dents qui viennent aux enfans quand ils sont encore en nourrice, et qui commencent à tomber vers les sept ou huit ans. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce paragraphe eût été bon, si le

rédacteur, voulant éviter la rime d'*Enfans* avec *huit ans*, n'eût allongé le premier membre de sa phrase, par une incidence qui lui donne un faux sens, ou du moins un sens louche.

SUITE DE L'ARTICLE, DENT. + On appelle aussi *Dents de sagesse*, les quatre dernières molaires qui viennent entre vingt et trente ans. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La conjonction *Aussi* est de trop en cette phrase.

SUITE DE L'ARTICLE, DENT. + On appelle *Fausses dents*, des dents artificielles qu'on met à la place de celles qui manquent. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas : on les nomme, *Dents postiches*.

SUITE DE L'ARTICLE, DENT. + On dit ordinairement, que *La plupart des enfans meurent aux dents*, pour dire, qu'ils meurent quand les dents leur viennent..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il se peut que des gens qui parlent mal, fassent une pareille phrase; mais ceux qui savent leur langue s'exprimeroient d'autre façon.

SUITE DE L'ARTICLE, DENT. + *Prendre le frein aux dents, le mords aux dents*, se dit au propre d'un cheval qui s'emporte..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On ne dit d'un cheval, ni qu'il *prend le frein aux dents*, ni qu'il *a le frein aux dents* : mais on dit qu'il *a le mors aux dents*, ou qu'il *a pris le mors aux dents*, lorsqu'il a le mors aux dents; ce qui signifie que son mors a quitté les barres, et par conséquent que l'homme qui le monte n'est plus maître des mouvemens de l'animal.

SUITE DE L'ARTICLE, DENT. + *Prendre le frein aux dents, le mords aux dents*, se dit aussi figurément de celui qui après avoir négligé quelque temps son devoir ou ses affaires, s'y porte ensuite avec ardeur. *Il étudie à pré-*

sent comme il faut, il a pris le frein aux dents, le mords aux dents..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cette métaphore à contre-sens, ne seroit excusable que dans la bouche des dames.

Suite de l'article, DENT. + On dit proverbialement et populairement d'une vieille femme décrépite, que *C'est une vieille sans dents.....* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On ne dit cela ni proverbialement ni populairement; et *Vieille femme décrépite* est un mauvais pléonasme.

Suite de l'article, DENT. + *Malgré lui, malgré ses dents.* Façon de parler adverbiale, qui vient de l'ancienne façon de parler, *Malgré lui et ses aidans*, pour dire, En dépit de lui et de ses partisans......... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. C'est une conjecture de Dumarsais, aussi fausse que celle du comte de Caylus, dont j'ai parlé au mot Bilboquet.

Fin de l'article, DENT. + *Dent...* se dit aussi Des brèches qui sont au tranchant d'une lame. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Les dents sont entre les breches, les breches entre les dents; et le tout se nomme *Ebrechure.*

DENTIER. Subst. masc. Rang de dents. *Cet homme a un beau dentier. Cette femme a un vilain dentier.* Il est vieux. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cet article est bien éloigné de la politesse françoise. Et il n'est pas plus exact qu'il n'est galant. Mais si on ajoute à la définition, qu'un dentier est un ouvrage de main humaine, et si on supprime la dernière des deux phrases données pour exemples, l'article aura deux ridicules de moins.

DÉPILATOIRE. Subst. masc. Drogue, pâte pour dépiler. (DICT. DE L'AC.)

DROPAX. Subst. masc. Sorte d'emplâtre composée de poix et d'huile. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Dropax* est un mot grec, dont l'usage en France, est restreint aux pharmacopées. 2°. Ce mot grec n'est pas bien défini dans l'article françois que le lecteur a sous les yeux. 3°. *Dépilatoire* est un autre substantif de pharmacopée, dont *Dropax* est synonyme. 4°. On dit, en bon langage, *Pommade épilatoire*, *Pincettes épilatoires*, etc.

DÉPIQUER. Verbe actif. Oter à quelqu'un le chagrin qu'il a de quelque chose, faire qu'il n'en soit plus piqué. *Ce gain l'a dépiqué de toutes ses pertes. Cela me dépiqua de toutes les pertes que j'avois faites. Il cherche à se dépiquer.* Il n'est que de la conversation. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il n'est pas même de la conversation, si ce n'est entre les personnes que la renommée des demoiselles Gorgibus n'effraye point. *Dépiquer* est tout aussi contraire au génie de notre langue, que *Déblesser*, *Dépercer*, *Défrapper*, *Déblanchir*, *Déverser*, etc.

DÉSENRAYER. Oter la corde ou la chaîne qui empêche que la roue d'une voiture ne tourne. *Présentement le chemin est plat, il faut désenrayer cette roue.*

On dit aussi absolument et sans régime, *Il faut désenrayer.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Puisque l'Académie a dit, *Oter la corde ou la chaîne*, elle devoit, ce me semble, ajouter, *ou la barre* : car on enraye de trois façons une charrette; et en conséquence il y a trois façons de désenrayer. 2°. L'Académie a oublié dans son Dictionnaire le verbe *Dérayer*,

terme de labourage, qui, dans la conversation ordinaire, s'emploie métaphoriquement. 3°...

DÉSHABILLER. Verbe actif. Oter à quelqu'un les habits dont il est vêtu...... *Allez vous déshabiller. Il se déshabille.*

On s'en sert quelquefois neutralement en supprimant le nom personnel. *Il a été trois mois sans déshabiller.* Il est......... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette phrase ne peut avoir de signification que dans les antichambres, où l'on sous-entend toujours le nom du maître, quand ce nom n'est pas exprimé.

L'Académie a oublié le proverbe, *Déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul*, qui signifie, Remédier à un inconvénient par un inconvénient pareil.

DESSILLER. Verbe actif.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE.

Chapelain veut rimer, et c'est là sa folie.....
Que feroit-il, hélas, si quelque audacieux
Alloit pour son malheur lui *désiller* les yeux?

Boileau ayant indiqué la véritable orthographe et le sens unique du verbe *Désiller*, l'Académie françoise auroit dû adopter la décision de cet écrivain si correct, et s'en tenir là.

SUITE DE L'ARTICLE, DESSILLER. + Ouvrir... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non.

SUITE DE L'ARTICLE, DESSILLER. + Il ne se dit qu'en parlant des yeux et des paupières... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Parler des yeux* n'est pas une expression didactique. 2°. *Désiller* se rapporte toujours à des yeux ouverts, ne se rapporte jamais aux paupieres, et ne s'emploie que figurément.

SUITE DE L'ARTICLE, DESSILLER. + *Il étoit si endormi*

qu'il ne pouvoit dessiller les yeux, dessiller les paupières... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette phrase inusitée, offerte en exemple, contient deux ou trois solécismes.

SUITE DE L'ARTICLE, DESSILLER. + On dit figurément, *Dessiller les yeux à quelqu'un*, pour dire, le détromper, le désabuser sur quelque chose, lui faire voir clair sur quelque chose dont il ne s'appercevoit pas. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Phrase presque louche, mais la seule pourtant de cet article, où l'on entrevoie la signification du verbe *Désiller.*

DESTRIER. Subst. masc. Vieux mot qui signifioit un cheval de main, de bataille. Il étoit opposé à *Palefroi*, qui étoit un cheval de cérémonie. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Qui étoit*, au lieu de *Qui signifioit*, n'est pas une petite faute.

2°. Le destrier étoit un cheval de guerre, le palefroi un cheval de paix : mais tous deux étoient chevaux de cérémonie. L'un, entier, bardé de fer, particulierement dressé pour le combat de la lance, ne portoit jamais que son maître armé, ou les armes de son maître, soit en voyage, soit en cérémonie : l'autre n'avoit point d'armure, et on le montoit en robe longue.

Destrier ; *Roucin* ; *Palefroi* ; *Haquenée* ; *Mazette* : telle étoit la gradation. Le premier, monté ou non monté, marchoit toujours à droite de la chevauchée qui accompagnoit sa lance ; et c'est pourquoi on le nomma *Destrier.*

3°. Définir le destrier, *Cheval de main*, est une double méprise. Tout cheval est cheval de main, lorsqu'il n'est pas monté, et qu'un homme à cheval le tient par la bride. Il ne faudroit pas non plus définir un destrier, *Cheval de bataille* ; car

tout roucin ou genet, étoit cheval de bataille. Un destrier étoit un cheval de grosse lance.

DEVANTIERE. Subst. fém. Sorte de long tablier, ou de jupe fendue par derrière, que les femmes portent quand elles montent à cheval jambe de-çà jambe de-là. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Une devantiere n'est point un tablier : c'est une jupe ouverte devant et derriere, laquelle garantit ainsi par les côtés, les jambes et les vêtemens d'une femme à cheval. Un *habit d'Amazone* doit avoir la jupe faite en devantiere, mais avec des boutons.

DIABLE. Subst. masc. Démon, Esprit malin, mauvais Ange. *Diable d'enfer. Etre possédé du Diable. Une tentation du Diable*...

Diable, se dit figurément d'un méchant homme...... Et dans cette acception on dit, *Faire le Diable, faire le Diable à quatre*, pour dire, s'emporter, faire du vacarme, du désordre.

On dit aussi, *Faire le Diable à quatre*, pour dire, Faire des merveilles dans quelque occasion. *Dans cette affaire il fit le Diable à quatre*..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Dans quelque occasion de guerre, oui. Hors de là, l'expression *Faire le Diable*, ou *faire le Diable à quatre*, n'est jamais un éloge.

L'Académie a oublié l'expression proverbiale *Brûler une chandelle au Diable*, qui a quelque rapport au gâteau de la sibylle de Cumes, conduisant Enée aux champs élysiens, dans le poëme de Virgile; et l'antique proverbe *Plus le diable ha, plus il veut avoir*, qui paroît être l'abrégé d'une belle réflexion sur les ambitieux, mise par Plutarque dans la vie de Pompée.

DIABLEZOT. Sorte d'exclamation. *Vous pensez qu'on doive vous croire, Diablezot*, c'est-à-dire, Je ne suis

point assez sot pour cela..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cette expression *Diable-zot*, n'est ni plus ni moins une exclamation que le mot *Diable*, et ne signifie pas que celui qui l'emploie, n'est *pas assez sot pour croire* tel ou tel qui lui parle. C'est le mot *Diable*, suivi d'un correctif lequel signifie, *Nul*, *Impuissant*, *Lié*, etc.

DIAMANT. Subst. masc. Pierre précieuse, la plus brillante et la plus dure de toutes. *Diamant brut. Diamant taillé*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. A cette définition il faudroit ajouter, pour la rendre complette, que le diamant est, de sa nature, sans couleur. D'autres pierres précieuses sont sans couleur aussi, mais par artifice. Et il y a moyen de les discerner. Cette observation me dispense d'arrêter mon lecteur sur les phrases *Diamant jaune* et *Diamant incarnat*, que l'Académie françoise a laissé mettre par mégarde au nombre de ses exemples.

DIAPRÉ, DIAPRÉE. Participe du verbe *Diaprer*, qui n'est plus en usage. Varié de plusieurs couleurs. Il vieillit. Il y a une espèce de prunes violettes qu'on appelle *Prunes diaprées*. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le mot *Diapré* vient de *Diaspre*, qu'on disoit anciennement pour *Jaspe*, et n'est pas un participe du verbe *Diaprer*, qui n'a point existé.

Il y a des prunes qu'on désigne à Paris, par le nom de *Diaprées violettes*, d'autres qu'on nomme *Diaprées rouges*, etc. mais ces expressions de revendeuses, ne constituent pas des espèces.

DIASOSTIQUE. Subst. fém. Nom qu'on donne à la Médecine préservative. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Conserver la santé à quelqu'un,

ou le préserver de maladie, sont au fond la même chose : mais une de ces deux idées ne doit pas être mise à la place de l'autre, dans une définition. C'est pourtant ce que le secrétaire de l'Académie a fait ici ; en quoi il a manqué à la justesse grammaticale.

DIÉTÉTIQUE. Adjectif de tout genre. Terme de médecine. Il se dit de certains remèdes sudorifiques et dessicatifs. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La Diététique est une partie de la médecine, laquelle partie traite du travail, du repos, du boire, du manger, de la veille, du sommeil, de l'air, de l'eau, du feu, etc. relativement à la vie de l'homme, tant en santé qu'en maladie.

Des médecins emploient quelquefois adjectivement, par cette figure de grammaire qu'on nomme *Litote*, le mot *Diététique*, pour qualifier en général, divers remedes propres contre certaines maladies que la bienséance ou la prudence leur défendent presque toujours de nommer ou même d'indiquer.

Ainsi cet article du Dictionnaire de l'Académie présente deux fautes graves ; l'une d'omission, l'autre de commission.

DIVAN. Subst. masc. On appelle ainsi en Turquie, le Conseil du Grand Seigneur. *Cela fut proposé au Divan.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est en France et non en Turquie, qu'on donne au Conseil d'Etat du Grand-Seigneur, le nom de *Divan* tout court. L'exemple cité, *Cela fut proposé au Divan*, ne seroit pas compris à Constantinople, s'il étoit traduit en langue turque ; un *Divan* étant proprement une estrade, haute

de trois à cinq pieds, laquelle est disposée au tour d'une salle, et telle qu'il y en a dans beaucoup de maisons bourgeoises, à Constantinople et autre part. Mais il n'étoit point nécessaire d'invoquer la langue turque ou grecque, pour définir un mot arabe, adopté depuis long-temps en France, dans une acception métonymique, et par conséquent un mot françois. *Divan* signifie, dans la langue françoise, le Conseil d'Etat du grand-turc, du sophi, etc. C'est ce qu'il falloit dire dans le Dictionnaire de l'Académie.

DOUBLON. Subst. masc. Espèce de monnoie d'Espagne qui est d'or, et que nous appellons pistole. *Doublon d'Espagne.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le doublon d'Espagne est une piece d'or qui vaut deux pistoles; et le quadruple, une piece qui vaut deux doublons.

L'Académie n'a pas fait mention du doublon de France, apparamment parce que lorsqu'elle travailloit à son Dictionnaire, on disoit, un *Double-louis*. Cette considération ne l'excuse point.

DOUCHE. Subst. fém. Epanchement de certaines eaux chaudes et minérales... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Epanchement ou projection; d'eau chaude ou d'eau froide; minérale ou commune.

SUITE DE L'ARTICLE, DOUCHE. + ... qu'on fait tomber de haut sur une partie malade pour la soulager, pour la guérir... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il y a *Douche descendante*, *Douche ascendante*, et même *Douche horisontale*.

DROGUER. Verbe actif. Médicamenter, donner trop de remèdes, purger avec des drogues... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ces trois expressions ne sont certainement pas synonymes.

FIN DE L'ARTICLE, DROGUER. + *Il y a déjà long-temps qu'on ne fait que le droguer... Il se drogue trop, c'est ce qui ruine sa santé.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit *Droguer un chien de chasse*; et en cette phrase, *Droguer* signifie, Employer les remedes convenables et nécessaires à la maladie de l'animal.

DRU, DRUE. Adj. Il se dit des petits oiseaux qui sont prêts à s'envoler d'un nid... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Petits oiseaux* est équivoque: 2°. *D'un nid* est ici une expression louche. 3°. *Dru* ne se dit d'un oiseau que figurément.

SUITE DE L'ARTICLE, DRU, DRUE. + Il signifie figurément, Vif, gai. *Ces enfans sont drus...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Figurément, non. 2°. Un enfant est dru, lorsqu'il est toujours bien portant, et que sa croissance est rapide; avantages que la vivacité et la gaieté n'accompagnent pas nécessairement.

SUITE DE L'ARTICLE, DRU, DRUE. + Il signifie encore, qui est planté près à près... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Non pas *Planté*. 2°. L'adverbe *Encore* fait équivoque ici, comme en beaucoup d'autres endroits du Dictionnaire.

SUITE DE L'ARTICLE, DRU, DRUE. + On dit aussi, *Une pluie drue et menue...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Figurément et familierement; ce que le rédacteur de l'article auroit dû observer.

SUITE DE L'ARTICLE, DRU, DRUE. + DRU, pris adverbialement... *Ces blés sont semés bien dru...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Mauvaise phrase. On ne seme pas *dru*; on seme clair ou épais, selon l'exigence du terroir. Et du *blé bien dru*, c'est du blé dans un

bel état de végétation, de quelque façon qu'il ait été semé.

EBRENER. Verbe actif. Oter les matières fécales d'un enfant. *Cette nourrice a ébrené son enfant.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. *Ebrener* n'est pas un mot françois; *Eberner* en est un.

2°. Le rédacteur de cet article a défini l'antécédent par un des conséquens. Il est contrevenu à la politesse du style, et a doublement enfreint les regles de la définition.

3°. La phrase donnée pour exemple, si l'on y substitue le mot *Eberné* au barbarisme *Ebrené*, signifiera littéralement, *Cette nourrice a ôté les langes de son nourrisson.* Autrefois on auroit dit, *Les bernes.*

ECHALOTE. Subst. fém. Espèce d'ail. *De bonnes échalotes. Sauce à l'échalote.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Le lecteur réfléchi aimeroit autant que l'Académie françoise eût défini la pomme, *Espece de poire*, ou les groseilles, *Especes de grenades*, que d'avoir défini l'échalote, *Espece d'ail.* 2°. On ne dit point *De bonnes échalotes*, si ce n'est par opposition à des échalotes pourries. 3°. Cette expression, *Sauce à l'échalote*, peut se trouver dans la bouche d'une servante; mais les dames disent, *Sauce aux échalotes*, et avec raison; n'y eût-il que la moitié d'une échalote dans la sauce dont elles parlent.

ECHASSES. Subst. fém. Il n'a guères d'usage qu'au pluriel, *Echasses*, et il se dit de deux longs bâtons à chacun desquels il y a une espèce d'étrier attaché, ou un fourchon du bois même, dans lequel l'on met les pieds, soit pour marcher dans les marais, comme font les pâtres dans le Poitou et autres lieux, soit pour paroître plus grand et

divertir le peuple, comme font les bâteleurs... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Cette définition est trop longue.

2°. Cette définition est incomplette.

3°. Le rédacteur paroît avoir été, dans sa jeunesse, tellement âpre à l'étude, qu'il n'a jamais profité du droit de polissonner pendant les vacances. S'il eût daigné faire au moins une paire d'échasses, dans sa vie d'écolier, il se seroit ressouvenu à l'Académie françoise, qu'on fait ses échasses l'une après l'autre.

4°. On dit, *Une échasse* comme on dit *Un soulier*, *un sabot*, *un patin*, *une galoche*, *un gant*, *un brasselet*, *une manche*. C'est donc une erreur d'écrire que le mot ECHASSE *n'a gueres d'usage qu'au pluriel*. Quant aux *longs bâtons*, la faute n'est pas moindre. On fait des échasses avec des perches, et non avec des bâtons, à moins que ce ne soit pour un enfant en bas âge : et en ce cas on se garde bien d'y employer des bâtons *longs*. Ils casseroient.

Echasse a une autre signification propre, qui tient à un ou deux arts mécaniques, même à un ou deux arts libéraux, et que l'Académie auroit dû ne pas négliger.

ECHENO. Subst. masc. Terme de Fonderie... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Et orthographe de fondeur. Le mot est *Echeneau*.

SUITE DE L'ARTICLE, ECHENO. + Bassin de terre très-sèche... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Récipient d'argile ou de cuivre.

SUITE DE L'ARTICLE, ECHENO. + ... où le métal tombe... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Où l'on verse le métal en fusion comme le vin dans un entonnoir.

ECLEGME. Subst. masc. Terme de pharmacie. Médicament pectoral... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un éclegme est composé pour être pectoral, ou pour être stomatique, selon le siege de la maladie.

FIN DE L'ARTICLE, ECLEGME. + ... de consistance épaisse, qu'on fait sucer aux malades. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Tout sirop est un éclegme, quand on ne le délaye pas. 2°. L'Académie a oublié le substantif *Looc*, ou *Loc*, synonyme d'*Eclegme*, et seul en usage dans le public.

ECONOMIQUE. Adjectif de tout genre... est aussi substantif, et signifie cette partie de la Philosophie morale qui regarde le gouvernement d'une famille... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Economique est le *Gouvernement des familles et des communautés.*

ECOURGEON. Subst. masculin.... (DICTIONN. DE L'ACAD.)

ESCOURGEON. Subst. masculin.... (DICTIONN. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Escourgeon est patois.

SUITE DE L'ARTICLE, ECOURGEON. + Orge carré...
SUITE DE L'ARTICLE, ESCOURGEON. + Espèce de grain... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ni l'un ni l'autre.

ECREVISSE. Subst. fém. Poisson qui, selon l'opinion vulgaire, va presque toujours à reculons, et qui est du genre des testacées. *Pêcher des écrevisses. Une soupe aux écrevisses. Ecrevisse d'eau douce. Ecrevisse de mer.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'écrevisse n'est pas du genre des testacées; elle est, ou il est du genre des crustacées.

2°. Si l'*opinion vulgaire* différoit de l'opinion académique, sur la maniere dont l'écrevisse *va*

presque toujours, ce seroit l'opinion académique qu'il faudroit rejetter ; car, de temps immémorial, c'est le vulgaire qui pêche les écrevisses.

3°. Il n'existe aucun poisson crustacée qui nage en avant. Telle espece nage à reculons, et pourtant très vîte : telle autre espece nage de côté, et très vîte aussi. Je ne sais si ces particularités sont dans les livres ; mais elles sont connues du vulgaire et de quelques philosophes. L'écrevisse ne peut nager qu'à reculons, et n'entre dans son trou qu'à reculons. Du reste il marche indifféremment en avant ou en arriere. Mais au sentiment du danger, il se retire en ayant soin de faire toujours front à l'ennemi, et lui montrant une à une, ses pinces ouvertes.

4°. Il seroit à souhaiter que l'Académie eût marqué dans son Dictionnaire, que les écrevisses sont de couleur terreuse. Elle eût ainsi prévenu l'erreur d'un de nos écrivains d'histoire naturelle, qui pour encourager la jeunesse à se livrer à la contemplation des merveilles de la nature, a vanté dans un livre dit élémentaire, la belle couleur rouge des écrevisses nageant au fond des limpides ruisseaux.

ECTROPION. Subst. masc. Terme de Médecine. Renversement de la paupière inférieure. On l'appelle communément *Eraillement*. (DICT. DE L'ACAD.)

ERAILLEMENT. Subst. masc. Terme de Medecine. Voyez ECTROPION. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Eraillement* est un barbarisme.

2°. Le substantif *Ectropion*, ne concerne pas moins la paupiere supérieure que l'inférieure.

3°. L'ectropion est un mal d'yeux mécanique-

ment opposé à la *Phalangose*; et l'Académie françoise auroit évité de se contredire, si elle eût placé ce terme-ci dans son Dictionnaire, ou si elle en eût écarté ce terme-là.

ECULER. Verbe actif. Se dit des bottes et des souliers qui s'abaissent par derrière sur le talon... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le verbe *Eculer* se dit d'une épingle, et ne se dit ni des bottes ni des souliers : le verbe *Acculer* se dit des souliers et des bottes.

SUITE DE L'ARTICLE, ECULER. + ... par la faute de celui qui marche... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Par la faute de son cordonnier. Car les chaussures doivent être conformes aux pieds, et non les pieds aux chaussures.

EGAYER. Verbe actif. Réjouir, rendre gai...

EGAYER DU LINGE. C'est le laver dans de l'eau claire pour en faire sortir tout le savon. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Quiproquo. *Egayer*, au lieu d'*Aigailler*. La définition n'est guere moins fautive que l'orthographe.

ELÉPHANTIASIS. Subst. masc. Espèce de lèpre qui rend la peau ridée comme celle de l'éléphant. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. La peau des éléphans n'est pas ridée.

2°. La maladie que les grecs désignoient par le mot *Eléphantiasis*, et dont le nom françois est *Mésallerie*, substantif féminin, est une enflure aux deux jambes, qui en change la forme naturelle, et leur donne une sorte de ressemblance avec les jambes d'un éléphant. Cette maladie n'est pas toujours compliquée; mais quand on la néglige, la lèpre ordinairement survient.

ENFANT. Subst. masc. Fils ou fille par relation au pere et à la mère. *Avoir des enfans.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Définition inexacte. Le mot *Enfant*, toute synecdoque à part, n'a aucune relation à pere ni à mere, et signifie seulement, Garçon ou Fille qui n'est pas encore en âge de parler.

SUITE DE L'ARTICLE, ENFANT. + On appelle les enfans d'un Maître de Jeu de Paume, *Les enfans de la balle...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'expression *Enfant de la bale*, n'a aucun rapport avec les jeux de paume.

SUITE DE L'ARTICLE, ENFANT. + On appelle figurément *Enfant de la balle*, les enfans qui exercent la profession de leurs pères... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On appelle *Enfant* au singulier, *les enfans* au pluriel?

ENKIRIDION. Subst. masc. Petit livret portatif, contenant des remarques, des préceptes, des principes secrets. *L'enkiridion des Alchimistes.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot grec *Enkiridion*, employé dans la langue françoise, pour désigner un livre petit ou gros, est un terme pedantesque et inusité, qui a pu figurer dans les lettres de Balzac, mais qui est nuisible dans le Dictionnaire de l'Académie. A l'égard des alchimistes, il ne faut jamais rappeller leur argot, sinon pour avertir les jeunes gens qui se dévouent tout entiers aux études philosophiques, qu'il est des expressions dont l'ignorance présomptueuse s'est emparé quelquefois, par la seule raison qu'elles étoient respectées des vrais philosophes.

ENRAGER. Verbe neutre. Etre saisi de la rage. *Si on ne donne à boire à ces chiens, ils enrageront. Cet homme a été mordu d'un chien enragé, et il enragera s'il ne fait des remèdes.........* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le verbe *Enrager* ne signifie point,

Etre saisi de la rage : et les phrases que l'Académie présente ici pour exemples ne sont nullement usitées. Il falloit dire, *Si on ne donne à boire à ces chiens, ils auront la rage*, ou *ils deviendront enragés* : *Si cet homme ne fait des remedes, il aura la rage.*

SUITE DE L'ARTICLE, ENRAGER. + On dit..., *Il n'enrage pas pour mentir...*

REMARQUE. C'est sous le mot *Enrayer*, qu'il falloit placer ce dicton.

SUITE DE L'ARTICLE, ENRAGER. + ...pour dire, Il a une grande habitude... à mentir.

REMARQUE. Solécisme.

FIN DE L'ARTICLE, ENRAGER. + On dit proverbialement qu'*Un homme a mangé de la vache enragée*, pour dire qu'il a fait un métier dur et pénible où il a beaucoup pâti. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Si le secrétaire de l'Académie n'eût placé ce dicton que sous le mot VACHE, où on le lit aussi, la critique n'auroit peut-être pas à s'y arrêter. Mais cet académicien, en mettant le dicton sous un mot qu'il dit signifier, *Etre saisi de la rage*, et en n'avertissant pas que l'adjectif *Enragé*, *Enragée*, est homonyme d'un ancien adjectif dont la signification étoit bien différente de celle de l'adjectif actuel, a commis une faute qui tire à quelque conséquence. L'ancien mot signifioit positivement, *Retenu dans un fossé.* Quand un boeuf est retenu ainsi par une chûte qui lui a démis l'épaule ou la hanche, le laboureur, pour ne pas perdre tout le prix de l'animal, mande le boucher, qui fait son métier sur le champ ; et la marchandise est débitée à bas prix, en pleine campagne. Ainsi le dicton, *Manger de la vache enragée* signifie à la lettre : Manger de très mauvaise viande ; et encore n'en manger que par cas fortuit.

ENTHYMÈME. Subst. masc. Terme de logique. Argument qui ne consiste que dans l'antécédent et le conséquent. *La raillerie fait des ennemis, donc il faut l'éviter*, est un enthymême. *Les orateurs se servent plus ordinairement de l'enthymême.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Un enthymême est l'exposition d'un raisonnement où toutes les propositions sont sous-entendues, hormis deux, dont l'une est nommée *Antécédent*, substantif masculin; et l'autre, *Conséquence*, substantif féminin. *Il faut éviter de se faire des ennemis : or la raillerie fait des ennemis; donc il faut éviter la raillerie* : voilà un syllogisme. *La raillerie fait des ennemis ; donc il faut l'éviter* : voilà un enthymême.

2°. La phrase donnée en exemple, à la fin de l'article que nous examinons, présente une faute grave; et cette faute se trouve répétée plusieurs fois dans le Dictionnaire. Le rédacteur de l'article a voulu dire que l'argument nommé *Enthymême*, est celui dont les orateurs se servent le plus souvent : mais il ne l'a point dit ; et son adverbe de comparaison se trouve employé sans qu'il y ait comparaison exprimée ni sous-entendue. Il pouvoit éviter cette faute en ajoutant trois mots à sa phrase, qu'il falloit écrire ainsi. *Les orateurs se servent plus ordinairement de l'enthymême que du syllogisme.*

ENTRETEMPS. Subst. masc. Intervalle de temps qui s'écoule entre deux actions... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce n'est point là un substantif : c'est un adverbe dont on fait très peu d'usage, parce qu'il prête trop à l'équivoque.

FIN DE L'ARTICLE, ENTRETEMPS. + *Je n'ai fait qu'aller et venir, dans cet entretemps vous êtes arrivé.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Cet exemple, rapproché de la

définition, contient une faute de logique, laquelle il eût été facile de faire disparoître, en mettant le premier nominatif à la troisieme personne.

2°. Si l'on vouloit employer selon sa véritable signification le vieux mot *Entretemps*, mal défini dans le Dictionnaire, on pourroit conserver ainsi la phrase académique. *Il n'a fait qu'aller et venir*; *entretemps vous êtes arrivé.*

EPIERRER. Verbe actif. Oter les pierres d'un jardin. *Il faut épierrer les carreaux où l'on veut planter des fleurs. Il y a des terroirs qu'on ne sauroit épierrer.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On épierre les jardins à Paris; autre part on épierre les champs, les prés et les jardins. Il faudroit ne pas ignorer de certains faits, quand on rédige un dictionnaire : il faudroit avoir demandé à un laboureur, en passant devant un murgé, ce que c'est que cela, et comment on nomme cet amas de cailloux.

EPINARD. Subst. masc. Il n'a d'usage qu'au pluriel... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Si cette assertion est vraie, pourquoi le rédacteur écrit-il le mot au singulier?

Suite de l'article, EPINARD. + Sorte d'herbage que l'on mange cuit... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On mange aussi des épinards crus, en salade.

Suite de l'article, EPINARD. + ... principalement en carême... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Il en est ainsi en France de tous les légumes.

Suite de l'article, EPINARD. + ... *Fricasser des épinards. Un plat d'épinards. Tourte d'épinards. Graine d'épinards.....* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Avertissons la postérité, qu'*On ne*

fricasse pas des épinards. Avertissons-la aussi, que le mot *Epinard* est en usage au singulier, ainsi qu'au pluriel ; et que tous les jours d'été, quelque maître dit à son jardinier, ou quelque jardinier dit à sa jardiniere : « Ne coupez point » l'épinard que j'ai marqué pour graines, dans tel » banc de laitues, ou dans tel carré d'artichauts ».

ERRATA. Subst. masc. Terme emprunté du latin. Liste des fautes survenues dans l'impression d'un ouvrage. *Il a marqué ces fautes-là dans un errata fort exact. Les errata sont nécessaires dans les livres.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Un errata n'est pas toujours une liste; par exemple on ne pourroit qualifier de *liste*, un errata qui n'indiqueroit qu'une seule faute à corriger dans un imprimé. 2°. Depuis qu'on enseigne peu la langue latine en France, nous voyons souvent le mot latin *Erratum*, substitué au mot françois *Errata*, par des gazettiers et des imprimeurs qui veulent donner au public une idée magnifique de leur capacité. L'Académie françoise auroit dû prévoir cette ridicule innovation, et la condamner par un exemple.

ESCARGOT. Subst. masc. Espèce de limaçon à coquille. *Un gros escargot. Un petit escargot...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce qui distingue l'escargot des autres animaux à coquille, c'est qu'il porte sa loge sur son dos. Ce qui distingue la limace et les limaçons, de tout autre animal rampant, c'est que leur voie est marquée par une traînée de bave. Il n'y a point de limaçons marins, bien qu'il y ait des escargots marins : l'escargot ne peut donc être défini, une *Espece de limaçon.*

L'escargot de mer a des pattes et des griffes ; raison de plus pour qu'on ne puisse avec justesse classer l'escargot parmi les limaces.

Fin de l'article, ESCARGOT. + On dit d'un homme mal fait, qu'*Il est fait comme un escargot.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Il ne suffit pas, pour être intelligible, d'être grossier dans ses leçons. Les gens qui se servent de la phrase insultante, *Il est fait comme un escargot*, ne l'appliquent pas en général à tout *homme mal fait*, ainsi que l'académicien auteur de cet article. Ils ne l'emploient que contre un bossu dont l'incommodité est très apparente.

ESCOURGÉE. Subst. fém. Fouet qui est fait de plusieurs courroies de cuir. *Fouetter avec des escourgées.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Définition inexacte; exemple hideux de style. On époussette les tapisseries avec des écourgées.

ESPADON. Subst. masc. Grande et large épée... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Italianisme. En bon françois, on dit, *Espadron.*

Suite de l'article, ESPADON. + ... épée à deux mains... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ces quatre mots contiennent une erreur et une équivoque.

ESPADONNER. Verbe neutre... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Espadronner.

Suite de l'article, ESPADONNER. + Se servir de l'espadon... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Se servir avec art d'un espadron.

ESQUIPOT. Subst. masc. Espèce de tire-lire ou de petit tronc qui est dans la boutique des barbiers, et où l'on met l'argent de ceux qui viennent s'y faire raser. *L'es-*

quipot est plein. Les garçons barbiers partagent l'esquipot. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'esquipot n'est pas une espece de tire-lire ; au contraire, la tire-lire est une espece d'esquipot. 2°. Les boutiques de barbiers ne sont pas les seules où il y ait un esquipot. 3°. Jamais les garçons barbiers ne partagent l'esquipot ; car dans une boutique de barbier, l'esquipot appartient au maître. Voyez, au surplus, ma remarque sur l'article, TRONC.

ESSARTER. Verbe actif. Défricher,........ (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Essarter n'est pas défricher ; c'est, Enlever les essarts : et l'Académie n'a point défini le mot *Essart*. Elle ne l'a pas même placé dans son Dictionnaire.

ESTERLIN. Subst. masculin. Terme d'orfévrerie. Poids de vingt-huit grains et demi. *Il y a cent soixante esterlins au marc.* (DICT. DE L'ACAD.)

STERLING. Subst. mascul. Sorte de monnoie de compte en usage en Angleterre. Il ne se dit point seul. *Une livre sterling. Un sou sterling. Un denier sterling.* Ce qui répond au moins au décuple de notre livre sou et denier tournois. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. La phrase qui termine le second de ces deux articles, est ridiculement incorrecte.

2°. Ces deux mots *Esterlin* et *Sterling*, sont le même mot, françois d'origine, orthographié d'une part à la françoise, de l'autre part à la tudesque.

3°. ESTERLIN n'est pas *terme d'orfévrerie*.

4°. ESTERLIN a toujours été terme de banque européenne.

5°. ESTERLIN est opposé à *Billon*.

6°...... 7°.................

ESTIVE. Subst. fém. Terme de marine. Il se dit principalement des Galères. Contrepoids qu'on donne à chaque côté d'un bâtiment pour balancer sa charge, ensorte qu'un côté ne pèse pas plus que l'autre. *Mettre une Galère en estive.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il arrive quelquefois à des voyageurs qui traversent en poste la Champagne, d'entendre des postillons dire, *Monsieur va-t-il à Angres?* La phrase *Mettre une galère en estive*, n'est pas moins bizarre.

Le terme françois est *Lestive*. La lestive est aux bâtimens à rames forcées, ce que l'arrimage est aux bâtimens à voiles.

ETAMPER. Verbe actif. Terme de manége. *Etamper un fer de cheval,* c'est y faire les huit trous. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le verbe *Etamper* est un terme de forgeron, depuis le maréchal jusqu'au bijoutier : et on pourroit au besoin percer très bien un fer de cheval, sans y employer l'*Etampe*, terme oublié par l'Académie.

ETOILE. Subst. fém. Astre, corps lumineux qui....

On appelle abusivement *Etoile*, ces météores que l'on voit courir dans l'air la nuit, et s'éteindre incontinent... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ces météores sont nommés, *Etoiles filantes*, au pluriel. Quand on parle d'un seul, on le nomme, *Etoile filante*, au singulier. Et il n'y a là aucun abus.

SUITE DE L'ARTICLE, ETOILE. + Quand on donne un grand coup sur la tête à quelqu'un, on dit, qu'*On lui a fait voir les étoiles en plein midi.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ne semble-t-il pas, au choix de cet exemple, et à la construction de ces deux phrases, que *Donner un grand coup sur la tête à quelqu'un*,

soit une action méritoire, ou tout au moins indifférente? Copiez ce paragraphe : montrez-le à des gens de goût; donnez-leur à deviner qui en est l'auteur : ils ne se douteront jamais que ce soit un académicien; encore moins que ce soit une académie.

EVENTAIRE. Subst. masc. Plateau d'osier long de trois pieds, large de deux... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Dans une définition, *Plateau d'osier* est une expression impropre. Un évantere d'ozier est un clayon : un évantere de planches est un plateau. 2°. Assigner, dans une définition, la longueur et la largeur des évanteres, est chose impossible : car la grandeur d'un évantere doit être proportionnée, ainsi que celle d'une hotte, à l'âge et à la force de la personne pour laquelle travaille le vannier ou le layettier.

FIN DE L'ARTICLE, EVENTAIRE + *Les marchandes de fruits et d'herbages portent leur marchandise sur un éventaire.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce ne sont pas toutes les marchandes de fruits et d'herbages, qui portent leur marchandise sur un évantere; ce sont seulement certaines *marchandes à la main.*

EUROPÊEN, EUROPÉENNE. Adjectif. Qui appartient à l'Europe. On ne dit point EUROPÉAN. C'est par cette seule raison que ce mot se met dans le dictionnaire. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Si les grands hommes n'avoient pas quelques foiblesses, leurs contemporains auroient trop de peine à supporter l'éclat de leurs belles qualités. Cette observation a été faite depuis long-temps : elle a sur-tout été rappellée plus d'une fois à l'occasion de ce qu'on nomme impro-

prement, l'orthographe de Voltaire. La meilleure chose, à mon sens, qui soit sortie de la plume de l'abbé d'Olivet, c'est une phrase où il compare les poëtes et les prosateurs qui écrivoient *Européan*, *J'allais*, *ils fesaient*, *Citoïen*, *Filosofie*, aux courtisans d'Alexandre, lesquels marchoient la tête penchée sur une épaule.

Ce fut véritablement un acte de courage à l'Académie françoise, de faire l'article que je viens de mettre sous les yeux de mon lecteur; article uniquement dirigé contre les courtisans de l'Alexandre de la République des lettres.

FANAGE.	FANAISON.	FENAISON.
Subst. masculin. Action de faner l'herbe d'un pré fauché, et le salaire de ceux qui sont employés à cette besogne... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)	Subst. féminin. Temps de faner le foin. (DICT. DE L'ACAD.)	Subst. féminin. La saison où l'on coupe les foins. *Le temps de la fenaison.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le premier de ces trois chefs d'articles est un barbarisme. Le second et le dernier sont un même terme, orthographié tant bien que mal. Les trois articles sont rédigés avec une égale négligence; et le dernier, quoiqu'il ne soit composé que de deux phrases courtes, implique néanmoins une sorte de contradiction.

La fennaison est proprement l'action de fenner, comme la moisson est proprement l'action de moissonner. Figurément, le substantif, *Fennaisons* au pluriel, signifie la saison où l'on fenne, comme le substantif *Moissons* au pluriel, signifie figurément la saison où l'on moissonne. Enfin, par une autre figure grammaticale, les deux termes *Fennaison* et *Moisson*, signifient, l'un le salaire de

la fenneuse, l'autre le salaire du moissonneur: mais cette troisieme signification n'est pas de nature à être notée dans un dictionnaire.

FANE. Subst. fém. Terme de jardinage. Synonyme de feuille. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il y a des feuilles autre part que dans les jardins, et beaucoup moins de feuilles dans les jardins que dans les forêts. Un mot qui seroit synonyme de *Feuille*, ne seroit donc pas spécialement un *terme de jardinage*.

Des fanes sont des feuilles seches, tombées de l'arbre qui les a produites. On râtelle les fanes dans un jardin, pour nettoyer les allées: on amasse les fanes dans une forêt, pour faire de la litiere, etc. Dans toute autre acception, le substantif *Fane* est un mot patois.

FANER. Verbe actif. Tourner et retourner l'herbe d'un pré, pour la faire sécher... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Tourner et retourner l'herbe d'un pré, ne ressemble pas mal au propos de ce personnage de comédie qui, voyant baler des danseurs et des danseuses, s'écrie, pénétré d'admiration : *En voilà qui se démenent bien.*

SUITE DE L'ARTICLE, FANER. + *Voilà un beau temps pour faner. Faner l'herbe d'un pré.* Il signifie aussi, Flétrir. *Le grand hâle fane les fleurs...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Des deux mots *Faner* et *Fenner*, les rédacteurs du Dictionnaire de l'Académie ont fait un seul mot.

Faner, c'est décolorer; et ce mot ne se dit proprement que des fleurs.

Fenner, c'est faire, sur un pré fauché, cinq opérations diverses, tant avec le râteau qu'avec la fourche; opérations dont la premiere est de virer

les andins ; la deuxieme, de désandiner ; la troisieme, de revirer ; etc. Le mot *Désandiner*, qui désigne la deuxieme des cinq opérations, est un verbe neutre. Le verbe *Fenner* étant neutre aussi, l'exemple du Dictionnaire, *Faner l'herbe*..., contient deux solécismes.

FANEUR, FANEUSE. Substantifs. Celui ou celle qui fane les foins... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. C'est *Fenneur*, *Fenneuse*, qu'il faut écrire.

2°. *Faner* ou *Fenner le foin* ou *les foins*, *Vendanger la vendange* ou *les vendanges*, *Moissonner la moisson* ou *les moissons* ; tout cela n'est point françois.

SUITE DE L'ARTICLE, FANEUR, FANEUSE. + *Payer les faneurs, les faneuses*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Mauvaise phrase. Il y a des fenneurs et des fenneuses qu'on ne paye pas ; tels que pere, mere, femme, enfans, voisins, voisines ; enfin tout ce qui se met à l'oeuvre, lorsque le temps presse.

FARFADET. Subst. masc. Espèce d'esprit follet, de lutin, dans l'opinion du peuple... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Farfadet*, dans notre antique idiome, signifioit, *Lumiere divine* ; et le mot *Lutin* signifioit, *Lumiere douteuse*. Ainsi le substantif *Farfadet* ne peut être exactement défini, *Espece de lutin*.

FIN DE L'ARTICLE, FARFADET. + On appelle figurément *Farfadet*, un homme frivole. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On appelle figurément *Farfadet*, un enfant très gai, très vif, facile à contenter.

FASÉOLE. Subst. fém. Légume, espèce de fève, de haricot. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce nom est mal orthographié et mal défini. Le terme est *Favéole*. Les favéoles sont une des especes de pois que les jardiniers de ville nomment, *Haricots nains*.

FAUCHAGE. Subst. masculin. L'action de faucher. La peine de faucher. *Payer tant pour le fauchage des prés.* (Dict. de l'Acad.)

FAUCHAISON. Subst. féminin. Temps où l'on fauche les prés. (Dict. de l'Académie.)

FAUCHE. Subst. féminin. Action de faucher. *La fauche approche. La fauche a été excellente.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. *Fauchaison* est françois. Ce substantif signifie, l'Action de faucher, et ne signifie pas, le *Temps où l'on fauche*...; car c'est toujours le temps de faucher. Mais comme pour fenner, il faut choisir son temps, les temps où l'on fauche les prés, sont nommés, les *Fennaisons*.

2°. *Fauchage* est un barbarisme.

3°. C'est parler patois que d'employer le mot *Fauche*, soit pour désigner *une Faux*, soit pour signifier la *Fauchaison*. Dans plusieurs provinces, les paysans remplacent l'un ou l'autre de ces deux derniers termes par le premier. Il ne faut point leur prendre cette façon de parler, qui est surabondante pour nous, et conséquemment opposée au bon langage.

Je ne veux pourtant pas laisser croire que cette phrase académique, *La fauche a été excellente*, fût jamais sortie de la bouche d'un homme des champs. Elle présente une idée trop contraire à la morale du cultivateur. La fauchaison est le commencement de la fennaison; et, dans la logique de l'agriculture, les plus belles espérances pouvant

être détruites par une intempérie de quelques momens ; aucune chose ne doit être en aucun cas réputée *excellente*, qu'elle ne soit achevée, AVEC L'AIDE DE DIEU. Aussi le paysan dit-il volontiers, *La récolte des foins a été excellente* ; mais il ne s'exprime pas de même sur la fauchaison, sachant bien que, *Foin fauché n'est pas foin en grange.* Ce proverbe, négligé par l'Académie, en vaut un autre.

FAUCHÉE. Subst. fém. C'est ce qu'un faucheur peut couper de foin dans un jour. *La fauchée s'évalue à quatre-vingts cordes.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le substantif *Fauchée* est un bon terme, que le secrétaire de l'Académie définit mal, et qu'il explique comme il le définit. L'étendue de pré qu'un homme peut faucher dans un jour, ne peut s'évaluer que sur un dire d'experts. Cette étendue varie considérablement, selon certaines circonstances qu'il est inutile d'indiquer ici. Une *Fauchée* est ce qu'un faucheur peut abbattre de foin, sans affiler sa faux.

FAUCHEUR. Subst. masc. L'ouvrier qui fauche, qui coupe les foins, les avoines. *Mettre les faucheurs dans un pré.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Ouvrier* ne s'applique proprement ni au *Laboureur*, ni au *Vigneron*, ni au *Moissonneur*, ni au *Faucheur*, etc.

FAUCHEUX. Subst. masc. Espèce d'araignée qui a le corps petit et les jambes fort grandes. *Ce n'est pas une araignée, ce n'est qu'un faucheux.* (DICT. DE L'ACAD)

REMARQUE. Ce n'est pas une araignée ; ce n'est qu'un faucheux : ce n'est pas un pigeon ; ce n'est qu'un bizet : ce n'est pas un chien ; ce n'est qu'un levrier : ce n'est pas un poisson ; ce n'est qu'une anguille.

FAUCILLE. Subst. fém. Instrument... *Les moissonneurs ont déja la faucille à la main. Il est temps de mettre la faucille dans la moisson.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Mettre la faucille dans la moisson*, est une expression poëtique, laquelle fera toujours rire ou soupirer le villageois à qui on essayera de la faire comprendre : car nul n'ignore au village, que là où l'instrument du moissonneur n'a pas passé, il n'y a point de moisson encore. Dans le langage de l'agriculture, on n'emploie jamais le conséquent pour l'antécédent.

2°. Une certaine comtesse des Barres, qui fut de l'Académie françoise, comme chacun sait, mettoit souvent *la plume à la main*, et ne mettoit jamais *la main à la plume*. Voltaire s'en moquoit; la comtesse le laissa dire et continua. Ne seroit-ce point cette comtesse, plus connue sous le nom d'Abbé de Choisy, qui dicta la phrase académique par laquelle on met à des moissonneurs, *la faucille à la main*?

On dit en bon langage, *Avoir l'épée à la main*, *la main à la plume*, et *la faucille en main.*

FAULDES. Subst. fém. plur. Terme d'Eaux-et-Forêts. Fossés où l'on fait le charbon. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. C'est une erreur de croire que ce mot n'ait point de singulier. 2°. C'est une faute, de ne pas écrire *Foulde*. L'étymologie de ce mot donnée par Ménage, fût-elle vraie, elle n'autoriseroit point un dictionnaire à en altérer l'orthographe : à plus forte raison, si cette étymologie étoit chimérique; et elle l'est. 3°. On ne fait du charbon ni dans des fosses ni dans des fossés. Une foulde est l'aire d'une charbonniere.

FAUSSET. Subst. masculin. Dessus aigre et ordinairement forcé... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Etrange définition. La voilà toute

entiere; et le lecteur, après l'avoir lue, ne sait seulement pas de quelle sorte d'être le rédacteur a voulu lui parler. Passons aux exemples.

SUITE DE L'ARTICLE, FAUSSET. + *Chanter en fausset. Avoir un méchant fausset...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette épithete est indécente, ou elle est oiseuse. Dans l'un ou l'autre cas, elle est de trop.

SUITE DE L'ARTICLE, FAUSSET. + On dit... d'un homme... qui a la voix grêle, qu'*Il a une voix de fausset*, qu'*Il parle d'un ton de fausset...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On le dit quand on veut l'insulter, ou quand on parle sans réflexion; ce que le rédacteur n'a point remarqué. Au surplus, *Faucet*, substantif masculin, est l'ancien nom de l'instrument qu'on nomme *Haut-bois*.

FIN DE L'ARTICLE, FAUSSET. + FAUSSET signifie Une petite brochette de bois servant à boucher le trou que l'on fait à un tonneau, pour goûter le vin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Faucet* est le nom d'un petit trou, pratiqué à la partie supérieure d'un tonneau, afin de fournir de l'air quand on ouvre le robin. La *petite brochette de bois*, ou plutôt la cheville dont on bouche le faucet, avant de remettre le douzil dans le robin, est nommée, le *Guillon*.

FAUTEUR, FAUTRICE. Substantifs. Celui, celle qui favorise, qui appuie un parti, une opinion. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. *Fauteur de rebelles. Fauteur d'hérétiques. On l'a condamné, lui, ses fauteurs et adhérens. Fautrice d'hérésie.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Fauteur de rebelles*, *Fauteur d'hérétiques*, sont des phrases à la Laubardemont. *Fautrice* fut hazardé dans les plaidoieries de sept heures, et dans de hargneuses controverses: mais ce barbarisme est demeuré barbarisme; et

on peut espérer qu'il ne deviendra non plus françois, que ne le sont devenus *Amatrice*, *Autrice*, *Poëtesse* et *Peintresse*.

FAUX. Subst. fém. Instrument dont on se sert pour couper l'herbe des prés, les avoines ; et qui consiste en une grande lame d'acier large de trois doigts ou environ, un peu courbée, et emmanchée au bout d'un bâton. *Faux tranchante. Emmancher une faux. Faux emmanchée à rebours. Rebattre une faux. Aiguiser une faux. Les poëtes et les peintres représentent le temps et la mort avec une faux*......... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'Académie vient de définir la faux des statuaires et des jardiniers de Paris, qui n'ont rien à faucher. Elle n'a pas défini la faux *dont on se sert pour couper l'herbe des prés* ou *les avoines*; laquelle faux est montée mécaniquement sur un manche qui lui est propre; et non *emmanchée au bout d'un bâton*.

2°. *Faux tranchante* est beau quelquefois en poësie; mais ici c'est un pléonasme insupportable pour quiconque sait manier la faux, ou seulement pour tout homme qui a regardé avec attention un faucheur faire un andin.

3°. *Faux emmanchée à rebours* ! On ne s'avisa jamais d'emmancher une faux à rebours; car à quoi bon ? A la rendre inutile. Veut-on parler d'une faux montée en estoc ; c'est-à-dire montée pour courir au loup ? Elle n'est ni montée ni *emmanchée à rebours*. Parle-t-on de la faux d'un gaucher ? Elle n'est point *emmanchée à rebours* : elle a été forgée exprès pour lui et pour ses pareils.

4°. *Rebattre une faux*, *Aiguiser une faux*, sont des manieres de parler contraires à la propriété des termes. On aime à entendre des expressions indéterminées sortir de la bouche des femmes; mais elles savent les trouver sans qu'un dictionnaire les leur indique.

Le faucheur affile très souvent sa faux ; et il la chaple de temps en temps, à mesure qu'elle vieillit. Jamais il ne va au pré sans y porter son chaploir, à cause des accidens qui peuvent survenir à sa lame, ou plutôt à sa daille. Toujours son charabrec pend à sa ceinture ; c'est-à-dire que, lorsqu'il n'affile pas, son queuz trempe dans son coffin, lié à sa personne.

FÉE. Substantif féminin...
FÉER. Verbe actif...
Féé, Féée. Participe. *Les vieux Romans disent que Ferragus étoit fée...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le dernier *E* de cette phrase se trouvant muet par une faute d'impression, il est arrivé que des correcteurs d'imprimerie, et même des auteurs de romans modernes, y ont été trompés, et qu'ils ont cru suivre la doctrine de l'Académie, en orthographiant le participe *Féé*, *Féée*, comme *Fée*, substantif. C'est ainsi que souvent l'erreur ou la négligence font loi, quand elles viennent de haut.

FENOUILLETTE. Subst. fém. Eau de vie rectifiée et distillée avec de la graine de fenouil. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Rectifiée ou non.

Fin de l'article, FENOUILLETTE. + Fenouillette se dit aussi d'une espèce de pomme qui a le goût de fenouil. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. C'est ainsi, en effet, qu'à la halle de Paris, on nomme les pommes muscadelles.

FERMOIR. Subst. masc. Petites attaches... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Des *attaches* à un livre ne sont jamais nommées un *fermoir.*

Suite de l'article, FERMOIR. + ... ou agraffes... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce mot ne devroit pas être au plu-

riel ; car, bien qu'il y ait ordinairement deux fermoirs à un livre, chaque fermoir n'est cependant que d'une seule agrafe.

SUITE DE L'ARTICLE, FERMOIR. + ... d'argent ou d'autre métal, qui servent à tenir un livre fermé... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il y a des fermoirs en métal : cette explication leur convient. Mais il y a des fermoirs en vélin, auxquels elle ne peut convenir ; et ce n'est pas la seule omission qu'on eût à reprocher aux académiciens qui ont rédigé cet article.

FIN DE L'ARTICLE, FERMOIR. + *Mettre des fermoirs à des heures. Des fermoirs d'or. Des fermoirs d'argent.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le premier de ces trois exemples de diction, n'est pas sans équivoque. Le second et le troisieme sont durs à l'oreille. Aussi dit-on, *Des fermoirs en or, Des fermoirs en argent.*

FERRAILLEUR. Subst. masc. Celui qui fait profession de se battre. *C'est un grand ferrailleur.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Mauvaise rédaction et définition louche.

1°. Un *Ferrailleur* est un homme qui passe son temps à chercher des motifs ou des prétextes, pour faire mettre à tout venant l'épée à la main. Un duelliste pourroit *Se battre* tous les jours de l'année, sans que le nom de *Ferrailleur* lui fût applicable ; ce mot n'ayant point de rapport aux armes à feu.

2°. La définition académique n'exclut pas même le porte-faix.

FÉRULE. Subst. fém. Petite palette... (DICT. DE L'AC.)

TALOCHE. Subst. féminin. Coup... (DICT. DE L'AC.)

REMARQUE. Le sceptre des magisters étoit jadis nommé *Taloche* ; et dans les derniers siecles,

Férule. Ainsi la seconde définition académique manque de vérité.

FESSE. Subst. féminin. La partie charnue du derrière de l'homme et de quelques animaux à quatre pieds. *La fesse d'un homme. Donner sur la fesse. Donner sur les fesses. La fesse d'un cheval.*

On dit proverbialement et populairement d'un homme qui agit mollement et négligemment dans quelque affaire, qu'*Il n'y va que d'une fesse*..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Donner sur les fesses* est une mauvaise ironie ; mais cette expression indique toujours un châtiment. *Donner sur la fesse* est au contraire une expression équivoque, et par conséquent peu convenable ici.

2°. On dit proverbialement et honnêtement depuis des siecles, d'un homme qui agit mollement et négligemment dans quelque affaire, qu'*il n'y va que d'une aîle* ; métaphore tirée de la fauconnerie. Quant à l'autre métaphore, venue d'autre part, et que l'Académie a préférée, on ne l'emploie jamais que gaillardement.

SUITE DE L'ARTICLE, FESSE. + Et l'on dit populairement, en parlant d'un homme qui a fait quelque grande perte, qui a reçu quelque grand dommage, qu'*Il en a eu dans les fesses*...... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Populairement*, cela se peut, par la raison qu'en mauvaise morale, quelquefois les extrêmes se touchent. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Académie Françoise auroit pu sans inconvénient négliger l'argot des mignons d'Henri III.

FIN DE L'ARTICLE, FESSE. + On dit, *Courir la poste sur ses fesses*, pour dire, courir la poste à cheval. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non certes, on ne dit point cela ; et il n'y a pas un écuyer à qui cette inutile façon de s'exprimer soit connue.

FESSE-CAHIER. Subst. masc. On appelle ainsi, par mé-

pris, celui qui gagne sa vie à faire des rôles d'écritures. Il est familier. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Non pas par mépris, mais par tradition. D'ailleurs cet article devroit être placé sous la létrine FAI.

L'Académie, ne pouvant concilier l'idée du mépris avec celle d'un homme qui boit beaucoup et ne s'enyvre pas, a pris le parti de passer sous silence, *Faisse-pinte*, expression très connue et très usitée. Voyez au surplus l'article suivant.

FESSE-MATHIEU. Substantif masculin... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Fausse orthographe. 1°. La véritable est, *Faisse-mattieux.* 2°....

Suite de l'article, FESSE-MATHIEU. + On appelle ainsi un usurier, ... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On s'en garde bien, quand on a besoin de l'appeller.

Suite de l'article, FESSE-MATHIEU. +... Un homme qui prête sur gage... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Sur gage? Le rédacteur craignoit-il de gâter la définition, en mettant le mot *Gage* au pluriel?

Suite de l'article, FESSE-MATHIEU. + *Ce n'est qu'un fesse-mathieu.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Phrase à la Turcaret.

FESSEUR, EUSE. Subst. masculin. Fouetteur. Il est du style familier. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ils sont d'une conversation malhonnête : et *Fesseuse* n'est pas masculin.

FESSU, FESSUE. Adjectif... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Barbarisme.

FÉTICHE. Subst. fém. Nom qu'on donne aux diffé-

IDOLE. Subst. fém. Figure, Statue... (Dict. de l'Ac.)

rens objets du culte superstitieux des Nègres... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. *Fétiche* est un mot du patois dit, Langue franque ; *Idole* est un terme françois. Des écrivains peu attentifs ont usé du vocable *Fétiche*, tantôt dans sa vraie signification d'*Idole*, tantôt dans sa fausse signification d'*Amulette*. Ils ne font pas autorité.

FÉTU. Subst. masc. Brin de paille. *Ramasser un fétu*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Définition bien faite. Exemple de diction convenablement rédigé. Malheureusement l'auteur ne s'est pas soutenu.

Suite de l'article, FÉTU. + On dit proverbialement, d'une chose dont on ne fait nul cas, *Je n'en donnerois pas un fétu. Cela ne vaut pas un fétu*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce dicton est commun ; mais il n'est pas proverbial.

Suite de l'article, FETU. + On disoit, *Tirer un court fétu*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Quand le disoit-on? Le désir d'être concis, n'excuse point ce commencement de phrase, *On disoit*, présenté sans aucune indication de temps. Il ne faut pas donner dans un dictionnaire d'académie, des exemples si défectueux de style. 2°. On disoit anciennement : *Tirer à la courte bûche*.

Suite de l'article, FÉTU. + . . . pour dire, Tirer au sort avec plusieurs fétus... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Obscurité.

Suite de l'article, FÉTU. + ... dont il y en a... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Incorrection.

Suite de l'article, FÉTU. + ... un plus court que les autres... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Mauvaise explication, d'après laquelle on croiroit qu'au jeu de la courte-paille, tous les fétus sont égaux en longueur, un seul excepté.

Suite de l'article, FÉTU. + On dit plus ordinairement aujourd'hui... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'adverbe *Plus* est au moins inutile en cet endroit; et le mot *Aujourd'hui*, ne doit jamais être employé de cette façon, dans un livre où l'on enseigne la propriété des termes.

Fin de l'article, FÉTU. + On dit... aujourd'hui *A la courte-paille.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Mauvaise supression. Il auroit fallu répéter le verbe, et écrire : *Tirer à la courte-paille.*

FEU, FEUE. Adjectif. Il ne se dit ordinairement que de ceux qui... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce n'est point là une phrase de définition; c'est une phrase d'exception. La signification de l'adjectif *Feu*, *Feue*, qu'il falloit d'abord définir, est positivement : *Qui est hors de cette vie.*

Suite de l'article, FEU, FEUE. + ... que de ceux qui sont morts il n'y a pas long-temps. *Feu mon père. Feu mon oncle....* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'un et l'autre seroient morts depuis quatre-vingts ans, que l'épithète n'en seroit pas moins régulierement placée.

Fin de l'article, FEU, FEUE. + Ce mot n'a point de pluriel, et même il n'a pas de féminin lorsqu'il est placé avant l'article ou avant le pronom personnel. Ainsi, quoiqu'on dise, *La feue Reine*, il faut dire *Feu la Reine.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce paragraphe offre deux erreurs et une négligence. 1°. C'est s'exprimer correctement que de dire, *Feus mes oncles.* 2°. Il faut

écrire cet adjectif toujours au féminin, lorsqu'il se rapporte à une femme. 3°. Ce seroit mal s'exprimer que de dire, *La feue reine*; dans un pays où il n'y auroit pas une reine vivante. Il faudroit, en ce cas, dire, *Feue la reine*.

FICHANT, FICHANTE. Adj. Terme de Fortification. On dit *Feu-fichant*, pour signifier le feu qui partant du... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Fichant*, *Fichante*, est participe du verbe *Ficher*, lequel a un sens précis en termes de fortification, et même en style général de tactique. Ainsi un feu fichant est un feu qui fiche: mais il faut laisser ces expressions au métier auquel elles sont affectées, et ne pas les introduire dans le langage public.

SUITE DE L'ARTICLE, FICHANT, FICHANTE. + *La ligne de défense fichante*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est-à-dire, à peu-près, *La ligne fichante, de défense*.

SUITE DE L'ARTICLE, FICHANT, FICHANTE. + ... *est opposée à la ligne de défense rasante*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est-à-dire encore; *A la ligne rasante*. Mais le secrétaire perpétuel s'est trompé. En thèse générale, la ligne rasante et les lignes fichantes d'une face de bastion, ne sont non plus opposées entre elles, que ne seroient opposés entre eux, plusieurs chasseurs de la même compagnie, qui tireroient sur le même loup.

FICHU, FICHUE. Adj. Terme bas et de mépris, dont on se sert pour dire, Mal fait, impertinent. *Voilà qui est bien fichu. Voilà un fichu compliment*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'Académie devoit-elle mettre cet adjectif dans son dictionnaire? *Fichu*, *fichue*, sont des termes impolis, dont les honnêtes gens

ne se servent jamais que dans un récit où il est nécessaire de répéter, mot pour mot, des paroles grivoises qu'ils auront entendues. Voyez : FOURCHE.

2°. L'antiphrase, *Voilà qui est bien fichu*, n'est employée que par la canaille.

FICHU. Subst. masc. Sorte de mouchoir... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Comme une nape est une sorte d'essuie-mains.

FIN DE L'ARTICLE, FICHU. + ...que les femmes mettent autour du cou, et qui est ordinairement de toile des Indes, avec de petites broderies d'or, d'argent ou de soie. *Acheter un fichu. Porter un fichu.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un fichu est une piece de vêtement, dont les femmes recouvrent et ornent la partie supérieure de leur corps voisine du cou. Le fichu differe de la guimpe, en ce qu'il ne gêne point la mere qui donne à tetter.

FIGURATIF, FIGURATIVE. Adj. Qui est la représentation, la figure, le symbole de quelque chose. *Tout étoit figuratif dans l'ancienne Loi.*

On appelle *Plan figuratif*, une carte topographique. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'adjectif *Figuratif*, *Figurative*, est un terme de philosophie morale. Un précepte figuratif, une phrase figurative, sont un précepte, une phrase, qui nous enseignent quelque chose de fait ou de doctrine, par des similitudes, dont il importe souvent au bien-être de l'esprit humain, que le commun des moralistes n'essaye pas de sonder toutes les profondeurs. *Ne t'assieds pas sur le boisseau. Ne tisonne pas avec l'épée*, sont des préceptes figuratifs. Cette phrase, *Les contes de ma mere l'oie*, est un dicton figuratif.

2°. Par cet exemple académique de diction, *Tout*

étoit figuratif dans l'ancienne loi, le rédacteur paroît avoir voulu dire que, dans les livres de Moyse, tous les récits et tous les préceptes étoient figuratifs; en quoi il s'est dangereusement trompé. Mais on peut dire avec vérité, que tout est figuratif dans les fables d'Esope.

3°. Un *plan figuratif* est un plan où les objets sont dessinés à vue d'oiseau, ou taillés en relief.

FIGURINES. Subst. fém. pluriel. Terme de peinture. On nomme ainsi les figures très-petites, sur-tout quand elles sont accessoires, comme dans les tableaux de paysages, ou qu'elles sont dans les fonds et peu rendues. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit, *Des figurines*, et *Une figurine*. Ce mot, qui est venu d'Italie, n'a pas perdu son singulier, en passant dans l'argot de nos peintres et de nos sculpteurs.

FIGURISME. Subst. masc. Opinion de ceux qui regardent les événemens de l'Ancien Testament comme autant de figures de ceux du Nouveau. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Cette définition contredit implicitement la phrase donnée, au mot *Figuratif*, pour exemple de l'emploi qu'on peut faire de ce mot. 2°. *Figurisme* qu'on lit ici, et *Figuriste*, dont le dictionnaire ne parle pas, sont de ces mots injurieux que des querelles d'écoliers font éclore, que d'autres querelles font oublier, et que les hommes sages ne classent point parmi les termes qui constituent le langage françois.

FIL. Substantif masc. Petit brin long et délié qui se tire de l'écorce du chanvre et du lin, etc. *Du chanvre qui donne de beau fil. Les fils de ce lin-là sont extrêmement déliés ....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition est vague; et ces deux exemples de diction se contredisent.

SUITE DE L'ARTICLE, FIL. + FIL se dit aussi de ce qui se forme des petits brins longs et déliés du chanvre, du lin, etc. tortillés entre les doigts avec le fuseau ou le rouet... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ainsi l'ouvrage de la fileuse ne seroit nommé *Fil*, que par métaphore : c'est une erreur.

C'est également une erreur, d'écrire que les filets de chanvre ou de lin dont est formé du fil, ont été *tortillés* entre les doigts de la fileuse : ils y ont été tordus.

SUITE DE L'ARTICLE, FIL. + FIL se dit aussi des métaux, lorsqu'ils sont tirés en long d'une manière si déliée qu'il semble que ce soit du fil. *Fil d'argent. Fil d'archal. Fil de fer...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce paragraphe, le seul, je crois, du Dictionnaire de l'Académie où l'on ait fait mention du fil-d'archal, n'explique pas nettement l'expression *Fil-d'archal.* Il a, de plus, le défaut de sembler mettre en opposition les expressions *Fil d'argent*, *Fil-d'archal* et *Fil de fer.* Cependant il y a du fil d'argent qui est fil-d'archal, ainsi que du fil d'or ; et tout fil de fer est proprement fil-d'archal, quoi qu'en ait pensé Vaugelas.

SUITE DE L'ARTICLE, FIL. + On dit, *Donner le fil à un rasoir, à un couteau, à une épée*, pour dire, les rendre tranchans. *Son épée a le fil...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit aussi, *Oter le fil à un rasoir, à un couteau, à une épée*; pour dire, les rendre tranchans. Une lame, en effet, ne peut être rendue bien tranchante qu'en étant d'abord passée à la meule, qui lui donne le fil, et ensuite sur le queuz, qui le lui ôte. Quant à la phrase populaire donnée pour exemple, *Son épée a le fil*, elle est absolument figurée ; l'honneur françois interdisant l'usage de toute arme blanche à laquelle un rémouleur auroit négligé d'enlever le

fil. Le motif de cette précaution, est que des paillettes pourroient se détacher, et rester dans les blessures.

FILLE. Subst. fém. Terme relatif, qui se dit d'une personne du sexe féminin,......

FILS. Subst. masc. Terme relatif, qui se dit d'un enfant mâle, par rapport au père et à la mère... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On le dit aussi d'un homme.

SUITE DE L'ARTICLE, FILS. + En termes de l'Ecriture-Sainte, *Le Fils de l'Homme,* se dit de JESUS-CHRIST. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette expression, *Fils de l'homme,* est un hébraïsme, qui tantôt signifie, *Les hommes en général*, et tantôt est une formule de politesse, employée pour se désigner soi-même, et éviter ainsi le pronom *Moi.* Tous les vrais théologiens savent ces choses-là; et il n'y a guere que des controversistes qui s'y trompent.

FLAIR. Subst. masc. Terme de Chasse. Qualité d'un chien qui a l'odorat subtil et délicat... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Fausse distinction. Le mot *Flair,* désigne, dans tous les chiens, le sens même de l'odorat.

FIN DE L'ARTICLE, FLAIR. + *Ce chien a le Flair bon.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette phrase vient à l'appui de ma remarque précédente.

FLAIRER. Verbe actif. Sentir par l'odorat. *Quand les chiens flairent la bête. Flairez un peu cette rose*..... (DICT. DE L'ACAD.)

FLEURER. Verbe neutre. Répandre une odeur, exhaler une odeur. *Cela fleure bon.*

On dit proverbialement et

figurément d'une affaire qui paroît bonne et avantageuse, *Cela fleure comme baume.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Fleurer* n'est autre chose que la prononciation patoise du verbe *Flairer*, auquel le peuple a conservé tout entiere la signification qu'il avoit anciennement, et qui étoit celle qu'on a donnée depuis au verbe *Sentir*, en faisant passer ce dernier mot, du latin dans le françois. Ainsi quand deux bouquetieres disent, l'une, *Ce jasmin fleure bon*, l'autre, *Ce jasmin flaire bon*, elles emploient le même terme, prononcé différemment. 2°......

FLAMBERGE. Subst. fém. Epée. Il ne se dit qu'en plaisanterie, et ne s'emploie guère qu'en cette phrase, *Mettre flamberge au vent.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot ne signifie pas *Epée* seulement; il signifie, Epée luisante, épée soignée. Il est opposé à *Rouillarde.*

FLEURAISON. Subst. fém.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Quelques jardiniers prononcent *Fleuraison*; mais le mot françois est *Floraison.*

SUITE DE L'ARTICLE, FLEURAISON. + Terme de Botanique... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur : ou bien il faudroit classer parmi les termes de botanique, *Fleur* et *Fleurir*; ce que l'Académie a eu raison de ne pas faire.

FOIN. Subst. masc. Herbe fauchée et séchée...

On dit proverbialement et populairement, *Il a bien mis du foin dans ses bottes*, pour dire, Il a bien fait ses affaires, il a beaucoup gagné. Et cela se dit d'ordinaire en mauvaise part, et d'un gain illicite...... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit proverbialement, *Il a mis du foin dans ses bottes.* On dit aussi dans le même sens, *Il a du foin dans ses bottes.* On ne dit ja-

mais, *Il a bien mis du foin*, ou *il a bien du foin dans ses bottes*. L'adverbe *Bien* est de trop dans la phrase citée par l'Académie : et, de la façon dont ce mot s'y trouve placé, il est également contraire au bon usage, et à l'honneur de la personne qui parleroit ainsi.

FOR-MARIAGE. Terme de Jurisprudence. Mariage contracté par une personne de condition serve ou main-mortable, avec une personne franche, ou avec une personne main-mortable d'un autre Seigneur, sans la permission du Seigneur. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le substantif masculin *Feur-mariage*, est en effet un terme de jurisprudence.

2°. Le rédacteur l'a défini comme terme de pratique féodale.

3°. Je n'examinerai pas si sa définition est absurde, même sous ce point de vue.

4°. En termes de jurisprudence, le *Feur-mariage* est un mariage contracté sous un gouvernement étranger au gouvernement de la patrie.

FORNICATION. Subst. fém .. Péché... entre... personnes non mariées, ni liées par aucun voeu. *Simple fornication*..... Ce mot et celui de *Fornicateur* qui précède, ne se disent guère que dans le dogmatique et dans les discours graves et de religion. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. La Fornication est, en général, la fréquentation des lieux de débauche. 2°. Dans les écrits de religion les plus révérés, le passage du monothéïsme à l'idolâtrie, est souvent nommé *Fornication*.

FOURCHE. Subst. fém. Instrument de bois ou de fer,..... On dit adverbialement et proverbialement, *A la fourche*, pour dire, Négligemment et grossièrement. *Cela est fait à la fourche. Panser des chevaux à la fourche*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'expression prétendue proverbiale,

A la fourche, ne devroit point se trouver là ; car elle ne peut être grammaticalement expliquée avec la bienséance convenable à un dictionnaire d'académie. On se souvient d'une jeune demoiselle qui dit à M. Huet, évêque d'Avranches, en présence de pere et mere : *Monseigneur paroît tout jan fourche*. L'Académie Françoise, dont ce docte prélat fit lui-même partie durant un demi-siecle, ne fut guere moins naïve que cette enfant.

FOURNITURE. Subst. fém. Provision. *Fourniture de blé, de vin, de bois, d'avoine, etc...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Fourniture* signifie, *Provision fournie* ou *à fournir*.

FIN DE L'ARTICLE, FOURNITURE. + Il se dit aussi de ce que les Tailleurs, Tapissiers, et autres semblables Artisans ont accoutumé de fournir en employant la principale étoffe. *Le Tapissier a pris tant pour façon et fourniture. Le Tailleur veut tant pour ses fournitures.*

On appelle aussi *Fourniture*, les petites herbes dont on accompagne les salades. *La fourniture de cette salade est excellente.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette derniere phrase ne convient que dans la bouche d'une marchande de laitues. A table, on dit, *Les fines herbes*, ou *L'assortiment* d'une salade.

FRAMBOISER. Verbe actif. Accommoder avec du jus de framboises........ (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Barbarisme plus ridicule encore, que ne le seroit *Citronner*, auquel l'Académie a daigné reconnoître deux participes.

FRICASSÉE. Subst. féminin.......

On dit... populairement... *Il est savant en fricassée....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le dicton, *Il est savant en fricassées*, n'est pas populaire. Mais le rédacteur a

oublié le dicton populaire et jovial, *Une bonne fricassée de pain sec*, qu'il importe de répéter de temps à autre aux enfans, pour les regaillardir. Le pain, ce divin présent que la philosophie fit aux hommes, dans ses secrettes sollicitudes ; le pain, ce moyen de civilisation par excellence, est pourtant la nourriture à laquelle l'enfance s'accoutume avec le plus de difficulté.

FRICHE. Subst. fém. Pièce de terre..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Friche* ne signifie point, une *Piece de terre*.

SUITE DE L'ARTICLE, FRICHE. + (Pièce de terre) qu'on a laissée quelque temps sans la cultiver..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est confondre les terreins en jachere avec les terreins en friches.

SUITE DE L'ARTICLE, FRICHE. + *Il y a trois ans qu'il n'a fait travailler à sa vigne, ce n'est plus qu'une friche.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ces trois figures de grammaire, c'est-à-dire, cette hyperbole, cette synecdoche et cette métonymie, n'expliquent point le sens littéral du mot *Friche*.

Des friches sont les productions spontanées d'un terrein non cultivé, et ne sont pas ce terrein.

FRIQUET. Subst. masc. Moineau de la plus petite espèce. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le friquet est la plus petite mezange.

FROIDIR. Verbe neutre. Devenir froid après avoir été chaud. *Ne laissez pas froidir le diner. Votre bouillon froidit.*

Il est aussi réciproque. *Cela se froidit. Les viandes se froidissent.*

FROIDI, FROIDIE. Participe. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit, et on doit dire : *Ne laissons pas refroidir le dîner. Mon bouillon se refroidit*, etc. *Froidir*, né barbarisme, demeure barbarisme et mourra barbarisme.

FROIDUREUX, FROIDUREUSE. Sujet à avoir froid. *Vous voilà bien vêtu pour la saison, vous êtes bien froidureux.* Il est du style familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il n'est d'aucun style. *Froidureux* est un barbarisme. Il faut dire, *Frilleux.*

FROMENT. Subst. masc. La meilleure espèce de blé. *Froment barbu...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Pléonasme. Tout froment proprement dit, est barbu.

FRONTAL. Subst. masc. Bandeau qu'on met sur le front. *Mettre un frontal avec des herbes, pour appaiser le mal de tête...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Académie Françoise semble avoir eu dessein de faire passer ce terme de chirurgie, dans le langage commun. Mais notre nation aime trop la clarté du discours, pour ne pas refuser ces sortes de cadeaux.

FIN DE L'ARTICLE, FRONTAL. + Il se dit aussi d'une corde... dont on serre le front d'un homme pour le forcer de dire, d'avouer quelque chose. *Les soldats donnèrent le frontal à ce pauvre paysan.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Donner le frontal* est une phrase d'argot, qu'il faut laisser croupir dans les repaires des brigands, ou dans les greffes d'inquisition. 2°. Le soldat françois qui appliqueroit à la torture qui que ce fût, seroit infâme dans l'armée, et puni de mort. Apprendre au soldat françois qu'il y a une espece de torture qu'on peut désigner par tel nom; que cette torture a pu être appliquée par

des soldats, et par conséquent qu'elle pourroit l'être encore; c'est l'exciter en quelque maniere à sortir du chemin de l'honneur. Notre langue se distingue de toutes les langues, par de nobles scrupules.

FULMINATION. Subst. fém. Terme de Droit canon... *La fulmination des Bulles..... d'un Monitoire.*
FULMINATION en Chimie, ... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le rédacteur présente ici un sens spirituel, avant le sens littéral. 2°. Toute *fulmination ecclésiastique* est étrangere à la religion gallicane, et par conséquent à la langue françoise.

FIN DE L'ARTICLE, FULMINATION. + FULMINATION en Chimie est une opération..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Voilà deux solécismes.

FÛT. Subst. masc. Le bois sur lequel est monté le canon d'un fusil, d'un pistolet. *Le fût d'une arquebuse, d'un pistolet.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le morceau de bois sur lequel est monté le canon d'un fusil, se divise par le discours, en fût, en poignée, en crosse, en talon; et on désigne communément ce bois par le nom de *Monture* : mais le mot propre est *Aubrier*, substantif masculin.

GAFFE. Subst. fém. Perche avec un croc de fer à deux branches, dont l'une est droite et l'autre courbe. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition est celle du mot *Arpic*, substantif masculin.

GAFFER. Verbe actif. Accrocher quelque chose avec une gaffe. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Gaffer* ne signifie pas *Accrocher*. *Gaffer* une rivière, c'est la traverser à la nage.

GAILLARD. Subst. masc. Terme de Marine. Elévation qui est sur le tillac du vaisseau, à la proue et à la poupe. *Le gaillard d'avant. Le gaillard d'arrière.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition suppose, contre la vérité, qu'il n'est aucun vaisseau qui ait plus d'un tillac et moins de deux galéards. Quant au mot *Elévation*, dont s'est servi le rédacteur, il fait équivoque. Un galéard (et non un *Gaillard*) est un étage.

GALOCHE. Subst. fém. Espèce de chaussure de cuir que l'on porte par dessous les souliers, pour avoir le pied sec. *Une paire de Galoches.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Académie est inexcusable de n'avoir pas su définir la *Galoche*, antique chaussure de la *Gaule*, et chaussure moderne d'une partie de la France. La définition qu'on vient de lire, est celle d'un chausson de cuir, ni plus ni moins. La galoche differe de toutes les autres chaussures, en ce qu'elle est composée d'une empeigne de cuir, clouée à une semelle de bois. Quand les soldats romains eurent adopté l'usage des galoches, le pour-boire qu'ils se faisoient donner par leurs généraux, fut nommé *Clavarium*; et ce clavaire, qui n'étoit autre chose que l'achat particulier des broquettes à double tête, lesquelles attachoient l'empeigne à la galoche, ne laisse pas d'embarrasser encore de doctes allemands. Ceci soit dit sans les offenser. La savantise quelquefois minutieuse d'un professeur d'Iéna, de Gottingue, ou de Rostock, n'a rien de moins louable que la mode de faire de l'apothicairerie dans un cabinet de toilette, d'empailler des serins dans une chaire doctorale, d'empaler des papillons pour la postérité, etc.; comme nous faisons à Paris.

GANCHE. Subst. fém. Sorte de potence ou d'estrapade, dressée aux portes des Villes en Turquie, pour servir au supplice des malfaicteurs, ou des malheureux traités comme tels. *La ganche est décrite dans les Voyages de Tournefort.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Donner le nom de *Ganche* à un gibet, c'est désigner un tout par une de ses parties. C'est faire un trope, une synecdoche ou synecdoque. Mais où est la nécessité de ce trope, autre part que dans l'argot des filoux ? Quand un bourreau a besoin d'une corde pour mener son patient, il demande vraisemblablement à sa femme une *ganche*. Elle la lui prépare, de temps immémorial, sans avoir lu le médecin Tournefort, qui n'a que faire là, ni dans le dictionnaire de l'Académie, et qui, de plus, étoit mort, quand on imprima son voyage.

GAULIS. Subst. masc. Terme de Vénerie. Branches d'un taillis qu'on a laissé croître. *Lier des gaulis. Détourner des gaulis.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Qualifier le mot *Gaulis* terme de venerie, est dans un académicien, oserai-je le dire, l'effet d'une étrange vanité. Autant vaudroit, pour la justesse, le qualifier terme de boulangerie, parce que c'est avec des gaulis qu'on lie les fagots. Mais il est vraisemblable que le rédacteur de cet article, a mieux aimé qu'on le crût chasseur à la grande bête, que d'être soupçonné mitron ou geindre.

2°. Et puis voyez l'équivoque de cette phrase : *Branches d'un taillis qu'on a laissé croître.* Qu'est-ce qu'on a laissé croître ? Est-ce le taillis ? Sont-ce les branches ?

3°. Enfin pourquoi le mot *Branches* est-il au pluriel ? Seroit-ce que le rédacteur s'est persuadé que le substantif *Gaulis* n'avoit point de singulier ?

Mais s'il a cru cela, il devoit en faire un sujet d'avis, avant ou après sa définition ; car un écrivain doit être conséquent, même dans ses erreurs.

GAUPE. Subst. fém. Terme d'injure et de mépris, qui se dit d'une femme mal-propre et désagréable. *O la vilaine gaupe, la sale gaupe !* Il est du style familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Définition vicieuse : exemple pire que la définition. Traiter une femme de *Gaupe*, c'est lui dire en une parole d'argot, que la seule différence entre elle et une prostituée, c'est que la derniere ne cache pas ses déportemens. Les femmes qui font partie des bandes de voleurs, sont qualifiées par eux de *Gaupes*, et se tiennent honorées de ce titre. Ainsi c'est parler ou écrire en argot des cavernes, que de joindre à ce mot d'argot de cabaret, une épithete quelconque.

GENÊT. Subst. masc. Sorte d'arbuste... *Du genêt d'Espagne. Un balai de genêt. Râles de genêt.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les marchandes de pots à fleurs du quai de la Ferraille, donnent au genêt odorant, le nom de *Genêt d'Espagne*, bien que cet arbuste soit commun dans nos carigues. La dame qui vient d'achetter des fleurs, raconte à son mari comment elle a fait l'emplette d'un genêt d'Espagne : et si le mari se trouve être un lexicographe, il s'ensuit une erreur d'histoire naturelle qui passe d'édition en édition. Quant à la phrase, *Râles de Genêt*, elle est équivoque ; et je vais l'expliquer. Un râle est un oiseau.

GENET. Subst. masc. Espèce de cheval d'Espagne entier. *Genet d'Espagne. Monté sur un genet d'Espagne.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un genet n'est ni une espece

de cheval, ni un cheval d'Espagne plus que de France : c'est un cheval entier. *Genet*, est opposé à *Courtaut*.

GENOUILLÈRE. Subst. fém. La partie de l'armure qui sert à couvrir le genou.

Il signifie aussi la partie de la botte qui couvre le genou. *Genouillère de bottes*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette phrase, *Genouillère* au singulier, *de bottes* au pluriel, est vicieuse.

GIRAFE. Subst. fém. Animal quadrupède qui se trouve en Ethiopie et dans d'autres pays de l'Afrique. Quoique sauvage, elle est d'un naturel fort doux ; elle a beaucoup de rapport avec les animaux ruminans. On a donné à la Girafe le nom de *Camelopardalis*, parce qu'elle a des taches comme le léopard, et le cou et les jambes de devant longues comme le chameau ; mais celles de derrière sont beaucoup moins longues. La hauteur de cet animal est de seize pieds lorsqu'il porte la tête haute. Il a de petites cornes. (DICT. DE L'ACAD.)

CAMÉLÉOPARD. Subst. masc. Animal qui... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La rédaction de l'article *Girafe*, n'est point du tout académique. Elle contient plusieurs fautes grossieres contre la grammaire et contre l'histoire. L'article est beaucoup trop long. Qu'on me permette d'en critiquer rapidement les détails.

1°. *Quoique sauvage, elle est d'un naturel fort doux*. Il falloit écrire, *Quoique sauvage, la girafe est d'un naturel fort doux*.

2°. *Elle a..... le cou et les jambes de devant longues comme le chameau*. C'est au moins *Longs* qu'il eût fallu mettre là : le féminin *Longues* est un solécisme.

3°. *On a donné à la Girafe le nom de* CAMELOPARDALIS, *parce qu'elle a des taches comme*

le léopard..... En quelle langue a-t-on donné à la girafe le nom de *Camelopardalis*? En langue françoise ? Non sans doute, mais en langue latine. Pourquoi donc rappeller dans un dictionnaire tout françois, le mot *Camelopardalis*, qui n'est pas françois? Et si on y rappelle ce mot latin *Camelopardalis*, pourquoi n'y pas rappeller cet autre mot *Camelopardus*, qui est tout aussi latin que *Camelopardalis*, et qui signifie à peu près, *Chameau-léopard*; au lieu que *Camelopardalis* signifie à peu près, *Chameau-panthere*? Enfin est-il permis d'ignorer que le substantif masculin *Caméléopard*, et le substantif féminin *Girafe*, sont deux termes françois qui désignent le même animal, et que le second de ces termes, qui est tiré de la langue arabe, est beaucoup moins ancien que le premier, tiré à ce qu'il paroît, de la langue latine?

SUITE DE L'ARTICLE, CAMÉLÉOPARD. + Animal qui a la tête... comme le chameau... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il existoit dès avant la premiere édition du dictionnaire de l'Académie, une estampe très fidele représentant une girafe, et qu'il étoit du devoir de l'Académie de connoître. Si le rédacteur de l'article *CAMÉLÉOPARD* eût examiné cette image avec la moindre attention, il n'auroit eu garde de supposer à la girafe une tête de chameau.

GLOUTERON. Substantif masculin. Voyez BARDANE. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le glouteron est une plante toute différente de la bardane, et que les chasseurs emploient utilement pour préserver leurs chiens, quand ils ont été mordus par des animaux enragés. Comme le glouteron s'attache aux vêtemens, et que les grappelles s'y attachent aussi, des per-

sonnes peu attentives confondent souvent dans un même mot, la bardane et le glouteron.

Se GOBERGER. Verbe réciproque. Se moquer. *Il se gobergeoit de ces gens là.* Il est populaire. Il signifie aussi, Se réjouir. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le verbe réciproque *Goberger*, n'a point d'autre régime que son nominatif. Ainsi on se goberge ; mais on ne se goberge de personne, ni au propre ni au figuré. Ce terme signifie proprement, *Se reposer sur des goberges* ; usage commun en été dans les pays chauds : et figurément il signifie, *Prendre ses aises où l'on se trouve.*

GOBET. Subst. masc. Morceau que l'on gobe. Il est familier. On dit figurément et familièrement, *Prendre un homme au gobet*, pour dire, le prendre lorsqu'il y pense le moins. *Il y avoit des gens apostés qui le prirent au gobet lorsqu'il sortoit de chez lui. On vint dès le matin le prendre au gobet, pour le mener à la campagne.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le mot *Gobet* ne désignoit point le *Morceau que l'on gobe*, mais la partie qui avale les morceaux. *Prendre quelqu'un au gobet*, signifioit littéralement, *Prendre quelqu'un à la gorge*; et figurément, *Prendre quelqu'un au collet.*

GORET. Subst. masculin.... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. *Gauret*, antique terme.

Suite de l'article, GORET. + ... cochon... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Erreur; si ce n'est en argot. 2°.....

GOUJAT. Subst. masc. Valet de cavalier ou de fantassin. *Petit goujat. Les goujats de l'armée.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Depuis long-temps le cavalier ni le fantassin n'ont plus de goujats; l'un pour por-

ter ses houguines, son manteau, ses vivres, l'autre pour porter son arquebuse. Le mot *Goujat* s'est conservé durant un siecle, parmi les maçons : il désignoit l'apprentif portant l'augeot. A présent, *Goujat* n'est plus qu'un terme de mépris.

GRAILLON. Subst. masc. Les restes ramassés d'un repas. *Les gueux vivent de graillons. Un ragoût qui sent le graillon.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Voilà une étrange définition, et d'étranges exemples ! Un graillon est positivement une excrétion de la poitrine, dont elle s'est débarrassée au moyen de la toux. C'est le sens littéral du mot. Quant à telle ou telle acception métaphorique, il est peu et très peu de circonstances où les gens qui respectent l'honnêteté, puissent en admettre aucune.

GRAMEN. Subst. masc. Nom générique qu'on donne à certain genre... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce qui semble dire : *Nom de genre, qu'on donne à un genre.*

SUITE DE L'ARTICLE, GRAMEN. + ... à certain genre de plantes... Elles ont leurs fleurs... à étamines... feuilles... étroites, pointues... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le pourcotier, qui est un *Gramen*, n'a pas ces caracteres-là.

2°. Notre substantif féminin *Grame*, tiré peut-être de ce mot latin *Gramen*, est un terme usité parmi les agriculteurs. Les grames sont toutes les herbes vivaces qui endommagent les blés.

SUITE DE L'ARTICLE, GRAMEN. + On peut rapporter tous les *Gramen* aux plantes fromentacées... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Comme on peut rapporter toutes les taches de cambouis au savon.

GREDIN, GREDINE. Adjectif. Gueux, mesquin. *Cela*

est bien gredin..... Ce n'est qu'un gredin... Ce n'est qu'une gredine... Il est du style familier...... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. On dit proprement un *Chien gredin*, une *Chienne gredine*, pour désigner un chien de l'espece ou race dite des gredins : hors de là, le mot *Gredin* est très injurieux et n'est point adjectif. 2°. Au figuré non plus qu'au propre, le mot *Gredin* n'est synonyme ni de *Mesquin* ni de *Gueux*. Le sens de ce terme se rapporte uniquement au caractere de bassesse et d'insolence, que montrent certaines gens, dans quelque état de la société qu'ils se trouvent.

GREDINERIE. Subst. féminin... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Barbarisme.

GRELUCHON. Subst. masc. Nom qu'on donne à l'amant aimé et favorisé secrétement par une femme qui... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On désigne par ce mot, un homme qui se sert de l'argent d'une femme dont il n'est pas le mari, comme si cet argent lui appartenoit. Dans notre antique idiôme, ce mot signifioit, *Leveur d'impôts*; etc.

GRÈVE. Subst. fém. Lieu uni et plat, couvert de gravier, de sable, le long de la mer ou d'une grande rivière. *La mer jette ses immondices sur la grève.*

Il y a une place publique à Paris, qu'on nomme *La Grève*, parce qu'elle est le long du bord de la Seine; et c'est un des lieux où l'on fait les exécutions. *Un tel fut décapité en Grève, en place de Grève.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Le nom substantif féminin *Grave* ou *Greve*, ne s'applique jamais à une rive lorsqu'elle est formée de sable, mais seulement lorsqu'elle est formée de gravier; et encore faut-il ajouter que *Greve* et *Grave*, dans ce sens, sont des expressions patoises.

2°. A l'égard de la *Place de Greve*, à Paris, il n'est point vraï qu'elle ait reçu ce nom *parce qu'elle est le long du bord de la Seine*. C'est là une fausse conjecture, faite par des écrivains qui avoient de l'érudition sans doute, mais qui manquoient de celle dont ils auroient eu besoin dans cette occasion.

Peut-être aussi pourroit-on reprocher à l'Académie Françoise, d'avoir établi sur la conjecture de ces écrivains, un argument qui n'est autre chose qu'un paralogisme. Car si un endroit de Paris avoit été nommé *La Greve*, parce qu'il est *le long du bord de la Seine*, tous les endroits de Paris qui seroient le long du bord de la Seine, devroient avoir, ou du moins auroient dû avoir anciennement ce même nom ; conséquence à la fois absurde et contraire à l'histoire............

GRIBLETTE. Subst. fém. Petit morceau de porc frais ou salé, de veau, de volaille, etc. fort mince, hâché, battu et envelopé de petites tranches de lard, qu'on met rôtir sur le gril. *Manger des Griblettes*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les modes changent en Europe. Un des principaux avantages du DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE, pourroit être de préserver le langage de leurs influences, tantôt malignes, tantôt ridicules. La définition de *Griblette*, importante apparemment dans le livre intitulé, *Cuisiniere bourgeoise*, aura été copiée par l'Académie, lorsque la cour du régent Philippe faisoit consister en partie le mérite et la grandeur, dans l'art d'apprêter les ragoûts.

GRIGOU. Subst. masc. Un gredin, un misérable..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Voilà des injures ; et les lecteurs préféreroient une définition.

Dans l'antique idiôme, le mot *Grigou* signifioit un pâtre ; par conséquent un homme presque toujours seul, ayant par conséquent le temps de beaucoup réfléchir, et par conséquent encore, capable de sorcellerie. Or tout le monde sait que, de capable à coupable, la distance est plus ou moins petite, selon les temps, les pays et les personnes. Ajoutez à cette variation dans les opinions humaines, l'autorité d'un texte académique tiré d'un gros livre ; et préparez-vous à voir sans étonnement la qualification de *Grigou*, suffire pour faire condamner un homme, en telle ou telle partie du monde, à être jetté dans une chambre-ardente......

GRUYÈRE. Subst. masculin.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Féminin.

SUITE DE L'ARTICLE, GRUYÈRE. + Sorte de fromage... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Littéralement, non; c'est faire une ellipse, que de dire, *Du gruyere*, pour *Du fromage de gruyere*. Une gruyere est le domaine d'une fromagerie.

GUÉRITE. Subst. fém. Petite loge, petit réduit sur le rempart d'une place, où la sentinelle se met à couvert contre les injures du temps. *Un boulet de canon donna dans la guérite et tua la sentinelle...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. La troisieme lettre de ce mot est un E muet. Il falloit écrire *Guerite*, et non *Guérite*.

2°. Ce n'est pas seulement *sur le rempart d'une place* qu'il y a des guerites ; ainsi la définition pêche par omission.

3°. Il est très rare qu'un boulet de canon aille tuer un factionnaire dans sa guerite : l'exemple de diction est donc mal choisi.

Suite de l'article, GUÊRITE. + On dit proverbialement et figurément, *Gagner la guérite*, pour dire s'enfuir... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Point du tout. On *gagne la guerite*, pour se mettre à l'abri de la pluie.

Fin de l'article, GUÉRITE. + Guérite se dit aussi de certains petits cabinets ouverts de tous côtés qu'on fait quelquefois au haut des maisons, pour y prendre l'air, et découvrir de loin. *Il a fait faire une petite guérite au haut de sa maison.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'épithete de *Petit* est de trop, grammaticalement parlant, ou dans la définition ou dans l'exemple.

GUET-APENS. Subst. masc. Embûche dressée pour assassiner quelqu'un, ou pour lui faire quelque grand outrage. *Ce n'est point une rencontre ni un duel, c'est un guet-apens. On l'a tué de guet-apens...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La premiere phrase présentée ici pour exemple, contient un solécisme : car le substantif *Rencontre*, quand il est employé dans le sens de *Combat singulier*, est toujours masculin. Il falloit écrire : *Ce n'est ni un duel ni un rencontre ; c'est un guet-appens.*

Suite de l'article, GUET-APENS. + Il vient de l'ancienne façon de parler, *Guet appensé*, pour dire, *Guet prémédité...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Fausse conjecture. *Appensé* ne s'est jamais dit. *Appens* est un ancien adjectif qui ne signifioit point, *Prémédité.* S'il avoit eu cette signification, il n'auroit pas pu servir d'épithete au substantif *Guet*, lequel ne signifioit point autrefois, l'action de guetter, mais des gens postés pour guetter. Aussi l'adjectif *Appens* étoit-il relatif tantôt aux personnes, tantôt aux lieux, sans l'être jamais au temps. *Prémédité*, au contraire,

est toujours relatif au temps, et ne l'est jamais ni aux lieux ni aux personnes.

GUEUSE. Subst. fém. Pièce de fer fondu, qui n'est point encore purifié. On dit, *Couler la gueuse*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Académie avoit à opter entre *Gouise* et *Gueuse*, quand cet article fut rédigé. Elle se détermina pour *Gueuse*. Eut-elle raison?

GUEUSE. Terme de Billard. Il n'a d'usage qu'en cette phrase, *Être en gueuse*, qui se dit lorsque les deux billes sont du même côté de la passe, et que celle du joueur est placée de façon que l'une des branches du fer l'empêche de pousser sa bille en ligne droite sur l'autre, en sorte que pour toucher il est obligé de chercher la bricole. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Voilà une phrase bien longue, bien obscure, pour expliquer une expression inusitée, laquelle signifie, *Avoir du fer*, expression usitée, mais inutile à présenter au public. Et si, après une lecture attentive de cette phrase entortillée, vous recourez à la lettre B, puis à la lettre C, pour apprendre ce que c'est que *chercher la bricolle*, vous ne le trouverez point. Vous ne trouverez pas même le mot *Bricole* orthographié comme il l'est dans cette fausse explication; et pour surcroît d'étonnement, vous remarquerez à votre aise, que le rédacteur n'a connu que la moitié de la ligne de bricolle.

GUEUSERIE. Subst. fém. Indigence, misère, pauvreté... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non.

SUITE DE L'ARTICLE, GUEUSERIE. + *Il y a bien de la gueuserie dans cette Province*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Il y a bien de la gueuserie dans*

cette Province, au lieu d'*Il y a une grande misère dans cette province*, est une métaphore à la Turcaret.

GUEUX, GUEUSE. Adjectif... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ces mots ne sont pas des adjectifs; ce sont des substantifs qu'on emploie adjectivement, dans deux ou trois dictons métaphoriques.

SUITE DE L'ARTICLE, GUEUX, GUEUSE. + Indigent, nécessiteux,... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On appelle proprement *Gueux*, l'homme qui mendie par fainéantise; et *Gueuse*, la femme qui mendie par libertinage.

SUITE DE L'ARTICLE, GUEUX, GUEUSE. + Qui est réduit à mendier... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non, mais qui fait métier de mendier, ayant à choisir entre le travail et la mendicité.

SUITE DE L'ARTICLE, GUEUX, GUEUSE. + *Ces gens là sont si gueux qu'ils n'ont pas de pain*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Autre solécisme à la Turcaret. Il faut dire, *Sont si pauvres*, pour s'exprimer correctement et honnêtement.

SUITE DE L'ARTICLE, GUEUX, GUEUSE. + *C'est une famille fort gueuse*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette phrase signifie grammaticalement, que la famille dont on parle, est composée de gens de saque et de corde.

GUILLEMETS. Subst. masc. plur. Terme d'imprimerie. Doubles virgules que les compositeurs mettent au bout des lignes pour marquer les citations. *Il faut distinguer ce passage par des guillemets*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Un guillemet* se compose d'une double virgule. Il y a des imprimeurs qui ne mar-

quent les longues citations, qu'en plaçant *un guillemet* au commencement de chaque paragraphe, et *un guillemet* à la fin du paragraphe qui termine la citation. Mon jeune lecteur voit aisément, d'après ce que je viens d'écrire, que le substantif pluriel *Guillemets*, n'est pas privé de singulier, ainsi que le fait entendre l'article du Dictionnaire. 2°. Le mot *Guillemet* n'est ni plus ni moins un terme d'imprimerie, que le mot *Alphabet*. Les guillemets étoient en usage longtemps avant que l'imprimerie fût inventée. 3°.....

GYMNOSOPHISTES. Substantif masculin pluriel.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce pluriel a un singulier, qui est le mot *Gymnosophiste*, sans *S* à la fin.

SUITE DE L'ARTICLE, GYMNOSOPHISTES. + Anciens Philosophes Indiens... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Anciens et modernes : indiens et autres.

SUITE DE L'ARTICLE, GYMNOSOPHISTES. + ... qui, à ce qu'on prétend, ... s'adonnoient à la contemplation des choses de la nature... (DICT. DE L'ACAD)

REMARQUE. Il n'est pas besoin d'une autorité, pour écrire que des philosophes se sont adonnés à la contemplation des choses de la nature; et s'il falloit recourir à une autorité pour ce point de fait, celle de la particule *On* ne seroit pas suffisante.

SUITE DE L'ARTICLE, GYMNOSOPHISTES. + ... sans se soucier d'habits... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. D'habits de soie.

FIN DE L'ARTICLE, GYMNOSOPHISTES. + ... ni de délicatesse dans le manger. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Expression équivoque. L'armée entiere d'Alexandre ne seroit pas venue à bout

de faire manger, de bon gré, un anchois ou une alouette, à un gymnosophiste.

Le mot *Gymnosophiste* signifie littéralement, *Philosophe-nud* ; et historiquement, *Philosophe-né*.

HACHEREAU. Substantif masculin diminutif. Petite cognée. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Fausse orthographe. Le mot est *Hacheraud*. 2°. Ce mot n'est point un diminutif. 3°. Un hacheraud est une coignée de fer, proprement dite, sans distinction de grosseur. 4°.....

HALLALI. Cri de chasse qui annonce que le cerf est sur ses fins. (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Cinq ou six fautes. 2°..... 3°.....

HALLEBARDE. Subst. fém. Une sorte d'arme d'hast, garnie par en haut d'un fer long, large et pointu, qui est traversé d'un autre fer en forme de croissant. *Un coup de hallebarde. La hampe d'une hallebarde. Porter la hallebarde....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. La traverse d'une hallebarde, est ce qui la distingue d'une pertuisane : mais, que cette traverse soit en forme de croissant, ou d'autre façon, c'est indifférent pour la définition de *Hallebarde*.

2°. La phrase que le Dictionnaire présente comme une définition de ce terme, ressemble à un exorde, et n'est pas grammaticalement achevée.

FIN DE L'ARTICLE, HALLEBARDE. + La hallebarde est l'arme que porte le Sergent dans une compagnie de gens de pied. Ainsi on dit qu'*On a donné une hallebarde à un Soldat*, pour dire qu'on l'a fait Sergent. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Ce paragraphe est à reléguer dans un glossaire. Mais le nom et la forme de la halle-

barde tiennent à une destination originaire, dont le Dictionnaire ne dit mot.

HAQUENÉE. Substantif féminin.... Cheval ou cavale.. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Non pas *Cheval*, si ce n'est figurément, et à certaine condition.

Suite de l'article, HAQUENÉE. + ... de médiocre taille,... (Dictionn. de l'Acad.)

Remarque. La taille n'y fait rien.

Suite de l'article, HAQUENÉE. + ... facile au montoir,... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Tout cheval bien dressé est facile au montoir. 2°...

Suite de l'article, HAQUENÉE. + ... et qui va ordinairement l'amble.. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ceci n'est point clair. Une haquenée est une jument qui n'a d'autre allure que le pas et l'amble.

HARASSER. Verbe actif. (*Et entre parentheses :* H s'aspire.) Lasser, fatiguer. *Le train du cheval l'a extrêmement harassé.. Las et harassé.. Des troupes harassées. Un cheval harassé... Il a l'esprit harassé.* (Dict. de l'Académie.)

Remarque. Feu M. de M***, de qui on racontoit maint et maint quiproquo, dit un jour à une dame : « J'ai tant couru la poste, pour venir » voir vos beaux yeux, que je suis *terrassé* ». Quand M. de M*** fit ce compliment, des puristes ne s'étoient pas encore avisé peut-être, de changer la prononciation du mot *Harrassé*, en lui donnant pour racine le mot *Haras*. Cette étymologie fût-elle vraie, ce ne seroit pas moins chose ridicule, de retrancher une R au dérivé qui en a la possession. Mais elle est aussi fausse, cette étymologie, qu'elle seroit peu décente à rappeller par l'ortho-

graphe. *Harrasser* ne vient point de *Haras*, mais de *Harre*, vieux mot inutile à expliquer ici.

HASE. Susbt. féminin... La femelle d'un lapin..... On appelle figurément et par mépris, *Vieille hase*, une... femme qui a beaucoup d'enfans. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Il est vrai qu'on a entendu quelquefois des prostituées insulter de cette façon, des meres de famille ; mais cela changeoit-il quelque chose au premier devoir de l'Académie Françoise, le devoir de ne point s'écarter des regles de la bienséance? 2°. Voyez au mot, VACHE.

HÂTIER. Substantif masculin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Adjectif qu'on emploie substantivement.

SUITE DE L'ARTICLE, HÂTIER. + Sorte de grand chenet de cuisine, qui a plusieurs chevilles de fer recourbées les unes au-dessus des autres, sur lesquelles on appuye les broches pour les faire tourner. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'épithete de *Grand* est de trop. Il y a ordinairement de grands landiers aux grandes cuisines, et de petits landiers aux petites cuisines. Et il y a des chenets hâtiers qui sont petits, même dans de grandes cuisines. 2°. Le Dictionnaire ne nomme point l'hâtiere, ustensile aussi commun que l'hâtier, et bien autrement utile. Il a également dédaigné l'hâte, qui est la broche à manivelle, la broche patriarcale. 3°. Le mot *Hâtier* ne s'emploie pour *Landier* ou pour *Chenet*, que figurément. 4°. Enfin le rédacteur se fût exprimé avec moins d'inexactitude, s'il eût parlé de *crochets*, au lieu de *chevilles*.

HAUT, HAUTE. Adjectif..... On dit que *L'argent est haut*,... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. En argot de banque.

SUITE DE L'ARTICLE, HAUT, HAUTE. + On dit d'un homme qui a les manières orgueilleuses et audacieuses, que *C'est un homme haut*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est selon l'homme duquel on parle.

SUITE DE L'ARTICLE, HAUT, HAUTE. + Et on dit, qu'*Un homme est haut à la main*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un cheval.

HAUTAIN... Adjectif. Fier, orgueilleux. *C'est un homme hautain*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. B. Monsieur, c'est que mon fils est haut. C. Non, monsieur. — Il est haut, monsieur? — Vous vous trompez, monsieur; votre fils n'est pas haut : il est impertinent.

Si le premier eût dit : *Mon fils est hautain*, monsieur C. se fût vraisemblablement contenté de répondre : *Je plains son pere*.

Un illustre poëte a écrit : *HAUTAIN est le superlatif de HAUT et d'ALTIER*. Il en est au contraire le très désagréable diminutif.

HÈRE. Subst. masculin... Terme qui se dit par mépris... (DICT. DE L'ACAD.)

HÈRE. Subst. masculin... espèce de jeu... entre plusieurs personnes, et où... un seul... joueur.... gagne. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. C'est le même terme; et de ces deux explications, la seconde est la plus inexcusable. 2°...

HÉRÉSIE. Substantif féminin. Terme dogmatique... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Terme de faction.

SUITE DE L'ARTICLE, HÉRÉSIE. + Faux dogme... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non. Refus de dogme.

HÉRÉTICITÉ. Substantif féminin. Terme dogmatique... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Barbarisme.

HERMÉTIQUE. Adjectif...... se dit de ce qui a rapport à la science du grand oeuvre, c'est-à-dire, aux recherches et à la transmutation des métaux, et de la médecine universelle. *Science hermétique*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Une académie définiroit-elle sensément la médecine, en écrivant que c'est une science qui consiste à débiter de la poudre de perlinpimpin? sensément l'astronomie, en écrivant que c'est une science qui enseigne à dire la bonne avanture aux filles grosses; à trouver Charlemagne, ses douze pairs et la fée Mélusine; Jésus-christ, la vierge Marie et les douze apôtres, dans le soleil, la lune et les signes du zodiaque? Toute science n'a-t-elle pas ses doctes favoris et ses faux adeptes? toute étude, ses sages écoliers et ses présomptueux partisans?

FIN DE L'ARTICLE, HERMÉTIQUE. + ... *Philosophie hermétique. Œuvre hermétique. Chimie hermétique.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Des philosophes de l'antiquité ont cru que toute philosophie qui n'étoit pas hermétique, étoit une philosophie du second ordre; et ces personnages graves, dont la mémoire est en vénération dans toutes les académies, ne crurent jamais qu'il appartînt à des hommes de changer la nature des métaux.

HEURTOIR. Subst. masculin... marteau dont on se sert pour frapper à une porte... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Cette définition conviendroit fort bien au heurtoir claustral, qui est un marteau de bois à long manche, dont, en certains

couvens, un moine frappe à minuit, de droite et de gauche, dans les dortoirs, pour avertir ses compagnons qu'il faut aller chanter matines. Mais le rédacteur de l'article a eu sans doute l'intention de définir le heurtoir fixé à une porte de maison par une charniere : et il n'y a pas réussi.

2°. En termes de fortification, un heurtoir est une traverse destinée à repousser les roues d'une piece de batterie, qui se portent en arriere, après le coup tiré.

HIC. Subst. masc. (*Et entre parentheses :* H s'aspire.) Se dit dans le style familier... (Dict. de l'Acad.)	+ .... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Phrase sans un nominatif, exprimé ou sous-entendu.

Suite de l'article, HIC. + ... en parlant du nœud ou de la principale difficulté d'une affaire... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cette indication vague du sens figuré d'un de nos plus antiques termes, n'en est pas une définition.

Fin de l'article, HIC. + *Voilà le hic.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Si le Secrétaire-perpétuel eût fait, sur la phrase *Voilà le hic*, les recherches convenables, il se seroit apperçu peut-être, qu'aux temps de la seconde et de la premiere race, le substantif qui la termine, avoit une signification littérale que la rédaction de l'article contrarie sans motif.

HIÉROGLYPHE. Subst. masculin. Symbole, caractère, figure qui contient quelque sens mystérieux, et dont les anciens Égyptiens se servoient dans les choses qui

regardoient la Religion, les Sciences et les Arts. *Hiéroglyphes ingénieux*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Tous les âges politiques où le philosophe rencontre des institutions à approfondir, lui présentent aussi, à ce qu'il semble, des hiéroglyphes à expliquer. L'Egypte ne seroit donc pas la seule contrée qui eût fait usage d'hiéroglyphes. En effet, c'est une vérité bien connue, qu'il existe des hiéroglyphes dans les quatre parties du monde; et cependant la rédaction de l'article que le lecteur a sous les yeux, donne à entendre le contraire.....

HOC. Subst. masculin... Sorte de jeu des cartes. *Jouer au Hoc*.	+.....................
	....
	....
Au jeu du *Hoc*, les quatre Rois, la Dame de pique, le	(DICT. DE L'ACAD.)

Valet de carreau, et toutes les cartes au-dessus desquelles il ne s'en trouve point d'autres, comme les six quand tous les sept sont joués, sont *Hoc* : Et parce qu'en jouant ces sortes de cartes on a accoutumé de dire *Hoc*, de-là vient que dans le discours familier, pour dire qu'une chose est assurée à quelqu'un, on dit, *Cela lui est Hoc*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet article semble rédigé par une joueuse de hoc, et non par l'Académie Françoise.

Eh, que n'es-tu mouton! car tu me serois hoc.

LA FONTAINE.

C'est-à-dire littéralement : *Car je te confisquerois*.

L'antique substantif françois *Hoc*, n'est pas moins indépendant des cartes à jouer, que ne l'étoit autrefois le participe *Pic*, dont le synonyme est indiqué dans ma remarque sur l'article *Capot*.

HOMARD. Substantif féminin. Grosse écrevisse de mer. *Pêcher des Homards*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Pêcher des haumards n'est point

chose facile aux gens qui ne sont pas pêcheurs de profession. Un haumard nous couperoit le doigt. Mais chacun peut, sans courir ce risque, pêcher des langoustes, parce que ces animaux-ci, privés de pinces, n'ont pour défense que d'immobiles picons, en certaines parties de leur corps. Cependant l'Académie, dans son Dictionnaire, a mis pour exemples : *Pêcher des Homards*, et *Manger des langoustes*. Je proposerois donc, au moins, que les verbes de ces deux exemples fussent substitués l'un à l'autre, et qu'on mît, *Pêcher des langoustes* et *Manger des haumards*. La langue ne perdroit rien à ce changement ; et personne ne seroit induit en erreur, par la comparaison des deux articles du Dictionnaire de l'Académie : *Homard* et *Langouste*.

HÔTEL. Subst. masc. Grande maison d'un Prince, d'un grand Seigneur, d'une personne de grande qualité... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. D'après cette rédaction très négligée, on pourroit dire indifféremment, sans croire heurter l'usage : *Le château* ou *l'hôtel des Thuileries*, *de Fontainebleau*, *de Compiegne*, *de Saint-Germain*, etc.

SUITE DE L'ARTICLE, HÔTEL. + On appelle *L'Hôtel-Dieu*, l'Hôpital ordinaire des malades. *Administrateur de l'Hôtel-Dieu*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On nomme *Hôtels-Dieu*, les hôpitaux où sont admis tous les malades, sans distinction de nation ni de religion.

HOURVARI. Subst. masculin. (*Et entre parentheses* : H s'aspire.) Terme dont les Chasseurs se servent

OURVARI. Terme de Vénerie. Cri pour faire retourner les chiens, quand le cerf a fait un retour.

pour faire revenir les chiens (Dict. de l'Académ.)
sur leurs premières voies,
quand ils sont tombés en défaut... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. De ces deux explications, un lecteur bénévole peut tirer le sens complet du mot; mais sa bonne volonté ne peut sauver l'Académie d'un ridicule.

Fin de l'article, HOURVARI, par une H. ÷ Il se dit aussi pour un grand bruit, un grand tumulte. *Il y a eu là un étrange hourvari*. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le secrétaire du secrétaire perpétuel, a confondu *Hourvari* et *Boulevari*, qui ne sont non plus le même mot que *Houzard* et *Hazard*. Le second de ces termes, c'est-à-dire, *Boulevari*, est de la marine; et c'est celui qu'on emploie figurément, dans le langage public.

HOUSSARD et HOUSARD. Subst. masculin... Cavalier Hongrois. On donne aujourd'hui ce nom aux soldats d'une sorte de milice à cheval, qui a une manière particulière de combattre, et dont on se sert ordinairement pour envoyer en parti et à la découverte. *Colonel des Houssards. Les Houssards sont des troupes légères*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. *Houzard* est un mot ancien dans notre langue, lequel se disoit autrefois d'un cavalier chaussé de *houzes*; ce qui n'empêche pas que trois ou quatre étymologies publiées par des écrivains allemands, ne donnent quelque vraisemblance à la définition de l'Académie Françoise, mais ce qui ne l'autorisoit pas néanmoins à passer sous silence le verbe *Houzarder*, qui se dit de l'action d'un ou de plusieurs cavaliers de ligne, quand ils quittent leurs rangs, pour répondre aux escarmouches des cavaliers de troupes légeres.

HOUSSINE. Subst. féminin... Verge ou baguette de houx ou d'autre arbre, dont on se sert quelquefois pour faire

aller un cheval. *Donner un coup de houssine à un cheval. Il n'avoit qu'une houssine.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il est étonnant que l'Académie, qui semble souvent n'adresser ses définitions qu'à la classe la plus brillante des lecteurs, que l'Académie Françoise qui définit la sauciere des palais et néglige la sauciere des villages, se jette ici dans l'extrémité opposée, en disant qu'on se sert d'une houssine, *pour faire aller un cheval*; ce qui n'arrive pourtant qu'aux gens qui n'ont aucune connoissance de l'équitation. L'écuyer n'employe jamais la cravache que lorsqu'il dresse un jeune cheval, ou quand il corrige un cheval rétif. Au reste, depuis que l'Académie Françoise, d'après Richelet ou un autre, a fait venir très inutilement *Houssine* de *Houx*, on voit par fois des messieurs de Paris se promener à cheval, une gaule de houx à la main. C'est ainsi que des erreurs de haut parage peuvent devenir de l'histoire.

HUI. Adverbe de temps, servant à marquer le jour où l'on est. Ce mot est vieux, et n'est plus en usage qu'en termes de Pratique. *D'hui en un an. D'hui en un mois. Ce jour d'hui les chambres assemblées.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Si l'on examine le mot *Hui* séparément, comme le présente ici l'Académie, sans nécessité aucune, *Ce jour d'hui* signifiera mot-à-mot, *Ce jour de proclamation.* Or le mot *Proclamation* est un substantif, et non un adverbe. Il a remplacé, dans notre langue, le substantif féminin *Criée*, qui avoit remplacé le substantif masculin *Huy*; choses pour le moins inutiles à remettre dans les livres. Car la conservation de la langue françoise dans sa clarté, exige qu'un mot dont le sens est bien déterminé par la parole et par l'écriture, ne soit plus soumis

aux décisions du vulgaire, ou des écoliers qui le dirigent trop souvent.

HURE. Substantif féminin... La tête d'un sanglier. *Une hure de sanglier.*

On dit aussi, *La hure d'un saumon, la hure d'un brochet.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Et on dit aussi : *Une hure de porc.*

FIN DE L'ARTICLE, HURE. + On dit figurément et familièrement d'un homme qui a les cheveux mal-faits... qu'*Il a une vilaine hure.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Métaphore de charcutier. Quant aux *Cheveux mal faits*, l'Académie n'a point défini cela dans son dictionnaire.

HURLUBERLU. Adverbe... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Adjectif des deux genres. Le Secrétaire-perpétuel a oublié *Lustucru.*

ILLUMINER. Verbe actif. Eclairer, répandre de la lumière sur quelque corps...

ILLUMINER. Signifie figurément, et en matière de Religion, Eclairer l'esprit, éclairer l'ame...

ILLUMINÉ, ILLUMINÉE. Participe..

Il signifie aussi un visionnaire en matière de Religion; et alors on le fait substantif...

On appelle aussi, *Illuminés,* certains Hérétiques qui ont paru en ces derniers siècles. *Il est de la Secte des Illuminés.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce qu'on appelle ironiquement *Les illuminés*, et théologiquement, *Les faux illuminés*, est de tous les siecles, et hors de toutes les religions. Parmi ces sortes de gens, *on commence par l'esprit*, à ce que dit l'apôtre saint Paul.

INCESTE. Substantif masculin. Conjonction illicite entre... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Illicite ou licite. Car ce mot *Inceste* est un terme de philosophie morale, et non de jurisprudence. L'antique philosophie des grands mysteres, en personnifiant ce vice, le plus contraire de tous les vices à l'ordre politique et à la paix des ménages, lui donna, entre autres formes, celle d'un vieillard décrépit, armé de la massue d'Hercule. C'étoit un avertissement aux législateurs de tous les pays et de tous les siecles. Mais peu savent en profiter.

Suite de l'article, INCESTE. + *Commettre, faire un inceste avec sa soeur.....* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Phrase déshonnête.

INCUBATION. Subst. fém. Action des volatiles qui couvent les oeufs. *La chaleur de certains fours peut suppléer à l'incubation.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce terme est scientifique. Il fut, je crois, fabriqué par monsieur de Réaumur, qui ne connoissoit pas notre substantif *Couvaison*, oublié par l'Académie Françoise.

INDIENNE. Subst. fém. Toile peinte aux Indes. Ce nom est devenu appellatif, et se dit de toutes sortes de toiles peintes. *Une belle indienne. Une robe d'indienne.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Toute toile peinte est nommée *Indienne*, pourvu qu'elle soit aussi toile de savonnage. Cette condition n'a pas été remarquée par les secrétaires de l'Académie : d'où il s'ensuit qu'un tableau de Raphaël le grand, de Nicolas Poussin, ou de Michel-Ange, est une indienne.

INITIATION. Subst. fém. Cérémonie par laquelle on étoit initié à la connoissance et à la participation de certains Mystères. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Cet article ne désignant aucun

des siecles auxquels les secrétaires de l'Académie ont évidemment voulu le faire rapporter, est défectueux.

2°. L'initiation aux *Grands mysteres* ne fut jamais une cérémonie.

INITIER. Verbe actif. Il ne se dit proprement qu'en parlant... des anciens Païens..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur. TÉMOIN DAVID ET LA SYBILLE. Un vocabulaire doit éviter scrupuleusement de donner comme vraies, aux jeunes gens qui le consultent, des idées douteuses sur l'histoire; à plus forte raison, des idées fausses.

SUITE DE L'ARTICLE, INITIER. + Ainsi en parlant de quelqu'un des anciens Grecs ou Romains, on dira, *Il se fit initier*..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Apparamment comme on diroit, *Il s'est fait cardinal*, ou *maréchal de France*.

INQUISITION. Subst. féminin. Tribunal établi... pour rechercher et pour punir ceux qui ont des sentimens... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ceux d'entre les citoyens seulement, qui ont...

SUITE DE L'ARTICLE, INQUISITION. + ... qui ont des sentimens contraires à la Foi... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. A la foi des inquisiteurs.

SUITE DE L'ARTICLE, INQUISITION. + On nomme... ce Tribunal, *Le Saint Office*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non, si ce n'est ironiquement.

SUITE DE L'ARTICLE, INQUISITION. + *L'inquisition est établie en Italie, en Espagne*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. A Maroc, à Gibraltar, à Alger, à Constantinople, à Ispahan, à Congo, à Bénin, à Pékin, à Gondar, au Japon, au Monoëmugi, au Monomotapa, etc. Quant à l'inquisition d'Es-

pagne et d'Italie, elle fut un cadeau du mahométisme, au christianisme mal-entendu.

INSTIGUER. Verbe actif. Exciter, pousser quelqu'un à faire quelque mauvaise action. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. En vain le barbarisme *Instiguer* est-il placé depuis plus de cent ans dans nos dictionnaires ; le bon goût le repousse et le repoussera toujours. L'Académie Françoise a tellement senti cette vérité, qu'elle n'a pas même osé accompagner sa définition d'un exemple.

INSTITUTEUR, INSTITUTRICE. Substantifs... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le second des chefs de cet article, n'est pas françois.

SUITE DE L'ARTICLE, INSTITUTEUR, TRICE. + *L'instituteur... de telle cérémonie. Instituteur des Jeux Olympiques. La reine Jeanne, fille de Louis XI, est Institutrice de l'Ordre de l'Annonciade...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Jeanne de Bourges fut fondatrice d'un des trois ordres pieux, dits, de l'Annonciation ou Annonciade.

FIN DE L'ARTICLE, INSTITUTEUR, TRICE. + On appelle aussi *Instituteur*, celui qui est chargé de donner les premières instructions à un Prince. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Celui qui donne les premieres instructions à un prince, est un précepteur : et aucun édit n'auroit le pouvoir de métamorphoser un précepteur en un instituteur. A plus forte raison ce changement ne put-il être opéré par une parole de Louis XIV; lequel ne se doutoit pas qu'en donnant le titre d'*Instituteur* à l'homme qui montroit l'abécé à un de ses fils, il ne faisoit que soumettre sa propre grandeur à la vanité d'un pédant.

INTERPRÈTE.	DROGMAN.	TRUCHEMAN.
Substantif. . . . (DICTIONN. DE L'ACAD.)	Substant. masculin.... (DICT. DE L'ACAD.)	Substant. masculin.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. De ces trois chefs d'articles, un seul, le premier en ordre, est un terme du bon usage; le second et le troisieme sont un même mot, de la langue franque, différemment orthographié.

INVENTAIRE. Subst. masc. Rôle, mémoire, état, dénombrement par écrit, contenant par articles les biens, meubles, titres, papiers d'une personne, d'une maison. *Faire l'inventaire des biens, des meubles, des marchandises de quelqu'un. Mettre, coucher dans l'inventaire, sur l'inventaire. Cette femme s'est remariée sans faire inventaire*....... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette derniere phrase sur laquelle j'arrête mon lecteur, n'est pas correcte. On dit et on doit dire, *Cette femme s'est remariée sans faire d'inventaire.* L'article *De* est ici indispensable.

SUITE DE L'ARTICLE, INVENTAIRE. + On appelle aussi *Inventaire*, la vente des meubles qui sont contenus dans l'inventaire. *Il y a un inventaire en telle place publique, dans cette maison-là. J'ai acheté cela à un inventaire. L'huissier qui a fait la criée d'un inventaire*...... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le dernier mot de la premiere phrase de ce paragraphe, est lié à sa préposition par un article défini : style de pratique, ou faute d'impression. Il falloit mettre là un article indéfini, et écrire : *Qui sont contenus dans un inventaire.*

2°. A l'égard du document que présente la même phrase, et des exemples qui suivent le document, il n'y a aucun doute que le tout ne soit erronné. Le mot *Inventaire* ne s'emploie jamais pour signi-

fier une vente de meubles faite sur inventaire. C'est *Encan* qu'il faut dire, et que disent les gens qui s'expriment avec justesse. Un huissier ne fait point la criée d'un inventaire; il fait la criée d'un encan ou d'une vente. Acheter un meuble à un inventaire, seroit souvent se rendre complice d'un vol; l'acheter à un encan, est un acte qui ne peut point être blâmé.

Fin de l'article, INVENTAIRE. + On appelle parmi le peuple, *Inventaire,* un panier plat. Voyez Eventaire. (Dictionnaire de l'Académie.)

Remarque. On ne peut disconvenir que ce paragraphe ne soit très mal rédigé. 1°. Un inventaire n'est pas un *panier plat*. 2°. Ce n'est guere parmi le peuple qu'on donne le nom d'*Inventaire* à un *Eventaire*. 3°. Je renvoie le lecteur à ma remarque sur ce dernier mot.

ISOPÉRIMÈTRE. Adjectif de tout genre. Terme relatif dont on se sert en Géométrie... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Terme de géométrie.

Suite de l'article, ISOPÉRIMÈTRE. + ... pour signifier des figures... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. En géométrie, on ne se sert pas d'un singulier, pour signifier un pluriel.

Suite de l'article, ISOPÉRIMÈTRE. + ... dont les circonférences sont égales... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le mot *Circonférence* au lieu du mot *Périmetre*, fait équivoque en pareille définition.

Deux figures de géométrie ou plusieurs, dont les aires sont déterminées dans les mêmes formes, sont isopérimetres. Ainsi, par exemple, tous les triangles isosceles dont le sommet a le même nombre de degrés, sont des figures isopérimetres, quelque différence qu'il y ait dans l'étendue de ces triangles.

JAMBETTE. Subst. fém. Petit couteau de poche..... (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. On ne fait plus de petits couteaux dont le manche ait la forme d'une jambe, et que les coutèliers nommoient *Jambettes*, par cette raison : mais les écoliers, mais les petits garçons n'ont pas oublié de *jouer à la jambette*; et le Dictionnaire de l'Académie, qui parle de beaucoup d'autres jeux, ne dit mot de celui-ci.

JAN. Terme du jeu de trictrac. Ce mot a un grand nombre d'acceptions à ce jeu. *Petit jan. Grand jan. Jan de retour.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Ce n'est pas seulement au jeu du tric-trac, que s'est conservé l'antique substantif *Jan*, synonyme de *Chambre*. Les écoliers s'en servent encore, quand ils jouent au *Pied-levé*, et à quelques autres jeux. Les potiers fabriquent, pour quelques artisans des villes, de la vaisselle à plusieurs jans, depuis la soupiere jusqu'à la saliere, mais qu'à la vérité, les marchands qui les débitent et ceux qui les achettent ne connoissent plus guere que sous le nom de Vaisselle à compartimens. Les salieres de fayence à couvercle, ont d'ordinaire trois jans; un pour le sel, un pour le poivre, un pour la muscade ou les épices : et ce sont deux *méjans* qui forment ces trois jans. Les vanniers font des corbeilles à méjans, lesquelles ont diverses destinations.

Les joueurs de tric-trac qui ont publié des livres sur ce jeu, se sont tellement embrouillés dans le chapitre des *jans*, que l'Académie Françoise a cru devoir corriger d'une maniere indirecte, les explications données par ces écrivains. Elle les a donc corrigées, mais en opposant à une conjecture une conjecture, au lieu de la détruire par la connoissance certaine de la matiere qu'elle sou-

mettoit à sa critique. Voyez ci-après, au mot POUVOIR.

JANISSAIRE. Subst. masc. Soldat de l'Infanterie Turque, qui sert à la garde du Grand Seigneur. *Les Janissaires firent bien leur devoir dans cette bataille. Les Janissaires sont établis pour la sûreté de la personne du Grand Seigneur.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les janissaires sont un ordre militaire et religieux, dont tous les confreres doivent être nés sous la souveraineté directe de l'empereur de Constantinople, ou enlevés dans leur bas âge à leurs parens, par la force de ses armes. L'empereur des Osmanlis, ou le Grand-Seigneur, est lui-même simple janissaire, et se présente chaque mois à la chambrée dont il fait partie, pour y recevoir sa solde, et manger à la gamelle.

JÉHOVAH. Substantif masculin... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Phrase hébraïque.

SUITE DE L'ARTICLE, JÉHOVAH. + Nom de Dieu en Hébreu... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Qualification de Dieu, laquelle se rapporte à son Eternité et à sa Toute-puissance.

SUITE DE L'ARTICLE, JÉHOVAH. + *Les Juifs par respect ne...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Amphibologie.

SUITE DE L'ARTICLE, JÉHOVAH. + ... *ne prononçoient point le nom de Jéhovah...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Autre amphibologie. Chacun sait que les juifs n'ont pas existé seulement, mais qu'ils existent. 2°. Passage de Flavien Joseph, mal expliqué. Ainsi la phrase contient, outre les deux amphibologies, une erreur de fait.

FIN DE L'ARTICLE, JÉHOVAH. + *On a gravé un Jéhovah*

au-dessus de l'autel. (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Façon de s'exprimer supportable dans le langage d'un artisan.

JOUE. Subst. féminin... On dit d'un homme extrêmement maigre et atténué... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Redondance, et terme impropre.

SUITE DE L'ARTICLE, JOUE. + ... extrêmement maigre et atténué, qu'*Il a les joues cousues.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On ne dit point cela.

SUITE DE L'ARTICLE, JOUE. + On dit, *Coucher en joue,* pour dire, Ajuster son fusil pour... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ajuster son fusil, et le mettre en joue, sont deux actions différentes. *Mettre* ou *Coucher son fusil en joue*; et par ellipse, *Mettre* ou *coucher en joue*, signifient, Prendre sa visée avec le fusil dont on est armé.

JUMART. Subst. masc. Animal engendré d'un taureau et d'une ânesse, d'un âne et d'une vache, d'un cheval et d'une vache, d'un taureau et d'une jument. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Cette phrase auroit besoin d'une particule disjonctive, qui en séparât les quatre membres.

2°. Ni les pâtres de Fey-Sole, ni les philosophes des environs, ne disent qu'un joumarre provienne de bête âsine.

FIN DE L'ARTICLE, JUMART. + *Quelques personnes nient l'existence des jumarts, et d'autres l'assurent.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Lorsque cette phrase fut discutée dans l'Académie Françoise, tout Paris avoit vu M. de Linage, chevalier de Saint-Louis, allant et venant de Paris à Versailles, porté par un joumarre de la montagne de Fey-Sole, sur lequel il avoit fait une route de cent vingt lieues. Les pieds de cet

animal, né d'une jument, étoient ronds; et deux cornillons velus paroient sa tête. Le joumarre né d'une vache, a les pieds fourchus et le front uni. On ne s'en sert pas pour monture.

KARMESSE. Subst. fém. Nom qu'on donne en Hollande et dans les Pays-Bas à des foires annuelles, qui se célèbrent avec des processions, des mascarades, des danses et autres extravagances. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les Karmesses ou Kermesses, sont des fêtes domaniales et sociales; c'est-à-dire, des fêtes à l'honneur de la propriété, lesquelles se sont célébrées en Europe dans les temps antiques, lesquelles on y célebre encore avec plus ou moins de cérémonies; mais dont les contrées belgiques et bataves ont presque seules conservé le nom primitif.

L'Académie n'a point dit, aux mots *Olympiques*, *Saturnales*, *Compitales*, *Panathénées*, etc. que la célébration de ces fêtes romaines et grecques fût une extravagance : elle a eu raison. Il ne faut jamais insulter aux cérémonies publiques, lorsqu'elles sont l'objet de la vénération de magistrats d'ailleurs dignes de respect. ET puis, QUAND C'EÛT ÉTÉ GEORGE, IL NE FALLOIT PAS FRAPPER SI FORT.

LACRYMATOIRE. Subst. masc. Petit vase que les anciens Romains mettoient dans les sépulcres... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Ce mot *Lacrymatoire* est un barbarisme.

FIN DE L'ARTICLE, LACRYMATOIRE. + ... et qui étoit destiné à y conserver les larmes qui avoient été versées aux funérailles du mort. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Fausse conjecture. Les petits vases ou les fioles que les anciens romains, et d'autres

peuples avant eux, mettoient dans les sépulcres, étoient des amulettes, remplies, les unes d'eau, les autres de vin. Il y avoit de ces vases qui étoient doubles, fermés hermétiquement, et qui contenoient du vin et de l'eau séparés.

LACS. Subst. masculin. On ne prononce presque point le C... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On le prononce plus ou moins, selon la dignité du discours. Passons à la définition.

SUITE DE L'ARTICLE, LACS. + Cordon délié..... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le mot *Délié* fait équivoque.

SUITE DE L'ARTICLE, LACS. + *On l'étrangla avec un lacs de soie...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il eût au moins fallu avertir que ce fut en Turquie.

SUITE DE L'ARTICLE, LACS. + Il se dit encore d'une corde d'une certaine étendue, que l'on emploie pour abattre les chevaux... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Oui, les chevaux indomptés. Quant à l'*étendue d'une corde*, cette expression est contraire au bon langage. Il faut dire, *La longueur.*

SUITE DE L'ARTICLE, LACS. + *Il y a moins de danger à abattre un cheval avec les entraves qu'avec le lacs.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Moins de danger peut-être pour le cheval, mais certainement plus de danger pour le palfrenier.

FIN DE L'ARTICLE, LACS. + On appelle figurément *Lacs,* une passion dans laquelle on se laisse engager par des manières artificieuses..... *Elle le tient dans ses lacs.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette métaphore usitée, présente le mot *Lacs* comme la cause d'une passion amou-

reuse, et non pas comme une passion, ainsi que le présente l'explication académique.

LAMPAS. Subst. masc. Terme de Manége. Continuation contre nature, ou alongement de la membrane qui revêt intérieurement la mâchoire supérieure, et qui tapisse le palais du cheval... On appelle aussi cette légère maladie, du nom de *Féve*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La maladie mal décrite dans cette définition, est nommée *Empas*, et non *Lampas*, par les personnes qui ne corrompent pas la langue.

LAMPE. Subst. fém. Vase où l'on met de l'huile avec de la mèche pour éclairer..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les cuisinieres de Paris disent, *Acheter de la meche*, *Faire de la meche*, *Mettre de la meche à une lampe*, etc. Leurs maîtresses, quand elles s'expriment bien, disent, *Acheter des meches*, *Faire des meches*, *Mettre une meche* ou *des meches à une lampe*.

FIN DE L'ARTICLE, LAMPE. + On appelle *Cul-de-lampe*, Certain ornement de lambris ou de voûte... (DICTIONNAIRE DE L'ACAD.)

REMARQUE. Je renvoie mon lecteur à ma remarque sur le mot CUL-DE-LAMPE; et j'observe ici, 1°. qu'on nomme *Corne* d'une lampe, la partie saillante dans laquelle est placée la languette: 2°. qu'on dit encore dans quelques provinces, et même à Paris, d'un pere et d'une mere qui marient la derniere née de leurs filles, après avoir marié toutes les autres; qu'ils *allument la chandelle à quatre cornes*: expression proverbiale qui fait allusion à une coutume ancienne et respectable, en rappellant, au surplus, des temps où le mot *Chandelle* étoit un terme générique.

LANDI. Subst. masc. Nom d'une foire qui se tient à Saint Denis près Paris, et qui est un jour de congé célèbre dans l'Université.

C'étoit autrefois le nom de l'honoraire que les écoliers donnoient à leurs Régens. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est *Landit* qu'il faut écrire. On a beaucoup disserté sur le *Landit*, et en vain, même dans l'Académie des Inscriptions. Cet antique mot gaulois, signifioit proprement, *Epine*; et la foire du Landit ou du Saint Landit, étoit un concours privilégié de vendeurs et d'acheteurs, à la vénération desquels on exposoit d'abord un reliquaire, que l'on croyoit renfermer une épine de la couronne de Jesus-christ.

LANDIER. Substantif masculin. Gros chenet de fer, servant à la cuisine.

On dit proverbialement d'un homme dont le caractère est froid, qu'*Il est froid comme un landier.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'expression, *Froid comme un landier*, est une antiphrase.

2°. Un landier proprement dit, est ordinairement de fonte.

3°. Un landier sert à une cuisine en particulier, et non pas *à la cuisine* en général.

LANGOUSTE. Substantif féminin. Sorte d'écrevisse de mer. *Manger des langoustes.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le dictionnaire de la langue françoise ne sauroit être corrigé avec trop de soin. J'ai proposé un petit changement pour cet article, dans ma remarque sur les haumards. Voyez à l'article, HOMARD.

LANTURLU. Façon de parler tirée d'un refrain de chanson... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Au contraire.

SUITE DE L'ARTICLE, LANTURLU. + . . . et qui n'a aucun sens propre. . . (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur.

SUITE DE L'ARTICLE, LANTURLU. + . . . On ne l'emploie que pour marquer un refus accompagné de mépris... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas de mépris, mais de gaieté. La définition académique, entre autres défauts, a l'impardonnable tort d'insulter au caractere national. La réflexion de Mazarin étoit plus sage. *Ils cantent; ils pagaront.*

FIN DE L'ARTICLE, LANTURLU. + *Il lui a répondu Lanturlu.* Il est du style familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il est du style des vaudevilles.

Le roi notre sire,
Pour bonnes raisons,
Que l'on n'ose dire,
Et que nous taisons,
Nous a fait défense,
De plus chanter Lanturlu,
Lanturlu, etc.

Et ce genre de familiarité fait honneur au chef de la famille.

LAQUAIS. Substantif masculin. Valet de livrée, destiné à suivre son maître ou sa maîtresse... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'Académie, dans son Dictionnaire, a omis le dicton, *Menteur comme un laquais*, quoiqu'elle y ait rappellé le dicton, *Effronté comme un page*; ce qui n'est pas conséquent.

2°. Les laquais des potentats, sont nommés *Valets-de-pied*; ce que l'Académie n'a fait observer ni au mot PIED, ni au mot VALET.

LARIGOT. Subst. masculin. Espèce de flûte ou de petit flageolet, qui n'est plus maintenant en usage, et qui a

donné lieu à un des jeux de l'orgue qu'on appelle *Le jeu de Larigot.*

On dit proverbialement *Boire à tire larigot,* pour dire, *Boire excessivement.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Académie n'a adopté aucune des origines données au dicton de cabaret, *Boire à tire l'Arigot*, par des écrivains qui aimoient mieux deviner l'histoire que l'étudier. A la bonne heure.

LAVANGE. Subst. fém. Grande quantité de neige qui tombe tout-à-coup des montagnes. *Les lavanges sont à craindre en certain temps dans le passage des Alpes.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Lavange* est un barbarisme. 2°. La définition qu'on vient de lire est équivoque.

Une *avalanche* est une masse roulante composée de neige, et dont la formation premiere est ordinairement l'effet de quelque petite cause. Qu'un oiseau, par exemple, en se posant sur un arbre placé au penchant d'une montagne, fasse tomber plusieurs flocons, lesquels se trouvant les uns sur les autres au moment de la chûte, cherchent un centre commun de gravité; voilà une malotte qui roule en grossissant, et qui va s'augmenter de toute la neige sur laquelle son mouvement naturel la fera descendre. Si la montagne est élevée, et que l'avalanche toujours roulant ne rencontre pas un obstacle qui puisse l'arrêter tout entiere dans sa course, bientôt elle sera terrible par-tout où elle passera. Si un obstacle fortuit la coupe en deux, chacune des deux parties, prend une direction séparée, continue de rouler en enlevant la neige qui est sous elle : et ce sont deux avalanches au lieu d'une. Le voyageur, averti par le craquement des arbres, doit juger l'avalanche comme le soldat juge la bombe : mais il est à craindre que, cherchant un refuge, il ne

s'abyme dans une coignere, qui est une *grande quantité de neige tombée tout à coup des montagnes*, d'où l'a chassée un violent aquilon, laquelle donne l'apparence d'une plaine, à la vallée qui sépare deux côteaux.

Ainsi l'Académie auroit dû définir l'*Avalanche*, une *Masse* de neige, au lieu d'une *Quantité*, et dire qu'elle *roule* des montagnes, au lieu de dire qu'elle en *tombe*.

LECHE. Subst. fém. Tranche fort mince de quelque chose à manger. *Une petite lèche de jambon. On ne lui en a donné qu'une lèche.* Il est familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot, mal orthographié là, étoit anciennement d'un usage très étendu, tant au sens figuré qu'au sens propre. Diverses causes l'ont fait disparoître pour toujours. Il appartient désormais aux glossateurs, qui doivent l'écrire *Laîche*, et non *Lèche*.

LÈCHEFRITE. Subst. fém. Ustensile de cuisine, ordinairement de fer, et qui sert à recevoir la graisse de la viande que l'on fait rôtir à la broche. *Grande lèchefrite. Petite lèchefrite. Mettre la lèchefrite.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Ce mot signifioit, à la lettre, dans l'ancienne France, ***; c'est-à-dire, ***; particularité inutile à connoître; si ce n'est qu'on voulût en déterminer l'orthographe, qui doit être, *Laichefritte*.

LÉGUME. Subst. masculin. Il se dit proprement et particulièrement de certains petits fruits verts qui viennent dans des gousses, comme pois, feves, etc. *Ce sont d'excellens légumes.*

Il se dit aussi généralement de toutes sortes d'herbes potagères et de plantes, ou de racines bonnes à manger; et il s'emploie plus ordinairement au pluriel. *C'est un homme qui ne vit que de légumes. Il y a beaucoup de gens qui ne mangent*

que (du pain et) *des légumes le Vendredi Saint.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Cette définition et cette explication, erronnées l'une et l'autre, ont pour unique fondement une fausse étymologie. Toutes les plantes potageres sont proprement des *légumes*; et il n'y a point d'autres *légumes* que les plantes potageres. Ainsi les choux, les épinards, les laitues, le persil, les raves, ne sont pas moins des légumes, que les feves et les pois. Le sens primitif du mot *Légume*, n'est, comme se le sont imaginé des écrivains fort habiles d'ailleurs, ni *Plante CUEILLIE A LA MAIN*, ni *Plante LIÉE pour être suspendue au plancher*; mais ***. 2°. Le second paragraphe de l'article LÉGUME, présente dans sa rédaction un solécisme, qui disparoîtra si à ces mots, *Plus ordinairement*, on substitue ceux-ci : *Le plus souvent.* 3°.....

LESTE. Adjectif.. . Qui est fort proprement vêtu, qui est proprement et richement accommodé. *Vous voilà bien leste aujourd'hui. Tout son équipage étoit extrêmement leste.* On dit que *Des troupes sont bien lestes,* quand elles sont bien vêtues et bien armées.

LESTE se dit figurément d'un homme adroit, habile et agissant. *C'est un homme fort leste.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet article offre quatre exemples de l'emploi du mot *Leste*; le dernier seulement dans une acception figurée, les trois premiers dans l'acception propre du mot, suivant la définition qui les précede. J'ose opposer aux trois exemples et à la définition, un usage constant, général, incontestable.

Des écoliers cherchent des nids, un jour de congé : le plus *leste*, bien ou mal vêtu, est toujours le premier au haut de l'arbre ; il en parcourt les branches ; il descend aussi *lestement* qu'il est

monté. Ces écoliers se baignent-ils? Le plus *leste*, vêtu ou non, franchit promptement les fossés, les ruisseaux. Ses camarades sont ses émules, en tout temps, à la course, au Barre, et aux autres jeux d'exercice. Il est reconnu *le plus leste*; il est toujours le plus *leste*, à moins qu'il ne soit blessé, ou relevant de maladie. Cet écolier devient-il mousse? garde-marine? Que le vaisseau soit arrêté en pleine mer par un long calme: voilà le jeune homme qui propose des défis, qui grimpe *lestement* au haut des mâts, parcourt *lestement* chaque vergue, disparoit vingt fois derriere les voiles, et se remontre vingt fois aux endroits où on l'attendoit le moins. Ses camarades feront peut-être tout ce qu'il fait, mais non aussi vîte ni aussi *lestement* que lui.

On ne peut nier, ce me semble, que je ne vienne d'employer *Leste*, dans le sens propre du mot; et par conséquent, que ces trois exemples qu'on lit dans le Dictionnaire: *Vous voilà bien leste aujourd'hui*, *Tout son équipage étoit extrêmement leste*, *Ces troupes sont bien lestes*; ne le présentent dans des acceptions figurées.

LESTEMENT. Adverbe. D'une manière propre et riche. *Il étoit lestement vêtu.*

Il signifie aussi, Avec adresse, avec agilité. *Il s'est tiré lestement de ce mauvais pas.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Voyez l'article précédent.

LESTEUR. Substantif masculin. Terme de Marine. Bateau qui sert à transporter le lest. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Lesteur* est un adjectif qui s'applique, soit à un matelot soit à un bateau, et que les gens de mer ont seuls le droit d'employer substantivement.

LIMAS, subst. masculin; LIMACE, subst. féminin; LIMA-

ÇON, substantif masculin. Sorte d'Insecte rampant, de substance molle et visqueuse, et dont il y a plusieurs espèces. Les uns sont rougeâtres et n'ont point de coquille, et sont appellés... ordinairement du nom de Limas et de Limace. Les autres sont attachés à une coquille qu'ils portent sur le dos, et dans laquelle ils se retirent; et ceux-là sont appellés... ordinairement limaçons... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Un *limas* est une grosse lime; outil de forgeron. 2°. Une limace ni un limaçon ne sont des insectes. 3°. Les reptiles qu'on nomme *Limaces* et ceux qu'on nomme *Limaçons*, ne different entre eux que par la grosseur; et ni les uns ni les autres n'ont de coquille. 4°. La couleur des limaces et des limaçons varie selon l'endroit où ces animaux existent, et selon les végétaux dont ils sont réduits à se nourrir.

LUZERNE. Subst. féminin. Plante à fleurs légumineuses... (DICT. DE L'AC.)

EPARCET. Subst. masculin. Espèce de foin... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le premier de ces deux chefs d'articles n'est point un mot patois : mais la définition du second ne commence pas en termes d'argot. Ainsi, jusqu'à présent, l'avantage est à peu près égal des deux côtés.

FIN DE L'ARTICLE, EPARCET. + *L'Eparcet est succulent et très-nourrissant.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet exemple de diction est équivoque.

SUITE DE L'ARTICLE, LUZERNE. + ... C'est une excellente nourriture pour les bestiaux... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'équivoque est levée. Au reste, la luzerne doit être ménagée aux bestiaux, comme la bonne chere aux enfans.

MAGIE. Substantif féminin. Art par lequel on prétend

produire, contre l'ordre de la nature, des effets merveilleux et surprenans... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Définition fausse et dangereuse. La magie, proprement dite, est *la science des mages*.

SUITE DE L'ARTICLE, MAGIE. + On appelle, *Magie naturelle*, un art qui par des opérations secrettes et inconnues au vulgaire... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas seulement *au vulgaire*, si l'on en croit Hippocrate, et d'autres philosophes anciens et modernes.

FIN DE L'ARTICLE, MAGIE. + ... produit des effets qui paroissent surnaturels et merveilleux. On l'appelle aussi *Magie blanche*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette expression, *Magie naturelle*, désigne proprement le concours des causes de certains phénomenes subits, par lesquels la nature semble se jouer de la curiosité philosophique : et cette autre expression, *Magie blanche*, qui a pour synonyme, *Philosophie occulte*, signifie, l'heureuse étude de ces causes. Mais dans le langage commun, *Magie naturelle* et *Magie blanche*, sont des expressions par lesquelles on désigne l'adresse ou la ruse des escamoteurs.

MAIN. Substantif féminin. Partie du corps humain, qui est au bout du bras...

MAIN signifie aussi Un levé de cartes...... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Et que signifie, *Un levé de cartes*? Le Dictionnaire n'en dit rien, ni au mot *Carte* ni au mot *Levé*.

MAIN-MORTABLE. Adjectif.... Qui est de main-morte. *Les Communautés sont main-mortables*. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Ce terme auroit dû être indispensablement l'objet d'un chef d'article. 2°. Ce

terme est très mal défini par les Secrétaires de l'Académie Françoise.

MAIN-MORTE. Subst. féminin. Etat de ceux qui ne peuvent pas rendre les devoirs ou les services auxquels... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Définition vicieuse, et dont les horribles défauts ont leur source dans une équivoque. Le mot *Main-morte* ou plutôt *Men-morte*, n'a d'autre rapport avec la *partie du corps humain qui est au bout du bras*, que la consonnance de sa premiere syllabe. Et qu'on l'écrivît *Menmorte*, *Manmorte*, *Meinmorte* ou *Main-morte*, il n'auroit jamais dû être mis dans un dictionnaire sous la même rubrique, que le mot *Main*, désignant une partie du corps.

MALTÔTE. Subst. féminin. Exaction indue. Le public appelle ainsi par abus, toutes sortes de nouvelles impositions. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La signification de ce mot n'a jamais été celle que lui donne ici l'Académie. Mais les rédacteurs de l'article ont cru pouvoir mettre en oubli le sens véritable de *Maltôte*, pour saisir un autre sens qu'une conjecture étymologique leur présentoit; ce qui est un très mauvais système de définition. Le substantif *Maltôte*, ne vient point du verbe latin *Tollere*, Enlever, Prendre, Ravir. *Maltôte*, anciennement *Male* TOSTE, signifie, à la lettre, *Mal' salut*, *Facheux compliment*, *Mauvais bonjour* : et le mot *Maltôtier*, qui en est formé, a toujours été appliqué, moins par injure que par gausserie, aux officiers ou autres personnages employés à la perception des impôts, justes ou non; comme le mot *Maltôte* a été dit, de tout temps, pour désigner une contribution de guerre, ou un nouvel impôt.

Autre tort du rédacteur de l'article *Maltôte*.

Définir un mot quelconque par *Exaction indue*, c'est dénaturer à la fois le sens d'un substantif et d'un adjectif. Où donc est l'*exaction* qui soit *due?* Et si aucune *exaction* n'est grammaticalement *due*, peut-il y avoir une *exaction indue?* Certes, la langue des Pascal, des Arnaud, des Bayle, des Racine, des Fennellon, n'admet point de pareils pléonasmes. *Faire gras en temps indu*, *Sortir de chez sa maîtresse à heure indue*, etc. sont des expressions correctes: *Demander une* IMPOSITION INDUE, *imposer une* CONTRIBUTION INDUE, etc. sont des barbarismes. C'est *Injuste*, qui seroit le mot.

Les Anglois, ayant hérité, par les compagnons de leur vainqueur et dominateur Guillaume, de notre substantif féminin *Toste*, l'ont défiguré en *Toast*, masculinisé, et enfin exporté vers les quatre parties du monde. Mais la langue de Pierre Corneille et de Baptiste Rousseau, est au dessus de ces petits moyens de destruction.

MALTÔTIER. Substantif masculin. Celui qui exige des droits qui ne sont point dus... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur et vérité. Voyez la remarque précédente.

MALVOISIE. Subst. féminin. Certain vin grec qui est fort doux. *Boire de la malvoisie*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On nomme *Malvoisie*, une espece de raisins, comme on nomme *Corbal* et *Chasselas*, d'autres especes de raisins.

FIN DE L'ARTICLE, MALVOISIE. + On appelle aussi *Malvoisie*, le vin muscat cuit, de quelque pays que ce soit. *Malvoisie de Provence*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est une erreur. Le vin de malvoisie est fait avec du raisin de malvoisie, en Provence ainsi qu'en Languedoc, en Dauphiné, en

Bourgogne, etc. ; ainsi qu'à *Arvisium* ou *Arvision*, d'où le faisoient venir nos ancêtres.

MANCHE. Subst. masculin. La partie d'un instrument, par où on le prend pour s'en servir. *Le manche d'une cognée*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition n'est ni exacte ni complette.

SUITE DE L'ARTICLE, MANCHE. + On dit, *Le manche de la charrue*, pour dire, La partie de la charrue que tient le Laboureur... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit proprement, *Le manche d'un araire*, *Les mancherons* ou *Les cornes d'une charrue*; et figurément, *Le manche de la charrue*.

MANCHE. Substantif féminin. Partie du vêtement dans laquelle on met le bras. *La manche d'une robe*, ... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les manches.

SUITE DE L'ARTICLE, MANCHE. + ... *d'une soutane, d'un pourpoint, d'une chemise*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les manches. Les manches. Les manches. Et voyez à l'article, ÉCHASSES.

SUITE DE L'ARTICLE, MANCHE. + *Cordelier à la grande manche*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cordelier à la *grand'manche*.

SUITE DE L'ARTICLE, MANCHE. + On dit... *J'ai cela dans ma manche. Il a tous les Juges dans sa manche. S'il joue contre cet homme-là, il tient la partie dans sa manche*. Il est du style familier... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le deuxieme de ces exemples de diction, est écrit avec une indifférence hideuse; et le troisieme est une phrase d'escamoteur. 2°. Le mot *Il*, qui est placé après cette phrase, ne se rapporte à rien. Le Dictionnaire fourmille de fautes de grammaire semblables à celle-là.

Suite de l'article, MANCHE + On dit proverbialement..., *Du temps qu'on se mouchoit sur la manche*, pour dire, Du temps qu'on étoit fort simple... (Dict. de l'Académie.)

Remarque. Fort sale, apparamment. Et cette fanfaronnade de porcher, n'est ni un dicton ni un proverbe. Mais la phrase, *Tu ne te mouches pas du coude*, oubliée par l'Académie, à ce qu'il paroît aussi, et qui se rapporte beaucoup à cet autre dicton ironique, *Tu as du sang aux ongles*, n'est pas sans utilité, parmi les bonnes gens du peuple, pour faire taire un goujat qui vante ses prouesses. Au surplus, deux écoliers mal soignés, jouant ensemble, se frottent chacun, au besoin, les émonctoires nasals, l'un en retirant le coude, l'autre en avançant le poignet. Le philosophe qui les regarde, pourra former des conjectures plausibles sur le caractere futur de deux saliçons; mais il ne cherchera point là le sujet d'un proverbe.

MARAÎCHER. Substantif masculin. Jardinier qui cultive un marais. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce mot n'est pas de la langue françoise : il est de la halle. A mesure que la ville de Paris s'est agrandie, on a desséché, vers le nord, des marais qui jadis en faisoient une des principales défenses militaires. Le sol où ces marais étoient gisans, est aujourd'hui chargé de maisons, de chemins, ou converti en jardins potagers. Les laboureurs qui cultivent des fleurs et des fruits, appellerent par mépris, *maraichers*, ceux de leurs confreres qu'ils voyoient réduits à faire pousser sur d'anciens marais, le chou et la laitue. Mais ces choses-là n'ont qu'un temps; et la devise de l'Académie étoit, A l'immortalité. D'ailleurs, depuis que les personnages qui avoient forgé le mot barbare de *Maraichers*, se sont

fabriqué à eux-mêmes les titres de *Fleuristes* et de *Pepiniéristes*, ils ne doivent plus envier à leurs modestes confreres, le nom de *Jardiniers*.

MARMONNER. Verbe actif. Murmurer d'un murmure sourd... (DICT. DE L'ACAD.)

MARMOTTER. Verbe actif. Parler entre ses dents confusément. *Qu'est-ce que vous marmottez entre vos dents?*.... (DICT. DE L'AC.)

REMARQUE. *Marmonner* est un mot du patois de Paris : *Marmotter* est un terme du bon langage.

Mais si *Marmotter* signifie, dans la définition, *Parler entre ses dents*; que peut donc signifier l'exemple de style qui accompagne la définition?

MAROUFLE. Substantif masculin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Substantif des deux genres.

SUITE DE L'ARTICLE, MAROUFLE. + Terme d'injure et de mépris, qui se dit d'un fripon... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Maroufle* ne se rapporte pas aux actions proprement dites; et il signifie à la lettre : *Qui ne parle que pour nuire*.

MARRON. Subst. masc. Espèce de grosse châtaigne bonne à manger. *Marrons de Lyon. De gros marrons. Un chapelet de marrons*.... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. D'après cette définition, il sembleroit, 1°. qu'il n'y a point de marrons de petite espece; 2°. qu'il y a une espece, au moins, de châtaignes, qui n'est pas bonne à manger.

Ce seroient deux erreurs. Il faut donc refaire la définition.

SUITE DE L'ARTICLE, MARRON. + On appelle *Marrons d'Inde*, un certain fruit de la forme de nos marrons, qui vient sur un marronier d'Inde. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette phrase laisseroit croire,

1°. que *Marrons d'Inde* n'a point de singulier, 2°. que la France est le seul pays qui produise des marrons. Tout cela est au moins douteux.

SUITE DE L'ARTICLE, MARRON. + On dit proverbialement, *Faire comme le singe, tirer les marrons du feu avec la patte du chat*, pour dire, Se servir adroitement d'un autre pour faire quelque chose dont on espère de l'utilité, mais qu'on n'ose faire soi-même... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. La Fontaine fait naître un proverbe : Bouillon, Pradon, Lamothe ou quelque autre, veut vieillir ce proverbe, et le gâte. L'envie devient aveugle, toutes les fois qu'elle regarde un grand homme.

SUITE DE L'ARTICLE, MARRON. + On appelle des cheveux frisés en grosses boucles rondes, *Des cheveux frisés en marrons.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. En grosses boucles rondes, d'une certaine façon, oui; en grosses boucles rondes, d'une certaine autre façon, non. Premier reproche à faire au rédacteur de ce paragraphe.

Second reproche. Il n'y eut jamais de frisure *en marrons*; c'est, *A marrons*, qu'il falloit écrire, puisqu'on a jugé cette expression de barbier, digne du Dictionnaire de l'Académie.

Troisieme reproche. Mais pourquoi donc négliger les *Boucles détachées*, l'*Oiseau royal*, l'*Aile de pigeon*, le *Hérisson*, la *Boucle à l'oeil*, le *Fer à cheval*, le *Crêpé doux* et le *Crêpé vif*, le *Lissé* et l'*Abandonné*, les *Favoris*, la *Mutine* et le *Follet*, les *Toupets à la grecque* ou *les Grecques* tout court, les *Crochets à la bichon*, les *Tours à l'agnelet*, les *Fasces en béquille*, les *Fasces à la tire-bourre*, et même les *Fasces à la Gardelle* et *à la Macassin*; les *Chignons à la Ramponneau*, les *Catogans à la Dubarry*; et cent autres expressions, que dis-je! et dix mille

autres expressions tout aussi importantes à connoître pour parler habilement françois, et qu'on ne trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie?

SUITE DE L'ARTICLE, MARRON. + On dit dans les Colonies d'Amérique, qu'*Un Nègre est marron*, qu'*il est devenu marron*, pour dire, qu'il s'est enfui, qu'il s'est retiré dans les bois, dans les déserts, pour y vivre en liberté... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il falloit laisser le sieur de Mouhy, écrire pour les colonies, et M. de Lacondamine se tromper tout seul. *Maron*, *Maronne*, est un antique adjectif, tombé en désuétude, que l'Académie auroit dû ne pas permettre à ses rédacteurs, de confondre avec le substantif usuel, *Marron*.

SUITE DE L'ARTICLE, MARRON. + Il se dit aussi des animaux qui de domestiques sont devenus sauvages. *Cochon-marron*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Cette phrase, qui suit immédiatement, dans le Dictionnaire, la derniere que j'ai citée, commence par le mot *Il*; et ce mot ne se rapporte grammaticalement à rien.

2°. On dit figurément, *Négresse marone*, *Vache marone*, *Cochon maron*, etc; on dit même *Village maron* : le tout, en patois créole.

SUITE DE L'ARTICLE, MARRON. + En termes d'imprimerie, on appelle *Marron*, un ouvrage imprimé furtivement... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les deux substantifs *Marron* et *Maron*, employés pour signifier une marchandise prohibée, livre ou autre, sont, le premier un barbarisme, et le second un terme d'argot, qui ne doit jamais sortir d'une bouche académique.

MARRONNER. Verbe actif. Friser des cheveux en grosses boucles.

MARRONNÉ, MARRONNÉE. Participe. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Feu monsieur de Meyzieu, qui fut

l'Apollon de mons André le tragique, disoit quelquefois à ce poëte : *Allons, monsieur Sophocle; faites-moi un beau marronné*; d'où j'inférerois que *Marronné*, participe, se prenoit aussi substantivement, dans la boutique de mons André, sans doute inventeur du verbe.

MÂTIN. Substantif masculin... Espèce de chien, servant ordinairement à garder une cour... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Expression équivoque. Un mâtin est un *chien de grosse espece*, et non *une espece de chien*. Et le rédacteur a oublié *Mâtine*, qui se dit d'un mâtin femelle.

SUITE DE L'ARTICLE, MÂTIN. + Figurément et proverbialement, en parlant d'un grand homme de belle apparence, mais de peu d'effet, on dit, que *C'est un beau mâtin, s'il vouloit mordre.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE.

Heureux, si ses discours, craints du chaste lecteur,
Ne se sentoient des lieux où fréquentoit l'auteur !
L'ART POÉTIQUE.

SUITE DE L'ARTICLE, MÂTIN. + On dit proverbialement, *Qui a bon voisin a bon mâtin*, pour dire, Qui a bon voisin, a bonne et sûre garde. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Citation pitoyable, qui ne donne ni le texte, ni même le sens du proverbe.

FIN DE L'ARTICLE, MÂTIN. + *MÂTIN*, est aussi un terme d'injure, qui se dit d'un homme mal-fait, mal-bâti. *Voyez ce gros mâtin. C'est un laid mâtin, un vilain mâtin.* Il est populaire. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ces phrases ne sont pas populaires : elles sont de la plus vile canaille.

MEDITER. Verbe actif... (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Verbe neutre, qu'on peut employer activement.

SUITE DE L'ARTICLE, MÉDITER. + *Méditer une... méchante action.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Méditer une méchante action; en commettre une bonne, sont deux solécismes, autre part que dans une bande de voleurs.

MELASSE. Substantif féminin. Résidu graisseux des sucres rafinés, qui ne peut prendre de consistance plus solide que celle du sirop. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. La qualification de *Graisseux*, ne convient point à des substances végétales.

2°. Le substantif *Sucre* n'a point de pluriel, dans le langage public. Véritablement le fameux P*** L*** écrivit, de la Martinique ou de Saint-Domingue : *Les sucres ont baissé ici de dix pour cent ; c'est pourquoi je fais achetter à force.* Mais cette phrase n'étoit point une autorité pour des académiciens, puisqu'elle fut cause que l'on condamna les *Soi-disans* P*** J***, comme traficans.

3°. La melasse est proprement, la derniere pressée du miel ; et figurément, ce que marque le Dictionnaire.

MENUET. Subst. masc. Air à danser, dont la mesure se bat à trois temps, dans lequel il y a un repos de quatre en quatre mesures, et qui est composé de deux reprises. *Chanter, jouer un menuet. Air de menuet.*

Il se dit aussi de la danse.... *Danser un menuet. Il danse bien le menuet.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'antique mot franc-gaulois *Menuet*, signifie, la danse des *Grands-Parens*. Ce fut une belle institution morale, que celle du menuet. Si l'Académie Françoise eût bien défini ce mot, les sauteurs des boulevards n'auroient pas facilement réussi, dans ces dernieres années, à nous faire dénaturer la chose.

MERISE. Substantif féminin. Espèce de fruit rouge à

noyau, plus petit que la cerise, et à peu près de même nature. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'amarise, amerise, cerise amere, cerise mouronne, et, par aphérese, la *Merise*, est le fruit du cerisier franc. Les jardiniers de Paris donnent quelquefois le nom de *Merise* au fruit du griottier sauvageon; et l'Académie paroît ici les avoir consultés.

MERLETTE. Subst. fém. On appelle ainsi, en termes de Blason, un petit oiseau représenté sans pieds ni bec. *Il porte d'or à trois merlettes de*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'Académie, en définissant ce mot, a partagé une erreur de beaucoup d'écrivains. Rien ne l'y obligeoit. Elle pouvoit dire simplement, que la piece de blason nommée *Merlette*, ressemble à un oiseau qui n'a ni pieds ni bec. Les pieces du blason étant incommensurables, elle devoit aussi s'abstenir de qualifier de *petit*, ce prétendu oiseau, qu'elle a eu la sagesse de ne pas nommer, un *merle*, bien que le savant pere Menestrier et maint autre *héraldiste* lui en aient donné l'exemple. Quand je lus, dans mon enfance, que des merles sans pieds ni bec, représentoient des chevaliers vaincus, il me fut impossible de m'accoutumer à l'idée d'un si étrange symbole; et depuis ce temps, j'ai vu beaucoup de personnes sensées qui s'étoient trouvées aussi embarrassées que moi.

En effet, avant l'invention de la poudre à fusil, la merlette étoit une armure de tête. C'étoit un chaperon de mailles. Et cette armure, vue de côté, ne ressemble pas mal à un oiseau qui n'auroit ni pieds ni bec.

MÉSAIR. Substantif masculin. Terme de Manége. Allure d'un cheval qui tient le milieu entre le terre à terre

et les courbettes. (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le mézair est l'allure d'un cheval dont les jambes de devant ont le mouvement du galop, et celles de derriere, le mouvement du trot.

MÉSANGE. Subst. féminin. Petit oiseau de plumage gris, rayé de noir, de blanc et de jaune. *Mésange à longue queue, Petite mésange. Mésange huppée.* (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Ce n'est pas leur plumage qui distingue particulièrement les mèzanges ; c'est la maniere habituelle dont elles se perchent, pour se nourrir. Si les doctes qui ont écrit que le nom de cet oiseau venoit du mot allemand *Mezeke*, eussent réfléchi à cette particularité, ils auroient changé d'opinion.

MESSE. Subst. féminin. Le sacrifice du corps et du Sang de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, qui se fait par le Prêtre à l'Autel, suivant le rit prescrit par l'Eglise. *Grand'Messe...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un grammairien françois écrit pour toutes les nations. Il devroit toujours se souvenir de ce compliment que Plutarque a fait arriver à la postérité : *L'ami, tu tiens sans propos de très bons propos.*

La cérémonie chrétienne qu'on nomme la Messe, est la *Célébration de l'Eucharistie*.

On célebre l'Eucharistie, non seulement à l'autel, mais sur un tambour, sur un affut, dans un entre-pont, dans un cachot; par-tout enfin où se trouve un prêtre en état de dire la messe qui lui est demandée.

MES-VENDRE. Verbe actif. Vendre une marchandise au-dessous de sa valeur... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le verbe *Mé-vendre* n'appartient point au langage public.

SUITE DE L'ARTICLE, MES-VENDRE. + *Ce marchand commence à mes-vendre*, ... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Phrase louche.

FIN DE L'ARTICLE, MES-VENDRE. + ... *il médite une banqueroute*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Phrase ironique; ou solécisme.

MÉTEMPSYCOSE. Substantif féminin...... passage d'une ame dans un corps autre que celui qu'elle animoit... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. D'une ame humaine.

SUITE DE L'ARTICLE, MÉTEMPSYCOSE. + *On fait Pythagore l'auteur de*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Faire quelqu'un auteur*, est une phrase bonne, tout au plus, pour la conversation.

FIN DE L'ARTICLE, MÉTEMPSYCOSE. + ... *de l'opinion de la métempsycose*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit que Pythagore est l'auteur du mot, non de l'opinion.

MILLE-FLEURS. On appelle *Eau de mille-fleurs*, l'urine de vache reçue dans un vase, pour la prendre ensuite en remède. On appelle aussi *Eau de mille-fleurs*, *huile de mille-fleurs*, de l'eau et de l'huile distillée de la bouze de vache........ (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. En attendant qu'on retranche du Dictionnaire de l'Académie Françoise, cet article, et plusieurs autres du même genre, pour les abandonner aux fripiers de grammaire ou de médecine, il faut avertir le curieux lecteur, d'une particularité dont l'Académie auroit dû prendre connoissance, avant de dicter les deux définitions qu'il a sous les yeux. C'est que le pissat de vache, lorsqu'il fut un remede à la mode, n'étoit réputé Eau de mille-fleurs, qu'autant que l'animal avoit vécu, trois jours et trois nuits de

printemps, dans un joli parterre, ou dans un verger très fleuri.

2°. *Prendre en remede*, est une expression équivoque, à la place où l'Académie l'a employée. Il faut avaler l'*eau de mille-fleurs*, tout comme le lait d'ânesse. Telle est la formule. Cependant la liqueur de table qu'on nommoit, *Huile de mille-fleurs*, étant recommandée plutôt comme ragoût que comme remede, toute qualité de bouze étoit admise dans l'alambic.

MILLIAR. Subst. masculin. Dix fois... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Et apparamment, *Terme d'arithmétique*, ainsi que BILLION.

FIN DE L'ARTICLE, MILLIAR. + Dix fois cent millions. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est selon avec qui l'on compte.

MIQUELETS. Substantif masculin. Sorte de bandits qui vivent dans les Pyrénées. *Les Miquelets sont fort à craindre pour les voyageurs*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le mot *Miquelets* avec une S, ainsi qu'il est présenté mal-à-propos en chef, par l'auteur de la définition, est pluriel; de quoi il a négligé d'avertir ses lecteurs, à la suite de la qualification, *Substantif masculin*.

2°. L'Académie, au mot AVOCAT, donne la définition suivante : « Celui qui fait profession » de défendre des causes en Justice »; définition mal rédigée, mais rédigée avec honneur. Or le miquelet, moralement parlant, est l'avocat des Pyrénées. C'est celui qui fait profession de guider les voyageurs, d'être leur gardien, de les défendre à coups de pistolet contre toutes les attaques ; de tuer enfin, ou d'être tué avant son client.

3°. Les meres, les femmes, les filles des mique-

lets, sont ordinairement miquelettes. Pendant que leurs peres, leurs maris, leurs freres, guident une troupe de voyageurs, elles se rendent utiles aux femmes qui en font partie.

4°. La confrairie de *los Miguelades* ou des miquelets, a un patron auquel elle est fort dévote, et dont elle tire son nom. Ce patron est *San Miguel*, ou l'archange Michaël, terrassant les esprits rebelles aux volontés du Créateur.

MIRMIDON. Subst. masculin. On ne met point ici ce mot comme un nom de peuple, mais comme un terme qui a dans notre langue une acception particulière. On appelle familièrement *Mirmidons*, de jeunes gens de peu de considération... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ces trois *De*, si près l'un de l'autre, choquent d'autant plus l'oreille, que le premier est un solécisme. On dit, *De jeunes garçons*, *De jeunes hommes*; mais on dit, *Des jeunes gens.*

SUITE DE L'ARTICLE, MIRMIDON. + ... de peu de considération et de petite taille. *Voilà un plaisant mirmidon.* On s'en sert aussi pour dire Un homme qui s'oublie, et qui veut disputer quelque chose à des gens fort au-dessus de lui. Il est familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'explication du jeu de mots qui fait le sujet de cet article, eût moins embarrassé l'Académie, ou plutôt l'académicien qui l'a rédigé, si ce dissertateur en eût conservé l'orthographe, *Mire-mi-donc*.

2°. Cette phrase substantive, *Mire-mi-donc*, qui, dans le langage actuel, signifie, *Regarde-moi donc*, ou simplement, *Regardez-moi*, est le nom d'une sorte d'oeillets de poippe, singulierement remarquable par les circonstances et les effets de sa floraison.

3°. L'Académie a oublié *Mirliflore*, qui vaut bien ses *Mirmidons*, et qui signifie, Guetteur de fillettes.

MITRAILLE. Substantif féminin collectif. Toute sorte de petite marchandise de clincailler.

Il se dit aussi de toute sorte de vieux morceaux de cuivre, et pareillement de toute sorte de vieux clous et de vieux fers, dont on charge quelquefois le canon sur des vaisseaux. *Un canon chargé de mitraille, à mitraille.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le mot *Clincailler*, qui termine le premier paragraphe de cet article, n'est pas françois : il falloit écrire, *Quincailler.*

2°. Les quincaillers vendent de la *quincaille* et de la *mitraille*; le dictionnaire confond ces deux sortes de marchandises. La *quincaille* est composée d'objets tout neufs; la *mitraille* se compose de vieille quincaille, dont les quincailliers ont retranché le fer, et qu'ils vendent aux fondeurs en cuivre.

3°. En termes d'artillerie, on nomme *Mitraille*, les vieux morceaux de fer et d'autres métaux, les vieux clous et les riblons, dont on charge quelquefois les canons, *tant sur terre que sur mer.*

MONITOIRE. Substantif masculin. Lettres d'un Official de l'Evêque... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Lettre d'un des officiers d'un évêque.

SUITE DE L'ARTICLE, MONITOIRE. + ... pour obliger... tous ceux qui ont quelque connoissance d'un... fait... de venir à révélation. *On a publié un monitoire dans toutes les Paroisses...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Où *venir?* A l'Académie? Et à qui se rapporte cet *On*, qui, avec la syllabe précédente, fait *On on*?

SUITE DE L'ARTICLE, MONITOIRE. + *Fulminer un monitoire. Jeter un monitoire.* Ces deux mots ne signifient que *Publier des lettres en forme de monitoire...* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. C'est-à-dire apparamment : Ces

deux phrases ne signifient que, Publier, etc. Mais le rédacteur a été trompé, au moins par ses propres ambages. *Fulminer un monitoire*, c'est faire précéder la lecture publique d'un monitoire, par des pratiques superstitieuses, telles que d'adresser des imprécations à des cierges, tourner un crucifix du haut en bas, le traîner en chantant, etc; pratiques de tout temps condamnées par la vraie piété, et auxquelles on a vu plus d'une fois le peuple s'opposer par des émeutes, disant qu'elles avoient été inventées par le diable, et qu'elles portoient malheur aux moissons et aux vendanges.

MORAILLON. Subst. masc. Pièce de fer attachée au couvercle d'un coffre, d'une cassette... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Il eût fallu ajouter que cette piece de fer est *à charniere*.

Fin de l'article, MORAILLON. + Il porte un anneau qui entre dans la serrure, et dans lequel passe le pêne. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Il porte un *crampon*. Et l'oberon proprement dit, dont le dictionnaire ne parle point, a un pertuis pour recevoir le *lachet*, dans lequel on passe le cadenas.

MORAINES. Substantif féminin pluriel. Quelques-uns appellent ainsi des vers que l'on apperçoit au fondement des chevaux qui ont pris le vert. (Dict. de l'Ac.)

Remarque. La moraine est de la *laine de bête morte*, c'est-à-dire, coupée sur cuir de bête morte. Les drapiers qui soignent leur réputation, évitent de s'en servir, parce qu'elle engendre des vers, même lorsqu'elle a été teinte et convertie en drap. Depuis que de savans chimistes ont cru pouvoir tout expliquer, on vend de la moraine à A***, dans la persuasion, sans doute, que le phénomene n'existe pas; et des drapiers en achettent,

jusqu'à ce que l'expérience les ait ramenés à l'opinion de leurs peres.

MOUCHE. Substantif féminin. Sorte de petit insecte qui a des ailes.. . . . .

On dit proverbialement et figurément, qu'*Un homme est tendre aux mouches*, pour dire, qu'il est sensible aux moindres incommodités, ou qu'il s'offense de peu de chose... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Injure gratuite, par laquelle on compare un homme à un cheval sellé, bridé et monté. Les palfreniers même s'épargnent entre eux cette insolence.

SUITE DE L'ARTICLE, MOUCHE. + On dit proverbialement et figurément, *Prendre la mouche*, pour dire, Se piquer, se fâcher mal à propos... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette expression proverbiale ne se rapporte pas à un insecte. Elle fait allusion à la *mouque* ou *moche*, dont on se servoit autrefois à divers jeux. C'est ce qu'à présent on nomme, la *Marque*.

SUITE DE L'ARTICLE, MOUCHE. + On dit familièrement d'un homme très-fin et très-rusé, que *C'est une fine mouche*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est une injure grave; et ce paragraphe est grammaticalement déplacé.

FIN DE L'ARTICLE, MOUCHE. + *Mouche*, se dit aussi de celui ou de celle que des Officiers de Justice détachent pour observer et suivre la marche de quelqu'un qu'ils ont ordre d'arrêter... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Observer* n'est pas synonyme d'*Espionner*, pour une plume académique. 2°. Le mot *Mouche*, dans ce sens, ne se rapporte point au chef d'article. 3°.......

MOUCHER. Verbe actif. Presser les narines pour en faire sortir les superfluités..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il me semble que le marquis de

Mascarille n'auroit pas défini autrement ce mot. *Presser les narines*, soit; mais *Les superfluités des narines*! Au moins falloit-il dire, *La mucosité.*

SUITE DE L'ARTICLE, MOUCHER. + *Moucher* se dit aussi d'une chandelle, d'une bougie, d'un flambeau, pour dire, Oter le bout du lumignon, lorsqu'il empêche la chandelle, le flambeau, la bougie, de bien éclairer. *Mouchez ces flambeaux*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Ce paragraphe présente le verbe *Moucher*, avec le sens littéral; et le paragraphe qui précede, le présente avec un sens adapté. Il y a donc, dans l'article, une transposition d'idées. Malheureusement le Dictionnaire de l'Académie contient beaucoup de ces transpositions, dont les unes ont pour cause la maladie étymologique, et les autres une étude trop peu approfondie de l'histoire de notre langue.

2°. *Moucher* se dit aussi d'une lampe; ce que l'Académie semble avoir voulu ignorer. O Epictete!

SUITE DE L'ARTICLE, MOUCHER. + *Moucher* signifie aussi, Espionner. *La police l'a fait moucher*... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Autre verbe; et terme d'argot.

MOUCHERON. Subst. masc. Sorte de petite mouche. *Il lui est entré un moucheron dans l'oeil.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet article a le double mérite d'être court, et de n'être point mal rédigé.

MOUCHERON. Substantif masculin. Le bout de la mèche d'une chandelle, d'une bougie qui brûle. (DICT. DE L'ACAD.)	LUMIGNON. Substantif masculin. Le bout de la mèche d'une bougie ou d'une chandelle allumée... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Moucheron*, dans le sens de *Lumignon*, est un solécisme.

SUITE DE L'ARTICLE, LUMIGNON. + *En mouchant la*

bougie, le lumignon est tombé. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. De quoi se mêloit-il?

MOUCHOIR. Substantif masculin..... *de poche... Mouchoirs à tabac.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le rédacteur de cet article paroît avoir ignoré l'autre signification du mot *Mouchoir.* Un *mouchoir*, en beaucoup de cas, est ce meuble d'un instant, au sujet duquel Rabelais s'égaya dans un de ses doctes chapitres.

MOUCHURE. Subst. féminin. Il n'est en usage qu'en cette phrase, *Mouchure de chandelle*, qui signifie, Le bout du lumignon d'une chandelle, lorsqu'on l'a mouchée. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il est aussi en usage, pour désigner ce qu'un académicien cache dans sa poche et qu'un manoeuvre jette à terre; chose dégoûtante sans doute, mais dont on peut avoir besoin de parler à la blanchisseuse, ou même à un médecin.

MOURIR. Verbe neutre..... Cesser de vivre....
On dit proverbialement qu'*Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette vérité morale, traduite de l'hébreu, ne peut pas être un proverbe; car une peau de lion a du prix.

SUITE DE L'ARTICLE, MOURIR. + On appelle.....
...*Main-mortes,* les gens d'Eglise qui possèdent des Domaines en France... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur de praticiens.

SUITE DE L'ARTICLE, MOURIR. + On dit proverbialement, *Plus de morts, moins d'ennemis...* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Méchamment, sottement, et non proverbialement.

SUITE DE L'ARTICLE, MOURIR. + On dit aussi... proverbialement, *Les morts ne mordent plus*... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le sens de ce hideux quolibet, ne seroit pas supportable chez les Iroquois.

MOÛT. Substantif masculin. Vin doux et nouvellement fait. *Boire du moût.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Il y a du vin doux et nouvellement fait, qui n'est pas du moût. 2°. Le moût est du jus de raisins, qui n'est sorti ni de la cuve ni du pressoir.

MOUTARDE. Subst. féminin. Composition faite avec de la graine de senevé broyée avec du moût ou avec du vinaigre. *Moutarde douce. Moutarde de Dijon. Moutarde commune. Moutarde grise*...... On appelle la graine de Senevé, *Moutarde. Semer de la moutarde. Un grain de moutarde*..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Entre les étymologies dont l'abbé Ménage et ses émules, gratifierent notre substantif *Moutarde*, les deux plus remarquables furent celles-ci : *Multò ardens*, Qui brûle beaucoup, en latin de cuisine; et *Moût ardent*, comme on disoit autrefois, *Aig' ardent'*, Eau brûlante, pour désigner le vin distillé. Les deux principales opinions sur l'origine du mot *Moutarde*, partagerent quelque temps des compilateurs, des poëtes, des apoticaires, et même des moutardiers. Mais enfin les partisans de la seconde recoururent à un stratagême digne de Frontin, et obtinrent une victoire complette. Ils firent venir la mode, qui dura deux ou trois automnes, de délayer de la moutarde dans du moût; ce que les vinaigriers nommerent, *Broyer le senevé*. Des colleges de jésuites se soumirent à cette preuve irrécusable; voire même des académies.

2°. On ne broye pas la moutarde, si ce n'est

par oisiveté. On la pile, on la tamise; puis on la délaye dans de l'eau, du vin, ou une autre liqueur, quand on a besoin de s'en servir, et qu'on la veut liquide. Cette derniere opération dure dix ou vingt secondes. La moutarde que le Dictionnaire désigne par l'épithete de *Commune*, est le son de la graine, resté dans le premier jan du tamis.

3°. Le substantif *Moutarde*, anciennement *Montarde*, a été fait du verbe *Monter*, comme *Muzard* de *Muzer*, *Gueusard* de *Gueux* ou de *Gueuser*, *Vantard* de *Vanter*, *Traînard* de *Traîner*, etc.

MOZARABE. Subst. masc. Nom qu'on donne aux Chrétiens d'Espagne venus des Mores et des Sarrasins. Il se dit encore de ce qui appartient à leur culte. *Missel mozarabe;* dans cette phrase il est adjectif. On dit aussi, *Mozarabique.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Sarrazins et Maures, c'est tout un, dans l'histoire d'Espagne. 2°. Il y avoit des milliers de *mozarabes*, ou plutôt de *muzarabes*, en Espagne, avant qu'un seul sarrazin ou maure, pour ainsi dire, y fût devenu chrétien. 3°. Le Secrétaire de l'Académie Françoise, qui déclare, sans motif, à l'article Théologie, n'avoir *pas une connoissance bien distincte de la théologie des anciens payens*, auroit pu faire la même déclaration, sur ce qu'on nomme fort improprement, le rite des muzarabes.

MULTIPLIER. Verbe actif..... en termes d'Arithmétique, c'est répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné... (Dict. de l'Académie.)

Remarque. En termes d'arithmétique, *Multiplier*, c'est former un nombre qui soit l'équivalent d'un autre nombre, répété un nombre de fois désigné.

MUSARD, MUSARDE. Adjectif. Qui s'arrête, qui s'amuse par tout. *Il est musard.* Il est du discours familier.

Il se prend aussi substantivement. *C'est un vrai musard.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Muzarde* ou *Musarde* est un barbarisme.

2°. On dit : *Il est muzard* : *C'est un muzard* ; mais non, *C'est un* VRAI *muzard.*

3°. Le substantif *Muzard* signifie, *Qui met son nez par tout* ; et non, *Qui s'arrête par tout.* S'il portoit en sens propre cette seconde signification, le grand Louis IX, dont le moindre mérite dut être de parler correctement sa langue, n'auroit pas, dans une réprimande à son ami le sire ou sieur de Joinville, proféré ces paroles : *Tu es un hâtif muzard.*

MUSCADET. Subst. masculin. On appelle ainsi certaine sorte de vin qui a quelque goût de vin muscat. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Ce mot, du patois de Provence, désigne toute sorte de vin où l'on a mêlé du muscat.

MUSER. Verbe neutre. Vieux mot dont on se servoit autrefois, pour dire, S'arrêter à toute autre chose qu'à ce qu'on avoit à faire ; et il se disoit proprement des valets, qui au lieu de faire leurs commissions, s'amusoient à causer, à boire, etc. Il n'est plus guère en usage que dans ce proverbe, *Qui refuse, muse,* pour dire, que Celui qui refuse quelque offre, perd souvent une occasion qu'il ne retrouve plus ; et il se dit ordinairement d'une fille qui ne trouve plus à se marier après avoir refusé plusieurs partis. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

MUSER. Verbe neutre, en termes de... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le premier de ces deux articles présente une érudition qui n'est pas nette. Osons dire qu'il vaudroit mieux définir par des astéri-

ques, un vieux mot dont on ignore la signification, que de l'expliquer d'une façon ambiguë.

Des trois anciens verbes françois *Muzer*, *Musser*, et *Muser*, le premier est indigène; le second et le troisieme, qui n'étoient originairement en Grece, qu'un seul et même mot, nous vinrent de ce pays, par deux voies différentes, Marseille et Rome. L'un signifia, *Cacher*; l'autre signifia, *Chanter*. Mais c'est au premier de ces trois termes, que se rapporte l'article que j'ai l'honneur de critiquer en ce moment.

Le sens propre de notre antique mot *Muzer*, c'est, Flairer, Sentir par l'odorat. *Qui refuse muze*, signifie proprement, *Qui refuse flaire*; et figurément, *Qui refuse choisit*. Ce proverbe est d'une grande sagesse. Aussi les Pradons et les Cotins ne le comprirent-ils pas. Voyez au mot, REFUSER.

FIN DU SECOND ARTICLE, MUSER. + ... en termes de Vénerie, se dit du cerf qui est prêt d'entrer en rut. *Les cerfs commencent à muser*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il est arrivé trop souvent au Secrétaire de l'Académie Françoise, de croire qu'il n'avoit qu'un terme sous sa plume, lorsqu'il en avoit deux, et trop souvent aussi, de croire qu'il en avoit deux, lorsqu'il n'en avoit qu'un; de faire un mot unique de deux mots homonymes, et de faire deux mots homonymes d'un mot unique. *Muser*, ou plutôt *Muzer*, a été traité par lui, de cette derniere façon.

Un cerf qui muze, est un cerf qui marche tête baissée, pour trouver par son flair, les traces de la biche.

MYSTIQUE. Adjectif de tout genre... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La langue françoise ne connoît pas trois genres de noms, et par conséquent n'a

point d'adjectifs *de tout genre*. Je ne fatiguerai plus mon lecteur, de cette remarque.

SUITE DE L'ARTICLE, MYSTIQUE. + ... de tout genre. Figuré, allégorique. Il ne se dit que par rapport aux choses de la Religion. *Le sens mystique de l'Ecriture Sainte*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Toute légende sous laquelle est caché un sens profond, dont l'auteur a eu l'intention philosophiquement incontestable d'éloigner le vulgaire, est une *écriture mystique*. L'Académie n'a rien dit de pareil dans sa définition : soit. Mais elle auroit dû, n'y pas confondre le sens d'un mot avec l'abus d'un terme. Ce fut principalemeut afin de retenir les écrivains dans la véritable signification des mots françois, que l'Académie résolut de composer un dictionnaire. Pourquoi donc, et presque toujours en des matieres graves, s'est-elle si souvent écartée de son but?

NANNA. Substantif féminin. Plante qui croît en Amérique. Elle porte un fruit excellent,... (DICT. DE L'ACAD.)

ANANAS. Substantif masculin. Plante qui vient originairement du Pérou, et qui porte un fruit très-estimé. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Ananas est un légume d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.

SUITE DE L'ARTICLE, NANNA. + ... assez semblable à un artichaut... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Rédaction enfantine.

NAVETTE. Subst. féminin. Espèce de navet sauvage dont on donne la semence aux petits oiseaux, et dont on fait une huile à brûler... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Si l'on peut définir la noisette, une *Espece de noix sauvage*, on peut définir la

navette, une *Espece de navet sauvage* ; encore ne sais-je trop : car le noisettier n'a pas besoin de culture pour produire du fruit, et en quantité ; au lieu que les navettes exigent presque autant de soin de la part du laboureur, que le seigle et le froment.

2°. On ne donne pas la semence des navettes aux petits oiseaux; on écarte au contraire les oiseaux, gros et petits, d'un champ qu'on a ensemencé de navettes, comme on les écarte d'une cheneviere, ou d'un quarré d'épinards.

3°. Enfin un benin lecteur se tromperoit, s'il alloit se persuader, comme il est imprimé dans la définition qu'on a ici sous les yeux, que c'est avec la paille des navettes, ou avec leurs racines, que les olliers font de l'huile de navettes : ils en font seulement avec le grain.

NAVETTE. Subst. féminin. Certain petit vase de cuivre, d'argent, etc. fait en forme de petit navire, dans lequel on met l'encens qu'on brûle à l'Eglise dans les encensoirs........ (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *PETIT vase... fait en forme de PETIT navire....* Il me semble qu'il étoit inutile de répéter cette épithete, *Petit*. 2°. La navette à parfums ne tient pas son nom du mot *Navire*, mais du mot même de *Navette*, ancien terme de marine, que l'antique terme *Canot* a définitivement fait évanouir ; choses inutiles à remarquer dans le Dictionnaire de l'Académie, mais qu'il eût fallu remarquer peut-être dans l'Académie, afin de ne pas présenter au public une définition contraire à l'histoire. 3°. *Dans lequel on MET l'encens qu'on brûle à l'Eglise dans les encensoirs.* Je dirois plutôt, *Dans lequel on PREND l'encens*, etc. L'inexactitude seroit moins choquante.

SUITE DE L'ARTICLE, NAVETTE. + NAVETTE, signifie

aussi, Certain instrument de Tisserand, qui sert à porter et à faire courir le fil, la soie, la laine. *Faire courir la navette entre les fils de la trame*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On ne fait point *courir la navette entre les fils de la trame* : la navette contient le fil de la trâme, et court entre les fils de la chaîne.

SUITE DE L'ARTICLE, NAVETTE. + *Les femmes se servent d'une espèce de petite navette d'or, de laque, d'écaille, etc. pour faire des noeuds*...... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. La navette du pêcheur qui fait son filet ou qui le raccommode, ne ressemble guere à celle du tisserand, que par le mouvement continuel que lui donne la personne qui en fait usage. L'un et l'autre de ces deux instrumens méritoient d'être expliqués dans le Dictionnaire de l'Académie Françoise. Ils ne le sont pas. Au moins falloit-il remarquer, puisqu'on a voulu faire mention de la navette à rézeau, que cet outil porte son fil dévuidé sur lui-même; au lieu que la navette du tisserand, porte son fil dévuidé sur une cannette, ou sur une bobinette.

NEUF, NEUVE. Adjectif...... En parlant des Domestiques qui servent bien les premiers jours, on dit proverbialement, *Il n'est rien tel que balai neuf*..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce n'est pas là le dicton. Mais l'on dit, d'un domestique paresseux et inattentif, qui ne s'est point montré tel, les premiers jours, qu'*Il a fait balai neuf*.

SUITE DE L'ARTICLE, NEUF, NEUVE. + On dit aussi proverbialement, *Faire maison neuve*, pour dire, Chasser tous ses domestiques et en prendre d'autres...... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit figurément, *Faire maison neuve*, pour dire, Congédier tous ses domes-

tiques, et en prendre d'autres. Et on dit figurément et familierement, *Faire maison nette*; pour dire, Chasser tous les fripons qu'on avoit chez soi. Voltaire, las des friponneries, dans son château *des Délices*, paya et chassa tous ses domestiques, ferma ses portes, couvrit ses feux, et se coucha. C'étoit, *faire maison nette*.

SUITE DE L'ARTICLE, NEUF, NEUVE. + On dit, *Une idée neuve*, *une pensée neuve*, pour dire, Une pensée, une idée qui n'a point encore été employée... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Entre gens qui font des livres, cette définition est peut-être bonne; mais le mot *Employée* ne sauroit convenir, si l'on considere le public, pour qui le Dictionnaire de l'Académie doit sembler être fait: car le public n'*employe* pas; il *use*. Ainsi une idée neuve est, pour le public, une idée qu'il ne connoissoit point encore, ou dont il ne se souvenoit plus.

NYCTALOPE. Substantif. Celui, celle qui voit mieux la nuit que le jour. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. D'après cette définition, une personne malade, qui ne peut pas tenir les yeux ouverts au jour, mais qui peut sans douleur les ouvrir dans l'obscurité, et qui par conséquent *voit mieux la nuit que le jour*, seroit *nyctalope*. Cette conclusion, juste en termes de dialectique, est cependant une erreur en physiologie. Ainsi l'Académie a mal défini le mot.

NYCTALOPIE. Substantif féminin. Maladie des yeux... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La nyctalopie n'est pas une maladie des yeux: c'est une modification extraordinaire de la vue. Il est des personnes dont la vue ne distingue les corps que de très près et de très

loin. Il est des personnes qui n'apperçoivent pas les divers changemens de couleur d'un caméléon, tandis que d'autres personnes qui regardent le même animal, voient ces changemens d'une façon très distincte. Ce ne sont point là des maladies ; ce sont des manieres d'être. Il est d'autres personnes qui ne distinguent point les couleurs, et aux yeux desquelles tous les corps qui ne sont ni blancs ni noirs, sont seulement plus ou moins ternes. Le poëte Colardeau étoit du nombre. C'est là une maniere d'être, non une maladie ; La nyctalopie est également une maniere d'être.

FIN DE L'ARTICLE, NYCTALOPIE. + ... qui fait qu'on n'y voit pas si bien le jour que la nuit. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Définition embarrassée ; phrase équivoque. La nyctalopie est la faculté de voir clairement les corps opaques, en l'absence des corps lumineux. Cette faculté se développe quelquefois par un phénomene subit. Heureux, en ce cas, celui qui la possede, si, réfléchissant avec promptitude sur son état, il se fait un plan de conduite, qui le préserve d'être jugé par tous ou presque tous les hommes qui ne sont pas ses égaux, comme un malheureux tombé en démence.

Hippocrate semble n'avoir pas écrit tout ce qu'il savoit, touchant la nyctalopie. La réserve de ce grand homme à cet égard, et à beaucoup d'autres égards, avoit sa cause dans ses idées religieuses. Mais Hippocrate a écrit suffisamment sur cette matiere, et des médecins modernes en savent assez, pour que l'académicien qui a rédigé l'article *Nyctalopie*, eût trouvé moyen de faire une sage définition de ce mot, soit en ouvrant un Hippocrate, soit en s'adressant à de vieux médecins.

ŒILLET. Substantif masculin. Sorte de fleur...

On appelle *Œillet d'Espagne*, Une sorte de petits œillets qui... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'article Œillet présente à la critique, plusieurs fautes, dont la premiere est de n'avoir point de chef particulier. Mais je ne releverai que la faute grave qui va suivre.

Suite de l'article, ŒILLET. + On appelle... *Œillets de Poëte*, une autre sorte d'œillets... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Le nom générique de ces fleurs, est *Œillets de poippe*. 2°. Le vieux mot *Poippe* signifie, *Montagne*.

OFFICIER. Substantif masculin. Qui a un Office, une Charge..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'Académie a dédaigné peut-être à tort, le substantif féminin *Officiere*. Il y a des officieres dans beaucoup d'hôpitaux.

OIE. Subst. féminin. Espèce d'oiseau aquatique...

On dit, *Tirer l'oie*, pour exprimer une sorte d'exercice que font les bateliers, en attachant à une corde sur la rivière une oie en vie, qu'ils sont obligés d'arracher par morceaux avec les dents. *Aller voir tirer l'oie sur la rivière*. (Dict. de l'Académie.)

Remarque. Personne n'est *obligé d'arracher par morceaux*, *avec les dents*, une bête vivante; et d'ailleurs ce n'est pas ainsi qu'on tire l'oie.

Suite de l'article, OIE. + On appelle..... *Contes de ma mère l'oie*, Les contes dont on amuse les enfans. *Cette nourrice fait des contes de ma mère l'oie.*

On dit aussi familièrement qu'*Un homme fait des contes de ma mère l'oie*, quand il dit des choses où il n'y a nulle apparence de raison et de vérité..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Dans ces deux derniers paragraphes, le substantif qui fait le sujet de l'article, n'a pas la même signification que dans le paragraphe précédent. Il est ici placé au lieu du mot

Ouie, Faculté d'entendre, qu'on prononçoit anciennement, *Oye*.

Ce n'est pas une condition suffisante à un récit, de n'avoir nulle apparence de raison et de vérité, pour être un conte de ma mere l'oie; il faut que ce récit, malgré toute apparence, contienne vérité et raison.

OISEAU. Substantif masculin. Animal à deux pieds, ayant des plumes et des ailes... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. A quelques exceptions près.

SUITE DE L'ARTICLE, OISEAU. + On dit proverbialement... *Il est comme l'oiseau sur la branche .... Petit à petit l'oiseau fait son nid.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le rédacteur a oublié le proverbe qui dit : *L'oiseau gazouille selon qu'il est embecqué*, lequel proverbe se rapporte à l'éducation des enfans.

SUITE DE L'ARTICLE, OISEAU. + On appelle... *Plan à vue d'oiseau*, un objet, un dessein représenté... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Un dessein, oui; un objet, non : un *dessein représenté*, pas davantage.

SUITE DE L'ARTICLE, OISEAU. + ... tel qu'on le verroit, si on étoit élevé comme un oiseau... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. L'équivoque produite par l'expression, *Elevé comme un oiseau*, est le moindre défaut de cette phrase. 2°. Un plan à vue d'oiseau, est un plan topographique, lequel montre les reliefs du terrein, tels que les verroit un oiseau dont les regards, s'abaissant vers la terre, tiendroient le milieu entre la ligne verticale et la ligne horisontale.

OISEAU. Substantif masculin. Certaine petite machine

dont les manoeuvres se servent pour porter le mortier sur leurs épaules... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La *certaine petite machine* nommée Augeot, est aussi négligemment définie en cet article, que le nom en est mal orthographié.

ONGLE. Substantif... Partie dure et ferme qui couvre le dessus du bout des doigts. *Les ongles des mains. Les ongles des pieds. Arracher un ongle..... Donner un coup d'ongle...... Egratigner avec les ongles.....* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Voilà de hideux infinitifs, dont l'Académie pouvoit très bien se passer.

Suite de l'article, ONGLE. + On dit figurément et familièrement qu'*Un homme a bien rongé ses ongles en travaillant à quelque ouvrage d'esprit*, pour dire, qu'il ne l'a pas fait sans beaucoup rêver, sans beaucoup s'appliquer. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Si quelqu'un avoit jamais dit cela, il n'auroit pas fallu donner son dire pour exemple.

Fin de l'article, ONGLE. + On dit familièrement, qu'*Un homme a du sang aux ongles*, pour dire qu'il a du cœur..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Expression populaire, pour se moquer d'un vantard, et lui dire qu'il a du courage contre certains insectes.

L'Académie a oublié d'annoter, qu'on dit, des personnes qui ont des marques blanches aux ongles, qu'elles ont les *ongles fleuries*.

OPOPANAX. Subst. masculin. Gomme jaune au dehors, blanche au dedans, d'une odeur forte et très-désagréable... (Dict. de l'Acad.)

PANACÉE. Subst. féminin. Remède universel... (Dictionn. de l'Académie.)

Remarque. L'*opopanax* ou la *panacée*, est

une gomme tirée du *panacs héracléen*. Le terme *Opopanax* n'est point adopté dans la langue françoise, si ce n'est entre les médecins.

SUITE DE L'ARTICLE, OPOPANAX. + ... que l'on tire par incision d'un arbre qui croît dans l'ancienne Grèce... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Tout arbre qui croît en Grece, croît dans la Grece moderne.

FIN DE L'ARTICLE, OPOPANAX. + On l'emploie en Médecine comme purgatif... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On l'emploie en médecine, selon l'ordonnance du médecin : car la panacée purge tel malade et resserre tel autre; de quoi l'Académie ne devoit point se mettre en peine.

SUITE DE L'ARTICLE, PANACÉE. + *S'il a trouvé un remède aussi universel qu'il le dit*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce qui est universel n'est ni plus ni moins universel. La conjonction *Aussi* est par conséquent de trop en cette phrase. Je dis plus; elle y est une faute grave contre la diction ou contre la logique.

FIN DE L'ARTICLE, PANACÉE. + ... *il peut se vanter d'avoir trouvé la panacée*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Sur un passage religieux du poëte Callimaque, des médecins dont les études avoient mal tourné, ont cherché, dans la botanique une plante, et dans la pharmacie une préparation qui eût la vertu de guérir de tous les maux, sans tuer le malade. La phrase, *Il peut se vanter d'avoir trouvé la panacée*, d'après la définition du Dictionnaire, est donc une affirmation implicite, qu'il existe ou qu'il a existé un médicament universel; et cette affirmation est un grand mal, philosophiquement parlant.

ORDINAND. Substantif masculin. Celui qui se présente

à l'Evêque pour être promu aux Ordres. *Examiner les ordinands*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Pour être promu *aux ordres*, comme l'abbé Dubois ; ou à quelques-uns des sept ordres, comme c'est la coutume.

ORDINANT. Substantif masculin. Evêque qui confère les Ordres sacrés. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Tous les évêques conferent les ordres sacrés ; et cette définition laisse entendre que le droit de les conférer est une dignité au-dessus de l'épiscopat.

2°. Ce mot *Ordinant* est un adjectif, qu'on ne peut guere employer substantivement.

ORFROY. Subst. masc. Nom qu'on donnoit autrefois aux étoffes tissues d'or, et qui s'est conservé dans l'Eglise, (*Lisez*, les églises), pour signifier, Les paremens d'une chappe, d'une chasuble. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'ancien mot *Orfroi* ne se disoit pas d'une étoffe : il se disoit des divers ornemens qu'on appliquoit sur une étoffe, ou qu'on y brodoit, ou qu'on y cousoit, lorsqu'ils étoient d'or, et qu'ils n'étoient pas massifs. Ainsi *Orfroi* n'a pas changé de signification, en se conservant dans les églises.

ORGUE. Substantif masculin..... On appelle en Musique, *Point d'orgue*, un trait de chant arbitraire et recherché... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On ne sait pas s'il est *recherché*; mais on sait qu'il est *impromptu*.

SUITE DE L'ARTICLE, ORGUE. + ... que les musiciens exécutent... à la fin d'un air de musique vocale ou instrumentale. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Les musiciens n'exécutent pas un point-d'orgue ; et le goût seul de l'habile

homme qui compose un point-d'orgue, le place vers la fin, vers le milieu, ou même vers le commencement de l'air qu'il exécute. On nomme, *Point-d'orgue*, un *caprice*, ou air de caprice, que joue un organiste, en s'arrêtant tout-à-coup sur un point de son clavier, et tenant suspendue l'exécution de la piece notée. 2°. On a donné, par extension, le nom de *Points-d'orgue*, aux divers caprices des musiciens, pendant l'exécution d'une piece quelconque.

ORGUEIL. Substantif masculin... Opinion trop avantageuse de soi-même. *Etrange orgueil. Orgueil insupportable... L'orgueil a précipité les Anges dans l'enfer...* (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Quoi! tous les anges?

ORNITHOMANCE. Substantif féminin. Sorte de divination qui se faisoit par le moyen... des oiseaux. (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

AUGURE. Substantif masculin...... En parlant des anciens... il se prend... pour le présage qu'ils tiroient de l'observation des oiseaux. (DICT. DE L'AC.)

REMARQUE. Ornithomance est un terme de grimoire, dont l'Académie Françoise n'avoit point à se charger.

ORTOLAN. Substantif masculin. Petit oiseau... *Des ortolans et des bécafigues.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Je n'arrête mon lecteur sur cet article, que pour lui faire remarquer, dans cette phrase, *Des ortolans et des bécafigues*, l'orthographe du dernier mot, laquelle n'est point la même que je me suis permis de critiquer sous la létrine BEC. Un grand nombre de termes sont ainsi orthographiés différemment, dans le Dictionnaire de l'Académie, selon l'endroit où ils

sont placés. Ces disparates prouvent au moins de la négligence.

OSEILLE. Subst. fém. Plante potagère d'un goût un peu aigret. *Oseille de jardin*...... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le goût de l'oseille est aigre, quand ce légume n'est pas apprêté pour la table.

SUITE DE L'ARTICLE, OSEILLE. + *L'oseille ronde est plus aigre que l'oseille ordinaire*... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. C'est-à-dire apparemment, *Que l'oseille pointue*. Vérité à Montmartre; erreur à Montrouge.

OSSELET. Subst. masculin. Petit os...... On appelle aussi *Osselets*, certains os qui sont attachés à de petites cordes, et qu'en certaines juridictions on met entre les doigts d'un accusé... *Donner les osselets*. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°..... 2°..... 3°. *On met*, pour *On fait mettre*, et *Donner les osselets*, sont d'étranges exemples de style.

OUAICHE. Subst. masculin. Terme de Marine. Sillage d'un vaisseau. Ce mot s'emploie en plusieurs occasions où l'on ne diroit pas *Sillage*. Tirer un vaisseau en *Ouaiche*, c'est le remorquer avec un autre vaisseau. *Traîner un pavillon ennemi en ouaiche*, C'est le traîner pendant à fleur d'eau, à l'arrière d'un vaisseau. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le substantif *Ouaiche* ne signifie point *Sillage*, et n'a jamais eu cette signification. Il signifie, *Prise*, *Otage*, *Capture*. Quant à la phrase, *Traîner un pavillon en ouaiche*, elle représente un acte qui ne s'exerce, de la part des nations civilisées, qu'envers un pavillon de forbans.

OUÏES. Substantif féminin pluriel. Il ne se dit qu'en par-

lant des poissons, et signifie, Certaines parties de la tête qui leur servent à la respiration. *Prendre une carpe par les ouïes. Ce maquereau est frais,* (;) *il a les ouïes toutes vermeilles.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On dit, Les *ouïes* d'un *serin*, d'un *rossignol*, d'une *beccasse*, etc ; en parlant des orifices par lesquels ces animaux entendent.

OURAGAN. Subst. masculin. Mot emprunté de l'Indien, et qui signifie, Le concours, le choc de plusieurs vents. Il se dit d'une tempête violente accompagnée de tourbillons. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'abus de l'érudition n'a pas seulement son ridicule; il a ses dangers aussi. *Ouragan* est un augmentatif d'*Orage*......

PACTA CONVENTA. Subst. masc. pluriel. Expression latine que l'usage a consacrée, pour signifier, Les conventions que le Roi de Pologne nouvellement élu, et la République, s'obligent mutuellement d'observer et d'entretenir. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Faire d'un solécisme latin une diction françoise, uniquement relative à un pays qui n'est pas la France, à une forme de gouvernement qui peut se trouver abolie d'un jour à l'autre ; ce n'est travailler ni pour la langue françoise, ni même pour la langue latine ; ni pour la postérité, ni même pour le siecle actuel.

PAGE. Substantif masculin... On appelle *Un tour de Page*, une malice où il y a quelque espièglerie. (Dict. de l'Académie.)

Remarque. Oui ; témoin certain salut du Premier Président Achille de Harlay, à Louis XIV.

Suite de l'article, PAGE. + On dit proverbialement d'un homme hardi jusqu'à l'impudence, qu'*Il est effronté comme un Page de Cour*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Cette assertion mal-honnête

s'écarte autant de la vérité, que le caractere de l'impudence, dans un homme, differe de l'étourderie d'un écolier.

2°. Depuis que le sarcasme de La Fontaine,

Tout marquis veut avoir des pages,

eut produit complettement son effet, le public a supprimé les deux derniers mots de l'ancien dicton, *Effronté comme un page de cour.*

PAGNE. Subst. masc. Morceau de toile de coton, dont les Nègres et les Indiens qui vont nus, s'enveloppent le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux, ou jusqu'au milieu des genoux. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ne diroit-on pas, à lire cet article, que nous sommes allés prendre le substantif *Pagne*, chez les asiatiques ou les africains? Cependant *Pagne* est, de toute antiquité, un terme gaulois, racine du mot *Compagnon.*

PAILLER. Subst. masc. La cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains. *Chapon de Pailler;* et par abréviation, *Chapon pailler*....... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. On dit qu'une lame de couteau a *une paille* ou *des pailles* : mais un pailler ou paillier contient *de la paille.* 2°. *Chapon pailler* n'est pas une abréviation de *Chapon de paillier*; c'est une phrase composée d'un substantif et d'un adjectif. *Chapon de paillier*, *Chapon pailler*, *Poularde de paillier*, *Poularde paillere*, signifient également un chapon, une poularde, qui n'ont pas encore été mis en cage, pour être engraissés.

FIN DE L'ARTICLE, PAILLER. + On dit proverbialement et figurément, qu'*Un homme est sur son pailler*, quand il est en lieu où il est le plus fort, comme dans sa maison, dans son quartier. *Un homme est bien fort sur son pailler. C'est un coq sur son pailler.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le rédacteur de cet article a fait

un étonnant quiproquo. On dit qu'un homme, *sur son PALIER*, a le droit de repousser l'insulte par la force : et on dit, en plusieurs cas, d'un homme, qu'il est hardi *comme un coq sur son PAILLIER*. Les deux substantifs *Palier* et *Pailler*, ont été confondus mal-à-propos, dans le passage cité.

PAL. Substantif masculin. Pieu aiguisé par un bout... (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. On lit dans le même Dictionnaire. « PIEU. Substantif masculin. Pièce de bois qui est « pointue par un des bouts ».

Ainsi, en raisonnant conséquemment sur ces deux définitions, on trouveroit qu'un pal est une piece de bois pointue par un bout, et aiguisée par l'autre bout ; ce que les rédacteurs n'ont vraisemblablement pas eu l'intention d'écrire, et ce qui quelquefois est vrai, quelquefois ne l'est pas.

De plus, l'Académie ne fait aucune mention du pal-de-fer, outil dont l'usage est très fréquent, et sans lequel on planteroit difficilement un pieu.

PALERON. Subst. masc. Cette partie de l'épaule qui est plate et charnue. On le dit de certains animaux. *Ce cheval est blessé au paleron.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. En termes d'agriculture, les palerons sont de petites pelles, faites tout exprès pour les petits garçons, et que leurs peres leur donnent, quand ils commencent à les mener au travail.

PALTOQUET. Subst. masculin. Terme de mépris, qui se dit d'un homme grossier....... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot n'est point un terme de mépris, quoiqu'il ne soit pas un terme de louange,

Un *paltoquet*, est un enfant qui veut toucher tout ce qu'il voit. Et quand on dit d'un homme, que *c'est un paltoquet*, on s'exprime par métaphore; on compare cet homme à un enfant mal élevé, ou qui n'est pas encore élevé.

PANADE. Subst. féminin. Sorte de mets fait de pain émié et longtemps mitonné dans du bouillon..... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le potage nommé *Panade*, est une des ressources les plus ordinaires aux ménages pauvres. On le fait en mettant dans un vase, les croûtes restées aux vieillards et aux bambins; de l'eau, du sel, un peu d'huile ou de beurre. Que tout cela cuise une demi-heure, sans que personne le remue, on aura une panade excellente. Mais avec du *pain émié*, comme l'ordonne le Dictionnaire, on feroit un cataplasme.

SE PANADER. Verbe réciproque. Il n'a guère d'usage qu'en parlant d'une personne qui marche avec un air d'ostentation et de complaisance, à peu près comme un paon quand il fait la roue. *Voyez comme il se panade.* Il est familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le vieux mot *Pannader*, a été remplacé, dans presque toutes ses significations, par le verbe *Drapper*. Ce mot n'est point dérivé du substantif *Paon*, oiseau de Junon, comme semble l'insinuer la définition qu'on vient de lire. Se pannader, c'est rabbattre, et disposer avec art, les pans de ses vêtemens.

PANNETON. Subst. masculin. La partie d'une clef qui entre dans la serrure. *Les trois parties d'une clef sont l'anneau, la tige et le panneton.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°......... 2°. Beaucoup de clés ont cinq parties: l'anneau, la tige, le panneton, le muzeau et l'effe. Les clés benardes en ont, de

nécessité, quatre ; sans quoi elles ne sont pas recevables, devant des syndics ou des experts.

PAPABLE. Adjectif masculin. Propre à être élu Pape. Il n'a d'usage qu'en parlant des Prélats, et sur-tout des Cardinaux, qu'on regarde comme pouvant parvenir quelque jour à la Papauté. *C'est un sujet papable, très-papable.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Papable est un barbarisme ridicule, et même indécent.

PAPE. Substantif masculin. L'Evêque de Rome... *Notre Saint Père le Pape.....*

Proverbialement, lorsque deux personnes viennent à se rencontrer en même temps dans une pensée, on dit, qu'*Ils eussent fait un Pape.* Il est populaire. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Se rencontrer en même temps*, n'est pas rencontrer la logique. 2°. Il ne suffit pas que deux personnes se rencontrent dans une pensée, pour *faire un pape* ; il faut qu'elles se trouvent avoir prononcé en même temps, les mêmes paroles. 3°. On ne dit jamais, *Ils eussent fait un pape* ; on dit : *Ils ont fait un pape* ; *Vous avez fait un pape* ; *Nous avons fait un pape* ; etc.

PAPILIONACÉE. Adjectif... Terme de botanique, synonyme de *Légumineux.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Ce terme de botanique s'écrit *Papillonacée*, et non *Papilionacée*, comme il est orthographié au chef de cet article.

2°. *Papillonacées* est uniquement du genre féminin. On le dit des fleurs produites par les plantes dites improprement légumineuses, et par les arbres qualifiés improprement de légumineux.

Ainsi *Papillonacée* et *Légumineux* ou *légumineuse*, ne sont pas synonymes.

PAQUET-BOT. Substantif masculin. On appelle ainsi les

bâtimens qui passent et repassent d'Angleterre en France ou en Hollande ou ailleurs, pour porter les lettres. *Le paquet-bot est arrivé.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Paquebot* est un mot françois; *Paquet-bot* est un barbarisme. *Paquebot*, qui est ancien dans notre langue, signifioit autrefois, un petit vaisseau marchand, et maintenant signifie à peu près, ce que marque l'Académie. *Paquet-bot*, mauvaise version angloise de *Paquebot*, doit être laissé par nos écrivains, aux auteurs de cette version.

PAR. Préposition.........

PARCE QUE. Conjonction.... D'autant que. A cause que. *Je le veux bien, parce que cela est juste...* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Les rédacteurs de l'article sur la préposition PAR, auroient dû avertir les écrivains, qu'il faut toujours éviter de placer les mots CE et QUE, immédiatement après cette préposition. En cela ils auroient suivi une décision, longtemps méditée, de l'Académie elle-même, et imprimée par son ordre, au bas du chapitre des *Remarques de Vaugelas*, intitulé : *PAR CE QUE, en trois mots.* Je rapporte cette décision.

« Pour écrire purement et sans équivoque, il » ne faut jamais se servir de *Par ce que*, que » dans le sens de *A cause que*... Au lieu de dire, » *Je connois par ce que vous me mandez d'un* » *tel*, il faut dire, *Je connois par les choses que* » *vous me mandez d'un tel* ».

Je fais cette remarque à l'occasion d'une phrase que je viens de lire, au commencement d'une *Notice sur la vie du Tasse*, attribuée à l'une des meilleures plumes qui nous restent, et placée en tête d'une réimpression de la JÉRUSALEM DÉLIVRÉE, traduite en 1774, par M. L***, déjà céle-

bre à cette époque, entre les bons écrivains. *Nous sommes trop disposés*, dit l'auteur de la notice, *à juger par ce que nous avons sous les yeux, de ce qui s'est passé dans d'autres temps et en d'autres circonstances*. La réputation non moins méritée qu'elle est brillante, des deux hommes de lettres à qui cette négligence a échappé, autorise suffisamment ma remarque.

PASSEMENTIER, PASSEMENTIÈRE. Substantifs. L'artisan qui fait... (DICT. DE L'AC.)

TISSUTIER. Substantif masculin. Rubanier, ouvrier qui fait..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Un passementier et une passementiere, sont un ouvrier et une ouvriere, et ne sont pas un seul artisan. 2°. Si le barbarisme *Tissutier*, étoit digne du Dictionnaire de l'Académie, quelle raison y avoit-il de n'y pas mettre *Agréministe*, qui non seulement est un barbarisme aussi, mais qui a sur *Tissutier*, l'avantage d'être des deux genres; et, de plus, d'être la qualification même que les marchandes de bouquets de l'ancienne rue *aux Fers*, donnent aux ouvrieres en passemens?

PATINEUR. Subst. masculin. Celui qui prend et manie les mains et les bras d'une femme. Il est libre. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Scarron écrivit :

Les patineurs sont gens insupportables,
Même aux beautés qui sont très patinables.

De ces deux mots, fabriqués par ce poëte burlesque, l'Académie a jugé à propos de n'en adopter qu'un. C'étoit encore trop. Mais on peut remarquer que le peuple, en acceptant *Patineur*, lui a donné une signification unique, toute

différente de celle de Scarron, et par conséquent de la définition du Dictionnaire. On appelle exclusivement, *Patineurs*, les gens qui courent en patins, sur la glace.

PÂTON. Substantif masculin. Certain morceau de pâte dont on engraisse les chapons, les poulardes, etc. *On a engraissé ce chapon avec des pâtons.*

Pâton, signifie aussi, Certain morceau de cuir dont on renforce le bout d'un soulier en dedans, afin de le rendre plus ferme. *Le pâton d'un soulier.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. *Un certain morceau de pâte* et *un certain morceau de cuir*, sont des expressions peu propres à définir un terme. Un *pâton* est une boulette de pâte, alongée à peu près comme une olive. Un *paton* est une doublure d'empeigne, vers le bout du soulier. L'un et l'autre de ces deux mots, sont très distincts dans la prononciation; et l'Académie auroit dû ne pas les confondre.

PATROCINER. Verbe neutre. Parler longuement et jusqu'à l'importunité, pour persuader..... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. On lit dans ce même Dictionnaire, qu'un procureur est un *officier établi pour agir en justice, au nom de ceux qui plaident en quelque juridiction.* C'est ainsi qu'il faut définir.

SUITE DE L'ARTICLE, PATROCINER. + Il se joint plus odinairement avec le verbe Prêcher. *Prêchez et patrocinez tant qu'il vous plaira...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Si à cette phrase, *Il se joint plus ordinairement avec le verbe Prêcher*, on ajoute: *Qu'avec d'autres verbes*; elle deviendra correcte, mais elle n'en sera pas plus vraie.

FIN DE L'ARTICLE, PATROCINER. + *Vous aurez beau prêcher et patrociner.* Il est vieux. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. D'après la définition qu'on a lue

au commencement de l'article, cette phrase, *Vous aurez beau prêcher et patrociner*, signifieroit, *Vous aurez beau prêcher et parler longuement et avec importunité, pour persuader.* C'eût été un étrange compliment adressé par l'Académie à tous les prédicateurs, depuis le confrere Bossuet jusqu'au confrere Cassaigne!

Le verbe *Patrociner* est en effet un vieux mot; mais son ancienneté n'étoit pas une raison pour copier la définition qu'en fait Arlequin, laquelle a son mérite sans doute, autre part que dans le Dictionnaire de l'Académie.

La *patrocine* est la fonction qu'exerce un *officier établi pour agir en justice au nom de ceux qui plaident en quelque juridiction.* Exercer cette fonction, c'est *patrociner.* Cicéron et Hortensius, Démosthenes et Isocrate patrocinerent. Il n'est aucun terme d'art, de science, d'office, de dignité qu'on ne puisse montrer à des lecteurs sous un point de vue risible. Mais c'est précisément où commence le mot pour rire, que doit s'arrêter la définition; et c'est une des causes pour lesquelles on la nomme *Définition.* Je conclus que l'Académie n'a pas défini le verbe *Patrociner.*

PAVANER, SE PAVANER. Verbe réciproque. Marcher d'une manière fière, superbe. *Voyez comme il se pavane.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Dans le sens propre, un paon *se pavane*, lorsqu'il étale sa queue : dans le sens figuré, on n'emploie ce verbe que lorsque l'homme dont on parle, semble vouloir qu'on le respecte à cause de la beauté de ses habits.

PECULAT. Subst. masc. Vol des deniers publics, fait par ceux qui en ont le maniement et l'administration. *Le*

crime de péculat. Être accusé de péculat. Le péculat est un crime capital. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cette définition est fausse et dangereuse. Le péculat est un *profit personnel*, qui seroit *fait sur des deniers publics*, par un homme auquel le dépôt ou l'administration en seroient confiés.

PÉCULE. Subst. masculin. Ce que celui qui est en puissance d'autrui, a acquis par son industrie, par son travail et par son épargne, et dont il lui est permis de disposer. *Il avoit acquis un petit pécule. Il a disposé de son pécule. Il est défendu à la plupart des moines d'avoir un pécule.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Un *pécule* est proprement un petit troupeau, que le chef de la famille permet d'acquérir, soit au berger, soit à sa propre femme, soit à ses enfans, et qu'il les autorise courtoisement à faire fructifier avec son troupeau.

2°. Voyez la remarque précédente.

PÉDAGOGIE. Substantif féminin. Instruction, éducation des enfans. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La *pédagogique*, et non *pédagogie*, est la science d'élever la jeunesse, comme la politique est la science de gouverner les Etats.

PÉGASE. Subst. masculin. Cheval fabuleux, auquel les anciens poètes ont donné des ailes, et qui, selon eux, d'un coup de pied fit sourdre la fontaine d'Hyppócrène. *Pégase* est aussi le nom d'une constellation de l'hémisphère boréal. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La fontaine d'Hippocrene, dont l'Académie n'a point fait mention en son lieu, est un objet de mythologie, tout aussi intéressant à connoître que le cheval Pégase. Il eût donc été convenable d'en faire le sujet d'un article, ou de supprimer l'article *Pégase*, rédigé d'ailleurs avec

tant de négligence, que l'écolier qui voudroit s'en aider, pour comprendre le quatrieme vers de l'*Art poëtique*, y perdroit sa peine.

PÉLERIN, PÉLERINE. Substantifs. Celui ou celle qui par piété fait un voyage à un lieu de dévotion. *Un pélerin qui va à Rome, à Jérusalem*,.....
On dit proverbialement, *Rouge soir et blanc matin, c'est la journée du pélerin*, pour dire que le ciel rouge au soir et blanc au matin, présage un beau temps. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Le dicton rappellé ici par l'Académie, est textuellement,

Rouge le soir, blanc le matin,
Ravit le coeur du pélerin;

phrase qui offre à la fois, aux voyageurs, une leçon de météorologie et un précepte d'hygiene: car elle fait allusion à la couleur du vin, autant qu'à celle du ciel. 2°. Lorsque ce dicton fut composé, le mot *Voyageur* n'existoit pas encore; et *Pélerin* étoit un terme générique, pour signifier un homme en voyage.

PENCHER. Verbe actif.....
PENCHÉ, PENCHÉE. Participe.
On appelle *Des airs penchés*, Des mouvemens affectés de la tête ou du corps, pour tâcher de plaire. *Elle a des airs penchés. Il prend des airs penchés.* Il est du style familier. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette expression, *Airs penchés*, est un terme de manege, qui se dit de certains beaux airs de quelques chevaux. L'Académie n'a expliqué qu'une métaphore.

PENDELOQUE. Subst. féminin. Parure de pierreries ajoutée à des boucles d'oreilles. *Elle avoit à ses boucles d'oreilles des pendeloques de diamans. Elle a perdu une pendeloque.* Il se prend aussi absolument pour un

pendant d'oreille qui n'est que d'une pièce. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Il y a des pendeloques de pierreries, que les dames portent aux oreilles ; il y en a aussi d'or, d'argent, de verre coloré, etc. Il y a des pendeloques de cristal, qu'on met aux lustres ; et on y met aussi des pendeloques de verre. Il y a des pendeloques de baudriers, des pendeloques de fronteaux, de bonnets, de carpats, de toquets, des pendeloques de ceintures et de ceinturons, etc. ; le tout suivant les coutumes, les usages et les modes.

PENSÉE. Substantif féminin. Petite fleur qui... a... cinq feuilles nuées... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'orthographe de ce mot est, *Pansée* ; anciennement, *Paonsée.*

2°. Selon ce qui est imprimé, dans le Dictionnaire de l'Académie, à l'article NUER, ce barbarisme *ne se dit que des ouvrages de laine ou de soie.* Ainsi, d'après la décision académique, le rédacteur de l'article sur la fleur nommée *Pansée*, a désigné seulement un ouvrage de broderie.

PERDRIX. Subst. féminin. Sorte d'oiseau et de gibier de plumage gris, et de la grosseur à peu près d'un gros pigeon. *Perdrix grise. Perdrix rouge. Une compagnie de perdrix...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'étoit chose indispensable, d'expliquer, dans cet article du Dictionnaire, l'expression, *Perdrix rouge.* Et pourtant cette expression n'est expliquée ni dans celui-ci, ni en aucun autre.

PERSIFLAGE. Substantif masculin. Discours d'un persifleur. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

PERSIFLER. Verbe actif.

IRONIE. Substantif féminin. Figure de Rhétorique, par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre... *L'ironie*

Rendre quelqu'un instrument et victime de la plaisanterie par les choses qu'on lui fait dire ingénument. *Il est souvent plus honteux de persifler que d'être persiflé.* *étoit la figure favorite de Socrate. Il dit cela par ironie.* (DICT. DE L'ACAD.)

PERSIFLER, est aussi neutre, et signifie, Tenir de dessein formé des discours sans idées liées. (DICT. DE L'ACAD.)

PERSIFLEUR. Substantif masculin. Celui qui persifle... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ainsi le *persiflage* n'est autre chose que l'ironie, maniée par un sot. Ainsi un *persifleur* est un sot qui tâche de s'élever jusqu'à l'ironie. Ainsi *Persifler*, c'est railler, mais comme un sot railleroit.

FIN DE L'ARTICLE, PERSIFLEUR. + *Persiflage, persifler et persifleur, sont des termes... à la mode.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Ce ne fut pas pour donner l'immortalité aux expressions à la mode, que s'établit l'Académie Françoise; ce fut au contraire afin de les écarter du bon langage, lorsque ces expressions n'auroient, pour être adoptées, d'autre titre que celui de la mode.

PHARAON. Subst. masculin. Espèce de jeu de cartes, qui se joue à peu près comme la Bassette. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Les auteurs du Dictionnaire n'ont pas défini la Bassette, *Espece de jeu de cartes*; et ce n'est pas sans motif qu'ils ont évité cette équivoque. Il falloit également l'éviter ici.

2°. *Pharaon* est un mot par lequel on désigne tel ou tel roi de l'antique Egypte : *Farahon*, est un ancien terme françois, qui s'est conservé, pour signifier une façon de jouer aux cartes.

PHILOSOPHE. Subst. masculin. Celui qui s'applique à

l'étude des Sciences, et qui cherche à connoître les effets par leurs causes et par leurs principes... (Dict. de l'Académie.)

Remarque. Cette définition n'est pas univoque. Mais il est certain qu'un philosophe est un homme qui a fait quelques progrès dans la philosophie.

Suite de l'article, PHILOSOPHE. + *Pythagore est le premier d'entre les Grecs qui ait pris le nom de Philosophe...* (Dict. de l'Académie.)

Remarque. Cette phrase offerte en exemple, seroit claire dans un traité de philosophie ; elle est ici un peu obscure : car Pythagore parloit grec, tant à Sicyone qu'à Phlionte ; et le Dictionnaire de l'Académie est écrit en françois.

Suite de l'article, PHILOSOPHE. + *Les anciens Philosophes. Les Philosophes Grecs. Les différentes sectes des Philosophes. Les Philosophes Payens. Philosophe Stoïcien. Philosophe Platonicien. Philosophe Cynique. Philosophe Moral. Philosophe Chimique. Un grand Philosophe. Un célèbre Philosophe. Un des premiers Philosophes de son temps...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'expression, *Philosophe moral*, est un pléonasme, que la logique et l'histoire condamnent également. *Philosophe chimique*, n'est ni plus raisonnable ni plus grammatical, que ne le seroit, *Philosophe astronomique*.

Suite de l'article, PHILOSOPHE. + On appelle aussi *Philosophe*, un homme sage qui mene une vie tranquille et retirée, hors de l'embarras des affaires. *Il s'est retiré pour toujours à la campagne*, (;) *c'est un Philosophe, un vrai Philosophe....* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Matiere à disputes, et à disputes inutiles. De deux hommes sages, qui menent une vie tranquille et retirée, hors de l'embarras des affaires, qui auront la même façon de vivre et qui posséderont les mêmes vertus privées, l'un est

peut-être un profond philosophe ; et l'autre n'est peut-être ni philosophe ni désireux de le devenir.

SUITE DE L'ARTICLE, PHILOSOPHE. + Il se dit aussi quelquefois absolument d'un homme, qui par libertinage d'esprit, se met au-dessus des devoirs et des obligations ordinaires de la vie civile..... *C'est un homme qui ne se refuse rien, qui ne se contraint sur rien, et qui mène une vie de Philosophe...* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Dans tous les temps, la charlatanerie et la calomnie se sont attachées aux choses reconnues bonnes et utiles ; l'une pour en partager la gloire, l'autre pour l'atténuer. Un *homme qui ne se contraint sur rien*, n'est certainement pas un philosophe.

SUITE DE L'ARTICLE, PHILOSOPHE. + Dans les Colléges, on appelle *Philosophe*, un écolier qui étudie en Philosophie...... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est de ce paragraphe que s'autorisoit une chanteuse, célebre par ses reparties, lorsqu'elle se vantoit de n'aimer que les philosophes.

FIN DE L'ARTICLE, PHILOSOPHE. + Les Alchimistes se donnent le nom de Philosophes par excellence... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Au mot, VOYAGEUR, l'Académie ne dit pas si les boïmiens se donnent le nom de Voyageurs par excellence.

PHILOSOPHER. Verbe neutre. Traiter des matières de philosophie... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Raisonner avec philosophie, sur une matiere quelconque.

SUITE DE L'ARTICLE, PHILOSOPHER. + *La manière de philosopher des Péripatéticiens est différente de celle des Stoïciens.........* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Etoit.

SUITE DE L'ARTICLE, PHILOSOPHER. + *Il est dangereux de vouloir trop philosopher en matière de Religion.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il est quelquefois dangereux et toujours téméraire, quand on n'est pas versé dans la philosophie, de vouloir philosopher en matiere de religion, ou de morale.

SUITE DE L'ARTICLE, PHILOSOPHER. + Il signifie aussi Raisonner sur diverses choses de Morale ou de Physique. *Ils s'amusent à philosopher....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il signifie cela, oui, par métaphore; ce qu'il auroit fallu observer.

FIN DE L'ARTICLE, PHILOSOPHER. + PHILOSOPHER, se prend aussi simplement pour Raisonner trop subtilement sur quelque chose. *Il ne faut pas tant philosopher, il faut agir. Voilà bien philosopher.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. C'est-à-dire que le mot *Philosopher*, se prend aussi dans une acception contraire à son acception véritable. Mais en ce cas, l'Académie auroit dû substituer à l'adverbe *Simplement*, l'adverbe *Figurément.* Les hommes éclairés ne doivent jamais faire cause commune avec le vulgaire, lorsque le vulgaire s'avise de défigurer la philosophie, pour acquérir le droit de ne pas la respecter.

2°. La phrase qui termine l'article, PHILOSOPHER, est très mal conçue; puisque, si elle étoit isolée, elle ne présenteroit point l'ironie dont l'auteur a voulu qu'elle fût un exemple. Souvenons-nous toujours, en matière de rédaction, que c'est aux paroles à faire entendre le sens, et non au sens à faire entendre les paroles.

PHILOSOPHIE. Substantif féminin. Science qui consiste à connoître les choses par leurs causes et par leurs effets. *Savoir la philosophie.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Si la philosophie étoit une science, elle seroit la seule science; car la philosophie

s'étend à toutes les opérations de l'intelligence humaine. Mais la philosophie est une étude.....

PHILTRE. Substantif masculin. Breuvage ou autre drogue, qu'on suppose propre à donner de l'amour. *Philtre amoureux. Donner un philtre. On lui donna un philtre qui le rendit furieux, qui lui fit perdre l'esprit.* (DICT. DE L'ACAD.)

FILTRE. Substantif masculin. Papier, étoffe, linge, pierre, éponge, etc. au travers de quoi on passe une liqueur que l'on veut clarifier. *Filtre fin. Filtre délié. On a fait passer cette liqueur par le filtre....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est le même mot ; et, des deux articles dont ce mot est l'objet, le premier ici placé, a le double défaut, d'impliquer contradiction, et d'être rédigé d'une façon dangereuse.

PHYLACTÈRE. Substantif masculin. On donnoit ce nom chez les Juifs, à de petits morceaux de peau ou de parchemin, qu'ils attachoient à leurs bras ou à leur front, et sur lesquels étoient écrits différens passages de l'Ecriture.

Chez les Païens, le mot *Phylactère* signifioit... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le mot *Phylactere*, est un terme françois, tiré du grec, et dont voici le sens. *Préservatif contre les mauvaises pensées.* L'usage des phylacteres, non moins ancien, à ce qu'il paroît, que l'art d'écrire, n'a jamais cessé d'être en vigueur, en orient et en occident, et chez les juifs, et chez tous les peuples où cet art sublime est pratiqué. C'est une erreur, de croire que le mot grec *Phylactêrion*, ou le mot latin *Phylacterium*, aient jamais été substitués, parmi les juifs, aux mots hébraïques *Tafilim*, *Mézouzat*, etc., que nos traducteurs rendent par, *Phylactere.* C'est une autre erreur, de croire que les juifs placent des phylacteres uniquement sur leurs personnes ; ils

en placent aussi en divers endroits de leurs habitations : et cet usage leur est commun avec la plupart des peuples d'orient; chrétiens, mahométans et autres.

SUITE DE L'ARTICLE, PHYLACTÈRE. + Chez les Païens, le mot *Phylactère* signifioit... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette phrase suppose, contre deux vérités connues, qu'il n'y a plus de payens; et que dans les siecles où les grecs et les romains étoient payens, tous les autres peuples payens parloient grec ou latin.

SUITE DE L'ARTICLE, PHYLACTÈRE. + ... signifioit, Toute espèce de préservatif ou de talisman porté superstitieusement... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les phylacteres sont un remede établi par l'esprit de religion, contre une superstition très dangereuse : l'adoration d'esprits malfaisans. L'adverbe *Superstitieusement*, fait donc un contre-sens, en cette phrase.

FIN DE L'ARTICLE, PHYLACTÈRE. + ... par les Anciens. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUÉ. Redondance.

PIAFFE. Subst. féminin. Faste, ostentation, vaine somptuosité en habits, en meubles, en équipage, etc. *Tout ce qu'il fait n'est que piaffe.* Il est familier. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le mot *Piaffe* est un terme de manege. Il signifie, le développement relevé de l'allure du pas, mais sans changement de place.

PIAILLEUR, PIAILLEUSE. Adjectif. Criard, qui ne fait que piailler. *C'est un piailleur perpétuel. C'est une grande piailleuse.* Il est du style familier. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. *Piailleur*, *Piailleuse*, sont des barbarismes ; *Piaillard*, *Piaillarde*, sont des

termes françois. Quant à l'épithete de *Perpétuel*, qui termine le premier exemple de cet article, elle n'avoit point de lettres patentes, pour se faire excuser.

PIAULER. Verbe neutre. Terme populaire, qui ne se dit que des enfans et des gens foibles, qui se plaignent en pleurant. (DICT. DE L'ACAD.)

PIOLER. Verbe neutre. Il se dit du cri des petits poulets. *Les poulets piolent.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Pioler*, et non *Piauler*, se dit proprement du cri des poussins, et figurément des plaintes de l'enfance, lorsqu'elles ne sont pas l'expression de la douleur.

PICHOLINE. Substantif masculin. Olive de la plus petite espèce. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Picholin*, *Picholine*, ou plutôt, *Pitiolin*, *Pitioline*, est un adjectif qui signifie, *Très petit*, *Très petite*, et qui est encore usité, depuis Lyon jusqu'à Marseille, et depuis Périgueux jusqu'à Perpignan. On dit dans toutes ces contrées méridionales : Une *poire picholine*, une *pomme picholine* ; un *melon*, un *concombre picholin*, etc. On y appelle un très petit garçon, *un picholin* ; une très petite fille, *une picholine.* Lorsqu'on dit, *Une boîte de picholines*, on entend des figues : lorsqu'on dit *Un barril de picholines*, on entend des olives. Les Epiciers de Paris, voyant cette derniere expression sur les lettres de voiture, par lesquelles on leur adressoit des olives plus cheres que les olives communes, et ne connoissant pas la signification propre du mot, l'ont répété aux cuisinieres tel qu'ils l'avoient lû, en y attachant un faux sens. Voilà pour la halle. Mais comment cette mauvaise tradition a-t-elle pu pénétrer dans l'Académie!

Picholin, *Picholine*, doit demeurer un terme de glossaire.

PIÉDOUCHE. Subst. masc. Petite base longue et carrée en adoucissement avec moulures, qui sert à porter un buste, ou quelque petite figure en ronde bosse. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Un *piédouche* est un cippe taillé en obélisque posé à contre-haut, et dont la base est sculptée en patte d'oie. C'est, dit-on, un emblême de philosophie antique ⁂, lequel a embarrassé, dans nos derniers siecles, des hommes très doctes; et même le savant Ordre des Bénédictins, à l'exception de quelques moines. (Vid. *Annal. Ord. S. Ben.* p. 130; et aliàs.)

PIOT. Subst. masc. Terme dont on se sert en raillerie ou en débauche, pour dire, du vin. *C'est un homme qui aime le piot.* Il est populaire. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On croiroit, à lire cette explication, que le mot est synonyme du substantif *Vin*. Il sembleroit même que telle a été l'opinion de l'Académie. *Piot* cependant n'a jamais eu ce caractere. *Piot* est un ancien substantif, dont *Mamelon* tient aujourd'hui la place, et qui, dans la phrase citée, désigne métaphoriquement un *bronçon* de cruche, d'outre, etc.

La cruche au large ventre est vuide en un instant.
LE LUTRIN.

C'est que chacun avoit bu au piot.

PIQUE. Subst. masculin. Terme du jeu des cartes. Une des quatre couleurs ou peintures des cartes. *L'as de pique; le Roi de pique*.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les quatre principaux emblêmes du jeu des cartes, dont il y a deux coloriés en noir, et deux en rouge, avoient anciennement

chacun sa couleur particuliere. Le trèfle étoit vert ; le coeur étoit jaune. Ces deux couleurs ayant été supprimées, on a continué de dire, par métonymie, *Les quatre couleurs* : mais on n'a jamais dit, *Les quatre peintures*. Le rédacteur de cet article s'est donc mal exprimé, en écrivant que le pique est une des *quatre* couleurs ou *peintures* des cartes.

PIQUETTE. Subst. féminin. On appelle ainsi une boisson que l'on fait avec de l'eau mise dans un tonneau où il y a du marc de raisin et des prunelles ; et par extension on s'en sert pour dire, De méchant vin. *Il ne nous a donné que de la piquette.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Explication trop longue, inexacte, et même ridicule par le style. Car, 1°. les quatre premiers mots sont de trop ; 2°. la piquette n'est pas une boisson *que l'on fait*, mais une boisson faite; 3°. le rédacteur laisse entendre que le marre et les prunelles se sont mis spontanément dans le tonneau ; 4°. il assure qu'*on se sert de la piquette pour dire* quelque chose ; 5°. au lieu de définir le mot *Piquette*, il a désigné un mélange, qui varie selon les pays et les saisons.

La rédaction de l'exemple n'est pas moins irréfléchie que celle de l'explication; et on pourroit y opposer le proverbe, *A cheval donné, ne regarde pas les dents.*

PITANCE. Substantif féminin. La portion de pain, vin, viande, etc. qu'on donne à chaque repas dans les Communautés. *Bonne pitance*... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La pitance n'est ni pain, ni vin, ni soupe. Elle est, ce qu'on mange avec du pain. Non seulement la définition académique est fausse; mais le sens en est rendu équivoque, par le mot *Communautés*, qui n'y devroit point être.

PLAISIR. Subst. masculin. Joie, contentement........ Car tel est notre plaisir. Formule de... Chancellerie, par laquelle le Roi marque sa volonté... (Dict. de l'Académie.)

Remarque. 1°. Cette formule paroissoit assez aisée à comprendre, pour n'avoir pas besoin qu'un dictionnaire l'expliquât. 2°. Cette formule, inexactement présentée dans le Dictionnaire de l'Académie Françoise, y est, par conséquent, mal expliquée. 3°. Voltaire, en se faisant chancelier du Pere Eternel, écrivit : *Car telle est notre justice*; et il ne rencontra guère mieux.

PLANE. Substantif féminin. Outil tranchant, et qui a deux poignées. Il sert aux Charrons, aux Tonneliers, etc. à polir les bois qu'ils emploient. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Cet *Et caetera* est vicieux, en termes de logique.

2°. *Polir les bois*, n'est pas françois : il falloit écrire, *Polir le bois*.

3°. La plane est proprement un ciseau, tranchant de biais, mais émoulu sans façon, dont le tourneur en bois de fil, se sert pour terminer le travail qu'il a ébauché avec la gouge. Ici l'Académie a défini le planard. Sans doute, cette illustre compagnie ne devoit pas s'appesantir sur les mots techniques; mais il faudroit que les définitions que son Dictionnaire donne de ces mots, fussent tellement soignées, que les lecteurs n'y trouvassent aucune équivoque.

PLANÉTAIRE. Adjectif..... Il est aussi substantif; et alors il est masculin, et signifie, La représentation en plan, du systême des planètes. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La représentation en plan, ou en mécanique, de la partie connue du systême des planètes.

PLANTOIR. Subst. masculin. Outil de bois ordinairement ferré par le bout, dont les Jardiniers se servent pour faire des trous en terre, dans les endroits où l'on veut planter des buis, des fraisiers, et des herbages, comme des laitues, de la chicorée, etc. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Le jardinier, quand il fait usage du plantoir, tient toujours cet outil de la main droite ; et il s'en sert alternativement pour faire le trou dans lequel il introduit la plante de la main gauche, et pour achever de boucher le trou, après que la plante a été introduite. La longue définition que donne ici le Dictionnaire de l'Académie, semble contrarier cette pratique......

PLEURER..... On dit familièrement, *Pleurer comme une vache, comme un veau,* pour dire, Pleurer excessivement. Et cela ne se dit que lorsqu'on reproche à quelqu'un de pleurer pour une chose qui n'en vaut pas la peine..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Je n'ai jamais ouï dire, *Pleurer comme une vache* ; et j'ai prié autrefois d'habiles gens, académiciens et autres, de m'apprendre s'ils avoient connoissance de cette expression-là. Tous me répondirent que, non seulement ils ne la connoissoient point, mais, de plus, qu'ils jugeoient impossible qu'elle eût jamais été françoise ; et ils me donnerent, de leur opinion, la raison suivante. *Pleurer comme un veau,* ne se dit que d'un homme : *Pleurer comme une vache*, se diroit apparemment d'une femme. Or il répugne à la délicatesse françoise, de se moquer d'une femme qui pleure, quelque futile que soit la cause de ses larmes.

En effet, Rabelais, plaçant Gargantua, entre son fils Pantagruel qui venoit de naître, et sa femme Badebec qui venoit de mourir, raconte que ce pere joyeux et veuf désolé, *rioit comme*

un veau, en regardant son fils, et *pleuroit comme une vache*, en regardant sa femme. On peut raisonnablement inférer de cette antithese, qu'on ne disoit pas, *Pleurer comme une vache*, au temps où Rabelais écrivoit.

SUITE DE L'ARTICLE, PLEURER. + On dit proverbialement et populairement d'un homme qui aura, par exemple, un chapeau, une cravate, d'une grandeur excessive, qu'*Il a pleuré pour avoir un grand chapeau, une grande cravate*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Dicton mal présenté. Rétablissons-le. On dit, d'un homme qui aura, par exemple, un chapeau neuf très petit, quand la mode est de porter de grands chapeaux; un habit neuf, court et étroit, quand les habits longs et larges sont à la mode, qu'*Il a pleuré pour avoir un chapeau*, *pour avoir un habit*.

PLINTHE. Substantif féminin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce substantif n'est pas féminin; il est masculin.

SUITE DE L'ARTICLE, PLINTHE. + Quelques-uns le font masculin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Et d'autres le font féminin, d'après l'éducation qu'ils ont reçue : mais qu'importoit à l'Académie *Françoise*?

SUITE DE L'ARTICLE, PLINTHE. + Membre d'Architecture ayant la forme d'une petite table carrée.... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Carrée ou ronde, selon la convenance.

SUITE DE L'ARTICLE, PLINTHE. + ... qui se nomme aussi *Socle* dans les bases, et *Tailloir* dans les chapiteaux... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le mot *Dans* est ridiculement placé là. Une base est un massif; et l'abaque

n'est pas dans le chapiteau : il est dessus ; il le couronne. 2°.....

Suite de l'article, PLINTHE. + Il se dit aussi des plates-bandes qui régnent dans les ouvrages de maçonnerie et de menuiserie..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Une plate-bande ne regne pas, si ce n'est en termes de jardinage.

POËTEREAU. Subst. masculin. Terme de mépris, qui se dit d'Un fort mauvais Poëte. *Ce n'est qu'un poëtereau.* Il est familier. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Je ne crois pas qu'il y ait dans notre langue un mot, pour signifier, *Un fort mauvais poëte.* Homere comptoit deux sortes de poëtes : les *Divins poëtes*, dont il parloit toujours avec éloge ; et les simples poëtes, dont il ne disoit ni bien ni mal. On distingue, en France, des poëtes de trois sortes : les grands poëtes, les poëtes, et les mauvais ou fort mauvais poëtes. Racine étoit un grand poëte ; et Pradon n'étoit pas un poëtereau.....

POING. Substantif masculin. Main fermée......
On appelle *Oiseau de poing*, Un oiseau de proie qui étant réclamé, revient sur le poing du fauconnier sans leurre... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Rédaction doublement fautive. Un oiseau de poing est un oiseau de chasse, qui n'a pas besoin d'être leurré, pour revenir sur le poing de son maître. Tels sont l'autour et l'épervier ; tels ne sont pas l'aigle et le faucon.

Suite de l'article, POING. + On dit en plaisantant, *Mener une dame sur le poing*, pour dire, la mener par la main..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On dit très sérieusement, *Mener une dame sur le poing* : et les cas où l'on peut,

avec bienséance, *mener* une dame *par la main*, sont très rares, pour tous autres hommes que les vieillards et les têtes couronnées.

POISON. Substantif masculin... suc vénéneux... composition vénéneuse. *Poison subtil. Préparer du poison.* (DICTIONN. DE L'ACAD.)

TOXIQUE. Substantif masculin. Nom générique qui se donne à toutes sortes de poisons. *Les animaux, les végétaux et les minéraux fournissent des toxiques.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce second article est hideux à lire.

Y a-t-il un nom plus générique, pour exprimer l'idée d'un empoisonnement, que le mot *Poison*, qui rappelle au public, *Contre-poison*, *Empoisonneur*, *Empoisonneuse*, etc; tandis que *Toxique* ne lui rappelleroit rien?

La seconde et derniere phrase de ce même article, est odieusement remarquable par le verbe qui en lie les idées. Ouvrez le Dictionnaire, au mot, FOURNIR. Vous y lirez que ce mot s'applique au bled, au vin, au bois, au fourrage, etc; et nullement qu'il s'applique à du poison. L'exemple de style, *Préparer du poison*, qui termine le premier de ces deux articles, n'est pas moins odieux que l'exemple du dernier.

Si nous recourons à la vénérable antiquité, pour savoir avec quelles précautions doivent s'exprimer des personnes sages, lorsqu'elles sont obligées de placer le mot *Poison* dans leurs discours, nous verrons Homere, faisant sortir la narration suivante, de la bonté divine, voilée par les apparences d'une enveloppe mortelle : « Ulysse » étant jeune, alla demander à Ilus fils de Mermerus, du poison (*Toxique*), pour en frotter les » dards dont il se servoit à la chasse, contre les » bêtes féroces; mais ce prince lui en refusa, parce

» qu'il avoit la crainte des Dieux ». C'est-là le style de la sagesse, de la philosophie, des bonnes moeurs par excellence. De qui chaque lecteur a-t-il le droit, au nom de la postérité, d'exiger un style semblable, si ce n'est d'une académie françoise ?

POISSARD, POISSARDE. Adjectif. Qui n'a d'usage qu'en parlant De certains ouvrages modernes, dans lesquels on imite le langage et les moeurs du plus bas peuple. *Le genre poissard.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'auteur de cet article, prenoit apparemment Jean Vadé, dit, *Le poissard*, pour le fondateur de quelque chose. Et il étoit si préoccupé en faisant sa rédaction, qu'elle est inintelligible, au sens de tout lecteur à qui l'histoire littéraire du dix-huitieme siecle ne seroit pas bien connue.

POISSARDE. Substantif féminin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Possarde. C'est le mot.

SUITE DE L'ARTICLE, POISSARDE. + ... Terme de mépris... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur. N'est pas un *fort* qui veut : n'est pas une *possarde* qui veut.

FIN DE L'ARTICLE, POISSARDE. + ... qui se dit des femmes de... la halle. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Sous un bon échevinage, les possardes des halles, sont une image symbolique de la cité. 2°. Le mot *Possarde* signifie, à la lettre : *Fille ou femme dont la poitrine est volumineusement nourrie.*

POISSON. Substantif masculin. Sorte de petite mesure... *Un poisson de vin.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Poçon.

POISSON. Substantif masculin. Animal......
... *poisson d'Avril*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. C'est un autre terme.

2°. On trouve, dans le Dictionnaire, au mot, AVRIL, les assertions suivantes.

« On appelle les Maquereaux, *Poissons d'A-* » *vril*.... figurément... *Poissons d'Avril*, ceux » qui font métier de......... On dit proverbiale- » ment, *Donner un poisson d'Avril*... ».

Voilà une singuliere façon d'expliquer les coutumes antiques d'un grand peuple, sans compromettre sa propre science ! Feu monsieur Garnier l'historien, n'a pas été si adroit, lorsque, s'appercevant que François premier, étoit devenu roi, un premier jour de janvier, il a malicieusement accusé tous les poëtes, d'avoir profité de l'occasion du jour de l'an, pour féliciter ce prince.

Les secrétaires de l'Académie ont terminé leur explication du poisson d'avril, par la phrase suivante. *Cette mauvaise plaisanterie ne se fait que le premier jour d'Avril*. Mais la premiere explication à donner de cette plaisanterie, bonne ou mauvaise, quand on veut l'expliquer, et qu'on sait l'expliquer, c'est que, jusque vers la fin du seizieme siecle, l'année commençoit en avril, et non en janvier. Les poissons d'avril furent une institution politique, très bien conçue, avant que l'imprimerie eût rendu communs l'art de lire, et l'usage des almanacs.

5°........ 4°...... 5°.......

POLICE. Subst. féminin. Ordre, règlement établi dans une ville pour tout ce qui regarde la sûreté et la commodité des habitans. *Bonne police. Mauvaise police*.....

POLICE. Subst. féminin. On appelle ainsi un contrat par lequel un Négociant garantit des marchandises qui sont transportées par mer, moyennant une certaine

somme qu'on est convenu de lui payer. *Police de chargement. Police d'assurance.*

POLICE, en termes d'Imprimerie, se dit d'un état qui règle le nombre de chaque caractère dont une fonte est composée. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le premier de ces trois termes est bien orthographié et bien défini : celui qui vient après, doit avoir deux LL, au lieu d'une ; et le troisieme doit avoir deux SS, au lieu du C qu'on y voit. Ainsi il faut écrire, *Réglement de police* ; *La pollice d'un armateur* ; et *La polisse d'une imprimerie.*

Quant aux deux dernieres définitions, elles sont inexactes.

POLITIQUE. Subst. féminin. L'art de gouverner un Etat, une République... *La véritable politique est de punir le crime, et de récompenser la vertu......* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. La Politique est le *Gouvernement des nations et des peuples.* Chez les uns, ce gouvernement est un art ; chez les autres, une suite ou une confusion d'expériences, tant bonnes que mauvaises : ailleurs c'est une routine. Chez les philosophes, c'est une science très étendue.

Récompenser la vertu et punir le crime, sont un des moyens de la politique : mais dire académiquement, en lettres moulées, que la politique consiste en ces deux choses, c'est professer une erreur dangereuse. Et que penseroit-on d'un écrivain qui affirmeroit, que la véritable architecture consiste à décorer un sallon de compagnie, et à creuser un égoût ?

POLYPE. Substantif masculin. Espèce d'animal marin qui a plusieurs pieds.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le *polipier*, et non *polype*, n'a point de pieds ; à moins qu'on ne lui en cher-

che dans quelques phrases mal traduites, et aux sculptures des benitiers du curé Languet.

POMMADE. Substantif féminin. Composition molle et onctueuse, faite avec de la chair de pomme......... .... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Définition absurde. L'académicien qui en fut l'auteur, n'auroit pas rencontré moins juste, s'il eût écrit que la pommade est faite, avec des pommeaux de selles ou d'épées.

POMME. Substantif féminin. Sorte de fruit à pepin.....
POMME DORÉE OU POMME D'AMOUR, substantif féminin; ou LYCOPERSICUM. Substantif masculin. Plante qui s'élève de quatre ou cinq pieds......... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La *pomme d'amour* n'est pas une plante; c'est un fruit, dont le véritable nom est, *Tomate*, substantif féminin.

PONCHE. Substantif masculin. Mot emprunté de l'Anglois... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Au contraire.

SUITE DE L'ARTICLE, PONCHE. + C'est le nom d'une liqueur qui est un mélange de... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mélange varie selon les temps, les pays, et les goûts. Mais il falloit ne pas oublier que le ponche est une liqueur chaude et spiritueuse; et le rédacteur de l'article a omis formellement la premiere de ces deux conditions.

PORRECTION. Subst. féminin. Manière dont se confèrent les Ordres mineurs. *Les Ordres majeurs* se confèrent par l'imposition des mains, et les mineurs par la porrection des choses qui en désignent les fonctions. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. La seconde de ces deux phrases, contredit grammaticalement la premiere; et avec raison. En effet, *Porrection*, terme uniquement

de liturgie, a de nécessité un régime, exprimé ou sous-entendu.

Mais cette seconde phrase présente des fautes, dont la plus légere est de laisser entendre, que la porrection des instrumens n'a pas lieu dans l'ordination majeure.

POUDING. Subst. masculin. Nom d'un mets composé de mie de pain, de moelle de boeuf, de raisin de Corinthe et autres ingrédiens. *Le pouding est un ragoût anglois.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Notre substantif antique et usité *Poudingue*, signifie, cette sorte de roche qui est formée de cailloux et d'un marrein naturel. Notre substantif antique et inusité *Poutringue*, signifie, une sorte de galette, mêlée de raisins de pance. Si les Anglois se servent du premier de ces deux termes, dans la signification du second, ce n'est chose dont un dictionnaire tout françois ait à se mêler.

POUDRE. Substantif féminin. . . . .

On dit proverbialement . . . . . d'un homme qui n'a pas de génie, qu'*Il n'a pas inventé la poudre.* (DICT. DE L'AC.)

REMARQUE. Ou, peut-être, d'un homme de génie. Voyez la seconde remarque sur l'article, BÊTA.

POUILLÉ. Subst. masculin. On appelle ainsi l'état et le dénombrement de tous les bénéfices qui sont dans l'étendue d'un Diocèse, soit à la nomination du Roi, soit à celle d'un Prélat. *Le pouillé général de tous les bénéfices du Royaume. Le pouillé particulier des bénéfices dépendans d'une Abbaye. Le pouillé des bénéfices d'un Diocèse. Un tel bénéfice n'est point dans le Pouillé.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Article beaucoup trop long, et qui eût été rédigé beaucoup plus convenablement, si le Secrétaire de l'Académie eût demandé à

quelque habile homme, le sens littéral du mot qu'il vouloit expliquer, mais dont il a négligé ou ignoré jusqu'à la vraie orthographe....

POULAIN. Subst. masculin. Cheval nouveau né...... ...se dit aussi d'une sorte de mal.... *Le poulain est une tumeur dans l'aine.* (DICTIONN. DE L'ACADÉM.)

REMARQUE. Le soldat fantassin, qui dans une marche, voit un recrue aller les jambes écartées, le félicite quelquefois d'être possesseur d'un petit cheval. Mais cette plaisanterie de régiment n'est un terme ni de littérature ni de médecine.

POULE. Subst. féminin. Nom que l'on donne à la plupart des femelles des volatiles, mais qui signifie particulièrement un oiseau domestique, la femelle du coq. *Poule blanche. Poule noire. Poule hupée....*

On dit figurément et familièrement d'un homme qui s'embarrasse de peu de choses, qu'*Il est empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Je ne rapporte ce paragraphe, qu'afin d'y montrer une faute d'impression, qui pourroit induire en erreur des jeunes gens auxquels leurs maîtres négligeroient de la faire remarquer. C'est le mot *Choses*, au pluriel. Le Secrétaire de l'Académie écrivit, sans doute, sur le manuscrit du Dictionnaire : « On dit..... d'un » homme qui s'embarrasse de peu de chose.... ». Il falloit conserver son orthographe, en laissant le dernier mot au singulier.

SUITE DE L'ARTICLE, POULE. + On dit.... *Plumer la poule sans crier,* ou *sans la faire crier*, pour dire, Faire des exactions si adroitement qu'il n'y en ait point de plainte.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le dicton; *Vous plumez la poule sans la faire crier*, est en usage chez toutes les nations de l'Europe : mais, *Plumer la poule sans*

crier, est une phrase qui n'est autorisée, ni par l'usage, ni par la logique, ni par la bienséance.

SUITE DE L'ARTICLE, POULE. + On dit proverbialement qu'*Un bon renard ne mange jamais les poules de son voisin*, pour dire, que quand on veut faire quelque chose dont on peut être repris, il ne faut pas que ce soit en lieu où l'on est connu..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le sens de ce dicton est expliqué mal, et même d'une façon telle, que les bonnes moeurs pourroient en souffrir ; car les mauvaises leçons qui semblent venir de haut, sont très dangereuses pour la jeunesse. Il ne s'applique jamais, ce dicton, qu'à une seule des choses qui encourent le blâme public. Il signifie, qu'un jeune homme d'une oisiveté fougueuse, quand il conserve quelque respect humain, ne donne point d'alarmes aux meres de son voisinage.

SUITE DE L'ARTICLE, POULE. + On dit familièrement, *faire le cul de poule*, pour dire, Faire une espèce de moue en avançant et pressant les lèvres.... (DICTIONN. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est une métaphore de *basse-cour*. J'en ai fait plus haut la remarque.

SUITE DE L'ARTICLE, POULE. + Et on dit encore proverbialement, que *Ce n'est pas à la poule à chanter devant le coq*, pour donner à entendre qu'une femme ne doit point se mêler de décider en présence de son mari. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce proverbe est bien annoncé, bien cité, mais mal expliqué. Le mot, *Devant*, étoit autrefois, préposition de temps et préposition de lieu ; et il est employé, dans ce proverbe, suivant la première de ses deux acceptions, ainsi qu'on le voit employé dans ces vers bien connus.

Je suis Gros-Jean comme devant.

LA FONTAINE.

C'est-à-dire, *Je suis Gros-Jean, comme auparavant.*

Et combien la Neveu, devant son mariage, etc.

BOILEAU.

C'est-à-dire, *Avant son mariage.*

La phrase mal expliquée dans le paragraphe sur lequel je fais cette remarque, signifie donc, qu'une femme ne doit prendre la parole, devant les étrangers, en présence de son mari, que lorsque son mari a parlé.

POULET. Substantif masculin. Le petit d'une poule. *Cette poule a tant de poulets*...

POULET se dit aussi d'un billet de galanterie. *Ecrire un poulet, des poulets. Recevoir des poulets. Du papier à poulet.* Il commence à vieillir. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Les mots *Poulet*, jeune coq, et *Poulet*, billet de galanterie, sont deux termes différens. Ce sont proprement des homonymes. Et l'Académie, d'après le systême de composition adopté pour son Dictionnaire, auroit dû donner un article particulier à chacun des deux.

2°. On ne s'exprime pas exactement, en disant, *Cette poule a tant de poulets*: mais l'on s'exprime d'une bonne maniere, en disant, *Cette couve a tant de poulets*, ou, *tant de poussins*. La vie du mâle de la poule, se divise en quatre âges : *Poussin* ; *Cochet*, ou *Poulet* ; *Étoudeau* ; *Coq*. 3°..... 4°.....

POULS. Substantif masculin... Mouvement des artères.....

On dit figurément d'un homme, que *Le pouls lui bat*, pour dire, qu'il a peur... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Bizarre leçon de politesse, ou de physiologie ! Et que signifiera donc le mot *Courage*?

POURPIER. Subst. masculin. Plante potagère. *Feuille de pourpier. Une couche de pourpier. Une planche de pourpier.*

On appelle *Pourpier doré*, un pourpier naissant qui se mange en salade.

Il y a aussi un *Pourpier sauvage*, dont les feuilles sont... petites. On leur attribue plusieurs vertus.... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Il y a deux especes de pourpiers : le pourpier vert ; et le pourpier jaune, qu'on nomme aussi, *Pourpier doré*. L'un et l'autre se trouvent quelquefois dans les champs, et sont toujours cultivés dans les jardins. On mange l'un et l'autre en salade, lorsqu'ils sont au commencement de leur crue; en quoi les pourpiers ne diffèrent point des autres légumes. Ainsi la distinction faite par les rédacteurs de cet article, n'est pas juste. Je dis *Les rédacteurs* ; parce que cette longue description est évidemment l'ouvrage de plusieurs plumes, qui n'écrivoient pas de concert.

POUVOIR. Verbe neutre...... Au trictrac, on dit, *Jean qui ne peut*, lorsque celui qui joue ayant amené un certain nombre de points, par exemple quatre et trois, par le moyen desquels il battroit une dame découverte, il en est empêché, parce que les cases sur lesquelles tombent le quatre et le trois, se trouvent remplies..... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. L'imagination peu philosophique des rédacteurs de ce paragraphe, les a égarés d'une étrange façon. La phrase qu'ils ont cru expliquer, n'est pas ce qu'ils ont écrit. Voici cette antique phrase, conservée au jeu du tric-trac. *J'ANQUEY NE PEUX*. Elle signifie littéralement, à une inversion près : *Je ne puis maintenant*. Et le sens en est, que le joueur qui la prononce, ne peut profiter des points qu'il vient d'amener.

PRÊCHE. subst. masculin. On appeloit ainsi en vieux langage toutes sortes de sermons.....(DICTIONN.

SERMON. Subst. masculin. Prédication, discours chrétien... dans une Eglise, pour instruire et pour

DE L'ACADÉMIE.) exhorter le peuple.....
(DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Prêche*, substantif féminin, est un vieux terme, que *Sermon*, substantif masculin, a remplacé. L'Académie paroît s'être décidée à masculiniser le féminin *Prêche*, à cause d'un vers que Voltaire, dans la *Henriade*, fait prononcer par le ligueur Bussy : mais ce vers offre une erreur, ou une licence.

SUITE DE L'ARTICLE, PRÊCHE. + ... *Aller au prêche*.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On disoit, *Aller à la prêche*; on disoit, *Aller aux prêches* : on dit maintenant, *Aller au prône*, ou *au sermon*.

PRÉDESTINATION. Substantif féminin. Décret de Dieu, par lequel les Elus sont prédestinés à la gloire éternelle... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Décret de Dieu, par lequel il a élu ou élit, entre ses créatures, celles dont sa sagesse veut se servir, pour remédier à certains maux sur la terre.

SUITE DE L'ARTICLE, PRÉDESTINATION. + *Le dogme de la prédestination est difficile à expliquer*..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est notre existence, qui est difficile à expliquer.

PRÉDESTINER. Verbe actif. Destiner de toute éternité au salut. *Dieu a prédestiné les élus*...... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition est équivoque ; et cet exemple est redondant.

SUITE DE L'ARTICLE, PRÉDESTINER. + ... *On ne sauroit éviter le malheur auquel on est prédestiné*. . . (DICTIONN. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Assertion sophistique; excuse d'ames

foibles ou basses, laquelle ne sauroit tenir devant le proverbe, *Chacun pour soi et Dieu pour tous*, oublié par le rédacteur, au moment où il écrivoit cet exemple de style, et qui, d'ailleurs, manque au Dictionnaire de l'Académie.

PRÊLE. Substantif féminin. Plante... Plusieurs ouvriers... s'en servent pour polir.... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. *Âprelle*; et, par aphérese : *Prelle*.

PRÉSURE. Substantif féminin. Ce qui sert à faire prendre, à faire cailler le lait. Il se dit... d'une espèce de liqueur... *Il faut avoir de la présure pour faire prendre le lait, pour le faire cailler*. (DICT. DE L'ACADÉM.)

REMARQUE. Le lait se caille promptement, au moyen de la presure; lentement sans le moyen de la presure. Si on faisoit usage de presure dans les laiteries, on ne pourroit y avoir, ni pot à écrêmer ni baratte à baudrer. Ainsi la définition et l'exemple de style que donne l'Académie, sont défectueux.

PRÊTRE. Substantif masculin... On dit, qu'*Un homme s'est fait Prêtre*, pour dire, qu'il a reçu l'Ordre du Sacerdoce.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit familierement, qu'un homme *s'est fait prêtre*, pour dire, ou qu'il a reçu l'ordination, ou qu'il a été admis dans le sacerdoce.

SUITE DE L'ARTICLE, PRÊTRE, ... + PRÊTRE... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Au singulier.

SUITE DE L'ARTICLE, PRÊTRE. + ... se dit aussi des Ministres... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Solécisme.

SUITE DE L'ARTICLE, PRÊTRE. + ... qui étoient destinés au service des faux Dieux parmi les Païens. *Les*

Prêtres de Baal. Les Prêtres de Jupiter. . . Les Prêtres d'Apollon, de Minerve. . . (Dict. de l'Acad.)

Remarque. *Prêtre de Baal*, n'est pas une expression digne d'une académie ; à moins qu'on ne l'employât dans un sens tropologique : car le mot hébraïque *Baal*, signifie positivement, *Idole*, et a pour pluriel, *Baalim*.

PRINCIPE. Substantif masculin. Première cause. . . (Dict. de l'Académie.)

Remarque. Premier concept.

Suite de l'article, PRINCIPE. + En ce sens, il ne convient qu'à Dieu seul. . . . . . (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce ne seroit pas peu.

PRINCIPION. Substantif masculin. Terme de mépris, pour dire, Un petit Prince qui n'a pas grand pouvoir. (Dict. de l'Académie.)

Remarque. 1°. Terme de plaisanterie, pour dire, un très jeune prince, un prince enfant. Paronomase, tirée du mot latin, *Principium*. 2°. . . . . .

PRODIGE. Substantif masculin. Effet surprenant qui arrive contre le cours ordinaire de la nature. . . . . (Dict. de l'Académie.)

Remarque. Cette définition pourroit convenir au substantif *Phénomene*, à condition toutefois, qu'à ces mots, *Contre le cours ordinaire de la nature*, on substitueroit ceux-ci : *Contre ce que nous croyons savoir du cours ordinaire de la nature.* Quant au substantif *Prodige*, il signifie en termes de grammaire, non pas seulement un effet extraordinaire que nous remarquons dans la nature, mais aussi, la cause morale de cet effet. Le sens positif du mot, est, *Document céleste.*

PROPRIÉTAIRE. Sub- *** . . . . . Terme . . . féo-

stantif de tout genre... (Dict. de l'Acad.) dal......... (Dict. de l'Académie.)

Remarque. Le substantif *Propriétaire*, est moderne; et les propriétés sont de tous les temps.

Suite de l'article, ***. + Terme... féodal..................... (Dictionnaire de l'Académie.)

Remarque. Erreur grave et très dangereuse, Cet antique mot ***, est bien antérieur à la dissolution politique d'où naquit ce qu'on a nommé, Droits féodaux.

PRUNELLE. Subst. féminin. Sorte de petite prune sauvage qui vient sur un arbrisseau dans les haies.... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cet arbrisseau, puisqu'il est sauvage, vient dans les bois; et s'il est dans les haies, c'est apparemment parce qu'on l'y a planté.

Suite de l'article, PRUNELLE. + Ce fruit est aigrelet et styptique. On les emploie dans la dyssenterie..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Il falloit écrire, *On l'emploie*; et non pas, *On les emploie*, puisque le mot *Fruit*, qui précede, est un singulier.

Fin de l'article, PRUNELLE. + On appelle du vin fort mauvais et fort âpre, *Du jus de prunelles*. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Et quel seroit donc le nom particulier qu'il faudroit donner à la boisson tirée des prunelles, qui aide à soutenir les forces de tant de pauvres laboureurs?

PUREMENT. Adverbe. Il a différentes significations, selon les différentes phrases où il est employé..... (Dict. de l'Académie.)

Remarque. Il en est ainsi de tous, ou de presque tous les termes; parce qu'il est peu de termes qu'on ne puisse employer en sens figuré,

et de plusieurs façons. Cependant les adjectifs *Pur*, *Vrai*, *Franc*, et plusieurs autres, et les adverbes dérivés de ces adjectifs, n'ont jamais qu'une seule et même signification, dans la bouche des personnes qui s'expriment purement.

SUITE DE L'ARTICLE, PUREMENT. Ainsi on dit, *Vivre purement*, pour dire, Vivre d'une manière pure et innocente. (:) *Ecrire purement*, pour dire, Ecrire avec une grande pureté de style. (;) Et l'on dit, qu'*Un homme a fait une chose purement par plaisir*,... pour dire,... (qu'il l'a faite) seulement pour se divertir... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le troisieme de ces exemples, est vicieux, à cause de l'équivoque du mot *Chose*. Quelqu'un qui, pour faire entendre que Rafiat et le duc de Charolois assassinoient, pour se divertir, diroit que ces deux monstres assassinoient *purement* par plaisir, s'exprimeroit fort mal....

PURGER. Verbe actif. Purifier, nettoyer, ôter ce qu'il y a d'impur... de mal-sain, dans le corps....

PURGER LES PASSIONS. Terme de l'art poétique.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. De philosophie ⁂ morale. IL A LIVRÉ LE MONDE A LEURS DISSERTATIONS.

PURISME. Substantif masculin.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est un barbarisme de puriste.

PUTANISME. Substantif masculin. Terme malhonnête. Désordre dans lequel vivent les femmes qui font profession de se prostituer. *Le putanisme rend infâmes celles qui en font profession.*

Il signifie aussi, le commerce qu'on a avec les femmes prostituées. *Cet homme a longtemps donné dans le putanisme.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le barbarisme qui fait le sujet de cet article, n'a jamais appartenu qu'à l'argot des mignons d'Henri III. Ces hommes dépravés, cher-

chant à s'étourdir sur leurs débauches, qualifierent *Putanistes*, ceux de leurs compagnons de cour, qui demeuroient fideles à la nature et à l'honneur. N'est-ce pas chose étrange, de voir les rédacteurs du Dictionnaire de l'Académie, présenter ce mot à la nation, sans besoin pour la langue, sans aucun motif qui puisse le faire pardonner? Dire que c'est un *terme malhonnête*, et détourner l'acception que lui donnerent ses fabricateurs, est une excuse qu'on ne peut admettre. *Libertinage* et *Débordement* ne suffisoient-ils pas? Il y a encore *Putasserie*, terme françois, et même moral; au lieu que *Putanisme* ne pourroit être ni l'un ni l'autre.

QUARTAINE. Adjectif féminin. Il n'est en usage qu'en cette phrase, *Vos fièvres quartaines*, qu'on dit quelquefois par (*lisez*, en) imprécation. Il est populaire. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce prétendu adjectif *Quartaine*, est un barbarisme : et le vieux maudicton que l'Académie a voulu présenter là, c'est, *Vos fievre quart' tenne*, ou, *Te fievre quart' tenne;* phrase qui signifie littéralement, sauf inversion : *La fievre quarte vous tienne*, ou, *te tienne*.

QUEUE. Substantif féminin...... se dit encore d'une sorte de pierre à aiguiser... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On ne l'a jamais dit. Un queuz n'est pas une queue.

QUIGNON. Substantif masculin. Gros morceau de pain. *Il mange un quignon de pain, un gros quignon de pain à son déjeuner*. Il est populaire. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce n'est ni la grosseur ni la petitesse d'un morceau de pain, qui en fait un quignon; c'en est la forme.

QUILLER. Verbe neutre. Il se dit quand ceux qui veulent jouer aux quilles, en jettent chacun une, et tirent à qui sera le plus près de la boule, pour savoir ceux qui feront ensemble, ou celui qui jouera le premier..... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Définition longue, équivoque et incomplette, d'un barbarisme. Le véritable terme est, *Enluder*; et il se dit à d'autres jeux qu'au jeu des quilles.

Le lecteur qui ne trouveroit pas cette remarque suffisante, en aura le complément à l'article, FOURCHE.

QUILLIER. Subst. masculin. Cet espace carré dans lequel on range les neuf quilles. *Pousser une boule auprès du quillier. Faire faire un quillier de pierre.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Ce prétendu substantif est un barbarisme. 2°. On ne *pousse une boule* à aucun jeu; et au jeu des quilles, on *jette la boule*, ou bien, on fait rouler la boule. 3°. Dresser des quilles sur une dalle, seroit une absurdité, à moins qu'on n'eût le dessein formel de casser têtes ou jambes à des imbécilles.

RABBIN. Subst. masculin. On appelle ainsi les Docteurs des Juifs... (DICT. DE L'ACAD.)

SCRIBE. Subst. masculin. Parmi les Juifs, on désignoit ainsi les... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Voilà deux singuliers, expliqués par deux pluriels.

SUITE DE L'ARTICLE, SCRIBE. + (Parmi les Juifs, on désignoit ainsi) les Docteurs... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Parmi les anciens Romains, on désignoit à peu près ainsi, un docteur juif.

RABOT. Substantif masculin. Instrument de Menuisier,

qui sert à applanir une pièce de bois..... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Beaucoup d'outils de menuisier, servent à applanir une piece de bois; et le rabot sert particulierement aux menuisiers, à débourrer les planches. 2°. Tous les ouvriers en bois sec, se servent plus ou moins du rabot. 3°. Les fondeurs en imprimerie, se servent du rabot, pour bizeller les caracteres. 4°.....

SUITE DE L'ARTICLE, RABOT. + ... une pièce de bois, et à la rendre unie et polie..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Rendre une piece de bois unie et polie, est, chez les menuisiers, l'office de la varlope.

FIN DE L'ARTICLE, RABOT. + RABOT, se dit aussi d'un certain instrument dont on se sert pour remuer et détremper la chaux. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le nom de l'outil que le rédacteur de l'article, RABOT, paroît avoir voulu désigner ici à ses lecteurs, est *Ravaud*, substantif masculin.

RABOUGRIR. Verbe... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Raboucrir*; anciennement *Rabosquir*, *Rabocquir*, *Rabocquerir*, etc.

RÂLE. Subst. masculin. Sorte d'oiseau bon à manger, qui a le plumage rougeâtre..... *Râle rouge. Râle noir. Les chasseurs appellent le râle de genêt, le Roi des cailles.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Un râle noir n'a pas le plumage rougeâtre; et un râle rouge a les pattes rouges. Les volées de cailles étant ordinairement précédées d'un râle de genêt, les observateurs de la nature, chasseurs ou non chasseurs, nomment tout râle de genêt, *Un roi de cailles*; mais non pas, *Le roi des cailles.*

RANDONNÉE. Substantif féminin. Terme de chasse. Tour, circuit que fait à l'entour du même lieu une bête qui, après avoir été lancée, se fait chasser dans son enceinte, avant que de l'abandonner. (DICT. DE L'ACAD.)

RENDONNÉE. Substantif féminin. Terme de Vénerie. Action du cerf, qui après avoir été donné aux chiens, fait deux ou trois tours aux environs du même lieu, avant que de prendre le parti de fuir. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ces deux articles sur un même mot, différemment orthographié, sont une nouvelle preuve de la négligence des secrétaires de l'Académie Françoise, et surtout du défaut d'un bon plan, de la part de l'Académie, soit pour la rédaction, la correction et la disposition des articles du Dictionnaire, soit pour la sûreté de l'orthographe qu'il falloit y employer.

Rendonnée n'est point françois. *Randonnée* est le mot. Il signifie, La course que la bête fait par ses randons, ou sentiers couverts; soit lorsqu'elle est chassée, soit quand elle veut prendre gîte.

RAPIERE. Subst. féminin. Vieille et longue épée... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Vieille*, cela se peut; mais certainement, épée de longueur, forte, bien montée, et en bonnes mains; enfin propre à mettre la paix entre des ferrailleurs : car c'est au moins ce que signifie le mot......... 2°. *** ....

RASER. Verbe actif. Tondre, couper le poil.....
On dit d'une flotte, qu'*Elle rase la côte*, pour dire, qu'elle navigue le long de la côte... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit aussi d'un vaisseau, qu'*il rase la côte :* et on dit d'une hirondelle, qu'*elle rase la terre;* etc. Ainsi l'annotation particulière à l'égard d'une flotte, est trompeuse, dans les

conséquences que les jeunes lecteurs en pourroient tirer.

SUITE DE L'ARTICLE, RASER. + On dit en termes de manége, qu'*Un cheval rase le tapis*, pour dire, que ses épaules ont peu de mouvement, et qu'il ne relève point en marchant... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le verbe *Relever*, dans cet emploi elliptique, n'est point expliqué en son lieu.

2°. Tous les chevaux dressés pour gagner des prix de course, ont le défaut de raser le tapis : ainsi la premiere moitié de l'explication académique, est inexacte.

RATAFIA. Substantif masculin. Boisson faite d'eau-de-vie, dans laquelle on fait (*Lisez*, on a fait) infuser, soit des cerises, soit des abricots, soit des pêches, etc. avec du sucre et de la canelle. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le rédacteur de cet article, ne pouvoit se dispenser, puisqu'il y parloit de cerises, d'expliquer un peu cette partie de sa définition. C'est de Grenoble, ville de France, que l'on fait venir le *ratafia de cerises :* et cette liqueur, avec quel fruit est-elle faite?....

RAVINE. Substantif féminin. Espèce de torrent formé d'eaux qui tombent subitement et impétueusement des montagnes, ou d'autres lieux élevés, après une grande pluie.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Une ravine n'est pas un torrent. C'est le lit qu'un petit torrent a laissé.

RECTUM. Substantif masculin..... un des trois gros intestins. (DICT. DE L'ACAD.)

CULIER. Adjectif masculin... n'est en usage qu'en cette phrase, *Boyau culier*. On appelle ainsi le gros boyau qui se termine à l'anus. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Faux emploi.

REFUSER. Verbe actif...... On dit... *Tel refuse, qui après muse*... pour dire, que souvent on se repent d'avoir refusé ce qu'on nous offroit, parce que... (Dict. de l'Académie.)

Remarque. *Muser* ni *Muzer*, ne signifient, Se repentir. Voyez, plus haut, dans une remarque, l'explication de ces deux termes.

RÉGION. Substantif féminin. Grande étendue, soit sur la terre, soit dans l'air, soit dans le ciel...

Région à l'égard de la terre, se dit d'une grande étendue de pays. *Toutes les régions de la terre. Les régions... d'Afrique, etc*... (Dictionnaire de l'Académie.)

Remarque. 1°. Le mot *Région*, ne se dit proprement qu'*à l'égard de la terre*. 2°. Toute région n'est pas d'une grande étendue. 3°. Toute grande étendue de pays n'est pas une région. 4°. L'Afrique, dans son étendue, a beaucoup plus de simples contrées que de régions : et de là nâquit la question proverbiale, *Quoi de nouveau en Afrique* ?

Suite de l'article, RÉGION. + A l'égard du Ciel, les Augures Romains le divisoient en quatre *régions*,... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Oui, en personnifiant les quatre points cardinaux : mais, ce trait d'érudition, quel rapport a-t-il avec un dictionnaire françois de la langue françoise ? .....

RÉMOLADE. Subst. féminin. Espèce de sauce piquante.

On appelle aussi *Rémolade*, une espèce de remède dont les Maréchaux se servent pour guérir les foulures des chevaux. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Une *Remoulade*, terme de ménage, est un assaisonnement de haut-goût, donné à des reliefs ; et une *Rémolade*, terme de manege, est, à peu près, ce que le Dictionnaire marque.

RENÂCLER. *Voyez* Re- RENASQUER. Verbe neu-

NASQUER et RENIFLER. (DICT. DE L'ACAD.)

tre... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Renasquer est un barbarisme; et *Renâcler*, terme du bon langage, n'est point synonyme de *Renifler*.

SUITE DE L'ARTICLE, RENASQUER. + Faire certain bruit en retirant impétueusement son haleine par le nez, lorsqu'on est en colère... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Fausse définition, et phrase absurde. *Renâcler* ne se dit point des personnes: et l'animal qui *renâcle*, jette son souffle impétueusement par les naseaux; ce qui est le contraire de *renifler*. Un enfant mal élevé renifle, et fait soulever le cœur; un jeune cheval, ombrageux ou caressant, renâcle, et ne dégoûte point.

RESSIF. Substantif masculin. Terme de marine. Chaîne de rochers cachée sous l'eau. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le changement fait par l'Académie à l'orthographe du mot *Rescif*, n'est fondé sur aucun motif plausible. Aussi continue-t-on d'écrire ce mot par une S et un C, au lieu de l'écrire par deux SS, comme le présente cet article; en quoi on s'accorde avec le sens littéral du terme.

RIC-À-RIC. Façon de parler adverbiale. Avec une exactitude entière... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Rique-rac, signifie positivement cela; *Ric-à-ric*, non. L'Académie a oublié *Rique-rac.*

SUITE DE L'ARTICLE, RIC-À-RIC. + A la rigueur.. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Pas davantage. D'ailleurs les mots *Rigueur* et *Exactitude*, présentent deux idées très différentes.

Suite de l'article, RIC-À-RIC. *Je le ferai payer ric-à-ric...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Dans cette phrase de mauvais exemple, qui ne débrouille point la définition de *Ric-à-ric*, l'adverbe se rapporte-t-il au créancier; se rapporte-t-il au débiteur; ou se rapporte-t-il à l'un et à l'autre?

ROCAMBOLE. Substantif féminin. Légume qui est une espèce d'ail, mais moins violent que l'ail ordinaire..... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. Cette épithete de *Violent*, est une hyperbole de conversation, peu supportable dans la description académique d'un légume.

2°. Les rocamboles sont de petits oignons, produits au sommet du canon de l'ail. Mais un ail ne produit des rocamboles, que lorsqu'il est lui-même le produit d'une rocambole qu'on a plantée. Si, au lieu de planter une rocambole, ou bulbe supérieure de l'ail, on en a planté une dosse, gousse, ou bulbe inférieure, l'extrémité de la tige ne portera point de rocamboles : elle donnera tout au plus des graines, selon le climat.

ROSE-CROIX. Substantif féminin. Nom que l'on donna à une certaine secte d'empiriques qui prétendoient posséder toutes les sciences, avoir la pierre philosophale, rendre les hommes immortels, etc. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Encre perdue, à l'imitation d'Adrien Baillet, et de tant d'autres fourrageurs en histoire. Le mot *Rose-croiz*, désigne le grade le plus élevé, dans la société mystique des francs-maçons. Chevert, Lambertini, Fabert, Fermat, Porcellet, Gilbert et Gerbert, Bayard, Roland, Duguesclin, Charles-martel, le secrétaire Eginard, l'archevêque Turpin, le chancelier de l'Hôpital

furent des rose-croiz. Les curieux qui ont vu le cachet de Martin Luther, y ont dû remarquer une R et un C. Si René Descartes, lorsqu'il couroit aux rose-croiz, n'eût pas annoncé qu'il les cherchoit pour protéger leur philosophie, dans le cas où il la jugeroit digne de la sienne, la gloire de ce grand écrivain ne se seroit pas évanouie, cinquante ans après sa mort, devant des instrumens de physique.

ROSSOLIS. Substantif masculin. Sorte de liqueur composée d'eau de vie, de sucre et de quelques parfums. *Rossolis de Turin Boire du rossolis.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le *Rossolis*, l'*Eau d'or*, la *Crême de Cythère*, l'*Huile de Vénus*, le *Parfait amour*, l'*Urine du pape*, etc. sont moins des sortes de liqueurs, que des liqueurs contenues dans des sortes de bouteilles, ou étiquettées de telle ou telle façon. Les liquoristes font naître sur cette matiere, des modes qui se succèdent aussi souvent que leurs intérêts l'exigent, et dont il ne paroît pas que le Dictionnaire de l'Académie ait jamais dû occuper le public. Le mot *Rossolis*, au surplus, est un composé de deux mots latins, qui signifient, *Rosée du soleil.*

RÔT-DE-BIF. La partie de derrière d'un mouton, d'un agneau, d'un chevreuil, etc. qu'on sert rôtie. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le Secrétaire de l'Académie Françoise s'est grandement trompé s'il a cru enrichir notre langue en insérant dans son Dictionnaire, *Rôt-de-bif.* Cette expression n'est d'aucun idiôme. Le roi Jacques, à Saint-Germain, mangeoit des tranches de bœuf rôties; ce que les anglois écrivent *Roast beef*, nomment *Roze bif*; et, quand ils veulent parler françois : *Rôte bif.* Quelque cui-

sinier aura qualifié *Rôtebif*, un morceau de mouton ou de chevreuil, servi à Versailles ou à Chantilly. La nouvelle expression de cuisine aura été répétée à table, à cause du ridicule qui la distinguoit. Mais comme ces sortes de plaisanteries ont d'ordinaire peu de durée, quelque générales qu'elles soient d'abord, *Rôtebif*, dit *Rôdebif*, s'est introduit sérieusement, et avec tous ses régimes, dans l'Académie Françoise ; tout ainsi que nous avons vu s'insinuer la ponctuation du manteau de *Monsieur Cassandre*, dans de graves dissertations polémiques.

ROUTIER. Substantif masculin.... livre... *Le routier de la Méditerranée...* (Dict. de l'Acad.)

ROUTIER. Substantif masculin.... homme... *C'est un vieux routier...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ces deux chefs d'articles sont le même terme ; et le Dictionnaire n'indique le sens propre de *Routier*, ni dans l'un ni dans l'autre article. Le vieux mot *Routier*, est synonyme de *Voyageur.*

RUGINE. Substantif féminin. Instrument dont les Chirurgiens se servent pour râtisser les os... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Les marmitons râtissent les os ; mais les chirurgiens operent avec la rugine, soit sur un os, soit sur le périoste.

Fin de l'article, RUGINE. + On dit... *Ruginer un os...* (Dict. de l'Académie.)

Remarque. On n'écrit point cela : on ne le dit même pas, quand on sait sa langue.

SABBAT. Substantif masculin. Nom que portoit chez les Juifs... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Nom que porte, chez les juifs...

Suite de l'article, SABBAT. + ... le dernier jour de

la semaine... *Les Juifs observent fort exactement le Sabbat*... (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Cet exemple de diction est trompeur. En général, les juifs observent le sabbat superstitieusement.

SUITE DE L'ARTICLE, SABBAT. + *Observer, violer le jour du Sabbat*.. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le second de ces deux infinitifs est grammaticalement vicieux, placé de la sorte.

SUITE DE L'ARTICLE, SABBAT. + SABBAT signifie aussi l'assemblée nocturne que le peuple croit que les Sorciers tiennent pour adorer le Diable...

Il se dit figurément... d'un grand bruit... tel que l'on s'imagine celui du sabbat des sorciers.... *Ces chats ont fait un sabbat épouvantable toute la nuit*..... *Si sa femme vient à savoir cela, elle lui fera un beau sabbat*...(DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le mot *Sabbat*, en langue françoise, signifie, au sens propre, Le jour du sabbat, qui est le samedi; et au figuré, une assemblée religieuse de juifs, tenue le jour du sabbat.

2°. Les assemblées religieuses des juifs étant bruyantes et agitées, à cause de la manière superstitieuse dont ils font leurs prieres; le peuple non juif, donne en France la dénomination de *Sabbat*, non-seulement aux cris des gouttieres dont se plaignit Boileau, mais aussi, en général, à toute confusion de voix, humaines et autres, à laquelle il ne peut assigner une excuse plausible.

SABRENAUDER. Verbe actif... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le rédacteur a omis *Sabrenaude*, adjectif, qu'on emploie substantivement.

SUITE DE L'ARTICLE, SABRENAUDER. + Travailler mal quelque ouvrage que ce soit. Il est populaire. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot est moins populaire qu'il

n'est familier ; et le rédacteur, croyant le définir, a seulement expliqué une métaphore.......

SAIN-DOUX. Substantif masculin. Graisse de pourceau. *Friture au sain-doux.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le *Ceindoux*, mal orthographié *Sain-doux*, par l'Académie Françoise, est de la graisse de porc, dont on a séparé le parenchyme, au moyen d'une longue ébullition. Ce parenchyme est un mets qui porte le nom de *Regrignes*, oublié par les rédacteurs du Dictionnaire.

SALAMALEC. Substantif masculin. Terme Arabe, qui signifie... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La phrase arabique, est, *Salam aleicoum.*

SUITE DE L'ARTICLE, SALAMALEC. + ... qui signifie... Révérence profonde... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Elle signifie : *La PAIX soit ENTRE NOUS.*

SALAMANDRE. Substantif féminin. Animal amphibie de la classe des reptiles et du genre des lézards,... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Tout lézard étant un reptile, ce commencement de définition offre une redondance.

SUITE DE L'ARTICLE, SALAMANDRE. + ... suivant les naturalistes... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La salamandre est un animal du genre des lézards, selon plusieurs naturalistes.

SUITE DE L'ARTICLE, SALAMANDRE. + ... *On est aujourd'hui convaincu que la salamandre ne sauroit vivre dans le feu...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Autre phrase équivoque, où le rédacteur confond l'idée de faculté naturelle avec l'idée de faculté acquise. Je ne m'arrêterai pas à

relever toutes les fautes de l'article SALAMANDRE, article beaucoup trop long; dont je n'ai rapporté qu'une petite partie; et dont les rédacteurs ont ignoré, ainsi que M. de M***, qui martyrisa tant de salamandres, pour attraper un miracle au vol, que le nom de *Salamandre* est un mot mystique; et que, pour appercevoir une des causes qui ont fait ainsi nommer la larmuze, en certaines circonstances, il faudroit au moins être doué d'une faculté semblable à celle dont jouissoit, et dont jouit peut-être encore, le grenadier M***, de Navarre.

SALIÈRE. Subst. féminin. Pièce de vaisselle pour mettre le sel qu'on sert sur la table... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les définitions académiques ne doivent pas être adressées aux servantes.

SUITE DE L'ARTICLE, SALIÈRE. + On appelle *Salières*, Certains creux qui paroissent au-dessus des yeux des chevaux quand ils sont vieux...

On appelle encore *Salières*, Certains creux que les femmes ont quelquefois au haut du sein, de la gorge. *Cette femme commence à maigrir, elle a des salières, il lui vient des salières.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'auteur du second de ces deux paragraphes, n'a pas écrit en bon françois.

SALIQUE. Adjectif féminin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Et masculin.

SUITE DE L'ARTICLE, SALIQUE. + Il ne se dit que dans cette phrase, *La loi salique...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit, en bon langage d'érudition : *Recueil de lois saliques*, *Loi salique*, *Domaines saliques*, *Terre salique.*

SUITE DE L'ARTICLE, SALIQUE. + *La Loi salique est la Loi qui exclut du Trône de France, les filles et leurs descendans.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Les descendans des filles! Et l'académicien ne sonne mot de ceux des femmes!

Au nombre des lois que contiennent les codes saliques, il en est une qui défend que fille puisse hériter de domaine salique; c'est-à-dire d'aucun des domaines affectés au trésor public; et par conséquent, du domaine de la couronne, s'il y a une couronne.

FIN DE L'ARTICLE, SALIQUE. + *La loi salique est la plus ancienne Loi de la Monarchie.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette phrase paroît renfermer une erreur et une contradiction.

SALIR. Verbe actif. Rendre sale... *Cet enfant salit ses habits...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet exemple de style n'est point mauvais, mais la définition du mot est équivoque.

SUITE DE L'ARTICLE, SALIR. + Salir s'emploie... figurément. Ainsi on dit, qu'*Une chose salit l'imagination*, pour dire... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Cette phrase italique est imprimée de telle sorte, qu'elle pourroit salir l'imagination.

SUITE DE L'ARTICLE, SALIR. + ... pour dire qu'elle présente... des idées sales et obscènes...(DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ou seulement une idée sale, ou une idée obscene. Voyez l'article précédent, et les deux articles qui vont suivre.

SALISSON. Substantif féminin.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce n'est point là un mot françois. Mais *Saliçon*, *Saliçonne*, adjectif, en est un.

SATYRIASIS. Substantif masculin. Erec.......... avec le désir le plus violent d........ (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le mot *Satyriasis* est un terme de médecine, un de ces termes dont les médecins, quand ils sont obligés de parler de telle ou telle maladie, font toujours usage, autant pour ne pas s'écarter des bienséances en général, que pour ne pas flétrir l'innocence, ou affliger la pudeur.

Ce mot désigne une maladie qui rappelle ce que les poëtes ont écrit des satyres courant après les nymphes; maladie qui affecte ordinairement les lépreux, et achève de les rendre les hommes les plus misérables de la terre.

SAUCIÈRE. Substantif féminin. Espèce de vase creux dans lequel on sert des sauces sur la table. *Sancière d'argent. Petite saucière.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Cette définition est trop resserrée. Une sauciere est aussi un vase de bois, travaillé au tour, et fermé d'un couvercle, où la femme du paysan met la pitance de son mari, et que celui-ci porte aux champs, dans sa besace, avec un morceau de pain. 2°. Voyez au mot, SALIERE.

SAVOIR. .... On dit, *Faire à savoir*, pour dire, Faire savoir. Et il ne s'emploie guère que dans les proclamations, les publications, les affiches, etc. *On fait à savoir que tels et tels héritages sont à vendre*... (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Les secrétaires de l'Académie auront été induits en erreur, par quelque faute d'imprimeur ou de copiste. *Faire assavoir*, est une expression de chancellerie municipale, expression composée seulement de deux verbes, dont le second, qui devroit se trouver dans le Dictionnaire, sous la lêtrine ASS, est *Assavoir*; et non, *Savoir*.

SAUTER. Verbe. .... On dit figurément et familièrement, *Faire sauter le bâton à quelqu'un*, pour dire, Obliger quelqu'un à faire quelque chose qu'il ne vouloit pas faire... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La métaphore, *Faire sauter le bâton*, renferme un grand sens, que ne présente point l'explication qu'on vient de lire. Elle fait allusion, cette métaphore, à un amusement phi-

losophique, lequel consiste à faire qu'un troupeau de moutons qui passe son chemin, s'arrête tout-à-coup, pour sauter volontairement par dessus un bâton, qu'on tient élevé à trois ou quatre pieds de hauteur.

SAUTEREAU. Substantif masculin. Diminutif de *Sauteur*. En ce sens il n'est d'usage qu'en parlant des petits garçons qui roulent du haut d'une montagne en bas, en faisant des culbutes. *Les sautereaux de Verberie*.... (DICTIONN. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Je ne sais s'il existe encore des sautereaux à Verberie, ni s'il y reste des vestiges du palais qu'habita Charlemagne : mais, en pensant à ce palais, à l'occasion du mot *Sautereau*, je fais réflexion que l'Académie Françoise, qui paroît avoir toujours mis de l'importance à expliquer, pour les enfans, les termes de blason, a cependant négligé de leur apprendre ici, que *Sautereau* en est un. Auroit-elle cru avec le pere Menestrier que la piece nommée, *Sautereau*, n'est autre que l'image d'une sauterelle des prés et des champs? Elle se seroit trompée. Le sautereau fut chez nos ancêtres, un instrument de combat, une arme défensive.

FIN DE L'ARTICLE, SAUTEREAU. + On appelle *Sautereaux de Brie*, les sillons qui étant fort hauts et fort étroits, font sauter et cahoter les voitures..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'Académie, au mot *Sillon*, n'a rien écrit qui puisse faire comprendre le sens qu'elle donne à ce mot, dans le paragraphe qu'on vient de lire.

2°. L'expression *Sautereau de Brie*, exactement copiée par plusieurs vocabulistes, depuis que l'Académie l'a présentée dans son Dictionnaire, contient une de ces erreurs, que le lecteur

d'un ouvrage, didactique ou autre, composé par une docte compagnie, a toujours le droit de ne point pardonner, lorsqu'il les y trouve. L'erreur dont je parle, est dans le dernier mot. *Sautereaux de Brie*, au lieu de, *Sautereaux de bris*. On dit, à la vérité, *Un fromage de Brie*; mais on dit aussi, avec vérité, *Bris et débris*.

SAUVETÉ. Substantif féminin. Vieux mot qui signifie, l'état d'une personne, mise hors de péril. Il n'est guère d'usage... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Sauvetage* et *Sauveté* sont des termes de marine; par conséquent, des termes en usage entre gens de mer.

SCARLATINE. Adj. fém. Les Médecins appellent *Fièvre scarlatine*, Celle qui est accompagnée de rougeur à la peau. (DICT. DE L'ACAD.)

ECARLATINE. Adj. fém. Il ne se dit qu'en parlant d'une fièvre qui rend la peau très-rouge. *Une fièvre écarlatine*. (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Ces deux articles sont pitoyablement rédigés. 2°. *Ecarlatine* est patois.

SCHELLING. Subst. masc. Monnoie... en usage en Angleterre..... *en Hollande... en Allemagne... en Danemarc*... (DICT. DE L'ACAD.)

ESCALIN. subst. masculin. Pièce de monnoie des Pays... (DICT. DE L'AC.)

REMARQUE. Cet ancien terme de notre idiôme, court le monde, sous diverses prononciations : et puisque les secrétaires des secrétaires ont jugé à propos de le montrer au public, avec deux orthographes; ces grammairiens auroient dû, pour être conséquens, faire du mot *Escalin*, cinq ou six chefs d'articles.

Ce mot signifie en général, Petite pièce d'argent

au titre. Ainsi, à s'exprimer en bon françois, aucune piece de billon ne pourroit être dite, *Escalin*.

SCHLICH. Substantif masculin. . . (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Barbarisme. Le mot est *Cliche*.

Suite de l'article, SCHLICH. + Mot emprunté de l'Allemand... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Pourquoi donc?

Suite de l'article, SCHLICH. + ... pour désigner le minerai écrasé, lavé et préparé pour être porté... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Rédaction vicieuse.

Fin de l'article, SCHLICH. + ... pour être porté au fourneau de fusion. *Un minerai réduit en schlich.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. *Du minerai en cliche*, réduit par l'art, ou produit par la nature.

SÉJOUR. Substantif masculin. Le temps pendant lequel on demeure dans un même lieu.....
Séjour se dit aussi d'un lieu... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Le mot *Séjour* se rapporte proprement à un lieu, et ne se rapporte à un temps que figurément.

SEMOULE. Substantif féminin. Pâte faite avec la farine la plus fine, réduite en petits grains. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. On peut réduire de petits grains en farine; on ne peut *réduire* de la farine en petits grains. Cette définition est donc vicieuse, sous le point de vue grammatical.

Son vice de forme n'est pas le seul. La semoule n'est point de la pâte. Elle n'est l'ouvrage ni du pâtissier ni du boulanger. C'est au moulin, qu'elle

se fait. La semoule est du blé grué, dont chaque grain a été réduit en plusieurs boulettes, par le rapprochement des meules.

SENTIR. Verbe actif.......

On dit proverbialement... qu'*Un homme sent le fagot.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On ne l'a jamais dit proverbialement; et, grace à l'esprit de tolérance chrétienne, qui a recouvré sa force, on ne le dit plus que par ironie.

SUITE DE L'ARTICLE, SENTIR. + On dit.... *Il étoit hérétique...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On ne dit point cela.

SUITE DE L'ARTICLE, SENTIR. + ... *il s'est converti par intérêt, mais la caque sent toujours le hareng...* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Cet exemple de diction et de logique, imprimé en 1778, paroît tiré mot-à-mot, d'une *Apologie* de *François Garassus*, *contre les Atheistes et Libertins de nostre siecle*; livre hideux en 1624, mais qui heureusement n'est plus que ridicule.

SÉPARABLE. Adjectif de tout genre. Qui se peut séparer. *C'est une erreur en bonne morale et en bonne politique, de prétendre que l'utile soit séparable de l'honnête. Naturellement les accidens ne sont pas séparables de la substance.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Séparable fut proposé par un écrivain de Port-royal, mais ne fut pas adopté, et ne paroît pas pouvoir l'être. C'est donc un vocable à retrancher des bons dictionnaires françois. La fierté délicate de notre langue, est ce qui constitue proprement sa richesse.

SERDEAU. Subst. masc. Officier... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur.

SUITE DE L'ARTICLE, SERDEAU. ✝ ... lieu... (DICT. DE L'ACAD.

REMARQUE. Deuxieme erreur.

SERRE-FILE. Substantif masculin. On appelle ainsi dans un bataillon, le soldat qui est le dernier de sa file. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition, formée presque en entier, de mots oiseux, tels que, *On*, *Appelle*, *Ainsi*, n'est pas nette et n'est pas complette. 1°...... 2°..... 3°.....

SERVANTE. Subst. féminin. Femme ou fille employée aux plus bas offices d'une maison... (DICT. DE L'ACAD.

TORTILLON...... petite servante prise au village... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le premier de ces deux articles semble avoir été rédigé par la coiffeuse d'une académicienne, et le second par la gouvernante d'un académicien; sans qu'on ait eu la précaution de rappeller à l'une ni à l'autre de ces deux demoiselles, la devise du Dictionnaire de l'Académie.

SIBYLLE. Substantif féminin. Les Anciens ont appelé de ce nom plusieurs filles, auxquelles ils attribuoient la connoissance de l'avenir, et le don de prédire... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Ce n'est point là une définition.

2°. Cette explication manque de vérité et de style.

SUITE DE L'ARTICLE, SIBYLLE. ✝ ..... *On prétend qu'il y a eu jusqu'à douze Sibylles*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Phrase de controverse. Voyez l'article suivant.

SIBYLLIN. Adjectif masculin. Ce terme n'est guère d'usage qu'au pluriel, et dans ces phrases, *Les oracles, les livres, les vers sibyllins*, qui se disent des prétendus oracles, des livres et des vers des sibylles. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'épithete de *Prétendus* est de trop, dans cette phrase. Un oracle est un oracle, et

n'est pas un *prétendu oracle*, encore qu'il puisse ne contenir que de fausses prophéties.

2°. Les livres sibyllins sont un monument précieux d'institutions morales, mais un monument destiné, dit-on, par ceux qui l'éleverent, à une postérité ***, supérieure au commun des philologues.

Livre sibyllin, signifie : *Livre contenant des choses divinement inspirées*.

Des controversistes ont disserté sur les livres sibyllins, dans l'intention unique de faire pencher la balance, les uns pour Luther, les autres pour Léon X. L'Académie Françoise paroît avoir réglé sa définition sur leurs misérables disputes; ce qui n'empêche pas que les sages des siecles présens, lorsqu'ils sont désireux d'approfondir les divines conceptions qui ont immortalisé, dans leurs oeuvres, les sages des siecles antiques, et de découvrir les sources de cette philosophie savante qui, au rapport de Cicéron, *Urbes peperit, dissipatos homines in societatem vitae convocavit, eos inter se, primò domiciliis, deindè conjugiis, tum litterarum et vocum, communione junxit; virtutis indagatrix, expultrixque vitiorum; quae inventrix legum, magistra morum et disciplinae fuit*, ne soient obligés peut-être d'étudier le sens mystique des livres sibyllins.

SILLON. Substantif masculin. Longue trace que le soc, le coutre de la charrue fait dans la terre qu'on laboure. *Ces sillons ne sont pas assez profonds. Des sillons bien droits, bien espacés. La pluie avoit rempli les sillons.* (DICT. DE L'ACAD.

REMARQUE. 1°. Le *coutre* de la charrue, n'en est point le *soc*; et pourtant l'Académie explique le *soc* par le *coutre*.

2°. Le sillon n'est pas la trace que fait la charrue. C'est l'élévation qui est formée par deux raies.

3°. Si, dans un dictionnaire de langue, on veut détailler par le discours, l'opération du labourage, ou l'expliquer par des exemples, on s'expose à des équivoques, à des erreurs; on s'expose à contredire des vérités notoires : c'est ce qu'a fait ici l'Académie. Cependant je n'arrêterai pas davantage mes lecteurs, sur cet article.

SOC. Substantif masculin. Instrument de fer, qui fait partie d'une charrue, et qui sert à fendre et à renverser la terre. *Le bec d'un soc. L'oreille du soc...* (DICTIONN. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Un soc est la ferrure du sep d'un araire ou d'une charrue; et l'Académie, au mot, SEP, a oublié d'indiquer le sep de l'un ou de l'autre. 2°. Il y a des socs qui servent *à fendre et à renverser la terre*, comme porte la définition; et il y a des socs qui ne servent point à ce double effet; mais tous les socs servent à ouvrir la terre. 3°. Il y a des socs à oreilles, des socs sans oreilles, des socs à une oreille : et ces différences furent établies par une philosophie transcendante; bien qu'on lise le contraire, dans les dictionnaires encyclopédiques.

FIN DE L'ARTICLE, SOC. + *Ce soc est usé. Il faut reforger le coutre et le soc. Ces terres étoient en friche, c'étoient des landes, jamais le soc n'y avoit passé, n'y étoit entré.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Quand un *soc* est ébouté, le maréchal l'assoude; quand il est *usé*, le maréchal le brise. Quand un *coutre* est *usé*, le maréchal l'assoude aussi; et cet assoudage, qui se fait au marteau, sur l'enclume, et s'y termine à chaud avec la lime, ne pourroit être exprimé convenablement par le mot, *Reforger*. Il est vrai que le paysan, soit embarras, soit politesse, n'emploie guère le terme propre, dans ses réponses, quand *un Monsieur* le questionne sur ses travaux. C'est ce qui

aura trompé l'académicien qui rédigea l'article SOC du Dictionnaire ; article trop long de quatre lignes, quoiqu'il n'en ait que sept.

SOLIPÈDE. Adjectif de tout genre. Il se dit des animaux qui n'ont qu'une corne à chaque pied. *Le cheval, l'âne, le mulet, le zèbre sont des animaux solipèdes.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Avant que M. de Buffon eût publié ses livres éloquens, le mot *Solipede* n'avoit pas la signification resserrée que lui donne le Dictionnaire de l'Académie ; car le boeuf, la chevre, la brebis, étoient aussi nommés, Solipedes. Mais cet ingénieux naturaliste, croyant avoir rencontré, dans le mot composé *Solipede*, l'union des deux mots latins, *Soli* et *Pedes*, enseigna que ses contemporains se trompoient, et que ses devanciers s'étoient trompés, sur l'acception dans laquelle il faut prendre ce mot.

Auparavant, *Solipede* signifioit : *Qui a le pied solé.* Il étoit opposé à *Onguipede*, dont la signification étoit : *Qui a le pied onglé.*

SORCIER, SORCIÈRE. Substantifs. Celui, celle qui, selon l'opinion du peuple, a un pacte exprès avec le diable, pour faire des maléfices, et qui va à des assemblées nocturnes, qu'on nomme le Sabbat. *On accuse un tel d'être sorcier. On dit que les sorciers se frottent d'un onguent pour se faire transporter au Sabbat*. . (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Académie devoit définir ce mot, sans employer celui de *Sabbat.* C'est par allusion aux bruyantes cérémonies des juifs, que le peuple nomme *Sabbat*, ce qu'il croit être des assemblées de sorciers. Mais il donne aussi à cela, le nom de *Synagogue*, en suivant la même allusion ; et, puisque la définition peut se passer de l'un de ces deux termes, elle peut se passer de l'autre.

Faire des maléfices, n'est pas une expression correcte.

Au surplus, *Sorcier*, signifie : *Qui commande au sort*. On écrivoit autrefois, *Sortier*; et plus anciennement, *Sorteor*, d'où l'on fit *Sortiarius*, dans la basse latinité. Un magistrat de cour souveraine, a enseigné, vers 1780, que le mot *Sorcier* se disoit, par corruption, de *Sourcier* : Qui trouve des sources. Mais ce magistrat se trompoit. *Sourcier* est le mot *Sorcier*, mal orthographié, et n'a jamais été autre chose.

SOT, SOTTE. Adjectif. Stupide... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non.

SUITE DE L'ARTICLE, SOT, SOTTE. + ... grossier... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Equivoque.

SUITE DE L'ARTICLE, SOT, SOTTE. + ... sans esprit et sans jugement .... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur. Le caractere d'un sot, c'est de juger toujours, toujours de travers; et de ne vouloir ni comprendre ni parler, si ce n'est en conséquence de ses propres jugemens, et sans égard réel pour les jugemens d'autrui.

SOTIE. Substantif féminin... (DICT. DE L'ACAD.)

SOTTISE. Subst. féminin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. De ces deux chefs d'articles, le premier, tombé depuis longtemps en désuétude, ne doit trouver place que dans des glossaires.

SUITE DE L'ARTICLE, SOTIE. + Nom des anciennes farces... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Sotie est singulier; *Des anciennes* est pluriel. 2°. *Sotie* signifioit chez nos ancêtres, ce que *Sottise* signifie parmi nous. 3°....

SUITE DE L'ARTICLE, SOTTISE. + Qualité de celui qui est sot. *La sottise des hommes est si grande que...* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Cet exemple de diction, dirigé contre l'espece humaine tout entière, contredit grammaticalement la définition qui le précede.

SOULEUR. Substantif féminin.... *En le voyant... si affreux, j'eus une si grande souleur que.....* (DICT. DE L'ACAD.)	***..................... .... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est un barbarisme; et le mot françois auquel ce barbarisme correspondroit le mieux, manque dans le Dictionnaire.

SOURDAUD,... Celui... qui n'entend qu'avec peine. *C'est un sourdaud.* Il est du style familier. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. L'Académie a oublié *Soûlaud* et *Soûlaude*; et ses secrétaires ont mal défini *Sourdaud*, lequel signifie: *Qui n'écoute qu'avec peine.*

SOUTE. Substantif féminin. Terme de Pratique. Somme qui se doit payer.....

... en termes de Marine... magasin... pour les munitions... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le vieux terme mal défini dans cet article, est *Assoute*; et, par aphérese: *Soute.*

STRABISME. Substantif masculin. Terme de Médecine. Situation dépravée du globe de l'œil dans son orbite... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce terme est un de ceux dont il faudroit laisser en possession les médecins; ou bien ils seront forcés d'en faire un autre, pour le remplacer.

FIN DE L'ARTICLE, STRABISME. + Le *Strabisme rend*

louche, et fait regarder de travers. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur. On peut avoir les yeux affectés de strabisme, et pourtant n'être point louche, et ne regarder pas de travers.

STRAPASSER. Verbe actif... (DICT. DE L'ACAD.)	ESTRAPASSER. Verbe actif. Terme de Manége... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot est, *Strapasser.*

SUITE DE L'ARTICLE, STRAPASSER. + *Il fut bien strapassé par les ennemis dans cette action...* (DICTIONN. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Mauvaise explication du verbe *Strapasser*, ou du barbarisme *Estrapasser.* On lit, dans le même Dictionnaire, au mot REPASSER : *Ce laquais a été bien repassé par son maître*; phrase d'un très mauvais ton, mais correcte.

STRAS. Substantif masculin. Composition qui imite le diamant... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Lestraz, et non pas *Stras*, étoit le nom d'un ouvrier allemand, dont les verricles furent à la mode, à Paris, pendant quelques années : mais qu'importoit à la langue françoise?

SUPERSTITION. Substantif féminin. Fausse idée que l'on a de certaines pratiques de la religion, et auxquelles on s'attache... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. La conjonction *Et*, fait solécisme, là.

2°. Le mot *Superstition*, signifie : Ce qui reste, d'anciennes opinions, ou d'anciennes pratiques, en opposition aux observances religieuses, théologiquement et philosophiquement approuvées.

SYMBOLE. Substantif masculin. Figure ou image qui sert

à désigner quelque chose, soit par le moyen de la peinture ou de la sculpture, soit par le discours. *Le chien est le symbole de la fidélité. La colombe est le symbole de la simplicité. Le renard est le symbole de la ruse, de la finesse... La palme et le laurier sont des symboles de la victoire...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est se placer bien haut, dans l'ordre des intelligences, que d'écrire : *Le chien est le symbole de la fidélité, La colombe est le symbole de la simplicité*; et ainsi du reste. Les poëtes ont toujours ce privilege, quand ils font de beaux vers : les moralistes l'ont aussi, lorsqu'ils s'adressent aux bonnes gens ; les vocabulistes ne l'ont jamais. L'Académie devoit donc, ce me semble, mettre dans les exemples que l'on vient de lire, une précision qui en éloignât toute équivoque. La définition du mot *Symbole*, n'est pas non plus sans défaut. Un symbole est la représentation d'un objet idéal, ou par celle d'un être matériel qui a de l'analogie avec lui, soit naturellement, soit historiquement ; ou par cet être même.

SUITE DE L'ARTICLE, SYMBOLE. + En termes de Religion, on appelle *Symboles,* et *Symboles sacrés,* les signes extérieurs des Sacremens. *Jésus-Christ nous a donné son Corps et son Sang dans l'Eucharistie sous les symboles du pain et du vin.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce n'est pas cela, vous répondra-t-on. Votre assertion a une odeur d'hérésie. Ne théologise pas qui veut, sans se fourvoyer. Le pain et le vin, continueront des controversistes que vous provoquez, sont, hors de l'Eucharistie seulement, le symbole du corps et du sang de Jésus-christ ; dans l'Eucharistie, ils en sont la substance.

A quoi de sages théologiens pourroient ajouter ce qui suit.

Les secrétaires de l'Académie Françoise, puisqu'ils vouloient rappeller l'Eucharistie, dans une

explication grammaticale du mot *Symbole*, auroient dû en parler de façon à ne mécontenter aucun lecteur. Et ce leur étoit chose bien aisée ⁂; car, dans chaque religion écrite, et dans beaucoup de religions non écrites, on croit à l'Eucharistie.

SYMBOLIQUE. Adjectif... Qui sert de symbole. *L'hermine est une figure symbolique, ou une image symbolique de la pureté.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. La palme, le laurier, et l'image de la palme et du laurier, sont des figures symboliques de la victoire. Mais l'image de l'hermine, et non la fourrure d'hermine, est au nombre des figures symboliques de la pureté. Une raison de cette différence, a été, de tout temps, connue des philosophes. La vétusté ne change rien au caractere symbolique du laurier, ni à celui de la palme ; mais l'hermine conserve sa blancheur naturelle, durant un certain nombre de mois seulement, en quelque endroit qu'on la serre, et quelque soin qu'on ait de cette fourrure.

2°. Il n'y a d'autres hermines en France, que celles qu'on y apporte de contrées lointaines. L'Académie ne devoit donc pas s'en tenir, sur l'emploi de l'adjectif *Symbolique*, à un exemple tiré de l'hermine, soit en réalité, soit en peinture. Elle avoit à choisir, sans quitter la France, entre quantité d'images symboliques, dont est décoré ce pays inventif. Notre jeu de cartes, pour ne pas dire plus, ce jeu si savamment combiné, qui égale le cavalier au fantassin, le canonnier et l'ingénieur aux deux autres ; le magistrat à tous les quatre :.................... Pique, Trèfle, Carreau, Coeur, As, Roi, Dame, Varlet : Infanterie, Cavalerie, Artillerie, ***, Conseil ⁂, Gouvernement, Etat civil, Respect aux dames ; ce jeu n'offre-t-il pas aux regards des personnes même les moins

accoutumées à pénétrer dans les profondeurs des institutions morales, un tableau symbolique par excellence?....

SYMBOLISER. Verbe neutre. Terme didactique. Avoir du rapport, de la conformité. *Les Alchimistes disent que les Planètes symbolisent avec les métaux, que le Soleil symbolise avec l'or, que la Lune symbolise avec l'argent, etc.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Symboliser* est un barbarisme, que les gens qui respectent la langue, aimeroient à ne pas trouver dans le Dictionnaire de l'Académie Françoise.

SYNCHRONISME. Subst. masculin. Terme didactique. Rapport de deux choses qui... sont arrivées dans le même temps... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Cette phrase est louche. 2°. Cette définition n'est point juste.

SUITE DE L'ARTICLE, SYNCHRONISME. + *Le synchronisme de deux événemens...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. De deux, de trois, de quatre, de cinquante.

SYNCRÉTISME. Substantif masculin. Terme didactique. Conciliation, rapprochement de diverses sectes, de différentes communions. *Il n'y aura jamais de vrai syncrétisme, que la tolérance civile.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette espece de prédiction est contraire au christianisme et à la philosophie. Donc elle est fausse.

SYSTÈME. Substantif masculin.....
On appelle aussi *Système*, Un assemblage de corps. *Le système planétaire.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le système planétaire n'est pas un assemblage de corps, seulement : c'est au moins

un assemblage naturel et mouvant, de corps naturels.

TABLE. Subst. fém. Meuble ordinairement de bois......
On dit, *Manger à table d'hôte*, pour dire, Manger à l'hôtellerie, à l'auberge, à un certain prix réglé... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. On peut *manger à l'hôtellerie*, *à l'auberge*, *à un certain prix réglé*, et néanmoins ne pas *manger à table d'hôte*. Mais on y mangera, si on ajoute les conditions suivantes, à celles que marque l'Académie. Heure fixe; table commune aux voyageurs, et étrangere à l'aubergiste; boisson et nourriture à discrétion.

SUITE DE L'ARTICLE, TABLE. + On appelle, *Sainte Table*, L'Autel; et figurément, la Communion. *S'approcher de la sainte Table. Se présenter à la sainte Table*... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. On ne nomme pas *l'Autel*, SAINTE TABLE; et on ne l'a jamais nommé ainsi. Ce qui est dit, *Sainte Table*, c'est la nappe de communion, quand elle est tendue.

SUITE DE L'ARTICLE, TABLE. + On dit figurément De quelqu'un qui n'a reçu encore aucune instruction qui ait fait impression sur lui, et qui par conséquent est susceptible de toutes celles qu'on lui voudra donner, que *C'est une table rase, une table rase où l'on gravera tout ce que l'on voudra*........ (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette façon de parler fut à la mode quelques mois, dans plusieurs cabinets de toilette; mais elle ne pouvoit faire fortune en France, où la langue répugne à toute expression sophistique. Ce fut d'Angleterre qu'elle nous vint. Un docteur de Cambridge ou d'Oxford, interprêtant mal une antique phrase de philosophie, s'en empara, et en composa un petit traité d'éducation moderne. Ce pauvre docteur mourut, et fut remplacé par un autre songe-creux de la même isle, d'ailleurs hon-

nête homme, et controversiste sans amertume, lequel eut la gloire de faire un livre bien plus pesant que celui de son prédécesseur. Le gros livre fut vanté par un poëte françois, qui avoit besoin d'argent à Londres; et le *cerveau table rase* eut à Paris une légere vogue, à laquelle l'Académie Françoise n'auroit dû faire attention que pour la tourner en raillerie, si l'occasion s'en présentoit dans une de ses séances. Au reste, le public a fait justice de cette expression anti-philosophique, en ne l'adoptant point. Il y a vu un contre-sens; et il a bien vu.

TAC-TAC. Mot dont on se sert pour exprimer un bruit réglé qui se renouvelle à temps égaux. (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Les onomatopées *Tac-tac*, *Tic-tic*, *Toc-toc*, etc., ne sont d'aucun idiôme.

TAILLIS. Adj. masculin. Il n'est d'usage en cette acception, qu'étant joint avec le substantif *Bois*. Ainsi on appelle *Bois taillis*, Un bois que l'on taille, que l'on coupe de temps en temps.

Il est aussi substantif. *Un taillis. Un jeune taillis. Il met tant d'arpens de taillis en coupe tous les ans.*

On dit proverbialement et figurément, *Gagner le taillis*, pour dire, S'enfuir et se mettre en sûreté. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. *Taillis* est toujours un nom substantif, même quand il est joint au mot *Bois*; et on ne l'y joint guère que chez les tabellions et les greffiers. On écrit ou l'on dit, *Bois taillis*, comme on dit *Bois gaulis*, *Bois chablis*, *Bois sapin*, *Champ olivette*, *Bled froment*, *Raisin chasselas*, etc.

2°. Un sculpteur peut *tailler* le bois; un bûcheron le *coupe* Dire qu'un taillis *est un bois que l'on taille*, est donc s'exprimer mal.

3°. Une futaie est, ainsi qu'un taillis, un bois *que l'on coupe de temps en temps*. La définition du mot *Taillis* est donc équivoque.

4°. Cette phrase, donnée pour exemple, *Il met tant d'arpens de taillis en coupe tous les ans*, est fautive : car mettre des taillis en coupe, n'est point les faire couper ; c'est en régler la coupe, pour les années à venir ; ce qu'on ne fait pas plus tous les ans, qu'on ne rebâtit sa grange tous les ans.

5°. *Gagner le taillis*, est une expression de chasseurs, laquelle ne signifie pas toujours, ce que marque le Dictionnaire.

TANNER. Verbe actif. Préparer les cuirs avec du tan. *Tanner des cuirs de vaches.*

TANNER signifie aussi Fatiguer, ennuyer, molester; et dans ce sens on dit aussi, *Tannant. C'est un homme tannant. C'est un homme qui me tanne.* Il est du discours familier.

TANNÉ, TANNÉE. Participe... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Certes, la langue françoise ne seroit pas la plus belle langue de l'Europe, et la plus durable, si le second paragraphe de cet article étoit vrai. On dit quelquefois d'un homme qui ennuye, qu'*il est hennant*, par la seule raison que l'ancien mot *Hennant*, signifioit, Ennuyeux. Et comme cette vieille phrase, *Il est hennant*, se prononce à peu près, *Il est tannant*, le rédacteur de l'article sur le mot, TANNER, y aura été trompé. Cependant tâchons d'excuser, s'il se peut, cet académicien, ou son secrétaire.

Du mot latin *Temnere*, Mépriser, on essaya, il y a trois ou quatre siècles, de faire, *Tamner*, mais inutilement. Le rédacteur que nous excusons, a peut-être apperçu ce barbarisme quelque part, et l'aura confondu avec l'antique verbe *Henner*.

FIN DE L'ARTICLE, TANNER. + TANNÉ, est aussi adjec-

tif; et alors il signifie, Qui est de couleur à peu près semblable à celle du tan. *Du drap tanné. Du velours tanné. Un chien tanné. Une chienne tannée.* Il s'emploie quelquefois substantivement. *Cela tire sur le tanné.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Du drap tanné! Du velours tanné! Un chien tanné! Cette mode a peu duré, sans doute. On dit toujours, Du *drap* ou du *velours brun*, et Un *chien fauve*. Il n'est cependant pas impossible qu'on dise gaillardement, d'une femme ou fille extrêmement brune : *C'est un visage pruneaux lavés*, *une face cuir bouilli. Elle a la peau tannée*, etc. mais ces expressions, par fois nécessaires dans une caserne, pour y maintenir le bon ordre, ne tirent point à conséquence hors de là; et aucun dictionnaire ne doit s'en emparer, moins encore celui de l'Académie Françoise que tout autre.

TARÉ, TARÉE. Adjectif. Vicieux, gâté, corrompu. *Marchandises tarées.....* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Des marchandises tarées, des fruits tarés ne sont ni des fruits ni des marchandises corrompus. Le cultivateur et le marchand qui ont de l'économie, réservent ordinairement pour leur consommation, les fruits tarés, les marchandises tarées, parce que les acheteurs ordinaires s'y trompent, et ne les payeroient pas leur valeur.

TARENTISME. Substantif masculin. Maladie occasionnée par la piqûre de la tarentule. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Tarantisme* se rapporte non seulement à l'accident désigné par l'Académie, mais aussi à d'autres accidens, qui n'ont pas pour cause une piqûre d'insecte.

TARENTULE. Subst. féminin. Espèce de grosse araignée qui se trouve aux environs de Tarente et dans les pays

voisins, dont le venin est de telle nature, que celui qui en est mordu, tombe dans un grand assoupissement, dont il ne peut guérir qu'en s'agitant beaucoup. *Il a été mordu de la tarentule.* On nomme encore *Tarentule*, une espèce de petit lézard. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE.

Gros-René, dis-nous donc quelle mouche le pique.

Longtemps avant que Moliere composât ce vers, le dicton qui en forme le second hémistiche, réfutoit l'opinion établie presque de nos jours, qu'une tarantule est nécessairement une araignée des environs de Tarente, en Sicile; ou un petit lézard dont on ne dit pas le pays.

Quant au conseil de s'agiter beaucoup, que le Dictionnaire de l'Académie semble donner aux personnes tombées dans un grand assoupissement, ce conseil ne pourroit être suivi que par miracle.

TARGETTE. Substantif féminin. Petite plaque de fer, qui est ordinairement de forme ovale avec un petit verrou, et qu'on met aux portes et aux fenêtres pour les fermer. *Targette de fer. Targette de bronze. Targette dorée, bronzée.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition est mauvaise. Une targette est un petit verrou plat. L'Académie s'est trompée, en appliquant le mot *Targette*, au morceau de tôle auquel les crampons de la targette sont fixés ordinairement; erreur dont on apperçoit la cause dans une étymologie mal entendue.

TARTUFE. Subst. masculin. Faux dévot, hypocrite. *C'est un dangereux tartufe. Un vrai tartufe.* On appelle quelquefois *Tartuferie*, une action, un maintien de Tartufe. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Si l'épithete de *Dangereux*, étoit appliquable au nom de *Tartufe*, Moliere auroit manqué son sujet. L'épithete de *Vrai* ne convient

pas davantage à ce mot. On dit, c'est *un vrai sage*, *un faux sage*; *un vrai savant*, *un faux savant*; *un vrai dévot*, *un faux dévot*. Diroit-on, *C'est un faux Tartufe*? Non; pas plus qu'on ne diroit, *C'est un faux Arlequin*. Au reste le mot *Tartufe*, n'est non plus à sa place dans le Dictionnaire de l'Académie, que n'y seroient *Alceste*, *Sganarelle*, *Pourceaugnac*, *Oronte*, *Chrysale*, *Araminte*, etc.

2°. A l'égard de *Tartuferie*, le secrétaire académicien, par la maniere dont il a présenté, dans une fin d'article, cet assemblage de sons, a suffisamment reconnu que c'est un barbarisme qui n'a pas encore l'honneur d'être né. En effet, ce seroit induire en erreur l'innocence, que de lui faire croire qu'il n'y a d'imposteurs, que parmi les hommes qui ont le maintien de tel ou tel personnage de comédie.

TAS. Substantif masculin. Monceau...

On dit familièrement, qu'*Une personne se met toute en un tas*, pour dire, qu'elle s'accroupit, se ramasse et se met toute en un peloton...... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Expliquer *Se mettre toute en un tas*, par *Se mettre toute en un peloton*, c'est éclaircir une métaphore de servante, par une hyperbole de couturiere.

2°. On se relève quand on est accroupi; un enfant se ramasse quand il est tombé. Il ne falloit donc pas présenter ici, *S'accroupir* et *Se ramasser*, comme verbes synonymes.

FIN DE L'ARTICLE, TAS. + TAS, se dit encore d'Une petite enclume portative, qui sert aux Orfévres et à divers autres ouvriers. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'adverbe *Encore* fait équivoque en cet endroit; il falloit donc l'éviter. 2°. L'ou-

til dont parle ici l'Académie, a le nom de *Tap*, monosyllabe très différent de *Tas*.

TÂTER. Verbe actif......

On dit, *Tâter le pouls*, pour dire, Toucher l'artère pour connoître le mouvement du sang... (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. *Tâter le pouls* est une expression propre; *Toucher l'artere* est une expression figurée, qui ne l'explique pas. Mais on l'expliqueroit à la lettre, si on disoit que *Tâter le pouls*, c'est tâter le mouvement pulsatif du sang.

SUITE DE L'ARTICLE, TÂTER. + TÂTER, signifie aussi, Goûter à quelque chose, goûter de quelque chose. *Tâter aux sauces. Tâter au vin. Tâtez de ce vin-là. Tâter d'un pâté, d'une perdrix.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Ce sont des tropes de cuisine, qui ne font pas autorité à table.

2°. On *tâte* quelquefois *un melon*, avant de l'acheter; et on *tâte* toujours *un fromage* de gruyere, sans que l'on goûte ordinairement ni à l'un ni à l'autre. La tranche ou demi-tranche qu'on a fait couper au melon, est nommée, la *Tâte*: et on dit aussi, la *tâte*, ou les *tâtes*, en parlant d'un fromage. L'outil tranchant qui sert à *tâter les fromages*, est nommé, une *Tâtiere*. Ce terme a été oublié par l'Académie, ainsi que *Tâte*, substantif féminin.

TAVAÏOLLE. Substantif féminin. Sorte de linge garni de dentelles, et quelquefois tout entier de dentelles. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Une *tavaïolle* est un petit linceul plus ou moins beau, mais toujours propre, dont les sages-femmes recouvrent les enfans qu'elles portent au baptême. On nomme aussi, *Travaïolles*, les nappes de toile ou de dentelles dont on pare le pain benit.

TEIGNASSE. Substantif féminin. Mauvaise perruque. On prononce communément *Tignasse.* Il est populaire. (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. On a toujours écrit et prononcé *Tignasse*, quoiqu'on dise et qu'on écrive, *Teigne* et *Teigneux*, depuis quelques siecles. La *tignasse* est, dans son sens primitif, une coiffe enduite d'un onguent propre à guérir de la teigne, ou du moins à soulager un teigneux, et à cacher son infirmité.

TEMPLIER. Substantif masculin. On appelle *Templiers*, les Chevaliers d'un certain ordre militaire et religieux,... *L'ordre des Templiers a été aboli par Clément V...* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le nom de cet ordre chevaleresque, étoit *l'Ordre du christ*, ou *d'un christ.* Il fut aboli par une bulle, rétabli par une autre, et n'a pas cessé d'exister.

FIN DE L'ARTICLE, TEMPLIER. + On dit proverbialement, *Boire comme un Templier*, pour dire, Boire beaucoup, boire avec excès. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Dans ce dicton, le mot *Templier* est substitué, par corruption, à celui de *Temprier*, lequel, inusité maintenant, avoit autrefois plusieurs significations, et désignoit aussi l'artisan que nous nommons, *Verrier.* En effet, les ouvriers qui soufflent le verre, sont obligés par état, ainsi que les gouverneurs de hauts-fourneaux, les forgerons à martinet, etc., de boire souvent, afin de remplacer leurs sueurs continuelles.

TENDRETÉ. Substantif féminin. Qualité de ce qui est tendre. Il ne se dit que des viandes, des fruits, des légumes. *La tendreté d'un gigot, d'un lièvre, de ces légumes, de ces fruits.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce fut au moins un siecle après la

premiere apparition de Mascarille et de Jodelet chez mesdemoiselles Gorgibus, qu'on osa inventer chez Madame de T*** ou de L***, la *Tendreté* d'un gigot; tant il est vrai que c'est un des priviléges du génie, de contenir pour longtemps la sottise!

A peine *Tendreté* eut-il frappé les oreilles d'une cotterie, qu'une cotterie jalouse lui opposa *Tendreur*. Les avis se partagerent longtemps entre les gourmets des deux tablées; mais enfin le Secrétaire de l'Académie Françoise crut devoir décider la question.

Cependant la décida-t-il bien, en adoptant *Tendreté*, au préjudice de *Tendreur*, ou même de *Tendresse*? Je laisse à juger ce point aux gens de goût; et je ferai seulement la réflexion suivante. Supposons que la servante de Gorgibus eût entendu ses maîtresses lui parler de la *tendreté* d'un gigot ou d'une botte de raves, je m'imagine qu'elle leur eût allégué la *creuseur* de ses sabots, la *rougeur* ou l'*écarlatesse* de sa jupe; ce qui semble contredire formellement la décision académique.

TÉNEMENT. Subst. masc. Terme de pratique. Métairie dépendante d'une seigneurie..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Tenure* et *Tenement* furent autrefois deux substantifs de notre langue, synonymes entre eux, et dont la signification n'étoit pas ce que marque ici, au sujet du second, le Secrétaire de l'Académie. L'un et l'autre signifioient simplement, l'*Action de tenir*: l'un et l'autre sont tombés depuis longtemps en désuétude, devant un troisième substantif, *Tenue*, qui les a remplacés. Ce ne sont pas les ergoteries (quelquefois excusables) des praticiens, qu'il faut en croire, quand on veut connoître véritablement la signification des vieux termes.

TERRE. Substantif féminin..... *Cette maison a ses offices sous terre. Je voudrois être cent pieds sous terre...* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Une maison, un château peut avoir ses cuisines sous terre : il n'appartient qu'à un palais de potentat, d'y avoir ses offices. Vouloir être à cent pieds sous terre, est un souhait de fiévreux, que le secrétaire de l'Académie auroit dû pour le moins exprimer correctement.

SUITE DE L'ARTICLE, TERRE. + ... *être cent pieds sous terre. Joncher la terre de fleurs. Couvrir la terre de morts...* (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Accointances monstrueuses. D'ailleurs, le mode infinitif de la derniere phrase, est contraire à la bienséance académique.

SUITE DE L'ARTICLE, TERRE. + On dit proverbialement, *Tant que terre nous pourra porter...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Hyperboliquement.

SUITE DE L'ARTICLE, TERRE. + Et on dit quelquefois dans le même sens, *Tant que terre* absolument. *Nous irons tant que terre.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est de l'amfigouri.

TEST. Substantif masculin. Terme d'histoire moderne. Mot anglois qui signifie *Epreuve.* Le serment du Test, dans son origine, étoit un acte par lequel on nioit la transsubstantiation, et l'on renonçoit au culte de la Vierge

TÊT. Subst. masc. Morceau de pot de terre cassé. *Ramasser des têts de pot.* On dit quelquefois *Tesson.* (DICT. DE L'ACAD.)

TÊT. Subst. masc. Ecuelle ou vaisseau dans lequel on fait l'opération de la coupelle en grand. On l'appelle aussi *Scorificatoire*, ou *Têt à vitrifier.* (DICT. DE L'ACAD.)

TÊT. Subst. masc. Crâne, os qui couvrent le cerveau. *Il a le têt offensé, fêlé, brisé.* Il est vieux. (DICT. DE L'ACAD.)

et des Saints. On n'étoit obligé de prêter ce serment que lorsqu'on vouloit posséder quelque charge publique. Mais sous Charles II, en 1674, les Communes voulurent que ce serment fût général, et qu'il fût prêté par tous les sujets. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Académie Françoise a laissé faire, en son nom, sur le mot TEST, quatre articles différens. De ces quatre articles, le premier est inutile dans un dictionnaire tel que celui de l'Académie; et, de plus, il peche contre l'exactitude historique: le second offre pour exemple une phrase dont la diction n'est point juste; car, *Test de pot*, ou *Tesson de pot*, est une expression que la langue réprouveroit, le vieux mot *Test*, portant son régime avec lui: le troisieme explique *Test* par *Ecuelle*; ce qui est une faute de diction: enfin le quatrieme n'avertit point que *Test*, dans le sens de *crâne*, est un terme de chirurgie.

Notre substantif *Test*, signifie proprement, un grand creuset d'argile et de poudre de vache, que certains fondeurs en métaux durs, se fabriquent eux-mêmes, dans un assemblage de cercles de fer, auquel assemblage sont fixés divers anneaux et tenons, pour faciliter les moyens de soulever et d'incliner le vaisseau, quand le moment de la coulée sera venu. Ce moment vient-il? la matiere coule, et les scories restent. La métaphore angloise est tirée de cette opération. Du reste, notre antique mot *Test*, racine de *Tête*, de *Têtu*; même des mots latins *TESTUDO* et *TESTIMONIUM*, et de notre substantif *Tetton*, n'est un *mot anglois* qu'en Angleterre, et parce que les anglois l'ont reçu de leurs vainqueurs.

TÉTARD. Substantif masculin. Insecte noir qui vit dans l'eau. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il n'y a point d'insecte de ce nom:

mais on nomme *Têtard*, à cause de sa grosse tête, un poisson de ruisseau, un peu moins grand que la loche.

THÉÂTRE. Subst. masculin. Sorte d'échafaud sur lequel on représente des tragédies, des comédies,... et où l'on danse..... *Le théâtre changé plusieurs fois de décoration. Changemens de théâtre*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La premiere de ces deux phrases données pour exemples, n'est pas correcte.

SUITE DE L'ARTICLE, THÉÂTRE. + Il se dit en général de tout lieu qui est destiné tant pour représenter que pour voir les spectacles publics; et c'est dans ce sens que l'on entend ce qui est dit des théâtres des Anciens... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ceux qui l'entendent ainsi, sont dans l'erreur. Les théâtres de l'ancienne Grece, étoient uniquement destinés à des exercices militaires et à des assemblées politiques; et les comédiens ne s'y montroient qu'en certaines occasions, où ils étoient mandés par les magistrats.

Si l'Académie Françoise, voulant, dans cet article, faire mention *des théâtres des anciens*, ne s'en fût pas tenue négligemment à une métaphore du docte Brumoy, l'éloquent Rousseau de Geneve, pour glorifier les moeurs ou les lois des Spartiates, auroit-il affirmé qu'il n'y avoit point de théâtre à Sparte? Et un savant parisien qui avoit voyagé en Grece, auroit-il cru combattre les assertions du genevois sur la tragédie et la comédie, en lui écrivant qu'il avoit vu les ruines du théâtre de Sparte?

THÉÏSTE. Substantif masculin. Celui qui reconnoît l'existence de Dieu... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce verbe fait équivoque.

FIN DE L'ARTICLE, THÉÏSTE. + Il est opposé à Athée. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Et *Déiste* aussi est opposé à *Athée*. Un théiste est un homme qui croit que Dieu agit sur les êtres, sans, pour cela, contrarier les lois qu'il a imposées au commencement. Il y a eu beaucoup de théistes parmi les grands hommes de l'antiquité; et les accusations d'athéisme se succèdent sans interruption. Thalès et Anaxagore, par exemple, étoient théistes; et on les accuse d'athéisme, dans plusieurs livres d'histoire.

THÉOCRATIE. Substantif féminin. Espèce de Gouvernement où les Chefs de la nation ne sont regardés que comme des Ministres de Dieu.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Rien que cela?

THÉOLOGIE. Substantif féminin. Science qui a pour objet Dieu, et les vérités que Dieu a révélées. *Théologie positive. Théologie scolastique. Théologie morale. Théologie mystique. Une Théologie sublime. Une Théologie profonde*.... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Cette définition, excusable dans un séminaire, admirable dans une école de controversistes, n'a pas le même mérite dans un livre grammatical, où la définition d'un mot, doit n'exclure aucune des idées dont ce mot est le signe. La théologie est l'étude des choses divines, selon une doctrine publiquement établie.

SUITE DE L'ARTICLE, THÉOLOGIE. + THÉOLOGIE se dit aussi, en parlant de la science qui chez les anciens Païens avoit pour objet les choses de leur Religion : et c'est dans ce sens qu'on dit, *Selon la Théologie des païens. Nous n'avons pas une connoissance bien distincte de la Théologie des anciens Païens*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. On voit que ce second paragraphe seroit inutile, si l'Académie eût d'abord bien défini le mot.

2°. Le nominatif de la derniere phrase de ce même paragraphe, présente une multitude d'équivoques. A qui se rapporte ce mot, *Nous*? Est-ce aux rédacteurs de l'article? Est-ce à l'Académie tout entiere? Est-ce à la France, à l'Europe, aux théologiens modernes, sans distinction ou avec distinction? Est-ce aux historiens? Est-ce aux érudits, aux savans, aux philosophes? Si on répondoit que, par le pronom *Nous*, l'Académie a voulu désigner toutes ces sortes de personnes, la réplique pourroit être, que cette assertion, *Nous n'avons pas une connoissance bien distincte de la théologie des anciens païens*, est au moins hazardée. Et pourquoi, dans le Dictionnaire de l'Académie Françoise, avancer comme vérité historique, une opinion qui peut aisément être contestée, par tout homme versé dans l'histoire de la théologie?

La *connoissance bien distincte de la théologie des anciens païens*, a toujours été dans le christianisme, une partie essentielle de la théologie transcendante.

THÉRAPEUTES. Substantif masculin pluriel. Moines du Judaïsme qui se livroient à la vie contemplative et mortifiée.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Dans cette définition, le mot *Moines* fait équivoque, au lieu de *Cénobites*. 2°. Il y avoit des thérapeutes des deux sexes; de quoi le dictionnaire ne dit rien.

FIN DE L'ARTICLE, THÉRAPEUTES. + *Les Thérapeutes ont été les modèles de la vie monastique. Ils étoient une branche des Esséniens.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. L'une et l'autre de ces deux assertions, n'ont pour fondement que des conjectures.

THÉRAPEUTIQUE. Adjectif de tout genre. Qui

CÉNOBITIQUE. Adjectif. Qui appartient au Céno-

a rapport aux Thérapeutes. *La vie thérapeutique.* (DICT. DE L'ACAD.)

bite. Il n'a guère d'usage qu'en parlant des anciens Cénobites; et par extension il se dit de tous les Moines qui vivent en communauté. *La vie cénobitique.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le mot *Thérapeutique*, n'est point admis dans la signification de *Cénobitique* : et le mot *Cénobitique* est mal défini, dans l'article que le lecteur a sous les yeux.

THÉRAPEUTIQUE. Substantif féminin. Partie de la Médecine, qui enseigne la manière de traiter et de guérir les maladies, ou d'en adoucir les symptômes, lorsqu'elles sont incurables. *La Thérapeutique emploie la Diète, la Chirurgie et la Pharmacie.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le Secrétaire de l'Académie n'a pas fait attention que le mot *Diète*, dans la science des médecins, a une signification bien autre que celle qu'on lui donne dans le langage commun. Il auroit dû ne pas employer ce substantif, à la place où il l'a mis ici, ou au moins le définir complettement sous son chef, c'est-à-dire au mot, DIÈTE.

La Thérapeutique est une science qui comprend la diététique, la pharmacie, la chirurgie, et de plus la méthode curative.

TIC. Substantif masculin. Sorte de maladie qui vient aux chevaux, et qui fait que de temps en temps ils ont une espèce de mouvement convulsif, et prennent la mangeoire avec les dents et la rongent. *Un cheval qui a le tic...* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Un *tic* est une mauvaise habitude d'un cheval; et tous les chevaux tiqueurs n'ont pas le même tic. Un tic, quel qu'il soit, résiste rarement à l'habileté d'un bon écuyer, et résisteroit souvent à celle d'un bon maréchal. Ce n'est donc pas une maladie proprement dite.

TIGNONER. Verbe actif... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Barbarisme. Voyez la remarque sur les articles, CHIGNON et TIGNON.

TINTOUIN. Substantif masculin. Bourdonnement, bruit dans les oreilles... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Mauvaise subaudition, et fausse définition. Le substantif *Tint'oing*, ou *Tintoin*, porte avec lui une idée très morale, qu'il auroit fallu ne pas négliger.

TIQUE. Substantif féminin. Insecte noirâtre... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Il y a des tiques noirâtres; il y en a de grisâtres, de blanchâtres et de jaunâtres. La couleur n'y fait rien. Il falloit décrire en peu de mots la forme de cet animal, qui est extraordinaire.

SUITE DE L'ARTICLE, TIQUE. + ..., qui s'attache aux oreilles des chiens, des boeufs, etc... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas seulement aux oreilles.

FIN DE L'ARTICLE, TIQUE. + *La tique crève après s'être gorgée de sang.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Erreur.

TIQUER. Verbe neutre. Avoir le tic... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Aucun cheval n'a *le tic*, mais un cheval peut avoir un tic ou même plusieurs tics. Il ne s'ensuit pourtant pas de là que le verbe *Tiquer* signifie, *Avoir un tic.*

SUITE DE L'ARTICLE, TIQUER. + Il ne se dit proprement que Des chevaux... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il ne se dit en aucune façon que des chevaux.

FIN DE L'ARTICLE, TIQUER + *Ce cheval tique.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Cette phrase ne signifie non plus,

Ce cheval a un tic, que, *Ce garçon se gratte*, ne signifie, *Ce garçon a la gratelle.*

TIRET. Substantif masculin. Petit morceau de parchemin coupé en long et...

On appelle aussi *Tiret*, un trait de plume..... dont on se sert pour joindre ou pour diviser les mots. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Quel trait de plume? Et quels mots? Le rédacteur ou auteur de l'article ne s'en est point expliqué.

FIN DE L'ARTICLE, TIRET. + Les Imprimeurs l'appellent *Division.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Et les grammairiens le nomment, *Trait-d'union.*

TONNEAU. Substantif masculin. Grand vaisseau de bois... construit de... douves...

POINÇON. Substantif masculin. Sorte de tonneau... (DICT. DE L'ACAD.)

TONNEAU, signifie aussi Une certaine mesure... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le mot *Poinçon*, dans la signification de *Tonneau*, ou de *Mesure*, est un barbarisme.

TONNELET. Substantif féminin. La partie basse d'un habit à la Romaine. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Définition tragi-comique.

TORCHE-CUL Substantif masculin. Linge, papier, ou autre chose, dont on s'essuie le derrière après qu'on a été à la garde-robe....... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE.

Joli mois de mai, quand reviendras-tu,
Apporter des feuilles;
Pour... Joli mois de mai, ...

Le poëte qui fit ce petit rondeau, n'y sous-

entendit pas le mot *Garde-robe* : et il eut raison ; car la métaphore *Aller à la garde-robe*, ne s'accorde point avec les feuilles de verdure. Mais les feuilles de verdure n'étant pas exclues de la définition académique, le rédacteur a eu tort d'y placer le mot *Garde-robe*.

TORCHE-NEZ Subst. masc. Corde ou ficelle dans laquelle on passe et on engage la lèvre antérieure du cheval, et que l'on serre ensuite avec un morceau de bois. *Mettez le torche-nez à ce cheval, il sera tranquille.* (DICT. DE L'ACAD.)

TORQUET. Substantif masculin. Il n'est d'usage que dans cette façon de parler populaire. *Donner un torquet, donner le torquet*, pour dire, Tromper quelqu'un, lui dire une chose contraire à ce qu'on pense, pour le faire tomber dans le panneau. *Je lui ai donné un torquet.* On dit aussi, qu'*Un homme a donné dans le torquet*, pour dire, qu'Il a donné dans le panneau qu'on lui avoit tendu. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ces deux articles sont très mal rédigés : mais je n'indiquerai qu'une faute de chacun.

1°. Un *torquet*, ou, si l'on veut parler comme les palfreniers d'auberge, un *torche-nez*, est un instrument d'écurie, composé de bois et de ficelle Ce n'est donc pas une *corde ou ficelle*, comme dit la définition.

2°. On emploie le mot *Torquet*, dans un sens figuré, mais en parlant d'un fripon qui a fait une dupe; et jamais autrement.

TOURBE. Substantif féminin. Motte faite de terre bitumineuse, propre à brûler. *Il y a des pays où l'on ne se sert guère que de tourbes pour se chauffer.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

HOUILLE. Substantif féminin... Sorte de charbon de terre, qu'on tire principalement dans le pays de Liége. *Tirer de la houille. Brûler de la houille.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. La substance combustible qu'on

nomme généralement *Houille*, au nord de la France, *Tourve* au midi, et sur les différens noms de laquelle il ne paroît pas que l'Académie Françoise se soit apperçue qu'il falloit prendre une décision ; est formée de plantes marécageuses, que la nature a réduites à un état de charbons fossilles.

TRABÉE. Substantif féminin. Nom qu'on donnoit à la robe Que (que) les Généraux Romains portoient dans leurs triomphes. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot est françois ; et c'est un terme par lequel les antiquaires rendent un mot latin, dont la signification précise n'est connue que d'un petit nombre de savans. Mais aucun n'a écrit que la trabée fût affectée aux seuls généraux. Les consuls, les sénateurs, les chevaliers en étoient revêtus.......

TRAC. Subst. masculin. Il se dit De (de) l'allure du cheval, du mulet, etc. *Le trac des chevaux*. Il se prend aussi pour la trace et la piste des bêtes. *Suivre une bête au trac* : et il est vieux dans ces deux sens. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. On dit familierement, d'un cheval qui s'est abbattu sur les quatre ars, qu'il est *tombé patt' à-trac*.

TRAILLE. Substantif féminin. Nom qu'on donne à des bateaux qui servent à passer les grandes rivières. Espèces de bacs qu'on nomme aussi, *Ponts volants*. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Une *traille* n'est ni un bateau, ni un bac, ni un pont-volant : et l'Académie a oublié le mot, *Traillon*.

TRAÎNE. Substantif féminin. Il n'est d'usage que dans ces phrases, *Des perdreaux en traîne*, pour dire, Des per-

dreaux qui ne peuvent pas encore voler; et *Un bateau qui est à la traîne*, pour dire... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette expression, *Les perdreaux sont en traînes*, signifie, au sens figuré, ce que le Dictionnaire marque, mais seulement entre chasseurs; car elle ne signifie rien, dans le langage public. Au sens propre, elle signifie, que les perdreaux dont on parle, sont actuellement entre les traînes, ou cordes, du filet des oiseleurs qui les poursuivent.

TRANSCENDANT, TRANSCENDANTE. Adj. Terme de philosophie scolastique... *Un, vrai, bon, sont les trois termes transcendans*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est confondre un adjectif avec un autre; le mot barroque, *Transcendantal*, avec le mot françois, *Transcendant*. De plus, l'explication est erronnée; et il y a confusion dans les exemples. UN, VRAI, BON, à parler logique scolastique, *sont trois termes transcendantaux*, mais ne sont pas, *LES trois termes transcendantaux*.

SUITE DE L'ARTICLE, TRANSCENDANT, DANTE. + TRANSCENDANT, signifie aussi... sublime, qui excelle en son genre; et il se dit particulièrement de l'esprit..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est par cette phrase qu'il eût fallu définir le mot.

TRAVERSE. Substantif féminin. Pièce de bois qu'on met de travers..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Non pas *DE travers*, mais *EN travers*; ce qui n'est point la même chose.

TRÉMIE. Substantif féminin. Sorte de grande auge carrée, fort large par le haut, et fort étroite par le bas, dans laquelle on met le blé qui tombe de-là entre les meules pour être réduit en farine... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. De la trémie, le grain tombe dans

la tartavelle ; et de la tartavelle, il tombe, par secousses, dans l'oeil de la meule courante, d'où la force centrifuge le fait passer entre les deux meules. Le Dictionnaire fait un seul article, de la matiere de trois ou quatre articles.

TRÊPAN. Substantif masculin. Instrument de Chirurgie avec lequel on cerne en rond, et on enlève un morceau du crâne... (Dict. de l'Acad.)

Remarque. L'opération chirurgicale dont cet article donne l'idée, est de toutes les opérations du trepan, la plus rare ; et l'auteur paroît n'avoir pas craint d'effrayer des personnes blessées, qui, ayant besoin de quelques tours de trepan, sans la couronne, soit à la tête, pour faire évacuer une goutte de sang, ou une bulle d'air, soit à quelque membre, pour faciliter une exfoliation, auroient recours au Dictionnaire de l'Académie Françoise, après avoir entendu leur chirurgien parler de trepan.

TRICHER. Verbe actif. Tromper au jeu... (Dict. de l'Académie.)

Remarque. On dit *Tricher au jeu*. Par conséquent, *Tricher* ne porte pas avec lui l'idée de jeu, plutôt que l'idée de fabrique ou de négoce.

Suite de l'article, TRICHER. + *Ne trichons point, je vous en prie...* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Cette phrase ne seroit pardonnable que dans la bouche d'un joueur qui auroit affaire à Saint F. de S. ressuscité.

TRICHERIE. Substantif féminin. *Tromperie au jeu. Il a gagné par tricherie.*

GOURE. Substantif féminin. Terme de Droguiste, qui se dit de toute drogue

Il se dit aussi au figuré. *Il m'a fait une tricherie.* Il est du style familier. (DICTIONN. DE L'ACAD.)

falsifiée. (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Ce seroit une question ardue, que celle-ci. Le joueur est-il antérieur dans l'ordre social, au droguiste; ou le droguiste au joueur? Les secrétaires perpétuels ont supposé qu'elle étoit décidée. Soit.

2°. *Goure* est la fausse orthographe de *Gourre*, synonyme de *Tricherie*, mais tombé en désuétude, et retenu dans l'argot du trafic.

TRICOISES. Substantif féminin pluriel. Tenailles dont se servent les maréchaux. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Les maréchaux, se servent de tenailles béchues, de tenailles-croches, de tenailles-goulues, ainsi que les serruriers, que les chauderonniers, etc. Les selliers, les cordonniers, les tapissiers, et bien d'autres artisans, se servent de tricoises, ainsi que les maréchaux. Cette définition est donc inexacte.

2°. Les tricoises sont des tenailles dentées.

TROMBE. Subst. féminin. Terme de Marine. Il signifie un tourbillon, ou nuage creux, qui descend sur la mer en forme de colonne... On l'appelle aussi *Siphon*. (DIC-

ESCHILLON. Substantif masculin. Nom qu'on donne... à un météore fort dangereux. C'est une nuée épaisse, d'où sort une longue queue, qui s'allonge jusqu'à la mer, et qui en tire

SIPHON. Subst. masculin. Terme de Marine. Il se dit d'un tourbillon ou nuage creux qui descend sur la mer en forme de colonne, et qu'on nomme *Siphon*, dans l'idée qu'il enlève

PUCHOT. Subst. masculin. Terme de Marine... Voyez TROMBE. (DICT. DE L'ACAD.)

TIONN. DE L'ACAD.) l'eau comme une pompe, avec un grand bouillonnement. (DICT. DE L'ACAD.) et pompe l'eau de la mer.... On l'appelle aussi *Trombe*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. De ces quatre noms conservés par l'Académie au même météore, le premier ici en ordre, est seul en usage.

2°. Aucune des quatre définitions n'est exacte.

3°. *Siphon*, au lieu de *Typhon*, est un barbarisme.

TROUSSE-QUIN. Substantif masculin. Pièce de bois cintrée qui s'élève sur le derrière d'une selle, comme les arçons sur le devant. *Une selle à trousse-quin est bien plus commode qu'une selle rase.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Le trousquin est une partie de la selle, garnie de cuir ou d'étoffe, ainsi que la selle : et la définition qu'on vient de lire, semble insinuer que le trousquin n'est ni rembourré ni garni, ce qui est vrai à la Chine et au Japon, mais ne le seroit pas en France. 2°. Le trousquin fait partie de l'arçon postérieur de la selle, comme les battes font partie de l'arçon antérieur.

TUABLE. Adjectif de tout genre. Qu'on peut tuer. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Barbarisme.

ULTRAMONTAIN, ULTRAMONTAINE. Adjectif. Qui est situé au-delà des Alpes, par rapport à celui qui parle. *Pays ultramontain*..... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette définition est essentiellement vicieuse. *Ultramontain* est un terme françois, lequel n'a point de relation géographique avec celui qui parle; que la politesse nationale a substitué, depuis longtemps, aux mots, *Papalin*, *Papacole*, *Papimane* ou *Papiste*, et qui n'est

jamais employé pour désigner autre chose. Ainsi le mot italien *Oltramontano*, ne seroit point traduit par le mot françois *Ultramontain*, ni ne le traduiroit.

UN, UNE. Adjectif numéral. . . . .
On dit, *La vérité est toujours une*, pour dire qu'Elle n'est jamais contraire à elle-même. . . (Dict de l'Acad.)

Remarque. On dit, *La vérité est une*. Il ne falloit pas intercaller dans cette maxime, le mot *Toujours*, que le public n'y met jamais, et dont le sens ne pourroit être apperçu que par des hebraïsans, habitués à de certaines considérations métaphysiques.

Suite de l'article, UN, UNE. + On dit quelquefois, *C'est tout un*, pour dire, Il n'importe, cela est égal. . . (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La phrase, *Il n'importe*, nuit à cette explication.

USQUEBAC. Substantif masculin. Liqueur dont le safran est la base. (Dict. de l'Académie.)

Remarque. 1°. Le redacteur de cet article a voulu dire que le safran est l'ingrédient distinctif de la liqueur qu'il nomme, *Usquebac*: il ne l'a pas dit. 2°. Ce mot *Usquebac* n'est, je crois, d'aucune langue; et certainement il n'a jamais été de la langue françoise. 3°. La liqueur composée d'eau-de-vie, de safran, d'eau de source, et de sucre ou de miel, est nommée *Escoubat*, ou *Scoubat*, du nom même par lequel nos aïeux désignoient la plante ou la fleur que nous nommons, *Safran*.

UTOPIE. Substantif féminin. Titre d'un ouvrage. On le dit quelquefois figurément du plan d'un Gouvernement imaginaire, à l'exemple de la République de Platon. *L'Utopie de Thomas Morus*. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Ce n'est point un terme de la

langue françoise que ce mot-là. Il appartient aux catalogues de librairie; et il falloit sagement l'y laisser.

VACHE. Substantif féminin. Bête à corne, la femelle du taureau. *Vache blanche. Vache noire. Vache rousse*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Dans cette expression, *Bête à cornes*, le dernier mot doit toujours être mis au pluriel; et non au singulier, comme la définition académique le présente.

SUITE DE L'ARTICLE, VACHE. + On dit qu'*Un cheval rue en vache*, quand il rue des pieds de devant... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Cette explication est doublement fausse. 1°. Un cheval ne rue pas des pieds de devant. 2°. On dit qu'un cheval rue en vache, quand il détache un coup de pied en écartant la cuisse.

SUITE DE L'ARTICLE, VACHE. + On dit proverbialement et figurément, *La vache a bon pied*, pour dire que celui contre qui on plaide, a moyen de bien payer les dépens du procès : et selon toutes les apparences, *Bon pied*, dans ce proverbe, se dit par corruption au lieu de *Bon pis*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette conjecture est mal fondée; mais félicitons le Dictionnaire, de ce qu'il la donne pour une conjecture.

SUITE DE L'ARTICLE, VACHE. + On dit proverbialement et figurément, que *Quand chacun se mêle de son métier, les vaches sont bien gardées*, pour dire que toutes choses vont bien, lorsque chacun se renferme et se borne dans ce qui est de sa profession et de son état... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. La phrase est positivement : *Chacun son métier, les vaches seront bien gardées*. Il ne falloit pas altérer ce dicton. 2°. L'explication qu'en donne l'Académie, n'est rien moins

que juste. Cette phrase proverbiale se dit, non au sujet de *toutes choses*, mais à propos de tel ou tel homme, sur le mérite duquel on ne veut pas s'expliquer longuement. Elle signifie que, si chacun se renfermoit dans ce qui paroît tenir à sa vocation naturelle, il y auroit peut-être plus de vachers que de vaches.

FIN DE L'ARTICLE, VACHE. + En parlant d'une femme qui a trop d'embonpoint, on dit proverbialement, populairement et par moquerie, *C'est une vache, une vraie vache, une grosse vache.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. L'adjectif *Vrai*, *Vraie*, que l'Académie emploie jusqu'à satiété dans ses exemples, et presque toujours à contre-sens, fut une épithete à la mode vers 1670. Mais cette mode de cour ne dura guere, et n'eut pas le temps de descendre jusqu'au peuple. C'est donc une erreur, de croire qu'on dise *populairement*, qu'*une femme est une vraie vache.*

2°. Les métaphores qui n'ont d'autre mérite que la bassesse, n'ont pas besoin pour être conservées, qu'un dictionnaire les présente au public. La tradition est inutile dans ce genre ; les inventeurs abondent parmi la canaille.

VALET. Substantif masculin....

On dit, *Ame de valet,* pour dire, Ame basse.

On dit proverbialement, *Tel maître, tel valet*... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. De ces deux assertions faites au nom de l'Académie, lesquelles se contredisent implicitement, c'est la premiere qui est fausse. On ne dit point, *Ame de valet.*

VAMPIRE. Subst. masculin. Nom qu'on donne en Allemagne à des êtres chimériques, à des cadavres... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Des êtres chimériques ne sont pas

des cadavres; et d'ailleurs si ce mot est allemand, pourquoi en charger le dictionnaire de la langue françoise?

SUITE DE L'ARTICLE, VAMPIRE. + ... qui, suivant la superstition populaire... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est-à-dire, apparemment : *Selon une superstition populaire*. Quand on définit un terme, on doit regarder à tout.

FIN DE L'ARTICLE, VAMPIRE. + ... sucent le sang des personnes qu'on voit tomber en pthisie. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Exposition équivoque; assertion contraire à l'histoire philosophique des maladies de l'esprit humain, et à l'histoire médicale de la fameuse épidémie si superstitieusement décrite par le révérend Dom Calmet.

L'ancien mot françois *Vanpiour*, dont on a fait *Vampire*, signifioit : *Rêve pernicieux*.

VANNEUR. Substantif masculin. Celui qui vanne des grains. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. L'Académie a oublié les vanneuses.

VANTAIL. Subst. masc. Battant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés. *Les vanteaux d'une porte.* (DICT. DE L'ACAD.)

VENTAIL. Subst. masc. Terme de Blason. Partie inférieure de l'ouverture d'un casque, d'un héaume, qui se joint au nasal, quand on la veut fermer. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est le même mot; et ce mot a pour pluriel, *Vantaux*.

VANTER. Verbe actif... *On ne sauroit trop vanter son mérite...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Pour peu qu'on le vante, on le vante trop.

SUITE DE L'ARTICLE, VANTER. + *Il se vante trop*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Personne ne se vante autrement.

SUITE DE L'ARTICLE, VANTER. + On dit proverbialement, *Il fait bon battre glorieux, il ne s'en vante pas*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le dicton populaire, *Fait bon battre glorieux*, se rapporte proprement à la crainte des procès, pour avoir battu. L'Académie, en laissant allonger cette phrase, lui a fait perdre son véritable sens.

VAPEUR. Subst. féminin. Espèce de fumée qui s'élève des choses humides.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Exhalaison humide.

SUITE DE L'ARTICLE, VAPEUR. + On appelle aussi *Vapeurs*, dans le corps humain... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette conjonction fait solécisme.

SUITE DE L'ARTICLE, VAPEUR. + On appelle... *Vapeurs*... les affections hypocondriaques et hystériques, ... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. C'est expliquer mal-à-propos, par deux termes didactiques, une métaphore de conversation.

SUITE DE L'ARTICLE, VAPEURS. + Les Médecins les attribuent aujourd'hui aux mouvemens spasmodiques des nerfs... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette phrase est très mal rédigée; à moins que l'auteur, contre toute apparence, ne l'ait écrite pour se moquer à la fois de la médecine et de la grammaire.

SUITE DE L'ARTICLE, VAPEUR. + On appelle *Vapeurs*, au pluriel, Une certaine maladie, dont l'effet ordinaire est de rendre mélancolique... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Double emploi.

VARLET. Substantif masculin. Terme d'Histoire. Nom

synonyme de celui de Page, dans les temps de notre ancienne Chevalerie. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le rédacteur s'est trompé. *Varlet* et *Page* n'étoient pas synonymes.

VARLOPE. Substantif féminin. Sorte de rabot qui est fort en usage. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Ce n'est point là une définition.

2°. La varlope n'est en usage que sur le banc des menuisiers.

3°. La varlope n'est pas une sorte de rabot; c'est au contraire le rabot qui est une sorte de varlope.

VAUTRAIT. Substantif masculin. . . (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Vautraic*; mot hiéroglyphique. (Antiq. : GAUL****.)

SUITE DE L'ARTICLE, VAUTRAIT. + Equipage de chasse. . . (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Sanglier.

SUITE DE L'ARTICLE, VAUTRAIT. + *Capitaine du vautrait*. . . (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ellipse.

VENTER. Verbe neutre. Faire vent. *Il a venté toute la nuit. Qu'il pleuve, qu'il grêle, ou qu'il vente.* Il se construit quelquefois avec le mot de Vent, et signifie proprement, Souffler, comme dans ces manières de parler proverbiales: *On ne peut pas empêcher le vent de venter. Quelque vent qu'il vente.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Venter* est premierement un verbe actif, qui désigne un des travaux du laboureur, lequel consiste à jetter le grain à palerées, au travers de son aire, pour le débarrasser de la poussiere et de la bourre. Le ventage précede le criblage; et le criblage, le vannage.

VENTRILOQUE. Adjectif... Il se dit d'une personne qui a la voix sourde et caverneuse... (DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Erreur. Nous respirons en attirant et en renvoyant l'air vital. Nous nous servons du renvoi de l'air, pour faire usage de la parole. En cela tous les hommes se ressemblent. Mais l'on nomme *Ventriloques*, ceux qui se sont exercés à parler aussi en modulant l'air, quand il entre dans leur poitrine. Ainsi un ventriloque parle successivement, quand il le veut, par expiration et par inspiration. Et comme sa voix d'inspiration n'arrive aux oreilles des personnes qui l'entendent, qu'après avoir été réfléchie par la poitrine, elle differe beaucoup de sa voix d'expiration; c'est-à-dire, de sa voix ordinaire, laquelle n'est ni plus sourde ni plus caverneuse que celle des autres hommes.

VÉN***, VÉN***. Adjectif..........................
....
....
....
....
(DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le mot signifie littéralement: *Qui tient aux servantes de Vénus*. L'explication donnée par les secrétaires de l'Académie, est indécente.

VERDIER. Substantif masculin. Sorte d'oiseau de la grosseur d'un moineau, et dont le plumage est vert. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il y a en effet des cantons où le dangereux reptile nommé *Verdier*, n'est pas connu; et des académies où l'existence de cet animal, est regardée comme chimérique.

VERRAT. Substantif masculin. Pourceau mâle. *Jeune verrat. Vieux verrat.*

On dit proverbialement d'un homme qui écume de colère, qu'*Il écume comme un verrat.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Si *Verrat* signifioit, *Pourceau mâle*, ce seroit un mot oiseux. Le verrat est le mâle de la truie. 2°. Comparer un homme à un cochon, est loin de la politesse académique; ainsi, à l'adverbe *Proverbialement*, très mal placé là, il falloit au moins ajouter celui de *Grossierement.* 3°. Enfin, comme ce n'est pas de colere qu'un verrat écume, quand il écume, le secrétaire d'académicien qui rédigea le second paragraphe de cet article, auroit dû avertir ses lectrices, et peut-être même ses lecteurs, que la phrase, *Il écume comme un verrat*, ne se dit avec assurance, que dans les lieux où Mathurin Regnier alloit corrompre son génie poëtique.

VEULE. Adjectif de tout genre. Mou, foible. Il est du style familier. Il se dit en termes de jardinage, d'Une terre trop légère et des branches longues et foibles. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Ce mot n'est pas du style familier; ou bien, *Etiolé*, *Ergoté*, etc., seroient du style familier. 2°. Il est des *branches longues et foibles*, auxquelles on ne donne point l'épithete de *Veules*; celles de l'ozier, par exemple. 3°. En termes d'agriculture, on dit, Des *pommes veules*, Des *poires veules*, etc; et il y a des arbres, des terroirs qui ne produisent que des fruits *veules*, fruits qu'il ne faut pas confondre avec les cherins. 4°. En termes d'économie champêtre et de secrétariat, les plumes à écrire, qui ne sont pas des *plumes cochées*, sont nommées, *Plumes veules.*

VIDE-BOUTEILLE. Subst. masculin... (DICT. DE L'AC.)

REMARQUE. L'Académie a oublié *Tourne-bride*, plus important que *Vide-bouteille.*

SUITE DE L'ARTICLE, VIDE-BOUTEILLE. Petite maison avec un jardin près de la ville. *Il est...* (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Indiquer vaguement le sens d'un mot, n'est pas en faire la définition. Une petite maison, avec un jardin près d'une ville, est, le plus souvent, l'habitation d'un petit ménage qui vit de son travail. 2°.....

VIDIMUS. Subst. masc. Terme pris du Latin..... *Le Juge a mis le* Vidimus *à cet acte.* (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

VISA. Terme pris du Latin..... *Le Chancelier de France met son visa sur les Edits, Lettres Patentes, Lettres de grace, etc.* (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

VISER. Verbe actif. Voir, examiner une expédition, et mettre dessus, *Vû, Visa*, ou quelque chose de semblable. *Monsieur le Chancelier n'a pas encore visé ces Lettres Patentes... Le Contrôleur Général vise les Ordonnances de Finance.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Curia debotavit et debotat supradictum abbatem. Eh bien, abbé, comment va votre procès? — Sire, les juges m'ont débotté.

Dès-lors François premier voulut que les actes publics fussent rédigés en langue nationale, et se constitua ainsi le PERE DES LETTRES françoises, comme il s'étoit déjà montré digne partisan des sciences, et protecteur éclairé des beaux arts.

Le *Vidimus* et le *Visa*, présentés par l'Académie Françoise en 1778, sans un motif plausible, ainsi que le prouve l'article VISER, sont moins excusables que ne l'étoient le *Debotavit* et le *Debotat* du Parlement, au seizieme siecle.

VILEBREQUIN. Subst. masculin. Outil d'artisan, qui sert à trouer, percer du bois, de la pierre, du métal,

par le moyen d'un petit fer qui a un taillant arrondi, et qu'on fait entrer en le tournant. *Trou de vilebrequin.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le *petit fer* dont il est question dans cette définition peu exacte, a le nom générique de *Meche*; et l'artisan le change à volonté, selon le diametre et la profondeur du trou qu'il veut faire, selon la direction qu'il doit donner au trou, selon la matiere qu'il veut percer, selon l'espece du métal, même selon la nature du bois. Le *petit fer* n'a donc pas toujours *un taillant arrondi.*

Ces meches étoient nommées, *Broquins*, dans les siecles précédens. L'outil avoit le nom de *Virebroquin*, du verbe *Virer*; comme, de *Tourner*, qui a remplacé *Virer*, l'artifice du rôtisseur, machine récemment inventée, est nommé, *Tournebroche*. Des étymologistes ont trompé l'Académie, en faisant venir *Vilebrequin* de deux mots allemands, qui n'avoient que faire là, et qui paroissent avoir influé sur sa définition, et même sur l'exemple qui la termine.

VIOLATION. Subst. féminin. Action de violer, d'enfreindre un engagement. *La violation du serment.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cette équivoque auroit disparu, si le Secrétaire dit perpétuel eût ainsi corrigé la phrase du rédacteur. *Action de violer un engagement, de l'enfreindre.*

VIRELAI. Subst. masculin. Sorte d'ancienne petite Poësie Françoise, qui est toute sur deux rimes, et de vers courts avec des refrains. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Définition mesquine; et phrase incorrecte. Le virelai est une antique danse de

chasse, pour laquelle on fit des airs, sur lesquels on a fait des chansons.

VIRGOULEUSE. Substantif féminin. Sorte de poire fondante... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Virgouleuse* est un adjectif, qui, en certaines occasions, devient substantif.

SUITE DE L'ARTICLE, VIRGOULEUSE. + *Poirier de virgouleuse*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Solécisme. Il falloit une *S*, à la fin de cette phrase.

FIN DE L'ARTICLE, VIRGOULEUSE. + *Poire de virgouleuse.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Jargon de fruitiere, qui veut faire le bel esprit. Car les fruitieres qui savent nommer ce qu'elles vendent, disent : *Poire virgouleuse.*

VOLABLE. Adjectif de tout genre. Qui peut être volé. *Ce n'est pas un homme volable.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot *Volable*, tiré habilement de l'argot-forain, pour être mis dans la bouche d'un valet d'Harpagon, que celui-ci soupçonne mal-à-propos de l'avoir volé, ne devoit point, pour cela, entrer dans le vocabulaire des académies; et ce n'étoit certainement pas l'intention de Moliere, qu'on essayât de l'y transporter.

VOLEUR, VOLEUSE. Substantifs... *Crier au voleur. C'est une voleuse... Il est connu pour un grand voleur.*

VOLEUR se dit par exagération de celui qui... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le pronom *Celui*, fait équivoque en cet endroit. Il falloit écrire, *D'un homme qui....*, pour éviter l'équivoque.

FIN DE L'ARTICLE, VOLEUR, VOLEUSE. + ... de celui

qui exige plus qu'il ne lui appartient. *Ce commis est un voleur, un franc voleur, un vrai voleur.* (DICTIONN. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Le verbe *Exige*, fait équivoque : et le verbe *Appartient*, présente un sens qui se trouve contrarié par la phrase suivante ; le substantif *Commis* indiquant un homme substitué au travail d'un autre homme.

L'épithete de *Franc*, appliquée au substantif *Voleur*, ne convient point au langage des honnêtes gens.

Quant à l'épithete de *Vrai*, appliquée au même substantif, elle donne à entendre, contre l'intention de l'auteur, que le commis dont il s'agit dans sa phrase, est réellement un voleur de grands chemins.

VOLIÈRE. Substantif féminin..... *Les pigeons de volière sont les plus délicats.* (DICTIONNAIRE DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet exemple de diction n'est pas d'un esprit délicat.

VULNÉRABLE. Adjectif de tout genre. Qui peut être blessé. *Invulnérable* est plus en usage que *Vulnérable.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. *Vulnérable* n'est point du tout en usage. Il naquit et mourut barbarisme.

WIGH. Substantif masculin. Nom d'un parti célèbre en Angleterre. Les Wighs étoient originairement ce qu'on appelle aujourd'hui Le parti de l'opposition. Les *Wighs sont opposés aux Toris.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. La lettre V n'est jamais doublée, par un françois qui écrit sa langue avec politesse; le caractere dit *Double Vé*, étant un reste grossier de la mal-adresse d'anciens lapidaires de village, dont nos aïeux ont sagement préservé leur écriture.

2°. Le mot qui fait le sujet de cet article, ne devoit être placé, dans le Dictionnaire de l'Académie Françoise, avec quelque orthographe que ce fût. Mais l'écrivain qui l'y a introduit, auroit dû, pour être conséquent, y placer de même le mot *Tory*. C'est ce qu'il n'a point fait.

3°. *Tory* et *Vight* (ou plutôt, *Vecte*, selon l'orthographe de Tacite l'historien) sont deux termes qui appartiennent proprement à la géographie, et métaphoriquement à la politique du conseil-privé des rois d'Angleterre. Ce sont les noms de deux isles.

XÉNÉLASIE. Substantif féminin. Interdiction faite aux étrangers du séjour d'une Ville. C'étoit une des lois de Lycurgue. *La Xénélasie étoit particulière aux Lacédémoniens.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. ⁂ 1°. Le mot *Xénélasie* est un barbarisme en notre langue; et la chose que représentoit ce mot, est un barbarisme en toute législation.

2°. Ce barbarisme est mal défini dans l'article qu'on a sous les yeux; car les coutumes hospitalieres étoient les mêmes à Sparte que dans les autres villes de la Grece. D'ailleurs chacun sait qu'Alcibiade séjourna chez les Lacédémoniens, sans qu'il fût nécessaire de faire exception à aucune de leurs lois.

3°. Le terme laconien que le secrétaire de l'Académie a voulu franciser ici, avoit une signification bien autre que celle qu'il lui donne. Ce terme signifioit, qu'il ne pouvoit y avoir d'inquilins à Sparte, ni dans son territoire: et, par conséquent, que chaque lacédémonien étoit, de nécessité, ou citoyen ou esclave; ce qui excluoit toute idée d'affranchissement, de naturalisation, de croisement de races, et fit périr l'Etat.

XÉROPHTALMIE. Substantif féminin.... consiste dans une cuisson, une démangeaison et rougeur dans les yeux... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce chef d'article ne peut faire partie du langage public. Premiere faute du rédacteur.

Le membre de phrase, *Une démangeaison et rougeur*, offense la syntaxe. Deuxieme faute du rédacteur.

La maladie à laquelle se rapporte l'article, n'affecte pas toujours les deux yeux. Troisieme faute du rédacteur.

XIPHIAS. Substantif masculin. Constellation de l'Hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Ce mot n'est non plus de la langue françoise qu'ALDÉBARAM.

XYLON. Substantif masculin. Plante qui porte le coton. (DICT. DE L'ACAD.)

COTONNIER. Substantif masculin. Arbuste qui porte le coton. *Il y a beaucoup de cotonniers aux Indes.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le mot grec *Xylon*, signifiât-il *Cotonnier*, ne seroit point nécessaire à la langue françoise.

Y. Adverbe relatif. Il signifie, En cet endroit-là. *Voulez-vous y aller? Rendez-vous-y. Y est-il? J'y passerai...*
Il signifie aussi, A cela, à cet homme-là. *J'y répondrai dans la suite.... C'est un honnête homme, fiez-vous-y...* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. J'y répondrai, pour *Je lui répondrai*; et *Fiez-vous-y*, pour *Fiez-vous à lui*, sont des gasconismes.

YPRÉAU. Substantif masculin. Espèce d'orme... venu... des environs... d'Ypre. *Une allée d'y-*

ORME. Substantif masculin. Espèce de grand arbre fort connu, qu'on plante ordinairement pour faire des

préaux. Une avenue d'ypréaux. (Dict. de l'Ac.) avenues aux grandes maisons de campagne, et des allées dans les jardins.

Grand orme. Bel orme. . . (Dict. de l'Académie.)

Remarque. *Ypréau* est de l'argot de pepiniéristes. On dit, *Orme de Flandres*, comme on dit, *Platane d'Alsace*, *Figuier de Provence*, *Noyer du Dauphiné*, etc.

Quant au substantif *Orme*, il est mal défini, dans l'article qu'on a sous les yeux.

Suite de l'article, ORME. + *Le bois de l'orme est fort propre pour le charronnage. . . Une salle d'ormes. Danser sous l'orme. . .* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. La premiere de ces trois phrases est équivoque, et même incorrecte. La deuxieme n'est intelligible que pour un petit nombre de lecteurs; et la troisieme ne seroit claire, que pour des gens dont la plupart ne lisent point.

Fin de l'article, ORME. + On dit proverbialement, *Attendez-moi sous l'orme*, pour dire, qu'On voit bien qu'il ne faut pas attendre à ce que quelqu'un nous a promis. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. 1°. *Ne pas attendre à ce que quelqu'un nous a promis*, est, de la part d'une académie françoise, une merveille d'obscurité grammaticale. 2°. *Attendez-moi sous l'orme*, est un vieux refrain, lequel est passé en proverbe, et dont le rédacteur de cet article, ne paroît pas avoir connu le véritable sens.

ZAGAIE. Subst. féminin. Sorte de javelot dont les Mores se servent en combattant à cheval. *Lancer la zagaie.* (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Notre antique mot *Sagaye*, n'a nul besoin de l'orthographe étrangere que lui donne le Dictionnaire de l'Académie.

ZAÏM. Substantif masculin. Soldat Turc, dont le bénéfice militaire est un peu au dessus de celui du Timariot. (Dict. de l'Acad.)

Remarque. Quoique brieve, cette définition d'un mot qui n'est pas françois, et ne peut le devenir, fourmille de fautes.

ZAIN. Adjectif masculin. Il se dit d'un cheval qui est tout noir, ou tout bai, sans aucune marque de blanc. *On dit que les chevaux zains sont tous bons ou tous mauvais. Il est rare de trouver un cheval zain.* (Dict. de l'Académie.)

Remarque. Cette définition est vicieuse : la premiere phrase donnée pour exemple de l'emploi du mot *Zain*, est incorrecte ; et la seconde contient une assertion vague. Depuis que les habits de velours noir doublés de satin ponceau, sont tombés de mode, il est tout aussi *rare* de trouver un de ces habits, que *de trouver un cheval zain* : mais commandez cent habits de velours chez un tailleur, et cent chevaux zains dans un haras ; vous aurez, en bien payant, les uns dans quinze jours, les autres dans trente mois. Cette phrase, *Les chevaux zains sont tous bons ou tous mauvais*, est incorrecte. Il falloit écrire, *sont tout bons ou tout mauvais* ; car ici le mot *Tout* est un adverbe, qui signifie, *Entierement*. Je viens à la définition. Le *cheval zain*, proprement dit, est un cheval tout alezan, sans aucune marque, moucheture, ni lavure, à sa robe ni à ses crins. Si un cheval est complettement noir, au lieu d'être complettement alezan, il est dit, *Noir-zain*, ou *Noir-royal*. S'il est tout blanc, il est dit, *Cheval pur-blanc*, *blanc-en-beau*, ou *blanc-de-roi*. La raison des épithetes de *Noir-royal* et de *Blanc-de-roi*, c'est que le roi de France étoit toujours monté sur un cheval blanc, dans les cérémonies, et son carrosse attellé en tout temps de chevaux noirs.

ZANI. Substantif masculin. Personnage bouffon, dans les Comédies, en Italie. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Cet article n'est, en aucune façon, excusable ; et le premier tort de l'académicien qui en fut l'auteur, c'est de rappeller le bizarre compliment fait par une petite fille, à Mr. H***, E*** D'A***.

ZÈBRE. Substantif masculin. Animal quadrupède du cap de Bonne-Espérance........ *Il y a eu un zèbre à la Ménagerie.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Il y a eu un zèbre à la ménagerie ! Et que pensoit-on, quand on dévoua cette nouvelle A L'IMMORTALITÉ ? Qu'il n'y auroit plus de zèbre en ménagerie ?

ZÉLATEUR, ZÉLATRICE. Celui, celle qui agit avec zèle... (DICT. DE L'ACAD.)

ZELÉ, ZELÉE. Adjectif. Qui a du zèle. *C'est un homme de bien et fort zélé*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Zélateur* est un barbarisme simple, et *Zélatrice*, un barbarisme double. 2°. L'exemple de style, *C'est un homme de bien et fort zélé*, peche contre la syntaxe, et on pourroit ajouter, contre la diction.

FIN DE L'ARTICLE, ZELÉ, ZELÉE. + *Je ne vis jamais d'homme plus zélé pour ses amis.*

Il se prend quelquefois substantivement. *C'est un zélé. C'est une zélée.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. La phrase donnée en exemple, *Je ne vis jamais d'homme plus zélé pour ses amis*, contient une hyperbole ridicule, une équivoque rebutante, et a, de plus, le défaut de ne se rapporter grammaticalement à aucun sujet exprimé.

A l'égard des phrases, *C'est un zélé*, *C'est une zélée*, l'académicien qui les a données pour modeles, auroit dû rappeller à ses lecteurs, qu'elles ne peuvent être dites que par ironie.

ZÈLE. Substantif masculin. Affection ardente pour quelque chose. Il se dit principalement à l'égard des choses saintes et sacrées...... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le rédacteur s'est trompé : cette fausse distinction est d'un controversiste ; et il devoit écrire en grammairien.

SUITE DE L'ARTICLE, ZÈLE. + On appelle... *zèle aveugle*, un zèle... qui n'a pas pour objet la véritable Religion.... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Depuis les monts Pyrénées jusqu'au Fleuve-jaune, et par de-là, il n'y a pas un seul tribunal d'inquisition, petit ou grand, dont cette explication ne soit une apologie.

ZÉRO. Substantif masculin. On appelle ainsi en Arithmétique, un o, qui de lui-même ne fait aucun nombre, mais qui étant mis après les autres nombres (*Lisez :* Qui étant mis après les nombres), sert à les multiplier par dix. 1 *et zéro font dix*. 2 *et zéro font vingt*. *Trois zéro après un quatre font quatre mille*. (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. 1°. Les chiffres de l'arithmétique sont écrits de droite à gauche, dans toutes les opérations ; en quoi ils different, pour ainsi dire par nature, des lettres de notre alphabet, qui sont toujours écrites de gauche à droite. C'est donc s'exprimer d'une façon équivoque, si elle n'est pas louche, que d'écrire didactiquement : *Le zéro étant mis après les... nombres, sert à les multiplier*. Car le zéro est réellement mis avant les autres chiffres. Je ne veux pas dire qu'il eût fallu substituer le mot *Avant* au mot *Après* ; je remarque seulement que la définition du mot *Zéro*, donnée par l'Académie Françoise, a besoin d'être corrigée.

Dans l'exemple ainsi conçu, *Trois zéro après un quatre font quatre mille*, la même équivoque

sans doute ne subsiste point : mais aussi est-il vrai de dire, que *Trois zéro après un quatre*, et *Trois zéro mis après un quatre*, sont deux phrases qui ne présentent pas grammaticalement la même idée.

2°. Cette phrase que je viens de rapporter, *Trois zéro après un quatre font quatre mille*, n'est point équivoque en termes de grammaire : il est à remarquer pourtant, qu'elle est équivoque en termes d'arithmétique, et par conséquent, qu'il faut la corriger aussi. En effet, si trois zéros après un quatre faisoient un nombre, ce nombre seroit, TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE; le chiffre 4 ne pouvant, dans aucune circonstance, perdre la valeur de ses unités.

FIN DE L'ARTICLE, ZÉRO. + On dit d'un homme qui n'est d'aucune considération, que *C'est un zéro, un vrai zéro*. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. Un zéro n'est ni faux ni vrai, sinon sous le coup d'oeil d'un vérificateur d'écritures.

2°. On dit quelquefois d'un homme auquel il n'est dû aucune attention dans l'affaire dont on parle, ou qui ne mérite aucune considération dans l'état qu'il a entrepris, que *C'est un zéro en chiffre*; mais cette phrase métaphorique n'est pas complette, dans l'exemple que donne le Dictionnaire.

3°. La même phrase mutilée, *C'est un zéro, un vrai zéro*, est précédée d'un solécisme qu'on ne s'attendroit pas à trouver sous la plume d'une académie françoise. On dit bien qu'un homme *n'est d'aucune congrégation, d'aucune corporation, d'aucune confrairie*; et cette façon de parler n'est point opposée à la justesse du langage : mais l'on enfreindroit les lois de la grammaire, si on disoit qu'un homme *n'est d'aucune estime, d'aucune marque, d'aucune attention, d'aucun égard*;

ou, comme parle l'Académie, qu'il *n'est d'aucune considération.*

ZÉTÉTIQUE. Adjectif de tout genre. Terme didactique. Il ne se dit guère que de la méthode dont on se sert pour résoudre un problême, en recherchant la raison et la nature d'une chose. *La méthode zététique.* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Quand on admettroit que la maniere zététique de procéder en philosophie, fût digne d'être qualifiée de *Méthode*, encore ne pourroit-on se refuser à reconnoître que le paragraphe publié au nom de l'Académie Françoise, sur le mot *Zététique*, n'en contient pas ombre de définition.

Il est une autre observation à présenter au lecteur studieux. C'est que le mot *Poristique*, adjectif, qui est la qualification d'une véritable méthode, a été omis par les rédacteurs du Dictionnaire.

La méthode poristique est une méthode antique, simple, et en quelques occasions, savante ***, dont une espece d'invention est attribuée, de nos jours, dans les colleges, à Bacon de Vérulam, sous le nom équivoque d'*Induction*; à l'abbé de Condillac, sous le faux nom d'*Analyse.*

Il paroît que, par-tout où l'on a philosophé, la foule des professeurs a opposé, de fait, à la méthode poristique, la maniere zététique. C'est préférer des billets de loterie à des lettres de change.

ZIBELINE. Substantif féminin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Adjectif.

SUITE DE L'ARTICLE, ZIBELINE. + *Une robe de chambre de zibeline...* (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Cette phrase et cette robe ne pourroient convenir qu'au mari de madame Jourdain.

Je me trompe; l'une et l'autre n'alloient point mal au soucieux Maupertuis, qui passoit son temps à se croire philosophe et à ne pas l'être.

SUITE DE L'ARTICLE, ZIBELINE. + *Les zibelines les plus noires sont les plus belles*... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le sens littéral de cette phrase, est que *les dames de Sibérie les plus noires, sont les plus belles*; assertion qui n'est peut-être pas dans l'exacte vérité.

ZINZOLIN. Subst. masc. Sorte de couleur qui est un violet rougeâtre. *C'est du zinzolin.* Il s'emploie adjectivement dans cette phrase. *Du taffetas zinzolin.* (DICT. DE L'AC.)

SÉSAME. Subst. masc. Plante dont la tige ressemble à celle du millet. Sa graine fournit une huile bonne à brûler. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. 1°. *Zinzolin* n'est pas un vocable françois. 2°.... 3°.... 4°.... 5°....

ZOÏLE. Substantif masculin. Nom propre d'un ancien Critique d'Homère, et qu'on emploie ici parce qu'on le donne aux envieux et aux mauvais critiques. (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. N'est-ce pas chose merveilleuse, que monsieur de la Mothe, qui réussit à toutes ses entreprises, hors à faire condamner Homere à l'oubli, ne soit pas parvenu, étant Secrétaire de l'Académie Françoise, à faire supprimer du Dictionnaire, le nom de *Zoïle*? Voyez, au surplus, à la page 44 de ce volume, le mot ARISTARQUE.

ZOOPHORE. Terme d'Architecture. Voyez FRISE. (DICT. DE L'ACAD.)

FRISE. Subst. fém. Pièce d'Architecture qui est entre l'architrave et la corniche. *Frise plate. Frise dorée. Frise enrichie de sculptures.* (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Le substantif *Frise*, partie d'enta-

blement, est un terme d'architecture. L'adjectif *Zoophore*, est un terme d'ÉD*****, lequel employé, comme substantif, n'est pas synonyme de *Frise*.

ZYMOSIMÈTRE. Subst. masculin... (DICT. DE L'ACAD.)

REMARQUE. Barbarisme.

SUITE DE L'ARTICLE, ZYMOSIMÈTRE. + Mot formé du Grec, qui signifie, Mesure de la fermentation,... (DICT. DE L'ACADÉMIE.)

REMARQUE. Il n'appartient aux forces humaines de mesurer la fermentation, non plus que de transmuer les métaux. Toute science de fermentation est à la cuve et au pétrin ; et, en cette matiere, la théorie n'a seulement pas le pouvoir d'atteindre jusqu'à la routine. Les Moyse et les Eumolpe auroient-ils institué la cérémonie des Azymes, s'ils n'eussent été convaincus de cette vérité?

FIN.

OBSERVATIONS

SUR UN OUVRAGE ANONYME,

INTITULÉ:

REMARQUES

MORALES, PHILOSOPHIQUES ET GRAMMATICALES,

SUR

LE DICTIONNAIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

Cet ouvrage se trouve :

Chez { PETIT, Libraire, Palais du Tribunat, galeries de bois, n°. 257.
Mme. LAVERNETTE, Libraire, rue Saint-Honoré, n°. 354, près la place Vendôme. }

OBSERVATIONS

SUR UN OUVRAGE ANONYME,

INTITULÉ :

REMARQUES

MORALES, PHILOSOPHIQUES ET GRAMMATICALES,

SUR

LE DICTIONNAIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE;

PAR A. MORELLET, Membre de l'Institut National et de la Légion d'Honneur.

A PARIS,

A l'Imprimerie de l'Institution des SOURDS-MUETS, sous la Direction d'ANGE CLO, rue Saint-Jacques, n°. 256.

M. DCCC. VII.

AVERTISSEMENT.

Il paroît depuis quelques semaines un ouvrage intitulé : *Remarques morales, philosophiques et grammaticales, sur le Dictionnaire de l'Académie françoise*, où le travail de l'Académie est critiqué avec beaucoup de sévérité et de hauteur.

L'Académie françoise, occupée depuis son rétablissement au sein de l'Institut, de préparer une nouvelle édition du Dictionnaire de notre langue, ne peut qu'accueillir avec empressement tout ce qui l'aidera à perfectionner son travail ; c'est ce qu'elle a fait constamment dès les premiers temps de son institution, et ce qu'elle continue de faire encore aujourd'hui.

Cette disposition a sans doute donné à l'auteur des *Remarques* nouvelles, la confiance qu'il seroit lu ; mais cette confiance ne lui a pas laissé croire qu'il fût nécessaire d'être poli pour être utile; il a donné ses instructions sous des formes un peu dures. La plupart de ses leçons sont accompagnées d'injures, comme on va en juger par la liste suivante que nous avons mise en ordre alphabétique, pour prévenir la confusion que peut causer l'abondance de la matière. Cette

liste pourra être utile aux critiques modernes qui voudroient s'en servir encore, ou qui disposés à en imaginer dans le même genre, voudroient éviter de répéter celles-là.

Voici de quels noms le censeur qualifie les fautes qu'il reprend dans le Dictionnaire de l'Académie :

« ARGOT, de joueurs et de joueuses.... des cavernes de voleurs.... des cabarets.... des mignons d'Henri III.... *Articles* hideux à lire, rédigés par la coîffeuse d'une académicienne, ou par la gouvernante d'un académicien....

» *Définitions* vicieuses, absurdes, ridicules.

» *Dictions* écrites avec une indifférence hideuse.

» *Expressions* fanfaronnes.... de petites filles.... de vivandières de basse cour.... qui n'ont pas seulement l'honneur d'être barbares éloignées de la politesse françoise, etc. dignes des demoiselles Gorgibus.... qu'on ne peut entendre que dans les antichambres.... et de la bouche d'une servante.

» *Ellipses* de balayeur d'appartement.

» *Equivoques* rebutantes.

» *Hyperboles* de couturière, de garçon tailleur, à qui la pratique oublie de donner son pour boire.

» *Jargon* de fruitière qui veut faire le bel esprit.

» *Langage* de femme-de-chambre... de blanchisseuse.... de prostituées.... insultant au caractère national.

» *Leçons* inintelligibles quoique grossières.

» *Métaphores* enfantines.... de basse cour.

» *Mots* dont arlequin savetier a pu se servir en parlant d'Isabelle et du beau Léandre.

» *Orthographes* fausses.

» *Phrases* qui ne conviennent que dans la bouche d'un manœuvre.

» *Phrases* d'escamoteur.... de porcher.... de barbier.... de la halle.... de la plus vile canaille.... d'un ton si léger qu'elles peuvent faire croire que l'empoisonnement est une peccadille.

» *Plaisanteries* de régiment.

» *Quolibets* odieux qui ne seroient pas supportables chez les Iroquois.

» *Solécismes* à la Turcaret.

» *Termes* copiés de la Cuisinière bourgeoise, dont les honnêtes gens ne se servent jamais,.... qui ne sont employés que par la canaille,.... contraires au bon usage, à l'honneur de la personne qui parle ainsi,.... dignes d'une marchande de laitue, qu'il faut laisser croupir dans les repaires des brigands et des filoux, etc. etc. »

Tel est dans tout le cours de son ouvrage le ton du censeur. Telle est à chaque page la forme de sa critique; en donnant des leçons à l'Académie il ne prend aucun soin de les adoucir.

Il faut sans doute aimer beaucoup l'instruction pour la recevoir présentée avec tant de dureté. L'enfant qu'on traite sans cesse de bête, de stupide, comment profitera-t-il de l'enseignement du plus habile des maîtres. En lisant cette collection d'injures grossières, on est tenté de jeter le livre, et on peut se croire dispensé d'y chercher à ce prix ce qu'il peut y avoir de raisonnable.

Mais nous avons résisté à cette tentation, d'après cette maxime, qu'il n'y a point de si mauvais livre où l'on ne puisse apprendre quelque chose; et nous avons en effet trouvé dans le gros volume du censeur, un assez grand nombre de critiques grammaticales qui méritent d'être pesées; quelques doutes raisonnables; quelques formes de rédaction et de diction à changer; des fautes d'impression; (que l'auteur ne présente jamais comme telles) à corriger; quelques définitions à éclaircir ou à compléter; quelques omissions à réparer, etc. Enfin son ouvrage nous a fait apercevoir quelques-unes

de ces fautes inévitables dans un grand travail.

Quas aut incuria fudit,
Aut humana parùm cavit natura.

Mettre à profit le petit nombre d'observations raisonnables qui peuvent se trouver dans les remarques nouvelles, sans faire aucune attention aux formes insultantes dont le censeur les a revêtues, aux injures grossières, dont il les a accompagnées, c'est à cela que se borne la relation que peut avoir l'Académie avec l'ouvrage du critique. Les injures ne peuvent atteindre l'Académie, et personne ne croira nécessaire de l'en défendre.

Mais outre qu'il est bon en général que justice se fasse et que l'ignorante présomption ne prenne pas le silence du dédain pour l'impuissance de lui répondre, l'intérêt de la raison et du goût et celui des lettres nous ont déterminés à rassembler, sur les décisions du critique, quelques réflexions qui convaincront, je pense, nos lecteurs que l'auteur des remarques philosophiques et grammaticales n'est ni bon grammairien, ni bon philosophe, que son savoir est mal digéré, son esprit faux et son goût très-mauvais; et nous avons espéré aussi faire connoître et signaler

par cet exemple, l'esprit qui anime aujourd'hui un parti d'hommes conjurés contre les lettres, et qui paroissent sérieusement occupés de décourager ceux qui les cultivent, de flétrir les noms de ceux qui ont obtenu quelque succès dans cette carrière, et d'étouffer les talens naissans de ceux qui se proposent d'y entrer.

OBSERVATIONS
SUR UN OUVRAGE ANONYME,

INTITULÉ:

REMARQUES
MORALES, PHILOSOPHIQUES ET GRAMMATICALES,

SUR

LE DICTIONNAIRE
DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

ABATAGE. Le critique appelle mal à propos barbarisme un terme usité, dont le sens est connu par tous les propriétaires de bois, et dont ils ont besoin de se servir en traitant avec les marchands de bois.

ABATTEUR. Le critique prétend qu'on ne dit point d'un bucheron, *c'est un grand abatteur de bois;* et pourquoi non, s'il travaille vîte et

bien, s'il fait beaucoup de besogne en peu de temps? Il prétend que cette dénomination a son origine dans la chevalerie, et, qu'on disoit d'un chevalier accoutumé à vaincre : *c'est un grand abatteur de bois*. On n'a jamais rien lu de pareil dans les romans de chevalerie.

ABCÈS. s. m. *Apostème*. Le critique prétend que *c'est expliquer le connu par l'inconnu*. Mais outre que l'Académie a défini *l'apostème au mot apostème* ou *apostume*, elle le définit encore sous le mot abcès, *amas d'humeurs corrompues*, etc. Elle n'explique donc pas le connu par l'inconnu. Le critique ne comprend pas que les espèces de synonimes par lesquels un Vocabuliste explique le terme qu'il recueille ne sont pas la définition; mais qu'ils servent à conduire le lecteur par les idées voisines à celle qu'on veut lui donner. Le Vocabulaire della Crusca, le Diction. de Johnson, etc. ont tous suivi cette méthode.

ABDOMEN. Le critique avance que ce mot est étranger au bon langage françois, même en anatomie. *Abdomen* est dans tous nos Vocabulaires depuis plus de 60 ans. C'est originairement un terme d'anatomie; mais s'il est devenu assez commun pour entrer dans la Langue usuelle, pourquoi l'en exclure? et quant à ce point de fait l'autorité de l'Académie est plus forte pour l'attester que celle du critique qui le nie. Le cri-

tique ajoute que ce mot avoit chez les anciens une signification purement morale. On ne sait ce que cela veut dire.

ABÊTIR. Nous remarquerons le ton d'autorité avec lequel le critique assure qu'*abêtir* est un terme patois et non françois, et qu'il ne signifie pas *rendre stupide, rendre bête*, lorsqu'on peut se convaincre qu'il y a 150 ans qu'il est dans tous les Dictionnaires, dans les 5 éditions de celui de l'Académie, dans Furetière, Richelet, Lebrun, etc. Si le critique a connu toutes ces autorités, il est bien étrange qu'il y oppose la sienne; et s'il ne les a pas connues, son ignorance ne lui laisse aucune excuse.

Il n'est pas plus raisonnable en disant que *rabêtir* est un barbarisme : l'Académie le donnant comme un terme populaire dit un fait. Le barbarisme n'a lieu que lorsqu'on emploie un terme dont personne ne se sert.

ABOLISSEMENT, selon le critique est encore un barbarisme. Il convient cependant qu'il a été employé dans l'école de Port-Royal, mais il avertit magistralement l'Académie, que *dans cette école, il y avoit du bon et du médiocre, vérité dont l'Académie ne s'est pas toujours souvenue.*

On peut bien ne pas se rendre à l'opinion d'un inconnu qui apprécie ainsi les écrivains de Port-Royal.

Mais sans justifier par leur autorité l'admission de ce terme, et en le supposant seulement employé déjà dans la conversation familière, ce qu'on ne sauroit contester; comme il est clair, doux à l'oreille et dans l'analogie de notre langue; comme un grand nombre de nos verbes en *ir* ont un substantif abstrait formé de la même manière; qu'*appesantir* a fait *appesantissement; bannir, bannissement; endurcir, endurcissement; éblouir, éblouissement;* etc., le terme dont il s'agit est manifestement de ceux qu'il faut s'empresser d'admettre.

C'est avec aussi peu de raison que le critique blâme l'Académie d'avoir donné pour exemple de l'emploi du mot *abolition*, cette phrase : *L'abolition des cérémonies de la loi*, parce que, dit-il, *cela ne peut s'entendre que des cérémonies judaïques, qui se pratiquant encore dans les quatre parties du monde, ne sont pas abolies.* Voilà la décision du critique, et voici les paroles de Bossuet : *J. C. mourant dit tout est consommé; à ce mot tout-change dans le monde. La loi cesse, ses sacrifices sont abolis.* Hist. univ. Faudra-t-il blâmer Bossuet de n'avoir pas dit : *La loi judaïque cesse*, quoique par le nom de *loi* placé ainsi, tout le monde entende, sans explication, que c'est l'ancienne loi, la loi des Juifs ? Et le condamnerons-nous aussi d'avoir dit que *les sacrifices sont abolis*, parce qu'il y a encore dans

les quatre parties du monde des Juifs qui mangent l'agneau pascal ?

ACABIT. Le critique affirme que le mot Acabit est exclusivement affecté au porc et au porc vivant. Voilà l'érudition d'un conseiller du roi, langayeur de porc ; mais elle est démentie par l'usage très-connu qu'on fait de ce terme, pour désigner généralement la bonne ou mauvaise qualité d'une étoffe, d'un fruit, et par l'emploi qu'en a fait J. B. Rousseau :

Ma plume baptise
De noms trop doux gens de tel acabit ;
Ce sont trop bien marouffles que Dieu fit.
EP. A MAROT.

ACATALEPSIE. Le critique nous enseigne : 1°. que ce mot n'est pas françois. 2°. qu'il signifie la situation d'esprit du philosophe qui n'a pas encore compris la doctrine de son maître. 3°. que l'Académie le définit mal.

1°. Ce mot est nécessaire dans l'histoire de la philosophie. Tous nos écrivains modernes qui ont traité ce sujet, l'ont employé. 2°. Quant à la définition, on ne sait où le critique a pris celle qu'il prête à l'Académie. Selon la cinquième édition, et la dernière donnée par l'Académie : *l'acatalepsie étoit chez les anciens la doctrine de quelques philosophes qui n'admettoient aucune certitude dans les connoissances humaines.*

Or, c'est la définition que donnent tous les Lexicographes, je ne citerai que Gesner : *Acatalepsia vocatur ab academicis philosophis illa mentis nostræ imbecillitas qua comprehendi quidquam ab ea posse negant*, définition tirée de Cicéron, Acad. quest. lib. IV. On ne peut trop s'étonner de la hardiesse et du ton avantageux que prend l'ignorance.

ACHIT. Espèce de vigne qui croît dans l'île de Madagascar. Le critique prononce *qu'il ne falloit pas faire entrer dans le Dictionnaire le nom sauvage d'une plante qui a un nom françois lambruche ; qu'il n'y a pas deux espèces de lambruches, mais des milliers de sortes ;* enfin il reproche à l'Académie d'avoir *laissé le choix entre lambruche et lambrusque, le premier seul étant françois ; et parce qu'un Jésuite a vu des lambruches dans l'Amérique septentrionale, d'avoir occupé exclusivement le public des lambruches du Jésuite.*

Sur le premier point il a raison ; et l'Académie qui, dans sa cinquième édition a déjà retranché beaucoup de termes techniques et savans, admis dans son édition de 1762, et qui, dans son travail actuel pour une sixième édition, retranche également tous ceux qui ne sont pas entrés encore dans la Langue usuelle, a supprimé ce nom d'*Achit*.

Quant à la dénomination françoise de cette espèce de vigne, les naturalistes à qui seuls

appartient le droit de la nommer, l'appellent indifféremment *lambruche*, et *lambrusque*.

L'Académie ne commet point une faute en disant que la *lambruche* est une espèce de vigne sauvage. Espèce et sorte sont des mots assez synonimes pour pouvoir être employés indifféremment dans cette occasion. L'espèce en logique est ce qui est au-dessous du genre et comprend les individus. Quelques méthodistes ont distingué les sortes des espèces, de manière à comprendre les sortes sous l'espèce et les individus sous la sorte. Mais en supposant cette distinction établie, ce qui n'est pas dans le langage commun, on dit indifféremment : *quelle espèce ou quelle sorte de drap, avez-vous là ?* et ce seroit un pédantisme ridicule de dire qu'il y a des centaines de sortes de draps, mais qu'il n'y en a pas deux espèces.

Enfin dans aucune des éditions du Dictionnaire de l'Académie il n'est question *de lambruches vues par un Jésuite dans l'Amérique septentrionale*. C'est trop aussi de fonder des critiques misérables sur de fausses citations.

ACOUSMATE. *Bruit de voix ou d'instrumens qu'on s'imagine entendre dans l'air. Incantation, cérémonies absurdes des fourbes qui se donnent pour magiciens.*

Le critique prétend que ces deux termes acousmate et incantation sont essentiellement synonimes ; et on ne conçoit pas cette prétendue

synonimie. Le terme grec ακουσμα signifie la chose, le bruit qu'on entend. L'incantation employée par de prétendus sorciers, peut avoir beaucoup de moyens divers et différens des bruits qu'on pourroit faire entendre à ceux sur lesquels on la pratique.

Après cette observation grammaticale le critique nous parle de Sainte Cecile *qui entendoit au-dedans d'elle-même des chants angéliques*, et passe de là, on ne sait comment, à dire agréablement que : *lorsque Sganarelle menace un paysan de lui donner la fièvre, il se vante d'un pouvoir auquel heureusement les académiciens ne croient pas ; mais qu'ils ont un tort inexcusable, s'ils nient l'existence de la fièvre, ce qu'ils font implicitement par la manière dont est rédigé l'article sur l'incantation.*

L'Académie n'a parlé ni de Sganarelle ni de fièvre donnée par des magiciens. On ne sait sur quoi peut tomber une si froide plaisanterie, ni comment, d'après son article, l'Académie semble nier l'existence de la fièvre.

AFFORAGE. *Droit qui se paie à un seigneur pour la vente du vin, c'est-à-dire, pour avoir de lui la permission de vendre du vin.*

Le critique prétend que c'est définir en commis du fisc, et non pas en grammairien ; observation bien déraisonnable, puisque, pour entendre le sens d'un mot technique on ne sau-

roit mieux faire que de s'adresser aux gens de l'art.

Le critique, qui n'est pas commis du fisc apparemment, et qui n'est pas pour cela meilleur grammairien, assure qu'il faut écrire *affoillage*, mot qui ne se trouve dans aucun Vocabulaire, et qui manque aux Dictionnaires de droit les plus autorisés; tandis que l'ortographe du Dictionnaire, en rappelant le mot *forum*, marché, confirme le sens qu'on lui donne.

AFFRE. *Grande peur, extrême frayeur. Il ne se dit qu'au pluriel.* Le critique prétend que *ce mot ne signifie ni peur ni frayeur*, mais *percussion*.

La définition de l'Académie peut être blâmée. Ce terme un peu vieilli, regretté par Voltaire, employé par Bossuet et par Duclos, signifie *les terreurs d'une mort prochaine, les horreurs de l'agonie*, et ne peut guères être défini qu'au pluriel; mais lorsqu'on lit dans Bossuet *les affres de la mort*, qui s'avisera d'entendre par là rien de semblable à une percussion, sans compter qu'*affreux*, qui tient à *affres*, en détermine assez le sens?

AIDOIALOGIE. Le critique blâme fortement l'*inadvertance* de l'Académie, qui a laissé mettre cet article dans son Dictionnaire; et la vérité est, que ce terme ne se trouve point dans la dernière édition, mais seulement, et pour la

première fois, dans l'édition de 1762, dans laquelle se sont introduits beaucoup de mots techniques qui ne sont pas encore entrés dans la langue usuelle, et que les derniers éditeurs ont retranchés.

On verra dans la suite de ces observations, que l'auteur attaque sans cesse l'édition de 1762, sur des fautes réelles ou prétendues qui ont disparu de la dernière édition ; et nous lui dirons à ce propos, que s'il veut se donner la peine, pour censurer l'Académie, de remonter jusqu'à la fin du dix-septième siècle, et à 1694, époque de la première édition, il trouvera une bien plus ample matière à ses observations.

Aile. *Ce qui sert aux oiseaux à voler, etc. se dit de diverses choses par analogie, les ailes d'un moulin.*

On appelle aile, une espèce de bière, etc.

La remarque de l'auteur sur cet article est qu'il n'y a aucune analogie entre les ailes d'un oiseau et la boisson nommée *bière*, et *qu'il falloit faire d'aile un chef d'article.*

D'après cette critique, qui ne croira que l'Académie a donné l'aile, espèce de bière, comme ayant quelque analogie avec l'aile des oiseaux ?

Or, dans la cinquième ou dernière édition, l'article aile, boisson, est entièrement séparé de l'article précédent, et mis en petites capitales, comme

comme *chef d'article*, pour employer l'expression du critique.

Il est vrai que dans l'édition de 1762, il n'est pas indiqué par des lettres capitales, mais il est séparé par un alinea qui ne permet pas de regarder ce sens du mot aile, comme tenant en aucune manière aux acceptions précédentes.

ALDERMAN. Sur ce mot le critique combat encore l'édition de 1762, et trouve que l'article est fautif *contre la grammaire, contre la logique et contre la dialectique*. Nous ne le suivrons pas dans ces détails, et nous le prierons seulement d'instruire le public de toutes les erreurs de la définition suivante, qui est celle de l'Académie, cinquième édition : *Alderman, nom qu'on donne en Angleterre à certains officiers municipaux.*

BOUC. L'auteur des remarques reproche trois fautes à l'Académie en cet article-là.

La première d'avoir dit, que selon l'Ecriture, au jour du jugement, J. C. *sépareroit les agneaux d'avec les boucs*, pour dire, *qu'il séparera les bons d'avec les méchans ;* il prétend *que ce texte est certainement mal cité, et vraisemblablement mal interprété, puisque les boucs sont les conducteurs des troupeaux.*

Le texte est de St. Mathieu, ch. 25, ℣. 32 : *congregabuntur ante filium hominis omnes*

gentes, et separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis. Ce que le traducteur Legros rend ainsi : *Et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs.* Le censeur pourroit-il nous dire ce qu'il y a là de mal cité ou de mal interprété ?

Que les boucs soient les conducteurs des troupeaux, ce n'est pas là une raison pour blâmer l'Académie d'avoir rappelé le sens figuré du mot boucs, employé dans l'Ecriture, en opposition aux brebis, pour signifier les méchans.

La seconde critique tombe sur ces paroles : *On appelle barbe de bouc, la barbe d'un homme, lorsqu'il n'en a que sous le menton.* L'auteur des remarques prononce que ce seroit une impertinence dans ceux qui parleroient ainsi, et qu'il y a une faute d'écolier dans la rédaction, le relatif *en* ne se rapportant grammaticalement à rien.

A cela nous répondrons que l'Académie ne peut pas se dispenser de recueillir dans son Dictionnaire, les impertinences à l'usage de ceux qui en disent et qui en veulent dire ; qu'on les trouve dans les Dictionnaires de toutes les langues, et qu'*en* dans la phrase de l'Académie se rapporte très-grammaticalement au substantif précédent, *barbe*, comme dans vingt phrases de cette nature dont nous nous servons tous les jours.

Enfin, on critique l'exemple *une vraie barbe de bouc*, parce que, dit-on, une vraie barbe de bouc est la barbe d'un vrai bouc, et que *vrai* et *vraie* ne peuvent être donnés pour épithète à un substantif employé métaphoriquement, sans détruire la métaphore même. Il n'y a point là de métaphore, ou s'il y en a, elle n'est point détruite. L'épithète vraie tombe sur les deux substantifs suivans qu'on considère comme un seul objet, comme lorsqu'on dit : *voilà une vraie critique de pédant*, on se fait aussi bien entendre qu'en disant *une critique de vrai pédant*.

Se cabrer. Cet article est un de ceux dans lesquels le critique a donné à l'Académie le plus de sevères leçons.

Se cabrer, selon lui, *ne signifie pas se dresser sur les pieds de derrière. Un cheval qui se dresse sur ses pieds de derrière, ne se cabre pas ; il pointe, il fait une pointe, des pointes, ce sont les termes. Un cheval se cabre*, ajoute-t-il, *lorsqu'il écarte les jambes, se roidit et demeure immobile, soit pour pisser, soit pour désobéir*. Il prétend que se cabrer, en ce sens, est venu de ce qu'il y avoit anciennement dans les armées *des billots à trois pieds qu'on nommoit chèvres ou cabres, qu'on plaçoit au besoin sur les pointes escarpées des rocs où les chèvres aiment à grimper. Qu'on cabroit une bible, une gonnelle, un guerindon, etc. Que*

les soldats jouoient à la cabre. Que de là étoit venu le proverbe prendre la chèvre, et que toutes ces explications auroient dû entrer dans les discussions de l'Académie, pour y amener des définitions vraies et sûres qui n'auroient pas eu le défaut de contrarier le bon usage des pères, et d'altérer le bon langage des enfans.

Toute cette érudition qui n'est pas en très-bon françois, est, ce me semble, bien confuse; et je ne crois pas que mes lecteurs l'entendent mieux que moi. Mais ce qui est pis, c'est qu'elle dément l'usage universel et les autorités les plus graves dans la matière dont il s'agit.

Selon le Dictionnaire de Monet, imprimé en 1636: *Se cabrer, c'est se dresser sur ses pieds de derrière, à guise de chèvre.*

Cotgrave expliquant le mot françois, le définit en anglois: *Se lever ou se tenir droit sur les pieds de derrière, comme une chèvre qui mange les jeunes branches d'un arbre.*

Richelet, Furetière, Trévoux, et les cinq éditions du Dictionnaire de l'Académie s'accordent à donner le même sens au mot *se cabrer.*

Enfin, selon l'Encyclopédie, où l'art de l'équitation a été traité par M. Bourgelat, chef d'une école célèbre à Lyon, où se rendoient des écoliers de toutes les parties de l'Europe; selon l'Encyclopédie où l'on suit constamment la doctrine de nos meilleurs écuyers, tels que La-

guérinière, Dupaty, Thiroux, etc : *Se cabrer se dit des chevaux qui se lèvent et se dressent sur les pieds de derrière, disposés à se renverser quand on leur tire trop la bride, ou quand ils sont vicieux ou fougueux.*

Sur cet exposé, que dire de l'anonyme qui, sans autorité, sans preuves, vient nous enseigner que la définition du Dictionnaire *altère le bon usage des pères et le bon langage des enfans?* De quel nom appeler une semblable confiance?

Enfin, à propos du sens figuré de l'expression *se cabrer*, et sur un exemple donné par l'Académie : *Ne lui dites pas cela, vous le ferez cabrer*, il observe qu'on ne peut pas dire d'un supérieur qu'il se cabre sur un propos de son inférieur; et sa règle est fausse, d'après cet exemple tiré des mémoires de M. de la Châtre : *Le discours de la Princesse fut rempli de beaucoup d'attaques contre M. de Beaufort, auxquelles je repartis du mieux que je pus, sans la cabrer.*

Calenture. *Fièvre chaude, assez commune sur mer.* Le critique blâme d'abord cette définition, comme vague; et, il nous dit que la calenture *est une maladie d'esprit, laquelle attaque la plupart des personnes qui naviguent pour la première fois entre les tropiques, si elle n'est prévenue par le baptême de mer, etc.*

Ici les fautes sont accumulées. Les Dictionnaires de médecine définissent la *calenture* une fièvre ardente, qui attaque ceux qui font des

voyages de long cours dans des climats chauds, ou qui passent la ligne. Un de ses simptômes est, que ceux qui en sont attaqués voient la mer comme une prairie émaillée de fleurs et plantée d'arbres, et que si on ne les veille pas, ils s'élancent du vaisseau. On attaque le mal par des saignées abondantes et par des boissons rafraîchissantes.

Les Anglois et les Espagnols donnent à cette maladie le même nom, et la définissent aussi *une fièvre inflammatoire, accompagnée de délire;* mais elle n'est pas plus pour cela une maladie d'esprit qu'une fièvre maligne avec transport au cerveau.

On demande aussi où le critique a vu que le baptême de mer est un remède à ce mal.

Enfin je remarque que la définition d'une maladie dans le Dictionnaire de l'Académie ne demande pas plus de précision, et que la définition du critique est tout aussi vague, et de plus, fausse, comme on vient de le faire voir.

Canard. Ici le critique se surpasse en sévérité et en érudition.

1°. Il trouve d'abord mauvais que l'Académie ait recueilli et expliqué l'expression *canard privé*, qui signifie un homme aposté pour en attirer, en attraper d'autres; et parce qu'elle est en usage pour signifier principalement des hommes qui font ce métier dans les prisons pour découvrir les coupables, il déclare que ce mot

est entièrement *de l'idiome des filoux, des voleurs et des assassins, et ne doit point trouver place dans le Dictionnaire des honnêtes gens.*

Je crois que les lecteurs ne partageront pas son scrupule. L'expression figurée *canard privé*, est très-bien faite d'après l'usage où l'on est, d'employer des canards privés pour attirer les canards sauvages dans des nasses, et les mettre ensuite dans l'impuissance de s'envoler.

2°. Il blâme l'Académie d'avoir défini *le chien canard*, un *chien dressé pour aller à l'eau chercher les canards qu'on a tirés.* Définition, dit-il, terminée par une équivoque.

Il n'y a rien là d'équivoque. *Tirés* signifie pour tout le monde, qu'on a tués ou blessés d'un coup de fusil, et qui sont tombés dans l'eau.

La troisième observation du censeur est, que le chien canard ne tire point son nom du volatile nommé canard, mais d'un antique substantif *canheo*, qui a donné à l'ancienne Langue de Rome le mot *canis;* sur quoi il conseille à l'Académie d'*avertir ses secrétaires inamovibles, de se tenir en garde contre les définitions qu'elle établit sur l'origine des termes, au lieu de les établir sur le bon usage.*

Nous répondrons, 1°. que l'Académie n'a point dit que le chien canard tirât son nom du volatile nommé canard; elle a dit, *que le chien appelé canard étoit un chien dressé pour aller à l'eau.*

2°. Si l'Académie eût dit que le chien canard étoit appelé ainsi, à raison même de l'usage qu'on en fait, parce qu'il va volontiers à l'eau et nage comme un canard, elle eût donné au nom une origine plus naturelle et plus vraisemblable que celle que lui assigne le critique.

3°. Nous ne voyons pas ce que le critique a pu trouver de plaisant dans l'inamovibilité des secrétaires.

4°. L'auteur paroît ignorer que ce ne sont pas les secrétaires de l'Académie qui font son Dictionnaire, que c'est l'Académie elle-même. Le censeur paroît être un homme de province.

5°. L'Académie ne définit pas les mots d'après leur étymologie. Jusqu'à l'édition à laquelle elle travaille à présent, elle n'a point donné les étymologies; et aujourd'hui même, elle ne recueille que les étymologies prochaines, et à peu près incontestables, et n'appuie ses définitions que sur l'usage dont elle n'est que le témoin. On voit par là combien la leçon que le censeur fait à l'Académie est déplacée.

Mais le bon est, que l'auteur qui donne à l'Académie cette instruction, tombe avec lui-même dans une contradiction bien prononcée, et dans le même article; car après avoir dit qu'il n'a pas pour objet dans ses remarques de *livrer des assauts étymologiques*, il déplore l'*imperfection à laquelle le Dictionnaire de l'Acadé-*

mie est condamné, faute d'un travail de quelques années qu'il est encore temps de proposer à la république des lettres.

On voit que, selon le critique, il manque essentiellement à l'Académie, pour faire son Dictionnaire, un homme, capable comme lui, de discussions étymologiques, par lesquelles on prouvera *que* canis *vient du celtique* canheo; *que* canardière *vient de can, qui signifie toute espèce d'engin, que nous avons remplacé par le substantif féminin,* houlette; *que* han, *et* ahan, *mots exprimant l'effort de ceux qui fendent du bois, etc. viennent* de chan et d'achan, *qui, dans le langage antique de nos aïeux, signifient, le premier,* houlette, *et le second,* araire, *etc.*

Je laisse mes lecteurs apprécier ce fatras d'érudition précaire, choquant toutes les opinions reçues; mais je fais remarquer seulement, que celui qui prodigue ainsi les conjectures étymologiques, pour en former des objections contre le Dictionnaire de l'Académie, ne pratique pas lui-même le précepte qu'il a établi de se tenir en garde contre les définitions qu'on établit sur l'origine des termes, au lieu de les établir sur le bon usage.

Castagnette. Ce mot nous fournit un nouvel exemple vraiment curieux de la légéreté dédaigneuse et des fautes grossières du censeur. L'Académie définit ce mot *instrument composé*

de deux petits morceaux de bois creusés, que l'on tient dans la main, et que l'on frappe l'un contre l'autre en cadence, en mettant les deux concavités l'une contre l'autre. Jouer des castagnettes. Danser avec des castagnettes.

Le censeur prétend d'abord qu'il faut écrire *cascagnette*, et qu'une inadvertance de Molière n'autorisoit pas l'Académie à changer l'orthographe.

2°. *Que le mot castagnette est longuement et mal défini par l'Académie.* 3°. *Qu'une cascagnette est une palette d'ardoise, de bois, ou d'autre matière dont on compose son instrument quand on veut jouer des cascagnettes ou de la cliquette.* 4°. *Que cliquette au singulier, et cascagnettes au pluriel, sont synonymes.*

Il est difficile d'assembler en si peu de paroles tant d'assertions fausses.

La danse aux castagnettes, et ce petit instrument nous sont venus des Espagnols.

Tous les voyageurs et tous les auteurs de descriptions de l'Espagne, parlent de la danse aux castagnettes, comme d'un usage ancien et général du pays. C'est de là qu'il nous est venu. C'est un fait connu et incontestable.

Nous avons dû sans doute prendre la définition de ceux de qui nous tenons la chose, ou plutôt nous avons dû nommer et définir l'instrument de la même manière que ceux qui nous l'ont transmis.

Or voici l'orthographe et la définition du nom de l'instrument, prises du grand Vocabulaire espagnol de l'Académie de Madrid, « *Cas-* » *taneta*, (on sait que le caractère *ñ* repré- » sente notre *gn.*) petit instrument fait de bois » de noyer ou de châtaignier, composé de deux » moitiés creusées, qui, jointes ensemble, ont » quelque ressemblance avec une châtaigne, » qui sont unies par un cordon, et qui servent » à accompagner quelques danses espagnoles ».

Or, cette seule définition nous montre sans la moindre incertitude, qu'il faut écrire *cas-tagnettes* et non pas *cascagnettes*, ce que l'étymologie prouve invinciblement; que Molière, en écrivant *castagnettes*, n'est pas coupable d'inadvertance, et n'a pas mérité le reproche que le censeur lui adresse *de si haut*; que l'Académie françoise n'a péché, ni dans son orthographe en suivant Molière et l'orthographe espagnole, ni dans sa définition qui ne diffère que très-légèrement de celle du Vocabulaire espagnol; que si l'auteur a trouvé dans les monumens celtiques ou en basse Bretagne, quelque instrument appelé cliquette, propre à faire danser les filles, et fait d'une ou deux palettes d'ardoise, faute de mieux, ce n'est pas là une raison de nous interdire l'emploi du mot castaguette, qui est l'instrument dont on se sert de temps immémorial en Espagne, et celui - là même qu'on emploie aujourd'hui dans nos ballets, comme dans tous nos pays du midi; et en-

fin, que le mot castagnette n'est ni mal ni trop longuement défini par l'Académie, etc.

Je pourrois relever beaucoup d'autres étourderies et d'ignorances dans l'article du censeur, comme la niaiserie de sa définition, *une cascagnette est une palette d'ardoise dont on compose son instrument, quand on veut jouer des cascagnettes ou de la cliquette*.

Je pourrois ajouter que l'instrument appelé parmi nous *castagnette*, a été connu des anciens sous le nom d'une espèce de crotales, et que selon le Thesaurus de Robert Etienne, et Gesner, *Crotala dicuntur etiam sonoræ sphærulæ*, définition qui ne présente pas l'instrument dont il est question sous la forme de palette.

Enfin, que les castagnettes et leur définition se retrouvent dans le Dictionnaire della Crusca, et dans celui de la Langue portugaise, et dans toutes les éditions de l'Académie, y comprise celle qui a été commencée au milieu du dix-septième siècle. Est-ce assez d'autorités, et ne dois-je pas craindre qu'on ne me dise que je prends trop de peine, et que de pareilles critiques ne méritent pas des réponses si sérieuses?

Charbon. En suivant toujours notre censeur, on va d'étonnemens en étonnemens. Il fait près de trois pages d'observations sur cet article, sans qu'il y en ait une seule de juste, qui soit en même temps de quelque importance; et

toutes sont énoncées d'un ton magistral, qui ne conviendroit pas même aux vérités les mieux prouvées, et aux leçons les plus utiles.

1°. Le censeur remarque que l'Académie définit bien le charbon de l'âtre, mais non pas le charbon que fabrique le charbonnier; et il est vrai que l'Académie définit d'abord le charbon de l'âtre, parce que c'est celui qui est le plus connu à ceux qui consultent le Dictionnaire; mais comme elle définit le charbon que fabrique le charbonnier, immédiatement après, on peut apprécier le reproche du critique.

2°. L'Académie ayant rappelé cette façon de parler de l'Ecriture, *amasser des charbons ardens sur la tête de son ennemi*, comme signifiant que celui qui fait du bien à son ennemi, le rend par là plus inexcusable, en laissant la vengeance à Dieu; le censeur prétend que c'est là traduire *ridiculement et piteusement* une phrase de la Bible, *que c'est s'arroger un privilége qui n'a jamais appartenu qu'aux soi-disant aumôniers de S. M. le roi de Prusse;* et il veut que la phrase, *Congeres carbones ignis super caput ejus*, signifie : *vous tiendrez un flambeau sur la tête de votre ennemi, vous dissiperez les ténèbres dont il enveloppe sa conduite.*

J'observerai que la traduction ou explication que blâme le censeur, se trouvant déjà dans l'édition de 1720, et ayant été par conséquent introduite dans le Dictionnaire, dès le

commencement du dix-huitième siècle, et avant la fin du règne de Louis XIV, les soi-disant aumôniers du roi de Prusse, et les libertés qu'ils ont quelquefois prises avec la Bible, n'ont rien à faire ici; qu'ainsi, le censeur perd l'avantage qu'il avoit cru pouvoir tirer de ce raprochement, contre l'Académie et contre ses secrétaires.

La traduction du passage de Saint-Paul, fournie par le censeur, est inadmissible : ανθρακας πυρος signifie exactement *carbones ignis*, des charbonsde feu, et non pas *un flambeau allumé*; et tous les traducteurs l'ont entendu ainsi.

Quant à l'explication ultérieure donnée par l'Académie, c'est la seule vraisemblable. Elle est amenée naturellement et nécessairement par le verset qui précède : *Ne vous vengez point. C'est à moi que la vengeance est réservée. C'est moi qui la ferai, dit le Seigneur.*

Lorsque, immédiatement après ces paroles, l'apôtre dit : *Si votre ennemi a faim et soif, donnez-lui à manger et à boire, et en faisant ainsi vous amasserez des charbons ardens sur sa tête ;* quoi de plus naturel que d'entendre, que s'il garde son inimitié lorsque vous lui rendez le bien pour le mal, il en sera plus coupable, et deviendra l'objet de la vengeance que Dieu s'est réservée ?

C'est une des explications que donnent les traducteurs de Mons, qui n'ont pas commenté la Bible à la manière des aumôniers du roi de

Prusse. Vous amasserez, disent-ils, des charbons de feu sur sa tête, c'est-à-dire, *la colère divine qu'il attirera sur lui.*

Mais, dit le censeur, *le Dictionnaire de l'Académie n'a point pour objet d'expliquer les passages difficiles des écrits religieux.* Cette leçon est bien peu raisonnable. Lorsque l'Académie explique la phrase dont il s'agit, ce n'est pas comme un passage difficile du nouveau Testament. Elle prendroit là une trop grande tâche : c'est comme phrase faite, employée dans la Langue usuelle, et quelquefois même détournée à des acceptions un peu profanes. Lorsque le prédicateur ou l'écrivain religieux l'emploient, ne faut-il pas que ses auditeurs et ses lecteurs l'entendent ? et si je dis que l'auteur des Remarques, en faisant tant de mauvaises critiques, a assemblé des charbons ardens sur sa tête, c'est-à-dire, s'est préparé quelques dégoûts, ne faut-il pas qu'il sache ce que j'entends par ces paroles ?

M. le censeur s'avise encore d'enseigner à l'Académie, que ce mot *l'Ecriture, tout court, est équivoque, lorsqu'il est employé par l'Académie*, et qu'il ne signifie l'*Ecriture sainte que dans la bouche d'un théologal, d'une mère abbesse ou révérende prieure*, et il croit avoir été fort plaisant.

Je ne serois pas en peine de citer de très-bons écrivains qui, sans être prédicateurs ni catéchistes, se sont dispensés d'ajouter au mot *Ecriture*

l'épithète de *sainte*, et se sont très-bien fait entendre. Je remarquerai seulement que celui qui explique une façon de parler de l'Ecriture en disant, comme l'a fait l'Académie, ce qu'elle signifie, *en style de l'Ecriture,* ne laisse rien d'obscur et d'équivoque dans son discours, car il n'y a que l'Ecriture sainte, dont on puisse dire *le style de l'Ecriture.*

J'ajouterai que, quand on prétend donner des leçons de grammaire à l'Académie françoise, il faudroit être instruit de l'usage qui conduit et maîtrise la Langue; et l'usage établi permet de désigner *l'Ecriture sainte* par le mot seul *l'Ecriture.* L'on dit fort bien *l'Ecriture nous enseigne*, etc., et *selon l'Ecriture*, *la création du monde ne monte qu'à environ six mille ans.* Il en est arrivé à ce mot comme à celui de Bible, qu'on a appelé d'abord *Biblia sacra*, les livres sacrés, et qu'on a dit ensuite, par ellipse, les *Bibles*, et puis par corruption *la Bible.* On a de même dit d'abord *l'Ecriture sainte*, et ensuite *l'Ecriture.*

Je dirai plus encore. Si le censeur eût su seulement bien lire, il n'eût pas fait cette critique, car il auroit remarqué que *l'Ecriture* dans le Dictionnaire de l'Académie est écrit avec un *E* majuscule, et que par cela seul il signifie une Ecriture appelée ainsi emphatiquement, et qui ne peut être que *l'Ecriture* appelée *sainte* ; car on n'écrit pas *l'Ecriture de ce commis est fort belle*, mais *l'écriture de ce commis*, etc.

Autre

Autre critique relative au mot charbon. On reprend l'Académie d'avoir dit d'un homme *qui a une fièvre lente, qu'il brûle comme un charbon*; et le censeur nous enseigne, *qu'on dit d'un homme qui a une fièvre lente, qu'il s'éteint comme une lampe sans huile, et non pas qu'il brûle comme un charbon.* J'avois été frappé, étonné même de la justesse de l'observation, lorsque j'ai voulu m'assurer que l'Académie avoit fait cette *horrible* faute; et j'ai trouvé que dans les deux dernières éditions, celle de 1762, et la cinquième, on lit *ardente* et non pas *lente*; et certes, *d'un homme qui a une fièvre ardente, etc.* on peut dire *qu'il brûle comme un charbon*; et j'ai admiré l'étourderie et la précipitation du critique, en supposant qu'il n'a pas altéré sciemment le texte de l'Académie.

Le censeur blâme ensuite la définition du charbon fabriqué par l'ouvrier qu'on appelle *charbonnier*, que l'Académie définit *tronçons de jeune bois brûlé à demi, et qu'on éteint pour le rallumer quand on en aura besoin*; mais le critique ne dit point ce qu'il y trouve de défectueux; il remarque seulement que l'Académie *croit, comme les ouvrières de Paris, que le charbon qu'on achète chez la fruitière se fait comme la braise du boulanger, et que le secrétaire perpétuel de l'Académie devoit prendre le temps de consulter au moins une servante bourguignone.* Il faut avouer que les

ouvrières, la fruitière, le boulanger, la servante, tout cela est d'un ton et d'un goût peu familier à l'Académie, en même temps que la petitesse des détails ne conduit pas à une définition du charbon meilleure que celle du Dictionnaire.

Mais pour satisfaire le critique, nous avons consulté l'Encyclopédie, et nous y avons trouvé que *le charbon de bois est un corps résultant de la combustion du bois, ménagée de manière que ses progrès ne se sont pas étendus jusqu'à la destruction du bois une fois allumé;* définition qui rentre à peu près dans celle de l'Académie.

Peut-être, est-ce avec quelque raison que le censeur blâme l'Académie, d'avoir recueilli quelques expressions techniques, relatives au même sujet, comme *passer du bois en charbon; charbon de bâteau; charbon de somme; d'avoir omis de dire qu'il y a aussi du charbon de terre.* Ces fautes seront corrigées, et ces omissions réparées; mais les lecteurs conviendront qu'elles ne sont pas si graves que celles auxquelles le critique se laisse aller lui-même, et qu'elles n'autorisoient pas le ton qu'il a pris.

Charbon est aussi une espèce de gros froncle, qui le plus souvent est pestilentiel. Il se dit particulièrement de la tumeur qui paroît à ceux qui sont frappés de la peste. Académ.

La première remarque de l'auteur porte sur l'orthographe. *Froncle*, dit-il, *n'est pas le mot*,

ni furoncle que l'Académie a mis ailleurs. Il faut dire et écrire feroncle.

Nous allons voir que cette décision si leste et si magistrale suppose une grande ignorance dans la matière dont il s'agit.

Tous les écrivains françois, de médecine, appellent cette tumeur *furoncle*, ou par contraction *froncle*, et c'est sans doute à eux qu'il appartient de faire le langage de leur art.

FURUNCULUS se trouve dans Pline; et Dupinet l'a rendu par *froncle*. Cornelius Celsus, lib. 5. a un chapitre entier de *furunculo*. Ce mot oublié par Gesner, a été recueilli dans le Lexicon de Facciolati, qui l'explique par *ladroncello*, ce qui indique son origine de *fur*, et son orthographe.

Maintenant n'est-il pas évident que si le critique se fût donné cette petite et facile érudition, il ne lui seroit jamais venu en pensée de prononcer : *furoncle n'est pas le mot, il faut dire et écrire feroncle.*

Quel nom donner à une décision pareille, choquant l'usage, contrariant l'origine latine et connue, destituée de toute preuve, et rendue avec une telle assurance? Est-il si difficile de ne parler que de ce qu'on sait, et au moins de n'affirmer que de ce dont on est sûr?

Voici maintenant les critiques nombreuses que l'auteur fait du corps de l'article.

Le Dictionnaire de l'Académie n'est pas

écrit pour les temps de peste. Un Dictionnaire est écrit pour tous les temps.

Tous les charbons ne sont pas pestilentiels. L'Académie dit seulement que le charbon *est souvent pestilentiel.*

Tous les pestiférés n'ont pas un charbon. L'Académie ne dit pas que tous les pestiférés aient le charbon.

Toutes les personnes qui ont un charbon pestilentiel n'ont pas la peste. L'Académie ne dit pas le contraire. Et selon l'Encyclopédie, art. *Anthrax*, par M. Chambon, *le charbon pestilentiel est un des symptômes les plus ordinaires de la peste.*

Il y a une maladie des bœufs qu'on nomme le charbon : à la bonne heure.

L'auteur termine sa leçon par cette règle qu'il prescrit à l'Académie : Le Dictionnaire de l'Académie françoise doit ne présenter au public aucune définition, aucune explication, aucun exemple qu'on puisse raisonnablement interpréter d'une façon contraire à quelque vérité que ce soit.

Une définition, une explication qu'on peut raisonnablement interpréter d'une façon contraire à une vérité, sont des définitions vicieuses et de fausses explications; et c'est un pédantisme bien niais que celui qui nous enseigne que les définitions doivent être exactes et les explications justes.

Quant aux exemples, si je démêle l'intention

de l'auteur son précepte est relatif au passage de Saint-Paul, rapporté ci-dessus, à l'occasion duquel il nous a dit aussi que l'Académie n'a point pour objet d'expliquer les passages difficiles des écrits religieux. Mais cette règle encore est fort inutile. Lorsque l'Académie donne un exemple, une locution de l'Ecriture, une phrase de Bossuet, une maxime de la Rochefoucaut, elle ne prend pas une phrase équivoque; mais si c'est une phrase qui ait besoin de quelque explication, pourquoi l'Académie ne l'expliqueroit-elle pas? Qui l'expliquera mieux qu'elle?

CHAUD, CHAUDE. Le censeur s'est ici fort étendu, et ses remarques sur cet article prouvent qu'il n'a point d'idée juste de ce que c'est qu'un Dictionnaire de la Langue françoise, tel que doit et peut le faire l'Académie.

L'Académie expliquant cette manière de parler établie au lansquenet, *avoir la main chaude*, le censeur dit, que *cet article inintelligible semble dicté par un pilier de tripot.*

Mais le lansquenet étant comme le faraon, le biribi, le krebs, etc. un jeu pratiqué dans le monde, et entre des gens qu'on appelle de bonne compagnie, il faut bien que le Dictionnaire explique les mots qu'on y emploie, comme il explique *va tout, je fais mon reste*, etc.

Selon l'Académie, l'expression *on le lui rendra tout chaud,* signifie proverbialement et figurément, *qu'on se vengera de quelqu'un ;* sur

cela le censeur prononce magistralement *faute contre la morale, il n'y a rien de proverbial à se venger de quelqu'un.* Mais la morale n'a rien à faire là. En blâmant la vengeance on peut toujours expliquer les expressions de celui qui veut se venger. On explique les mots sans approuver la chose. Enfin la phrase proverbiale n'est pas se venger de quelqu'un, *c'est le rendre tout chaud.*

Le censeur trouve aussi dans cet article une faute contre la logique, parce que, dit-il, les paroles qu'on profère ne marquent pas toujours une chose qu'on fera, quoiqu'elles puissent marquer l'intention de celui qui veut la faire.

Ce n'est-là qu'une misérable chicane. Quand j'ai dit à propos d'un mauvais procédé que quelqu'un a eu pour moi : *je le lui rendrai tout chaud,* si on me demande : *qu'entendez-vous par-là ?* je puis répondre, *j'entends que je m'en vengerai.* Il seroit ridicule de me dire votre phrase péche contre la logique, car *elle ne marque pas historiquement* que votre vengeance aura lieu, vous ne pouvez exprimer que votre intention. Eh bien ! dirai-je, *ma phrase exprime aussi mon intention,* et personne ne peut s'y tromper.

Le censeur blâme l'exemple, *on lui rendra chaud comme braise,* comme blessant la grammaire, en employant un verbe actif *rendre* sans régime ; c'est-à-dire, que pour régulariser la phrase il faudroit dire, je *le* lui rendrai chaud

comme braise; mais il ne voit pas que notre Langue souffre beaucoup d'ellipses de ce genre dans la conversation et le discours familier. Au reste, cette faute, s'il y a faute, n'est que de l'édition de 1762. Elle est corrigée dans la dernière édition.

Autres critiques. Selon l'Académie, *on dit d'un homme qui a un peu trop bu et que le vin a rendu gai, qu'il est chaud de vin.* Ces deux expressions *un peu trop*, et *que le vin a rendu gai*, sont selon le critique, *inexcusables dans un livre dialectique, ne sont recevables que dans un cabaret, et ne sont qu'un quolibet de taverne.*

Je répons que le Dictionnaire doit recueillir les expressions qui s'emploient à la taverne, lorsqu'elles s'emploient aussi dans le monde; et quel puriste se refusera à dire : *Il y a eu une querelle entre ces deux hommes, ils avoient un peu trop bu, ils étoient chauds de vin?*

COAGULATION. Le critique attaque ici l'édition de 1762, dans laquelle on lit en exemple: *Le lait ne lui est pas bon, il s'en fait une coagulation dans son estomac;* sur quoi il dit, c'est là un mauvais raisonnement dont la premisse sous entendue est fausse.

Il paroît, en effet, que la théorie de la digestion, mieux connue de nos jours, ne permet pas de penser que, lorsque le lait ne se digère pas bien, c'est qu'il se coagule dans l'estomac;

mais cette erreur, et l'exemple cité, ayant disparu de l'édition subséquente, la critique qu'on en fait est parfaitement inutile, et laisse voir quelque mauvaise foi, puisqu'on ne peut pas reprocher à l'Académie, à qui on s'adresse aujourd'hui, une erreur des académiciens qui travailloient au Dictionnaire en 1740, époque où l'on a commencé de s'occuper de l'édition de 1762. Autrement, comme on l'a observé ci-dessus, le critique pourroit remonter jusqu'à la première édition de 1694.

Quant aux deux mots *caillement* et *figement*, dont le critique dit spirituellement qu'*ils n'ont pas même l'honneur d'être barbares, car personne ne s'en sert*, en cela il montre son ignorance, car il y a beaucoup d'arts dans la pratique desquels ces mots s'emploient.

On lit dans le Dictionnaire de Trévoux, *que les médecins pensent que la graisse se fait par le figement des parties les plus subtiles du sang ;* et en supposant que cette explication soit mauvaise, elle prouve toujours que le mot *figement* est employé par les médecins. On dit assurément aussi le *figement du suif, des graisses ;* et il y a beaucoup de circonstances où des gens instruits ne se font point de difficulté d'employer ce mot dans la conversation et dans la Langue usuelle. Quelle autorité a donc le critique pour en interdire l'usage ? En général on ne doit pas se rendre difficile sur l'admission des substantifs abstraits qui se forment aisé-

ment de leur verbe. Nous avons *figer*, verbe, et son participe ou adjectif *figé, gée*. Pourquoi ne diroit-on pas *figement?* Pourquoi ne sauroit-on pas gré à ceux qui l'ont employé les premiers, comme on a fait *changement* de *changer*, *allongement* d'*allonger*, *déménagement* de *déménager?*

COION. *Poltron, lâche, qui a le cœur bas, l'ame servile, et capable de souffrir lâchement des indignités;* et en exemples, *un grand coïon. Il est si coïon que*......... il est du style familier.

A l'occasion de ce terme, le censeur commet beaucoup de fautes grossières en montrant la même assurance.

L'Académie, dit le censeur, *n'auroit dû faire mention de ce mot que pour avertir qu'il est un diminutif de coi. On ne parle ainsi que parmi la canaille, et le mot* coïon *n'a ni comparatif ni superlatif. On ne dit grand coïon que lorsqu'on veut faire allusion à la nature de celui à qui l'injure est adressée.*

Si l'Académie eût dit que *coïon* vient de *coi*, elle eût dit une sottise. Ce mot vient évidemment du *coglione* des Italiens, qui vient de *coglia*, dont il est l'augmentatif.

En second lieu, il n'est pas vrai que ce mot et ses derivés ne soient en quelque usage que parmi la canaille.

Tout homme qui a vécu en Italie, sait qu'ils

reviennent assez fréquemment dans le discours familier. On connoît le propos du cardinal d'Est à l'Ariosto, *dove diavolo messer Lodovico avete pigliate tante coglionerie.*

J'en joindrai un autre exemple que me fournit l'abbé de Longuerue, dans l'ana qui porte son nom. Le pape Urbain VIII, qui se mêloit de faire des almanachs, et de prédire les variations du temps, éveilla un jour, au milieu de la nuit, un de ses vieux serviteurs, couché près de lui, pour savoir quel temps il faisoit : le camérier, pour s'en débarrasser plus vite, dit qu'il faisoit beau, sur quoi le pape dit *lo sapevamo*, voulant faire entendre qu'il l'avoit prévu. *Lo sapevi*, reprend le camérier, et il ouvre les rideaux du lit et la fenêtre, et fait entendre au pape qu'il pleuvoit à verse, en ajoutant *vedi coglione? vedi coglione?* L'abbé de Longuerue ajoute, que le pape se divertissoit à conter le trait à ses familiers.

On me dira sans doute, c'est en italien que vous citez des exemples de l'emploi de ce mot; mais je répondrai que des Italiens, après avoir perdu, par l'usage, une partie de sa signification trop libre, il est arrivé en France avec les Médicis et avec Mazarin, et malgré son origine grossière on se le permet encore quelquefois en bonne compagnie, en gaieté et entre hommes; cela suffit sans doute pour excuser l'Académie de l'avoir fait entrer dans son Vocabulaire.

Enfin, l'étendue que le censeur a donné à ses remarques sur le mot coïon et coïonner, devoit épargner à l'Académie, au moins de la part de l'auteur, le reproche d'avoir rappelé un langage qui n'est que celui de la canaille, puisqu'il emploie lui-même deux pages de son livre à commenter longuement, et à répéter dix fois le mot et le verbe dont l'Académie n'a donné que de courtes définitions.

Sa dernière critique n'est pas mieux fondée. Le mot emprunté de l'italien a passé chez nous avec ses formes et ses acceptions, et en italien, il est susceptible de plus et de moins, et reçoit des épithètes.

On trouve dans la Cicceide, ouvrage dont Bayle a fait mention, et qui est dans les cabinets des curieux,

Don Ciccio è più coglione che mai.

Je lui citerai encore un sonnet de la Cicceide, où le poëte, après avoir invité ses lecteurs à aller à Constantinople voir *le grand seigneur*, à Moscow le *grand duc* de Moscovie, à Malte le *grand maître*, en Tartarie le *grand kan*, finit par ces deux vers :

Itene a lucca ove ha D. Ciccio il nido
E colà troverete il gran coglione.

CONFIDENTIAIRE. CUSTODINOS. Le critique rapproche ces deux mots dont le sens est le même, et qui désignent celui qui garde un

bénéfice pour le rendre à un autre en certains temps, ou qui n'en a que le titre, et lui en laisse les fruits.

Sur cet exposé, la remarque du censeur mérite d'être rapportée toute entière, parce qu'elle peut servir à faire juger, et ses intentions, et ses prétentions.

Custodi nos Domine. Gardez-nous Seigneur, « est, dit-il, une prière chrétienne et de toutes » les religions. Qu'un secrétaire de l'Académie » ait essayé d'en faire une expression burles» que, et que l'Académie ait favorisé cet essai, » on auroit peine à se le persuader, surtout en » réfléchissant au grand nombre d'ecclésiasti» ques qui ont siégé dans son enceinte, si l'ar» ticle qu'on a sous les yeux n'en étoit pas une » preuve évidente. Je ne parlerai pas du mot » confidentiaire, barbarisme, qui n'a pas seule» ment l'honneur d'être tiré de la basse lati» nité ».

1°. Si le nom de *Custodi nos*, donné à celui qui garde un bénéfice pour un autre contre les lois ecclésiastiques, étoit une expression burlesque, ce ne seroit pas à l'Académie qu'on pourroit s'en prendre, c'est aux ecclésiastiques eux-mêmes qui ont établi cette dénomination, comme le chanoine Vervile a dit qu'*alterutrum* signifie *prêtre*, parce que S. Jacques dit *confitemini alterutrum*; et comme les abbés de cour disoient chez nous en poursuivant les bénéfices, *qui episcopatum desiderat, bonum opus*

desiderat, allusions à l'Ecriture, pour la plupart imaginées par les ecclésiastiques et les moines.

2°. Parce qu'il y a des ecclésiastiques dans l'Académie, pourquoi n'y auroit-on pas parlé des confidentiaires dans les termes que les ecclésiastiques eux-mêmes emploient?

3°. Le burlesque ici ne pourroit être répréhensible qu'autant que *Custodi nos* seroit vraiment, comme le prétend le censeur, une prière chrétienne; mais pour la trouver telle, l'auteur a été obligé de l'altérer, en y ajoutant *Domine*, *gardez-nous, protégez-nous Seigneur*. Or, jamais ecclésiastique, confidentiaire ou simoniaque, n'a dit d'un autre qu'il étoit son *Custodi nos Domine*, parce que cela n'auroit pas eu de sens; mais il a pu très-bien dire, et ils ont dit souvent : *Mon neveu est encore trop jeune pour être susceptible de bénéfice, je vais vous faire donner ce prieuré, et vous serez son Custodi nos*. Il y a bien là ce que le droit canonique appelle confidence; mais il n'y a point de profanation d'une prière chrétienne, ni rien d'aussi burlesque que le ton dogmatique du censeur.

4°. Quant au mot *confidentiaire* traité de barbarisme, l'ignorance du censeur est grande. *Confidentiaire* se trouve dans les cinq éditions du Dictionnaire de l'Académie, à commencer par celle de 1694. Il est dans Trévoux, dans Furetière, dans Richelet. Enfin, j'ouvre les lois ecclésiastiques de d'Héricourt, et je lis : « On

» appelle *confidentiaire* celui qui est pourvu d'un
» bénéfice, à la charge de le résigner à un tiers,
» ou d'en donner les fruits, en tout ou en partie,
» au collateur ou à quelque autre personne, etc.
» La confidence emporte de plein droit la va-
» cance du bénéfice, et de tous bénéfices dont
» les confidentiaires peuvent être pourvus ».

Voilà donc les vocabulistes, les canonistes, les jurisconsultes françois employant le mot *confidentiaire* dans un sens bien déterminé, bien clair, pour désigner une sorte de transaction que l'Eglise condamne. Comment et de quel droit le censeur traite-t-il ce mot de barbarisme? Et pourquoi seroit-il un barbarisme, parce qu'il n'a pas l'honneur d'être tiré de la basse latinité?

» DÉFINITION. Explication de la nature d'une
» chose par son genre et sa différence. *Définition*
» *juste, exacte, claire, obscure, imparfaite.*
» *Les règles de la définition.* Dict.

Selon le critique, *cette définition est fausse en terme de grammaire. A parler didactiquement, la nature des choses est inconnue aux hommes.* La différence, ajoute-t-il, « employée pour
» le pluriel *les différences*, est une expression
» d'argot qui ne seroit point admissible sur
» les bancs, et en présence des professeurs.
» Enfin, cette définition est dangereuse, en ce
» qu'elle pourroit renouveler les querelles des
» réalistes et des nominaux, et ramener un édit

» indiscret de Louis XI, auquel on peut im-
» puter la fausse définition de l'Académie.

Ce sont-là de vraies pauvretés sous le masque d'une pauvre érudition.

On ne sait ce qu'entend l'auteur par ces mots une définition *fausse en terme de grammaire*.

Lorsqu'on dit que la nature des choses est inconnue aux hommes, cette proposition a un sens raisonnable, si on l'applique à certains objets, et si l'on entend parler d'une connoissance intime et entière. Ainsi, la nature de notre ame et de ses facultés, et celle de la cause première de l'univers, ne nous sont connues que très-imparfaitement. Peut-être aussi la nature intime des choses physiques, des premiers élémens des choses, des grands agens de la nature, tels que l'air, l'eau, le feu, l'électricité, le magnétisme, ne nous est-elle pas entièrement dévoilée encore. La chimie et la physique moderne ont-elles pénétré assez avant dans ces profondeurs, pour qu'on puisse dire que ces objets nous sont connus jusqu'à un certain point?

Cela posé, il est évident qu'en parlant des objets que nous connoissons ainsi, nous pouvons en faire une définition vraie et juste, en indiquant ce qu'on appelle en logique son genre et sa différence.

Si je dis, l'homme est un animal raisonnable, j'explique la nature de l'homme dans ce que j'en puis connoître, quoiqu'il soit vrai que la na-

ture de l'homme nous soit inconnue par beaucoup de côtés.

Quant au danger que le censeur craint de voir réveiller la querelle des réalistes et des nominaux, si l'on admet la définition de l'Académie, il faut qu'il ne sache pas bien en quoi consistoit cette querelle.

Les habiles gens de Port-Royal qui ont dit dans leur logique : *Définir, c'est expliquer la nature d'une chose par ses attributs essentiels, dont ceux qui lui sont communs avec d'autres êtres, s'appellent genre, et ceux qui lui sont propres, différence*, n'ont jamais eu entr'eux les querelles des réalistes et des nominaux, et on ne peut imputer leur définition à l'édit indiscret de Louis XI.

Enfin, cet écrivain qui ne connoît pas les ouvrages élémentaires sur la matière qu'il traite ici, nous enseigne que *la différence* employée pour le pluriel *les différences*, est une expression d'argot qui ne seroit point admissible sur les bancs et en présence des professseurs.

Il suffit de lui répondre que Locke et Buffier, et tous les auteurs de logique françoise, ainsi que les écrivains de Port-Royal, ont employé le mot de différence au singulier en parlant de la définition, et que le langage de ces gens-là n'est pas de l'argot.

ENRAGER. v. n. *Etre saisi de la rage : si on ne donne pas à boire à ces chiens, ils enrageront.*

geront. Cet homme a été mordu, il enragera s'il ne fait pas de remèdes.

Le critique prononce contre l'autorité de tous les Dictionnaires, et contre l'usage attesté par l'Académie, que ces phrases ne sont pas françoises, et qu'il faut nécessairement dire : *Ils deviendront enragés, il aura la rage.* Nous ne voyons aucun motif raisonnable d'en croire à sa décision.

Sur la locution proverbiale, *il n'enrage pas pour mentir,* il prétend qu'il faut placer ce dicton sous le mot *enrayer,* et dire *il n'enraye pas pour mentir,* phrase qu'il ne se donne pas la peine d'expliquer, et assertion dont il ne fournit aucune preuve. Il paroît qu'il ignore complètement le sens de cette locution proverbiale qui est : *pour mentir il ne sort pas de son état naturel. C'est de sang froid et habituellement qu'il ment.*

Le critique prétend ensuite que, *il a une grande habitude à mentir* est un solécisme; mais il altère le texte de l'Académie qui est : *il a une grande habitude, une grande inclination à mentir.* Or, dans la phrase ainsi conçue, on voit que le dernier substantif, *inclination,* amenant la préposition *à* peut la faire passer appliquée à celui qui précède, *habitude.* Il y a dans toutes les Langues et dans la nôtre des tolérances de ce genre. C'en est une de cette espèce, qui après deux substantifs de genres diffé-

rens, fait accorder quelquefois l'épithète qui suit avec le dernier seulement.

On sait aussi qu'on parle très-bon françois en disant : *L'habitude au bien, l'habitude au mal, l'habitude au travail, l'habitude à obéir;* et la façon de parler que réprouve le censeur est si voisine de celles-là, qu'on ne voit aucune raison de ne pas s'en servir aussi.

Enfin, sur l'expression proverbiale *manger de la vache enragée*, notre censeur nous enseigne dans sa bizarre érudition, que l'Académie a commis une faute qui tire à conséquence, parce qu'elle a ignoré *qu'enragé* et *enragée, a signifié positivement retenu dans un fossé*, et que *manger de la vache enragée*, c'est manger la chair *d'un bœuf retenu ainsi par une chûte qui lui a démis l'épaule ou la hanche, et que le laboureur vend sur place au boucher;* et généralement *manger de très-mauvaise viande.*

Comme le critique se dispense constamment de prouver ce qu'il avance de plus extraordinaire, on peut se dispenser de le croire sur son affirmation. Mais il n'est personne pour qui le sens de cette expression soit équivoque. On sait que dans les épizooties, il y a du danger à manger les bêtes malades. On craint aussi de manger la chair d'une bête à cornes mordue par un chien enragé. Les loix de police en défendent l'usage et le débit; mais alors même, en éludant les loix, les pauvres bravent ce danger et mangent de la vache malade et de la vache enragée.

On voit par là qu'il a été fort naturel, pour peindre l'état de misère, de besoin, de dire d'un homme : *il a mangé long-temps de la vache enragée.*

ETOILE. Selon le Dictionnaire, *quand on donne un grand coup sur la tête à quelqu'un, on dit qu'on lui a fait voir les étoiles en plein midi.* *Ne semble-t-il pas*, dit le censeur, *au choix de cet exemple, que ce soit une action méritoire, ou tout au moins indifférente. Montrez ce paragraphe à des gens de goût, ils ne se douteront jamais que ce soit un académicien, encore moins une Académie.*

Est-ce donc qu'en faisant un Dictionnaire, et en définissant une action quelconque, et si l'on veut l'assassinat, l'empoisonnement, on est obligé d'y joindre une leçon de morale; et parce que l'Académie définit *empoisonner, donner du poison à dessein de faire mourir,* et *empoisonneur, celui qui empoisonne,* dira-t-on : *ne semble-t-il pas à la construction de ces phrases que ce soit une action méritoire ou tout au moins indifférente.* On ne peut concevoir quelle idée le censeur se fait d'un Dictionnaire.

FAUCHEUX. Le censeur montre dans cet article sa grande sévérité. L'Académie a défini le Faucheux, *espèce d'araignée qui a le corps petit, et les jambes fort grandes;* et elle a cité en exemple une phrase qu'on peut appeler faite,

car il n'est personne qui ne l'ait entendue. *Ce n'est pas une araignée, ce n'est qu'un Faucheux*, propos très-commun par lequel on rassure une femme qui voit avec horreur un Faucheux sur ses vêtemens.

Le censeur, pour présenter cet exemple en ridicule, l'assimile à ceux-ci : *Ce n'est pas un pigeon, c'est un bizet. Ce n'est pas un chien, ce n'est qu'un levrier.*

On lui répondra que l'Académie ne se croit pas obligée de déterminer avec précision à quelle classe d'insectes appartient le Faucheux, et s'il est ou n'est pas une araignée proprement dite : elle sait que dans le discours familier, on distingue le premier de ces insectes qu'on reconnoît innocent, tandis qu'on croit que le second a quelque chose de venimeux. Comme témoin de l'usage, elle doit recueillir la phrase commune qui exprime cette opinion.

Mais ce n'est pas tout ; et que répondra le censeur, lorsque je lui montrerai, dans des livres élémentaires d'histoire naturelle, le Faucheux distingué de l'araignée. *Le Faucheux*, est-il dit, dans les Elémens d'histoire naturelle de M. Millin, *ressemble beaucoup à l'araignée, mais il n'a que deux yeux.* Certes l'Académie peut bien suivre dans sa nomenclature des objets d'histoire naturelle, un ouvrage élémentaire estimé, dont l'autorité est plus grande que celle d'un écrivain inconnu.

FAUX. *Instrument à couper l'herbe des prés et les avoines, et qui consiste en une grande lame d'acier, large de trois doigts environ, un peu courbée, et emmanchée au bout d'un baton.* Et en exemple : *faux tranchante ; faux emmanchée à rebours. Rebattre une faux.*

L'auteur paroît se piquer d'avoir de profondes connoissances en économie rurale, et il les étale ici avec profusion.

Il dit d'abord que l'Académie *ne définit que la faux des statuaires et des jardiniers de Paris, qui n'ont rien à faucher.* Mais les statuaires ont mis dans la main du temps la faux employée dans les campagnes pour les foins, et telle qu'elle est; et c'est celle aussi qu'emploie le faucheur qui tond les gazons des Tuileries, dont la manœuvre ne diffère aucunement de celle des faucheurs de campagne.

2°. Selon le censeur, *faux tranchante est un pléonasme insupportable, pour quiconque sait manier la faux, ou qui a regardé un faucheur faire un andin.* Ainsi Voltaire a fait un pléonasme en disant :

Qu'arrive-t-il ? la mort, la mort fatale,
Au nez canard, à la tranchante faux,
Vient visiter nos diseurs de bons mots.

Il est vrai que Voltaire eût manié fort maladroitement une faux; mais dans la campagne où il a passé la moitié de sa vie, il avoit vu plus d'une fois un faucheur *faire un andin,*

connoissance qui ne l'a pas empêché de commettre le pléonasme que reprend le censeur.

C'est aux poëtes à se défendre ici contre un critique qui leur interdiroit, comme pléonasmes, toute épithète, surtout si elle est justement appliquée, et qui ne leur permettroit pas *la fournaise ardente* et la *lime mordante*, etc.

3°. Le censeur blâme l'exemple *faux emmanchée à rebours*, parce que, dit-il, *on ne s'avisa jamais d'emmancher une faux à rebours, car ce seroit la rendre inutile; que si l'on veut parler d'une faux montée en estoc, c'est-à-dire, pour courir au loup, elle n'est ni montée, ni emmanchée à rebours.*

Ce sont là de misérables chicanes. Une faux montée à l'ordinaire est emmanchée dans sa douille par le côté du tranchant, qui se trouve par là du côté de celui qui s'en sert. Si au contraire on fait entrer le manche dans la douille par le côté convexe de la faux, c'est le dos de la faux qui se trouve du côté de celui qui la tient, et le tranchant se présente en avant. On ne sauroit mieux caractériser la faux ainsi montée, qu'en disant qu'elle est montée à rebours; et elle n'est pas inutile, puisque, de l'aveu même du censeur, c'est de cette manière qu'elle devient *une arme d'estoc*, et une arme très-dangereuse, et qu'on peut s'en servir avec avantage contre un animal mal-faisant, tel que le loup; car c'est ainsi que nous expliquons ce que le censeur appelle *une faux montée pour courir*

au loup, ce qui d'ailleurs n'est pas facile à entendre et n'est pas écrit en françois.

4°. On ne sait pas pourquoi le censeur dit que *rebattre une faux*, *aiguiser une faux*, *sont des manières de parler contraires à la propriété des termes*. Ce sont au contraire des termes très-propres. *Rebattre* exprime précisément l'action du faucheur qui bat de temps à autre le tranchant de sa faux sur une petite enclume fichée en terre, pour l'amincir.

Aiguiser exprime plus particulièrement l'action de la pierre de queux sur le tranchant de la lame, pour le rendre plus coupant.

Peut-être le censeur ne veut pas qu'on dise *aiguiser*, parce que ce mot signifie proprement et étymologiquement *rendre aigu*, *rendre perçant*, ce qui ne convient pas à la faux; mais c'est une très-fausse délicatesse. L'usage a détourné ce mot de sa première acception. Nous disons aiguiser un couteau, qu'il ne s'agit pas communément de rendre pointu, et *aiguiser un ciseau, une hache.*

Ce sont sans doute ces expressions indéterminées que le censeur dit *qu'on aime à entendre sortir de la bouche des femmes, et qu'il nous avertit qu'elles savent trouver, sans qu'un Dictionnaire les leur indique;* et il ne voit pas aussi que les femmes font une grande partie des Langues, et que lorsque les *expressions indéterminées*, qu'elles inventent sans cesse, sont

consacrées ensuite par l'usage, les Académies sont bien forcées de les admettre.

Si l'on veut au reste s'exprimer avec propriété sur l'article de faux, voici la leçon que nous donne le censeur avec une pédanterie vraiment risible. « Le faucheur affile très-souvent sa faux, » et il la *chaple* de temps en temps. Jamais il » ne va au pré sans porter son *chaploir*, à » cause des accidens qui peuvent survenir à sa » *daille* Toujours son *charabec* pend à sa ceinture, et lorsqu'il n'affile pas, son *queuz* trempe dans son *coffin* lié à sa personne.

Voilà la belle Langue que le censeur veut qu'on substitue *aux expressions indéterminées qu'on aime à entendre sortir de la bouche des femmes*.

FOURCHE. *On dit adverbialement et proverbialement*, à la fourche, *pour dire négligemment et grossièrement : Panser des chevaux à la fourche. Cela est fait à la fourche.*

Le critique prononce que l'expression prétendue proverbiale ne devoit pas se trouver là, *parce qu'elle ne peut être grammaticalement expliquée avec la bienséance convenable à un Dictionnaire de l'Académie;* et tout en donnant à l'Académie cette leçon de bienséance, il recueille un conte grossier *d'une jeune demoiselle qui dit à M. Huet, Evéque d'Avranches, en présence de père et mère, Monseigneur paroît tout j.....*

Le censeur va chercher dans de vilaines sources une explication qui se présente bien naturellement. Dans l'expression qu'on veut expliquer, *fourche* n'est que le latin *furca*, l'instrument de bois ou de fer qu'on emploie dans les écuries. On a dit d'un cocher ou d'un palefrenier qui n'employoit pas l'étrille et la brosse à panser ses chevaux, qu'il les pansoit *à la fourche*, expression qu'on a appliquée ensuite à tout ouvrage fait négligemment. L'expression ne se trouve-t-elle pas ainsi grammaticalement expliquée, et avec la bienséance convenable à l'Académie?

FROIDIR. *Devenir froid après avoir été chaud. Ne laissez pas froidir le dîner; et avec le pronom personnel, les viandes se froidissent. On dit plus communément refroidir et se refroidir*. Sur cet article le censeur prononce: *froidir, né barbarisme, demeure barbarisme et mourra barbarisme.*

Je représenterai très-humblement au critique, que depuis le milieu du 17e siècle, où s'est préparée la 1re édition du Dictionnaire de l'Académie, publiée en 1694, jusques et compris la dernière édition, *froidir* et *se froidir* ont été regardés comme des mots françois par les académiciens, contemporains et confrères des Corneille, des Racine, des Bossuet, des Fénélon, des Massillon, des Voltaire, etc. puisqu'ils se trouvent dans tous les Dictionnaires publiés

au nom de l'Académie. De quelle autorité se croit donc revêtu l'auteur des remarques, qui puisse balancer celles-là? ou sur quelle raison peut-il se fonder, pour rejeter, comme barbare le verbe *froidir*, formé si naturellement du substantif *froid*, et ajoutant à la famille des dérivés, froideur, froidure, etc? N'y a-t-il pas des cas, où *froidir* peut être mieux placé que *refroidir*? Le médecin qui fait prendre à son malade des eaux thermales, ne s'exprimera-t-il pas plus exactement en lui disant : *ne laissez pas froidir votre bain*, que s'il dit *ne laissez pas refroidir*, mot qui emporte une répétition de l'action de refroidir qui n'a pas lieu pour des eaux qui n'ont pas été froides? Et enfin, l'Académie, en avertissant qu'on dit plus communement *refroidir* et *se refroidir*, ne remplit-elle pas mieux sa fonction de témoin de l'usage, que le censeur, en prononçant que *froidir* est un barbarisme?

« GAULIS. Terme de vénerie, branches d'un » taillis qu'on a laissé croître. Lier des gaulis, » détourner des gaulis, etc. ».

Le critique voit dans l'académicien qualifiant le gaulis, terme de vénerie, *une étrange vanité*, qui se montre, selon lui, en ce que, *quoique les boulangers lient les fagots avec des gaulis, l'académicien a mieux aimé qu'on le crût chasseur à la grande bête, que d'être soupçonné mitron ou geindre* : ensuite il demande, *si c'est le taillis ou les branches qu'on a laissé*

croître; enfin, il blâme le mot *branches,* au pluriel, *parce que c'est supposer que gaulis n'a point de singulier.*

On peut dire en effet que gaulis n'est pas uniquement un terme de vénerie. Il exprime l'état d'un taillis, où le bois revenant sur souche, est parvenu à une certaine grosseur qui fait de chaque branche une perche qu'on appelle gaule; de sorte que le gaulis devient un nom collectif, signifiant un nombre, un ensemble de gaules. Cependant on peut le regarder aussi comme un terme de vénerie, parce que dans la chasse à courre, on s'en sert pour désigner les parties des bois et des forêts qui sont dans l'état de taillis de quelques années, et où le courre est plus difficile : c'est ainsi qu'en a jugé Molière, qui, dans *les Fâcheux,* en mettant dans la bouche de son chasseur tous les termes de l'art, lui fait dire :

Je poussois mon cheval et par haut et par bas,
Qui plioit des gaulis aussi gros que le bras.

Le censeur auroit-il dit à Molière que gaulis étoit un terme de boulangerie? On ne voit pas bien comment l'académicien rédacteur a pu craindre *d'être soupçonné mitron,* et comment sa vanité a pu souhaiter *qu'on le crût chasseur à la grande bête.* Il n'y a pas non plus d'équivoque dans la définition : *qu'on a laissé croître* se rapporte naturellement *à taillis;* et quand il se rapporteroit à *branches,* il n'y auroit aucun inconvénient.

Quant au singulier et au pluriel dans l'usage de ce mot, je veux bien qu'il puisse être employé au singulier, quoique je ne voie pas trop en quelle occasion; il me semble qu'il est plutôt un nom collectif, et qu'on dit un *gaulis* pour un bois coupé depuis quelques années, dont les sepées ont poussé des branches qu'on peut appeler gaules, de celles avec lesquelles on abat les fruits de quelques arbres, tels que les pommiers et les châtaigniers, ce qu'on appelle *gauler*.

GAUPE. *Terme d'injure et de mépris qui se dit d'une femme mal-propre et désagréable. Vilaine gaupe, sale gaupe. Il est du style familier.*

Sur ce mot, voici les décisions du censeur: *définition vicieuse; gaupe, signifie une prostituée, avec cette seule différence, que la dernière ne cache pas ses déportemens. Les femmes qui font partie des bandes de voleurs, sont qualifiées par eux de gaupes, et s'honorent de ce titre.* Enfin les exemples fournis par l'Académie *sont de l'argot des cavernes et des cabarets.*

On peut croire raisonnablement que l'homme qui écrit de ce style n'a pas vécu en si bonne compagnie que ceux qu'il appelle les secrétaires de l'Académie; mais le ton mis à part, voyons s'il a quelque raison.

Je lis dans Ménage: *Gaupe signifie parmi nous une servante, une grosse femme mal-*

propre ; et ce mot, dit-il, avec assez de vraisemblance, *paroît venir du latin gausapa ou gausape*, un tissu servant de nape, ou de serviette, ou de couverture, ou quelquefois à essuyer les tables, ainsi qu'on le voit dans Horace, *gausape purpureo mensam pertersit.* Il est aisé de comprendre comment le nom d'un tissu grossier, employé à essuyer les tables, a pu devenir un nom injurienx donné à une servante qui est chargée de cette fonction.

Mais ce n'est pas tout. Dès le temps de Molière le sens de ce mot se trouve, sinon fixé, au moins employé d'une manière qui exclut absolument l'acception grossière que lui donne le censeur, et justifie celle de l'Académie.

Lorsque, dans la première scène du *Tartuffe*, madame Pernelle dit à sa servante, en lui donnant un soufflet, *marchons, gaupe, marchons*, elle n'entend pas sans doute que la pauvre Flipotte *est une prostituée qui cache ses déportemens.* Aucun des lecteurs et des spectateurs de cette admirable scène n'a attaché ce sens à l'injure qu'elle lui dit, et Molière n'a pas pu mettre l'argot des cavernes et celui des cabarets dans la bouche de madame Pernelle.

GENET. *Espèce de cheval d'Espagne, entier. Genet d'Espagne.*

La décision du censeur sur ce mot est *qu'un genet n'est ni une espèce de cheval, ni un cheval d'Espagne plus que de France ; que c'est*

un cheval entier, et que genet est opposé à courtaut.

Voici de quoi combattre ces décisions :

Le Vocabulaire della Crusca, définit le ginnetto, *sorta di cavallo di Spagna.*

Dans Ariosto, chant 25e, Fior - di - Spina, Fleur d'Epine, dame espagnole, fait présent à Bradamante, qui se sépare d'elle, d'un excellent genet.

Un ottimo ginnetto
In don da lei vuol che partendo toglia.

Les Anglois appellent les chevaux d'Espagne *genett di Spain;* et Johnson définit genet, *small sized Spanish horse*, petit cheval d'Espagne.

On voit par là que dans toutes les Langues qui ont ce mot comme la nôtre, il signifie constamment un cheval d'Espagne, et on ne peut pas douter que nous ne l'ayons reçu dans le même sens. Enfin, les cinq éditions du Dictionnaire de l'Académie, les Dictionnaires de Furetière, de Richelet, et tous les Dictionnaires françois en attestent l'usage dans le même sens, depuis plus d'un siècle et demi. N'y a-t-il pas une véritable extravagance ou une ignorance grossière à décider, comme fait le censeur?

Grigou. s. m. *Un gredin, un misérable.* C'est tout ce que rapporte le censeur de la dé-

finition de l'Académie, sur quoi il fait contre elle la sortie suivante :

« Voilà des injures, et les lecteurs préféreroient une définition. Dans l'antique idiome, » *grigou* signifioit un pâtre. Un pâtre vit seul, » et a le temps de beaucoup réfléchir, et par» conséquent il est capable de sorcellerie. Or, » de *capable* à *coupable* la distance est petite, » selon les temps et les pays; ajoutez l'autorité » d'un texte académique tiré d'un gros livre, et » préparez-vous à voir sans étonnement la qua» lité de grigou, suffire pour faire condamner » un homme à être jeté dans une chambre ar» dente ».

Je demande pardon à mes lecteurs d'avoir mis sous leurs yeux un tel *non sense*. Peut-on croire, en effet, qu'en écrivant ces pauvretés, le censeur ait été *mentis compos ?* Il faut pourtant nous y arrêter un moment.

En définissant un *grigou*, on ne dit d'injures à personne. On définit seulement le terme injurieux.

Le censeur, qui prétend que l'Académie n'a pas donné de définition, ne devoit pas tronquer celle du Dictionnaire, dans lequel on lit à la suite des paroles citées : *Un misérable qui n'a pas de quoi vivre, ou qui ayant de quoi vivre, vit d'une manière sordide ;* et ce sont en effet les idées que réveille pour nous le mot de *grigou*.

Qu'est-ce que l'*antique idiome* auquel nous

renvoie le censeur pour nous expliquer le mot *grigou?* Est-ce le celte, le bas breton? encore devroit-il indiquer ses sources. Dans quel Vocabulaire, dans quel ancien manuscrit a-t-il vu que grigou signifie pâtre?

C'est assurément une chose curieuse que le raisonnement par lequel il arrive à nous montrer un danger, *de voir jeter un homme dans une chambre ardente* (sans que nous sachions ce qu'il entend par une chambre ardente), d'après l'autorité de l'Académie qui aura défini grigou; et comment son berger devient *coupable* de *capable*, etc. etc.

Je dirai à cette occasion l'étymologie que je crois pouvoir donner au mot grigou, parce qu'elle servira en même temps à en déterminer le sens.

Les Italiens emploient le mot *gregario*, pour signifier un homme de petite condition. *Di ordinaria condizione*, dit La Crusca. On trouve dans Machiavel, *Arte della guerra: Quanto agli nomini bassi e soldati gregarii*, etc. On voit par là que ce mot *gregario* a signifié en italien un homme de basse condition, du petit peuple, et qu'il a pu bien aisément ensuite prendre un sens plus défavorable et injurieux; et on peut croire assez vraisemblablement que nous avons rapporté chez nous de nos guerres d'Italie, ce mot en l'altérant, puisque de *gregario*, et du latin *gregarius*, prononcé

prononcé à l'italienne *gregarious*, il a été facile de faire *grigou*.

« GUET-APENS. s. m. Embûche dressée » pour assassiner quelqu'un, ou pour lui faire » quelque grand outrage. *Ce n'est point une » rencontre ni un duel, c'est un guet-apens.* » Il vient de l'ancienne façon de parler, guet » appensé, guet prémédité ».

Voici les observations du censeur. *Une rencontre, dans l'exemple, est un solécisme; il faut dire un rencontre, parce qu'il est employé dans le sens de combat singulier.*

Je répons que *rencontre* ne signifie pas là un combat singulier, mais le *hasard* qui peut rapprocher deux individus et les faire se rencontrer, hasard qui n'a pas lieu lorsque l'un des deux attend et guette l'autre. Il n'est donc nullement là question de combat. Il faut donc dire *une rencontre*, (sauf à examiner si l'on dit *un rencontre*, lorsqu'il y a combat). Je sais bien qu'on trouve dans nos anciens écrivains, et dans nos poëtes marotiques, *en ce rencontre nous perdîmes beaucoup de gens; et en ce rencontre, pour, dans cette occasion.* Mais il faudroit observer qu'il vieillit.

La seconde critique du censeur tombe sur l'origine que l'Académie donne au mot guet-apens. « Il prétend qu'*on n'a jamais dit appensé;* qu'*appensé est un ancien adjectif qui ne signifioit point prémédité, et qu'il n'a ja-*

mais pu servir d'adjectif à guet, qui ne signifioit point l'action de guetter, mais des gens apostés pour guetter ».

Toutes ces assertions sont gratuites et fausses.

On trouve dans Nicot, *appens, faire un meurtre de guet-appens ou appensé, et de propos délibéré,* meditata ratione cædem perpetrare.

Dans Monet, *appens, appensé, délibéré pour pensé,* animo deliberatum, destinatum. *Crime de guet-appens, de guet-appensé.*

Appenser, dit Ménage, *se trouve souvent dans les chroniques de France, pour délibérer;* et il cite Paquier, dans ses Recherches, liv. VIII. A ces autorités je pourrois en ajouter dix autres.

Les Italiens disent *appensato*, pour *præcogitatus*, prémédité.

Il est donc faux qu'*appensé* ne se soit jamais dit, et qu'il n'ait jamais signifié prémédité.

Il est faux aussi que *guet* n'ait pas signifié autrefois l'action de guetter, mais seulement les gens postés pour guetter. Il y a plus de deux siècles qu'on dit en françois *faire le guet*, c'est-à-dire, *faire la garde.*

On ne peut trop s'étonner de la hardiesse avec laquelle le critique prononce des jugemens qui décèlent en lui tant d'ignorance.

HIC et HOC. Les articles *hic* et *hoc* fournissent au censeur une occasion de déployer sa bizarre érudition.

L'Académie a dit, *hic*, *subst. m.* (h s'aspire) *se dit en parlant du nœud, de la principale difficulté d'une affaire, voilà le hic.*

Le censeur voit là trois fautes :

Il prétend d'abord, que la phrase est sans nominatif, ni exprimé, ni sous-entendu; et on lui répond, le nominatif exprimé est *hic*, que la parenthèse n'empêche pas d'être le nominatif de la phrase, *hic* se dit, etc.

Il trouve ensuite que ce n'est là qu'*une indication vague du sens figuré d'un de nos plus antiques termes, et non pas une définition.*

Il me semble cependant que celui qui dit, le *hic* est la principale difficulté d'une affaire, se fait bien entendre, et donne une définition. Quant à l'antiquité du terme *hic* dans la Langue françoise, comme il est bien notoirement latin, nous ne comprenons pas à quelle époque antérieure, et surtout à quelle source gauloise le censeur prétend le rapporter.

Enfin, le censeur blâme le secrétaire perpétuel de n'avoir pas fait sur la phrase, *voilà le hic, les recherches convenables qui lui auroient appris, que sous la première et la seconde race, hic avoit une signification littérale que la rédaction contrarie sans motif.*

Comme le critique ne nous apprend point qu'elle est cette signification littérale de *hic*,

sous la première race, nous n'en pouvons rien dire, son assertion n'ayant pour ses lecteurs aucun sens. Cependant, en attendant qu'il nous instruise, nous lui dirons que cette phrase commune, *voilà le hic*, a une signification et une origine bien simple, que lui seul pourra contester, et la voici :

Les lecteurs d'une pièce manuscrite ou imprimée dans les temps voisins de l'invention de l'imprimerie, mettoient souvent à côté des endroits remarquables le monosyllabe *hic*, abrégé de *hic advertendum, hic sistendum*, arrêtez-vous ici, ici faites attention ; et cet usage étant devenu familier, a amené fort naturellement la façon de parler proverbiale, *c'est là le hic*, c'est là la principale difficulté de l'affaire, l'argument le plus fort de la cause.

Le critique n'est pas plus heureux sur l'article *hoc*. L'Académie a dit que l'expression *cela vous est hoc*, venoit du jeu appelé le *hoc*, dans lequel en jouant une carte qui l'emporte sur les autres, le joueur dit *hoc*. *Cet article*, dit le censeur, *semble rédigé par une joueuse de hoc, et non par l'Académie françoise*. Cette étymologie est empruntée du savant Ménage, qui ne consultoit guères les joueuses pour son travail.

Il ajoute que le substantif françois *hoc* n'est pas moins indépendant des cartes à jouer, que ne l'étoit autrefois le participe *pic*, dont le sy-

nonyme *blessé* est indiqué dans sa remarque sur l'article *capot*.

N'est-ce pas un spectacle risible que celui d'un prétendu savant, qui s'annonce comme le grand réformateur du Dictionnaire de la Langue françoise, écrivant de ce style et avec cette obscurité?

Quant à l'origine de cette façon de parler, *cela m'est hoc*, il y en a une plus naturelle et plus anciennement apportée que celle de Ménage; elle est fondée sur le fait bien connu de la distinction des deux parties de la France, l'une en deçà, l'autre au-delà de la Loire, en la Langue d'oil et la Langue d'hoc, c'est-à-dire, en deux pays, dans l'un desquels on disoit oil ou oui, pour exprimer le consentement; tandis que dans l'autre on disoit *hoc*. De là il a été assez naturel de dire *cela vous est hoc*, pour je vous accorde ce que vous me demandez, tenez-vous-en sûr, j'y consens, je dis hoc. A la vérité, il n'y a point là d'antique substantif françois qui ait rien de commun avec pic, repic et capot; mais cette érudition n'est pas ici fort nécessaire, et en ces matières :

> Faute de servir un tel plat
> Rarement un festin demeure.

MÉDITER *une méchante action, en commettre une bonne*, « sont, dit le critique, deux solé-
» cismes, autre part que dans une bande de vo-
» leurs ».

De ces deux parties de la phrase soulignée, la première seule est du Dictionnaire. Si la seconde est un solécisme, c'est de mauvaise foi qu'on la prête à l'Académie.

Quant à la première, il est impossible à tout autre qu'au censeur d'y voir un solécisme, ni dans une bande de voleurs ni autre part. Nos meilleurs écrivains disent sans cesse, *méditer une bonne, une méchante action. Méditer les vérités éternelles.* On ne sait absolument ce qu'a voulu dire le critique.

MIRMIDON. On appelle familièrement mirmidons, de jeunes gens de peu de considération et de petite taille, etc.

Les remarques du censeur sont d'abord que « l'explication de ce mot eût moins embarrassé » l'Académicien qui l'a rédigé, si ce dissertateur » en eût conservé l'orthographe qui est *mire-mi-* » *donc*, signifiant *regarde-moi donc*. Il nous en- » seigne ensuite qu'il y a une sorte d'œillet qui » porte ce nom, et enfin il reproche à l'Académie *d'avoir oublié mirliflore qui vaut bien ses mirmidons, et qui signifie guetteur de fillettes.*

L'étymologie indiquée est absolument dans le genre de Brunet, avec cette différence que Brunet se rit de lui-même et ne prétend pas faire croire à son parterre les extravagances qu'il leur débite; au lieu que c'est très-sérieusement que l'auteur des remarques nous instruit que mirmidon est une corruption de mire-mi-

donc, et mirliflore de mire-les-fleurs, ce qui signifie *guetteur de fillettes*. La littérature n'est-elle pas bien malheureuse d'être en butte et en proie à des dissertateurs de ce goût et de cette force?

Les écoliers qui dans leurs classes sont allés jusqu'au septième livre des métamorphoses d'Ovide, savent que l'île d'Egine ayant perdu par la peste tous ses habitans, victimes de la colère de Junon, Œacus leur roi, conjure Jupiter son père, de lui rendre son peuple ou de le priver lui-même de la vie, et que Jupiter, touché des prières de son fils, change en hommes une multitude innombrable de fourmis qui faisoit sa demeure aux pieds d'un chêne immense; qu'Œacus leur partage les terres que la peste avoit laissées sans cultivateurs et sans maître, et qu'on les appelle *myrmidons*, par allusion aux fourmis auxquelles ils doivent leur origine, et dont le nom est μυρμηξ, ce que le poëte exprime avec sa grâce ordinaire, en faisant dire à Œacus:

Vota Jovi solvo, populisque recentibus urbem
Partior, et vacuos priscis cultoribus agros:
Myrmidonasque voco nec origine nomina fraudo:
Corpora vidisti.

Le *nec origine nomina fraudo* est expliqué par Tarnabe, *Myrmidonas à formicis voco.*

Je renvoie mes lecteurs et le censeur lui-même à cette belle description de la peste, dans laquelle Ovide paroît avoir imité Homère, com-

me avoient fait avant lui Thucydide, Lucrèce et Virgile, et comme ont fait depuis Sénèque, Lucain, Stace, Silius Italicus. Je les invite aussi à lire la bonne traduction qu'en a faite M. de Saint-Ange, dont l'ouvrage mérite une place distinguée parmi les productions de notre littérature.

En se rappelant cette fable conservée dans Hésiode, dans Appollodore, dans Natalis Comes et tous les mythographes, n'y voit-on pas sans incertitude la véritable étymologie du mot myrmidons, appliqué à des hommes de petite stature, et en général à des hommes, figurément petits, en quelque genre que ce soit? N'est-il pas naturel de supposer que des hommes devenus tels, de fourmis qu'ils étoient auparavant, tiennent quelque chose de leur origine? et cette acception peut avoir été facilement imaginée par quelque savant, à qui Ovide et les autres mythologues étoient connus.

Le *corpora vidisti* d'Ovide, qui n'a pas été bien expliqué par les commentateurs, semble conduire à cette idée. Je le traduirois : vous voyez leur petite taille. La traduction de M. de Saint-Ange éloigne à la vérité cette explication.

Vous avez vu ce peuple, et sa mâle stature. Mais *corpora vidisti*, n'a point ce sens-là. L'éloge que fait Œacus de l'économie et de la vie laborieuse de ces gens, semble plutôt un correctif à l'hémistiche antérieur, *corpora vidisti;* c'est comme s'il disoit : ces hommes sont de petite stature, mais ils sont vigoureux et préparés aux

travaux de la guerre, par l'habitude de la vie frugale et laborieuse qu'ils tiennent de leur origine.

J'ai oublié de dire que le critique, dans cette phrase, *on appelle mirmidons de jeunes gens*, blâme le *de* comme solécisme, et qu'il faut dire *des jeunes gens*. Nous croyons que dans le style familier qui permet l'emploi du mot mirmidon, on peut employer en ce cas l'article indéfini *de* aussi bien que *des*. Si on demandoit *qui est ce que vous traitez de mirmidons*, on répondroit fort bien : *Ce sont de jeunes gens dont le plus âgé n'a pas vingt ans, et qui viennent nous faire des remontrances.*

MOUCHOIR et MOUCHURE. Sur ces deux articles le censeur se laisse aller à son mauvais ton et à son mauvais goût, d'une manière si révoltante, que nous avons quelque scrupule en mettant ses paroles sous les yeux de nos lecteurs; mais d'un autre côté nous ne pouvons nous abstenir de montrer par cet exemple à quel critique l'Académie a affaire.

« Le rédacteur, dit-il, a ignoré une autre » signification du mot *mouchoir* qui signifie ce » meuble d'un instant, au sujet duquel Rabelais » s'égaya dans un de ses chapitres; ainsi que » celle du mot *mouchure*, pour désigner ce qu'un » académicien cache dans sa poche, et qu'un ma» nœuvre jette à terre, et dont on peut avoir » besoin de parler à la blanchisseuse ou même » à un médecin ».

Voilà certes des observations bien utiles. Voilà des omissions bien importantes réparées. Voilà Rabelais et les académiciens, et les manœuvres et la blanchisseuse cités bien à propos.

MOURIR. Le censeur relève 4 fautes dans l'article du Dictionnaire.

1°. L'Académie, ayant rapporté le proverbe tiré de l'Ecclésiaste, *un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort*, le critique dit que cette vérité morale, traduite de l'hébreu, ne peut pas être un proverbe, parce qu'une peau de lion a du prix, raisonnement si ridicule qu'il est inutile d'en faire voir le vice.

2°. L'Académie définissant ce qu'on appelle en françois *gens de main morte*, gens d'église qui possèdent des domaines, le censeur prononce que c'est-là *une erreur de praticiens*, sans dire en quoi cette erreur consiste.

3°. L'Académie rappellant qu'on dit proverbialement : *plus de morts, moins d'ennemis*, le censeur ajoute que *cela se dit méchamment, sottement, et non proverbialement*. Il est pourtant aisé de voir qu'une maxime, quelque immorale et quelque méchante qu'elle soit, peut n'en être pas moins un proverbe; pour *sotte*, c'est un défaut qu'on ne reproche pas communément aux maximes immorales.

MOUTARDE. « Composition faite avec la grai-

ne de sénevé, broyée avec du moût ou avec du vinaigre ».

On va voir ici un nouvel exemple des égaremens auxquels une érudition confuse et mal digerée, peut conduire un esprit faux.

Le critique rapporte d'abord deux origines données au mot moutarde, *dont l'Abbé Ménage et ses émules ont gratifié, dit-il, le substantif moutarde*, l'une qui le fait venir de *multo ardens*, l'autre de *mustum ardens;* et selon l'auteur des remarques « la seconde a triomphé, parce » que les compilateurs, les poëtes et les apothi» caires ont fait venir la mode, qui a duré deux » ou trois automnes, de délayer de la moutarde » dans du moust, et qu'ils ont soumis les col» léges de Jésuites, voire même les Académies.

Pour démontrer le ridicule de cette explication, je ne serois pas en peine de retrouver, dès le quinzième et le seizième siècle, des preuves qu'on y a connu l'usage du sénevé broyé dans le moust de vin; mais pour ne remonter qu'au dix-septième siècle, le Dictionnaire de Nicot, imprimé en 1606, définit la moustarde, *à nomine mustum et verbo ardeo, parce qu'on la souloit faire de moust* (de vin), *comme encore fait-on à Dijon et Angiers, le sénevé servant pour lui donner ardeur et pointe. Moust ardent.*

Je trouve encore dans le Dictionnaire de Monet, imprimé bien avant le milieu du même siècle, *moutarde, sauce composée de graine de sénevé pilé, et de vin.*

Ces témoignages ne permettent pas, comme on voit, de croire que c'est depuis Ménage, et pour établir leur étymologie, que les *compilateurs, les poëtes, les apothicaires ont fait venir la mode* de faire la moutarde avec le moust.

C'est tout aussi peu raisonnablement que le critique prononce *qu'on ne broie pas la moutarde, si ce n'est par oisiveté : qu'on la pile ou la tamise, puis on la délaie dans de l'eau, du vin, ou autre liqueur.*

L'Académie ayant observé avec raison qu'on appelle aussi moutarde la graine de sénevé dont on fait la moutarde proprement dite, a bien pu dire qu'on la broie, car, quand on la fait à Dijon, par exemple, en la mêlant avec du moust, certainement on la broie; et puis le critique qui convient qu'on pile la moutarde, voudroit-il bien nous dire la différence qu'il faut mettre entre la broyer et la piler?

Enfin, pour combler l'extravagance dans ses savantes recherches, le critique nous apprend que le substantif *moutarde* étoit anciennement *montarde*, sans nous en donner d'autre garant que son affirmation, et qu'il a été fait du verbe *monter*, comme *musard* de *muser*, et *gueusard* de *gueuser*.

J'ai peine à croire que toute cette érudition du censeur soit plus instructive que celle du savant ouvrage que Pantagruel trouve dans la bibliothèque de Saint-Victor, *de Moustarda post prandium servienda libri quatuordecim.*

Rabelais

PAGNE. *Morceau de toile de coton dont les nègres et les Indiens, qui vont nuds, s'enveloppent le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux.*

Ne diroit-on pas, demande le critique, à lire cet article, que nous sommes allés prendre le substantif *pagne* chez les Asiatiques et les Africains. Cependant *pagne* est de toute antiquité, un terme gaulois, racine du mot compagnon.

Que pagne soit un terme gaulois de toute antiquité, qu'il ait signifié tout ce que le censeur voudra, qu'il ait fait le mot compagnon, tout cela est parfaitement étranger au Dictionnaire de l'Académie; elle n'a pour objet que de recueillir et d'expliquer les mots de la Langue usuelle, actuelle. Or, aujourd'hui, et en France, on n'emploie le mot de pagne que pour signifier le morceau de toile de coton, dont les nègres se couvrent le corps de la ceinture aux genoux.

Ce terme se trouve dans toutes les relations des voyageurs françois, qui ont décrit les pays où cette sorte de vêtement est en usage, à dater du commencement du dernier siècle.

Dans la relation de l'Afrique occidentale de Labat, publiée en 1728, on lit : *pagne est un nom générique qui signifie un morceau de toile dont on se sert pour faire des vêtemens.*

Desmarchais, dans son voyage de Guinée, emploie de même le mot de pagne, et le définit de la même manière. Il n'est pas dans les premières éditions du Dictionnaire; mais devenu plus fré-

quent à la suite de la multiplication des relations de cette espèce, il a été inséré dans l'édition de 1740.

Ce mot, au reste, est tout simplement le mot *pano* de la Langue des Portugais, porté aux côtés d'Afrique qu'ils ont découvertes et conquises, qui signifie chez eux, comme en espagnol, un tissu de lin, de chanvre, et de quelque matière que ce soit; mais qui, à la côte d'Afrique, ne désigne que la toile de coton qui se fabrique et se teint par les naturels du pays. Il n'est pas besoin d'observer que le mot espagnol et portugais vient du latin *pannus*.

Cela posé, peut-on s'étonner assez de l'observation magistrale du censeur, contrariant des faits constans?

Quant aux autres traits de son érudition, on le prie d'indiquer dans quel ancien auteur françois, il a trouvé le mot pagne en un sens d'où ait pu dériver le mot compagnon, car il n'est ni dans Fauchet, ni dans Borel, ni dans le Dictionnaire celtique de Bullet, ni dans le Glossaire françois de Ducange.

On sait, au reste, que tous les étymologistes font venir bien naturellement le mot compagnon, du latin du moyen âge, *companagium, compagium*, dans lesquels entre l'idée de pain mangé en commun. On croit que le censeur résoudra mal ces petites difficultés.

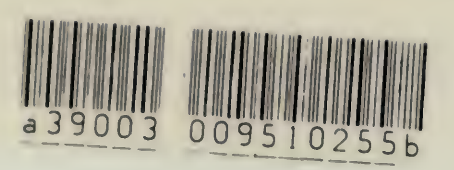
Je crois pouvoir terminer ici mes observations. Elles sont déjà trop étendues pour n'avoir

pas lassé la patience du lecteur qui aura daigné les parcourir toutes; et elles sont en assez grand nombre pour les convaincre de la légèreté, du faux esprit, du mauvais ton et du mauvais goût de l'écrivain qui a fait cette critique du Dictionnaire de l'Académie. Que s'il leur restoit quelque doute sur ce point, je leur dirois encore, que je n'ai pas relevé la dixième partie des erreurs de l'ouvrage que j'ai pris la peine d'examiner.

FIN.

R. [illegible]

1918


a39003 009510255b